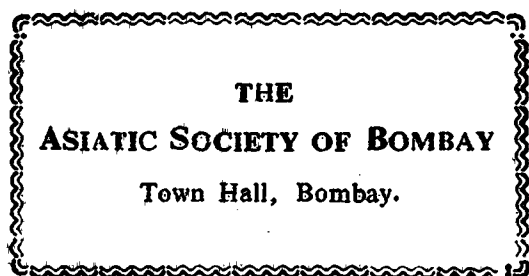




00036569





36569

oc

HISTOIRE  
DES FRANÇAIS.

TOME VII.

VV. 2-6



30208

*Ouvrages du même Auteur, publiés par la  
Librairie TREUTTTEL et WÜRTZ.*

HISTOIRE DES RÉPUBLIQUES ITALIENNES DU MOYEN AGE;  
nouvelle édition revue et corrigée. 16 volumes in-8°.  
1826..... 112 fr.

DE LA LITTÉRATURE DU MIDI DE L'EUROPE; nouvelle édi-  
tion revue et corrigée. 4 volumes in-8°. 1819.... 24 fr.

JULIA SVEVA, ou l'An quatre cent quatre-vingt-douze (Ta-  
bleau des Mœurs et des Usages à l'époque de l'établis-  
sment de Clovis dans les Gaules). 3 volumes in-12.  
1822..... 7 f. 50 c.

# HISTOIRE DES FRANÇAIS,

PAR

J. C. L. SIMONDE DE SISMONDI,

Correspondant de l'Institut de France, de l'Académie impériale de Saint-Petersbourg, de l'Académie royale des Sciences de Prusse, Membre honoraire de l'Université de Wilna, de l'Académie et de la Société des Arts de Genève, de l'Académie Italienne, de celles des Georgofili, de Cagliari, de Pistoia; de l'Académie Romaine d'Archéologie, et de la Société Pontaniaua de Naples.

TOME SEPTIÈME.

---

A PARIS,

CHEZ TREUTTEL ET WÜRTZ, LIBRAIRES,  
RUE DE BOURBON, N° 17.

A STRASBOURG et à LONDRES, même Maison de Commerce.

1826.

God  
FD-444  
SIS/HIS  
36569



---

---

# HISTOIRE DES FRANÇAIS.

---

## QUATRIÈME PARTIE.

LA FRANCE DEPUIS L'AVÈNEMENT DE SAINT-LOUIS  
JUSQU'À CELUI DE PHILIPPE DE VALOIS, 1226-1328.

---

### CHAPITRE PREMIER.

*Etat de la France et de l'Europe, à l'avènement  
de Saint-Louis.*

Nous cherchons dans une histoire le développement d'une nation, le progrès de ses mœurs, de ses sentimens, de ses lumières, de ses institutions; mais il ne suffit pas toujours pour les reconnoître de suivre, année par année, les guerres dans lesquelles elle s'engage, les négociations de son gouvernement, les lois qu'elle adopte ou qu'elle abolit : d'autres changemens s'opèrent en silence, sans qu'on puisse dire à quel jour ils ont commencé, quel fait les a déterminés; les contemporains eux-mêmes ne s'en

sont point aperçus ; et cependant la métamorphose est complète ; les hommes d'une époque ne ressemblent plus à ceux de l'époque précédente. Une tendance générale dans les mœurs, dans les esprits, dans les institutions, caractérise ces périodes diverses d'une même histoire : il est essentiel d'en bien saisir la nature, de rappeler fortement sur elles l'attention des lecteurs, si l'on ne veut point que cette révolution silencieuse leur échappe, comme elle a échappé souvent à ceux mêmes qui l'éprouvoient. C'est dans ce but que nous avons partagé l'histoire des Français en périodes absolument détachées, et que nous avons cherché à désigner chacune d'elles par la révolution qui, pendant sa durée, s'opérait dans la nation.

Mais cette manière de considérer l'histoire de France est singulièrement contraire aux idées qu'on a cherché de tout temps à accrédi-  
ter parmi les Français. La perpétuité, l'immutabilité sont des prérogatives dont les monarchies s'enorgueillissent ; celle de France, la plus ancienne de l'Europe, est aussi celle qui, pour cette raison même, a le plus prétendu être constamment semblable à elle-même. Sans doute on a cru que des droits et des usages confirmés par une durée de quatorze siècles seroient plus à l'abri de l'examen et de la discussion, aussi bien que des révolutions, qu'un système où l'on



auroit reconnu la constante mobilité des institutions humaines, et l'action dissolvante du temps, qui chaque jour détruit pour reconstruire. La durée perpétuelle des institutions nationales a été long-temps pour les Français un article de foi; le gouvernement, au moment même où il cherchait à s'attribuer de nouvelles prérogatives, ne rappelait par son langage que ses droits antiques; la noblesse, même celle que des faveurs de cour venoient d'élever au lustre et au pouvoir, vouloit toujours que son origine se perdît dans la nuit des temps, que son éclat fût aussi ancien que celui de la monarchie: le clergé ne réclamoit pas un privilège qui ne datât selon lui de l'établissement du christianisme dans les Gaules; les communes plaçoient la première jouissance de leurs libertés sous l'empire romain; et la masse du peuple paroissoit vouloir donner à son amour et à son obéissance une origine plus noble que la crainte: c'étoit comme un contrat héréditaire, qui jusqu'à la dernière génération engageoit les enfans envers les bienfaiteurs de leurs pères: tous invoquoient également le passé, tous s'efforçoient de placer dans le passé ce qui leur étoit cher dans le présent.

Les historiens ont suivi cette pente universelle de la nation; ils ont cru que leur plus glorieuse tâche étoit de montrer que cette nation

n'avoit jamais changé ; que dans l'antiquité la plus reculée elle avoit toujours eu la même bravoure, les mêmes vertus, les mêmes affections, et presque les mêmes défauts ; car ils se réjouissent, lorsqu'ils peuvent trouver dans les Gaulois quelque trait qui convienne à leurs contemporains ; ils s'identifient avec leurs pères de manière à croire que leur tâche est toujours de parler pour eux et non sur eux. Tous les historiens français, divisant leur récit par règne, et non par époque, nomment *Louis IX* le quarante-troisième roi de France, à commencer par le fabuleux Pharamond : le nombre des rois qui, tantôt ensemble, tantôt successivement, ont gouverné la France, ne sauroit se fixer avec tant de précision, et leur énumération est une cause constante d'illusion et pour les historiens et pour les lecteurs : elle les dispose les uns et les autres à croire que le rang, les fonctions, les prérogatives de *Louis IX*, de Robert, de Charles-le-Chauve, de Pepin, de Dagobert et de Clovis étoient les mêmes ; que le peuple auquel ils commandoient étoit aussi le même, tandis que chaque génération avoit vu naître de nouvelles opinions, de nouvelles mœurs et de nouvelles lois.

Nous nous sommes proposé au contraire de fixer l'attention de nos lecteurs sur le caractère propre à chacune des périodes de l'histoire des

Français. C'est ainsi que cette histoire s'est partagée pour nous en neuf grandes divisions, dans chacune desquelles il nous semble que la nation est entraînée par une tendance différente, et que les mœurs changeant avec les institutions, les Français nous apparoissent autant de fois comme un peuple nouveau, avec un nouveau gouvernement. Il est difficile, toutefois, de donner à chaque période un nom qui fasse aisément comprendre son esprit et qui la distingue des précédentes : nous avons désigné les deux premières par le nom des deux dynasties des Mérovingiens et des Carlovingiens : cependant ce n'étoit pas seulement la fin de ces rois qui étoit changée, la nation l'étoit davantage encore. La première invasion, des Francs Saliens avec Clovis, avoit amené dans la Gaule un peuple barbare qui soumit tout au droit de l'épée ; la seconde invasion, des Francs Austrasiens avec Charles Martel, apporta les principes d'une organisation nouvelle, barbare encore, mais bien plus régulière, et dans laquelle le clergé prit un ascendant tout nouveau. La troisième fut celle des premiers Capétiens, que nous avons considérée comme participant de la nature d'une confédération : en effet, durant les deux cent trente-neuf ans qu'elle comprend, la France, partagée entre un nombre infini de chefs indépendans, ne conserva son caractère

national qu'à l'aide du lien fédéral, de la féodalité.

Nous arrivons aujourd'hui à une quatrième période, qui comprend le règne de Saint-Louis et de ses descendans, pendant cent deux ans, jusqu'au moment où la ligne directe se trouvant interrompue, la couronne passa pour la première fois à des collatéraux. Le caractère de cette période lui fut donné par les hommes de loi; ils travaillèrent avec zèle et persévérance à fonder le pouvoir absolu de la couronne : sans détruire le système féodal qui avoit dominé jusqu'alors, ils le subordonnèrent complètement au principe monarchique.

Un homme éminent par ses vertus, par son désir constant d'accomplir son devoir, hérita, au commencement de cette période, d'un sceptre que son père et son aïeul avoient déjà élevé au dessus des trônes de tous les princes qui se partageoient la France; Saint-Louis ne fut pas plus tôt parvenu à l'âge d'homme, qu'il se proposa non d'augmenter son pouvoir ou de s'approprier les droits de ces feudataires qui pendant sa minorité avoient recommencé à ensanglanter le royaume par leurs querelles, mais seulement de faire succéder au règne de la violence le règne des lois, de mettre l'intelligence et le droit à la place de l'audace et de la force. Il ne songea point à se rendre absolu, mais il voulut supprimer



les guerres privées et les combats judiciaires. Il ouvrit un recours à la justice pour remplacer le recours aux armes, qui lui paroissoit offenser Dieu. Il appela les légistes à décider entre les grands, pour épargner le sang des grands; et les légistes lui soumirent ces grands mêmes qu'ils devoient sauver. Saint-Louis fit sortir des rangs les plus obscurs ces hommes de la loi, qui par reconnoissance comme par ambition confondirent la loi avec le trône, et servirent l'autorité royale bien plus efficacement que n'auroient pu faire ses armées. Saint-Louis n'avoit en vue que la justice, et il ne chercha à recueillir de ses institutions d'autre fruit que cette justice même qu'il croyoit devoir à son peuple. Mais le corps nouveau qu'il avoit introduit dans l'État, auquel il avoit confié de la puissance en raison de son habileté, sut mettre à profit sous les successeurs de Saint-Louis cette habileté comme cette puissance. Les légistes, jaloux de la noblesse, à laquelle pour la plupart ils n'appartenoient pas, jaloux du clergé qui par une autre route étoit arrivé à une même domination, employèrent le sceptre des rois à briser et l'épée des gentilshommes, et la crosse des prélats; ils savoient que les progrès de l'autorité royale leur profiteroient surtout à eux-mêmes qui en étoient dépositaires: sous Philippe III et plus encore sous Philippe IV, ils



firent de la loi dont ils se disoient les interprètes l'instrument d'une effrayante tyrannie. Tous les ordres de l'État furent à leur tour, au nom de la justice, traités avec une révoltante iniquité. Les grands furent dépouillés de leurs fiefs héréditaires, la noblesse vit périr sur les bûchers des Templiers ses plus héroïques champions, le clergé fut outragé dans son chef et asservi dans ses membres ; le commerce fut ruiné par les altérations des monnoies, les saisies et les confiscations des Juifs, des Lombards, des banquiers, et tous ces actes de tyrannie furent toujours commis par les légistes, au nom et avec l'autorité des lois. Lorsqu'à Philippe IV, monarque cupide, cruel, ambitieux, mais habile, succédèrent l'un après l'autre ses trois fils qui manquèrent autant de talens que de vertus, quelques légistes furent sacrifiés aux caprices de cour et périrent dans les supplices ; mais l'ordre demeura, il conserva tout son pouvoir, sous condition de servir d'une manière plus abjecte les terreurs ou la déraison d'un maître méprisé ; les supplices des lépreux, ceux des pastoureaux, ceux des sorciers, signalèrent à la fois la dégradation de la magistrature, et le pouvoir absolu des rois qu'elle avoit rendus tout puissans. Dans des temps postérieurs, la magistrature française s'est relevée noblement de cette première abjection : elle a abjuré une servilité

si contraire au ministère auguste dont elle étoit revêtue, et elle s'est efforcée de placer au-dessus de tous les pouvoirs humains cette règle inflexible du juste et de l'injuste qu'elle étoit chargée d'appliquer. Mais autant elle contribua plus tard à épurer le caractère national, autant elle l'avoit dégradé en fondant le despotisme ; les vertus des grands magistrats de la France ne doivent point nous faire fermer les yeux sur les vices des légistes leurs devanciers.

Nous présentons donc aujourd'hui, à la méditation de nos lecteurs, cette période de cent deux ans, durant laquelle les légistes reconstituèrent le pouvoir des rois, pour l'exploiter à leur profit. Mais avant de nous engager dans ces détails, nous jetterons aussi un coup d'œil sur les périodes qui la suivirent :

Les légistes avoient constitué la France en monarchie absolue ; les grands qui partageoient autrefois le pouvoir du roi des Français, n'opposoient désormais plus d'obstacle à ses volontés : la nation, quoiqu'on lui eût octroyé quelques formes représentatives, n' délibéroit point, n'exprimoit point ses vœux ; elle craignoit et elle obéissoit ; aucune opinion publique n'associoit les gouvernés aux gouvernans ; l'indifférence de tous se manifestoit par le silence des historiens ; il y a peu d'époques où une grande nation ait eu moins de chroniqueurs et où ceux-

ci se soient montrés plus ignorans, plus étrangers aux affaires publiques; où leurs récits soient plus laconiques, plus décolorés. Mais le silence du peuple ne dégoûtoit point les princes de l'exercice du pouvoir. La seule loi de la monarchie étoit la volonté du monarque; bientôt l'occasion se présenta de se demander quel étoit, quel devoit être le monarque. Les légistes ne donnoient point à cette question une réponse uniforme; les uns prétendoient que la loi commune des nations réglant l'hérédité du trône, comme celle du moindre patrimoine, appelloit à la royauté les femmes aussi bien que les hommes. Les autres répondoient qu'une loi particulière à la France excluait à perpétuité de la royauté les femmes et leurs descendans. Cette question de loi sur un pouvoir supérieur aux lois ne pouvoit être décidée que par la force, et la force fut en effet invoquée des deux parts. Une période de cent trente-trois ans (1328—1461), qui formera notre cinquième Partie, est remplie presque en entier par les guerres entre les Français et les Anglais, auxquelles la succession contestée de la couronne de Charles IV avoit donné naissance.

Pour avoir considéré dans l'organisation du gouvernement les droits des rois, non ceux des nations, les Français avoient été engagés dans de longues guerres qui décidèrent quels maîtres

devoient régner sur eux. Ces guerres ne furent pas plus tôt terminées que le même principe en alluma d'autres, pour savoir à quels états les rois de France avoient un droit héréditaire, sur quels peuples les Français feroient valoir la légitimité de leurs princes. Un siècle environ (1461 — 1559) est principalement rempli par ces guerres de succession étrangère. Cette période formera notre sixième Partie : nous y verrons les invasions sanglantes des Français en Italie, pour faire valoir les droits héréditaires de leurs rois sur le trône de Naples et sur le duché de Milan.

Une septième période d'environ quatre-vingt ans (1559 — 1643) comprendra les guerres de religion, qu'on peut considérer comme résultant également de l'établissement du pouvoir absolu des monarques. Après avoir mis leur volonté à la place des lois, pour toutes les choses temporelles, ils crurent avoir également le droit de soumettre à leur volonté ce qu'il y a dans l'homme de plus précieux en même temps, de plus intime et de plus indépendant, la croyance. Cette prétention, reproduite au moment où la raison avoit pris un nouvel essor, et le sentiment religieux une nouvelle énergie, ne put devenir la loi de l'état qu'après avoir triomphé, dans des flots de sang, d'une résistance obstinée.

Le pouvoir absolu s'afférmit cependant tou-

jours plus, et les consciences dûrent obéir à Louis XIV, comme tous les corps politiques de l'État lui obéissent déjà. Son règne de soixante et douze ans (1643—1715) forme à lui seul la huitième période; c'est celle du triomphe complet de la monarchie illimitée; tandis qu'une neuvième période, à peu près d'égale longueur (1715—1789), renferme, durant les soixante et quatorze ans qui s'écoulèrent depuis la mort de Louis XIV jusqu'à la révolution, la décadence et la chute d'un système auquel les Français avoient tout sacrifié.

C'est ainsi que nous pouvons représenter, par un petit nombre de mots, le caractère général des siècles qui s'écoulèrent depuis l'époque où s'arrêta notre précédent récit jusqu'aux révolutions dont nous avons été témoins; nous y trouvons cent deux ans de travaux des légistes pour rendre les rois absolus, cent trente ans de guerres de successions domestiques, cent ans de guerres de successions étrangères, quatre-vingt-quatre ans de guerres religieuses, soixante et douze ans de despotisme, soixante et quatorze ans de dissolution du corps social. Cette division morale de l'histoire de France a de la réalité, chaque période a eu un caractère essentiellement différent de celle qui l'a précédée, de celle qui l'a suivie; mais en même temps il ne faut point oublier que toute classification



d'événemens qui s'enchaînent sans interruption est artificielle ; que c'est toujours d'une manière arbitraire qu'on fixe le point où une période commence, où une autre finit ; que s'il est vrai que chaque intérêt , chaque passion à leur tour aient exercé leur domination sur les hommes, ils ont formé le caractère principal , non le caractère unique de leur époque ; qu'enfin dans le progrès du temps, chaque jour apporte un changement, chaque jour détruit et édifie, chaque jour a donc un caractère propre, en sorte qu'on ne peut jamais lui appliquer sans modification le caractère du jour qui le précède et du jour qui le suit. Il ne faut pas oublier aussi que quoiqu'on puisse montrer un enchaînement comme nécessaire des événemens, depuis les temps de Saint-Louis jusqu'à nos jours, en sorte que nous recueillons aujourd'hui les fruits de sa politique ou de celle de ses contemporains, la plus grande partie des causes nous reste à jamais inconnue, et que l'enchaînement nécessaire des événemens que nous montrons dans le passé, et que nous ne savons point voir dans l'avenir, est tout aussi souvent peut-être l'œuvre de notre esprit que la découverte d'une loi de la nature.

Au moment où Louis VIII mourut à Montpensier, le 8 novembre 1226, la monarchie qui avoit été élevée à un haut degré de puissance

par l'habileté et le bonheur de Philippe-Auguste, paroissoit menacée de retomber dans cet état de turbulente anarchie d'où il l'avoit retirée avec peine. Il avoit obtenu sur ses vassaux d'immenses avantages que son fils, durant son court règne, n'avoit point eu le temps de perdre; mais ces vassaux avoient encore le sentiment de leur force, et l'amour d'une indépendance dont ils avoient été tout récemment privés: il falloit pour les contenir, pour les rendre obéissans, une grande énergie dans les dépositaires du pouvoir royal, et ce pouvoir étoit confié à une femme et à un enfant.

Louis VIII avoit été marié le 23 mai 1200, à Blanche, fille d'Alphonse IX de Castille; il en avoit eu onze enfans, dont cinq lui survécurent. Blanche, née selon Bollandus en 1188 (1), et plus probablement trois ou quatre ans plus tôt, avoit au moins trente-huit ans à la mort de son mari. L'aîné de ses fils, Louis, né le 25 avril 1215, avoit onze ans et demi à la même époque; de ses trois autres fils, l'aîné, Robert, avoit dix ans; le second, Alphonse, sept; le plus jeune, Charles, n'en avoit que six: la fille, Elisabeth, n'avoit que deux ans.

Blanche étoit Espagnole, et l'on trouvoit en elle les qualités communes à sa nation, les qua-

(1) Bollandus, 30 Mai, p. 291.

lités propres aux grandes âmes. Elle étoit belle, son cœur étoit tendre et ardent; la religion le remplissoit en partie, mais n'en excluait pas l'amour; et ses manières, tout au moins, avec le roi de Navarre et le légat du pape, donnèrent quelque vraisemblance aux bruits que ses ennemis répandirent sur elle. Jalouse de son autorité, jalouse des affections de ceux qu'elle aimoit, lorsqu'elle maria ses fils, elle veilla toujours à empêcher que leurs femmes ne prissent sur eux un ascendant qui auroit nui au sien; d'ailleurs, elle leur avoit inspiré une haute idée de sa prudence et de sa capacité; elle fut aimée d'eux, mais avec crainte; et même en les plaçant sur le trône, elle ne les accoutuma point à cesser d'obéir. Quoiqu'elle n'eût point eu probablement elle-même une éducation littéraire, que de son temps on donnoit à peine aux hommes, elle comprit l'avantage des bonnes études, et elle entourra ses fils des hommes les plus en état de leur enseigner ce qu'on savoit alors; elle donna aux pédagogues qu'elle choisit une autorité aussi absolue sur les princes qu'ils auroient pu l'avoir sur les enfans d'un bourgeois; et comme la férule étoit dans ce temps-là le seul système d'éducation que les pédans connussent: « Si, comme celui même bien heureux roi  
« disoit, le devant dit maître le battoit, au-  
« cunes fois, pour lui enseigner chose de disci-

« pline (1). » Mais surtout Blanche avoit voulu pénétrer ses enfans des mêmes sentimens religieux dont elle étoit animée, et l'éducation qu'elle leur donna tendit constamment à développer en eux cette piété et cette foi ardente qui fut le mobile de toutes leurs actions.

Blanche étoit étrangère, et à ce titre seul elle inspiroit de la défiance aux Français. Il ne paroît point qu'elle eût exercé sur son mari une grande influence, et que pendant son règne elle eût eu aucune part dans le gouvernement ; elle ne l'avoit point accompagné à la croisade, et elle étoit à Paris quand elle reçut la nouvelle qu'il étoit mort à Montpensier. Dans la lettre que les prélats et les barons qui entouroient Louis VIII sur son lit de mort, écrivirent au comte de Champagne, ils lui dirent qu'ils avoient pris, envers le roi, l'engagement de faire au plus tôt couronner son fils, et de lui faire hommage et serment de fidélité (2) ; mais ils ne nomment pas même sa veuve ; il ne semble point qu'ils eussent juré à Louis de lui déférer la régence ; et pour se mettre en possession de l'autorité, Blanche ne pouvoit pas plus s'appuyer sur la loi ou la coutume du royaume que sur le testament de son mari.

(1) *Vie de Saint-Louis*, par le confesseur de la reine Marguerite, c. 2, p. 301.

(2) *Apud Martene Thesaurus anecdotor.* T. I, p. 937.

Blanche vouloit élever ses enfans selon ses principes; elle vouloit gouverner l'État; et pour atteindre ce double but, elle n'étoit pas absolument destituée de soutiens. Celui sur lequel elle comptoit le plus étoit le cardinal Romain de Saint-Ange, alors légat en France, qui lui avoit été si constamment attaché que déjà, dit Matthieu Paris, « s'élevoit un bruit inénarrable et « sinistre, que ce légat se conduisoit avec elle « autrement qu'il n'étoit décent; bruit, ajoute-  
« t-il, qu'il seroit impie de croire, car c'étoient  
« ses rivaux qui le répandoient (1). » Romain Bonaventura avoit été fait cardinal en 1212, par Innocent III. Lorsqu'en 1225, Honorius III lui avoit confié la légation de France, il avoit en même temps célébré dans ses lettres sa noblesse, l'élégance de ses mœurs, sa constance, son habileté et sa probité, et il l'avoit recommandé chaudement aux prélats et aux princes, comme l'homme en qui il avoit la plus haute confiance. (2)

Blanche pouvoit encore compter sur le dévouement de Thibaud IV, comte Palatin de Champagne et de Brie, qui, aussi bien que le légat, fut représenté par leurs ennemis comme étant son amant. Thibaud, né en 1201, étoit au moins de treize ans plus jeune que la reine;

(1) *Matthæi Parisii historia Angliæ*, p. 282.

(2) *Epistola apud Raynaldum ann. Eccles.* 1225, §. 29.



1226.

ses poésies, qui ont contribué autant que ses talens militaires et sa puissance à sa célébrité, quoiqu'il soit difficile aujourd'hui d'y découvrir les beautés qu'y admira un autre siècle, nous font connoître qu'il étoit porté à l'amour et au libertinage; on n'en trouve aucune qui soit indubitablement faite pour la reine Blanche, quoiqu'on ait souvent dit le contraire. Mais Thibaud, qui contribuoit à introduire chez les Français de la langue vallone les goûts et les mœurs des Provençaux, et qui formoit les troubadours à l'imitation des troubadours, rendoit, comme ces derniers, un culte poétique à l'amour et à la dame de ses pensées; il avoit choisi Blanche pour lui consacrer cet hommage public; et, quoique sa politique et son ambition le missent souvent en opposition avec elle, il sacrifioit quelquefois ses projets à son caractère poétique, et il mêloit la galanterie aux menées d'un chef de parti, d'une manière imprévue et quelquefois inconséquente. (1)

Thibaud IV, qui devoit, huit ans plus tard, joindre à ses états héréditaires le royaume de Navarre, étoit déjà, à cette époque, un des plus puissans entre les princes français, et un de ceux qui pouvoient inspirer le plus de crainte

(1) Voyez les poésies du roi de Navarre publiées en 1742, en 2 vol. in-12, avec des dissertations et des notes, par M. L. de La Ravallière.

aux dépositaires de l'autorité royale. Il tenoit sa cour à Provins, d'où il ne lui falloit que bien peu de temps pour se présenter devant Paris : il avoit signalé son indépendance peu de mois auparavant, lorsqu'il avoit abandonné le siège d'Avignon, malgré les ordres de Louis VIII; et dès cette époque, il avoit donné à connoître l'alliance qu'il avoit contractée avec les grands seigneurs les plus jaloux des progrès de l'autorité royale, tels que Pierre de Dreux, surnommé Mauclerc, comte de Bretagne; Hugues X de Lusignan, comte de la Marche et d'Angoulême; Savary de Mauléon, le plus puissant seigneur du Poitou; et Richard, duc d'Aquitaine, frère du roi d'Angleterre Henri III. Il avoit même des liaisons avec Raymond VII, comte de Toulouse; il paroît qu'il avoit cherché à le sauver de la croisade dirigée contre lui, et l'on regarde une de ses chansons contre les papelards ou hypocrites, comme l'expression de son aversion pour les persécuteurs (1). Mais la réputation de Thi-

(1) Nous prendrons cette occasion pour faire juger de la poésie du roi de Navarre, en copiant la strophe que La Ravailière croit dirigée contre les croisés. Si l'on y trouve peu de poésie, nous avouerons que nous n'en trouvons pas davantage dans aucune autre de ses soixante-six chansons.

Savez qui sont les vils oiseaux punais  
Qui tuent Dieu et ses enfançonnets,  
Les papelards dont le mond' n'est pas net ;

1226.

baud IV n'étoit pas intacte. On l'accusa bientôt d'avoir fait empoisonner le roi; quoiqu'il fût bien loin de lui au moment de sa mort, et que la maladie de Louis parût être la même que celle qui lui avoit enlevé un grand nombre de soldats. Philippe, surnommé Hurepel ou le Rude, fils de Philippe-Auguste, par sa troisième femme, et par conséquent oncle de Louis IX, prenoit surtout à tâche d'accréditer ces soupçons. Ce prince, alors âgé de vingt-six ans, auroit eu peut-être plus de droits que Blanche à la régence, si la légitimité de sa naissance n'avoit pas été contestée; mais l'église n'avoit jamais voulu reconnoître le mariage de sa mère Marie, ou Agnès de Méran; son père ne lui avoit donné en apanage que le petit comté de Clermont en Beauvoisis; il lui avoit ensuite fait épouser l'héritière de Renaud, comte de

Cil sont bien ord, et puans et mauvais :  
 Ils occient toute la simple gent .  
 Par leurs faux mots, qui sont de Dieu enfans.  
 Papelards font le siècle chanceler,  
 Par Saint Pierre, mal les fait encontrer,  
 Ils ont tollé joie et soulas et paix,  
 S'en porteront en enfer le grand faix.

( Chanson LXV, T. II, p. 160. )

J'ai changé l'orthographe pour en rendre l'intelligence plus facile. Au reste, ce couplet a le défaut de toutes les poésies du temps, il n'a rien de précis. Les papelards peuvent être les persécuteurs des Albigeois; mais ils ne sont nullement caractérisés, autrement que par des injures.

Boulogne, qu'il retenoit en prison depuis la bataille de Bouvines; mais au lieu de lui laisser librement disposer du comté de Boulogne, il avoit mis des garnisons royales dans ses meilleurs châteaux. Philippe n'étoit donc ni puissant, ni indépendant; il étoit peu aimé et peu fait pour l'être; et quoiqu'il donnât souvent de l'inquiétude à Blanche, il n'osa point lui disputer ouvertement la régence.

Le nouveau règne devoit commencer par le sacre du roi; cette cérémonie religieuse étoit considérée comme donnant la sanction de l'église à la transmission de l'autorité, et attestant le consentement des grands qui devoient y être présens. La convocation de ces grands ne fut point faite au nom de Louis IX, qui ne régnoit pas encore, ni au nom de Blanche, qui n'avoit aucun titre pour gouverner. Ce furent les seigneurs qui avoient entouré Louis VIII à Montpensier, sur son lit de mort, les archevêques de Bourges et de Sens, les évêques de Beauvais, de Noyon et de Chartres; le frère de Louis VIII, Philippe Hurepel, nouveau comte de Boulogne; le comte de Blois, Enguerrand de Coucy, Archambaud de Bourbon, Jean de Nesle et Étienne de Sancerre, qui, en vertu du serment qu'ils avoient prêté au roi mourant, invitèrent les pairs et le *baronnage* de France à se trouver à Reims, le dimanche avant

1226.

la Saint-André (29 novembre 1226), pour le sacre du roi son fils. (1)

Les seigneurs français ne s'empresèrent point d'obéir à cette sommation. Pour que le royaume fût librement représenté, il falloit, disoient-ils, que tous ceux que Philippe-Auguste avoit retenus en captivité, depuis la bataille de Bouvines, et en particulier Ferrand de Portugal, comte de Flandre, et Renaud de Dampierre, ancien comte de Boulogne, fussent remis en liberté; ils vouloient de plus avoir la garantie qu'aucun baron ne seroit désormais privé de ses biens et de ses droits, si ce n'est par le jugement de ses douze pairs; et qu'aucun ne seroit dénoncé comme ennemi public, ou attaqué à force ouverte; s'il n'avoit auparavant été sommé au moins un an à l'avance. C'étoient là, disoient-ils, les anciennes libertés du royaume, et elles devoient être reconnues au moment du sacre, tout aussi bien que le droit héréditaire du roi. (2)

La briéveté du terme assigné pour se rendre au couronnement ne laissa point aux comtes de Champagne, de Bretagne, d'Angoulême, et aux autres grands seigneurs de leur parti, le temps de faire valoir leurs prétentions; et

(1) Leur lettre de convocation se trouve dans *Martene, The-saurus Anecd.* T. I, p. 937.

(2) *Math. Parisii historia Angliæ*, p. 282.

Blanche, d'après le conseil du cardinal Romain de Saint-Ange, se détermina à passer outre malgré leur absence. Après avoir fait armer son fils chevalier à Soissons, elle le conduisit à Reims au jour marqué; trois semaines seulement s'étoient écoulées depuis la mort de Louis VIII son père. L'assemblée de la noblesse de France étoit loin d'être complète; mais assez de grands seigneurs s'étoient rendus à Reims pour donner de l'éclat à la cérémonie. Le plus illustre étoit Jean de Brienne, roi titulaire de Jérusalem, qui, vivant des libéralités des monarques d'Occident, ne s'absentoit d'aucune fête, d'autant plus qu'il étoit toujours sûr d'y occuper le premier rang, en même temps qu'il étoit défrayé par ses illustres hôtes. Dans les frais du couronnement de Saint-Louis, montant en tout à l. 5053. 14. 400 livres furent comptées pour les gages et livraisons de l'hôtel du roi d'outremer (1). Philippe, comte de Boulogne, l'oncle du roi, venoit ensuite; puis un seul pair, Hugues IV, duc de Bourgogne, qui n'avoit pas plus de quatorze ans, et deux paires, la comtesse de Flandre, femme de Ferrand, que le roi retenoit toujours prisonnier, et la comtesse de Champagne, mère de Thibaud IV, à qui l'on avoit refusé l'entrée de Reims. Enfin

(1) Rouleau de la Chambre des comptes rapporté par Ducauge, observations sur Joinville, p. 44.

1226.

ce qu'on nommoit alors le *baronnage de France* étoit représenté par les comtes de Dreux, de Blois, de Bar, les trois frères de Coucy et un nombre considérable d'évêques. L'archevêché de Reims étant alors vacant, ce fut l'évêque de Soissons, son premier suffragant, qui, le dimanche 29 novembre 1226, mit la couronne sur la tête de Louis IX. (1)

Blanche dispoit au nom de son fils des palais royaux, des châteaux forts, et de ce qui s'y trouvoit contenu : elle en profita pour s'attacher par des bienfaits ceux qui, en assistant au couronnement, avoient paru embrasser ses intérêts : elle remit en liberté Ferrand, comte de Flandre, moyennant une somme d'argent considérable, mais bien moins forte que celle qu'avoit refusée Louis VIII pour sa rançon ; elle resserra au contraire Renaud, comte de Boulogne, pour l'empêcher de venir disputer au gendre que Philippe-Auguste lui avoit donné sans le consulter, un héritage dont il devoit rester dépouillé. Le malheureux Renaud perdant l'espérance de recouvrer jamais sa liberté, se tua, dit-on, dans sa prison. Son gendre Philippe Hurepel, beau-frère de la reine, obtint

(1) *Chronic. Guillelmi de Nangy*, T. I, p. 31. — *Ejusdem gesta Ludovici IX*, in *Duchesne scrip. Fr.* T. V, p. 327. — Joinville édit. de Ducange, 15, observations, p. 44. — *Chr. de Saint Denys*, f. 49.

encore la restitution des châteaux de Mortain et de Lillebonne, qui pendant les règnes de Philippe-Auguste et de Louis VIII avoient été occupés par des garnisons royales, comme gages de la fidélité du nouveau feudataire. (1)

Cependant les grands seigneurs qui avoient refusé de se trouver au couronnement, et qui s'étoient armés pour maintenir les privilèges de leur ordre, donnoient à Blanche beaucoup d'inquiétude. Le plus puissant étoit Pierre de Dreux, comte de Bretagne, que sa constante opposition aux usurpations des prêtres avoit fait surnommer Mauclerc (le mauvais clerc ou le mauvais savant) : il étoit alors l'objet de leurs plus violentes invectives; personne ne nioit cependant ou son habileté ou ses talens militaires (2); la province qu'il gouvernoit étoit demeurée comme étrangère à la France. Ses habitans parloient une langue qui n'étoit point entendue; ils étoient jaloux de leur indépendance, que leur situation péninsulaire rendoit facile à défendre. La Bretagne étoit feudataire en même temps de la couronne d'Angleterre et de celle de France; Mauclerc opposoit les prétentions de l'une à celles de l'autre, et il avoit, le 19 octobre de l'année

(1) *Chr. Guill. de Nangis*, p. 31. — La Chaise, *Hist. de Saint-Louis*, L. II, ch. IV, p. 46.

(2) *Hist. de Bretagne*, Liv. VII, c. 38, 39, p. 218. — *Preuves de l'hist. de Bret.* p. 559, 360.



1226.

précédente, signé un traité avec Henri III, par lequel il promettoit à ce roi sa fille Yolande en mariage, tandis que le roi d'Angleterre et son frère le duc d'Aquitaine s'engageoient à tenir ses amis pour leurs amis, ses ennemis pour leurs ennemis (1). Dans la même alliance s'étoit engagé Savary de Mauléon, que nous avons vu durant les deux règnes précédens passer à plusieurs reprises d'un parti dans l'autre, et entraîner à chaque fois presque tout le Poitou avec lui; on y voyoit encore Hugues X de Lusignan, comte de la Marche, et sa femme Isabelle, comtesse d'Angoulême. Isabelle étoit mère de Henri III. Le roi Jean avec un insolent mépris pour les droits de ses sujets et les mœurs publiques, l'avoit enlevée en l'an 1200 à son mari et l'avoit épousée. Mais après la mort de Jean, Hugues de Lusignan l'avoit reprise, estimant que la possession du comté d'Angoulême pouvoit faire oublier bien des infidélités. Les fils qu'il avoit d'elle étoient traités en frères par Henri III, et les faveurs dont ils jouirent à la cour d'Angleterre y causèrent de fréquens soulèvemens: Hugues de Lusignan avoit obtenu de Henri III, outre la restitution de la dot de sa femme, la concession de Saintes et de la Saintonge, de l'île d'Oléron, et d'autres fiefs

(1) *Rymer Fœdera et conv.* T. I, p. 283.

dont il avoit fait hommage au roi d'Angleterre (1). 1226.  
Enfin le vicomte de Thouars étoit entré dans la même ligue, et il avoit obtenu du roi d'Angleterre la promesse de sa garantie et de ses secours. (2)

Le roi d'Angleterre étoit considéré comme le chef de la ligue que les grands seigneurs avoient formée pour recouvrer et conserver ce qu'ils nommoient les libertés françaises. Henri III avoit cédé à son frère Richard le duché d'Aquitaine; cependant il étoit toujours considéré comme seigneur français, et comme le plus puissant d'eux tous; d'ailleurs il prétendoit que son père avoit été injustement dépouillé de la Normandie, du Maine, de l'Anjou et du Poitou; il ne cessoit de réclamer ces provinces, où il avoit encore de nombreux partisans, et les seigneurs de France l'auroient vu avec plaisir recouvrer des domaines qui auroient tenu le roi dans un état constant de crainte et de dépendance à leur égard. Mais Henri III, né le 1<sup>er</sup> octobre 1206, et arrivé par conséquent à l'âge où il pouvoit réaliser les espérances de ses partisans, commençoit à se montrer aussi indigne de leur confiance que l'avoit été son père. 1227.  
Toujours dominé par des favoris, il obéissoit alors à Hubert du Bourg, sur lequel il accumuloit

(1) *Rymer Fœder.* T. I. p. 288.

(2) *Rymer*, p. 289.

1227.

toutes ses largesses. Au moment où il parvint à sa majorité, il révoqua toutes les chartes, il abolit toutes les libertés de son royaume, déclarant que les engagemens qu'on lui avoit fait prendre tandis qu'il étoit encore mineur, ne pouvoient avoir aucune validité; il força même tous ceux qui avoient reçu de lui des concessions ou des titres quelconques, sous son sceau, à les renouveler, et à payer pour la seconde fois tous les droits de chancellerie qui étoient alors exorbitans; il se brouilla avec son frère Richard, comte de Cornouailles et duc d'Aquitaine; il voulut le faire arrêter, et il causa ainsi un soulèvement des barons anglais, qui le mit pour quelque temps dans l'impossibilité de s'occuper des affaires de France. (1)

A défaut du roi d'Angleterre, le comte de Champagne se présentoit pour être le chef des seigneurs mécontens; c'étoit lui qui avoit négocié leur alliance, et qui leur avoit fait sentir le danger qui les menaçoit tous, s'ils laissoient écraser le comte de Toulouse. Il avoit alors donné le premier l'exemple de résister à l'autorité royale; il étoit odieux à Louis VIII, et plus encore à son frère Philippe Hurepel; aussi lorsqu'il avoit voulu se rendre au sacre, avec sa mère, Philippe et les barons de son parti avoient déclaré qu'ils lui fermeroient les portes

(1) *Matth. Paris. histor. Angliæ*, p. 283, 284.

de Reims. On savoit que Thibaud IV faisoit des préparatifs de guerre, et qu'il rassembloit des vivres et des armes dans ses meilleurs châteaux. Blanche annonça le dessein de le prévenir; elle fit sommer les vassaux de la couronne de se rendre à l'armée que son jeune fils commanderoit en personne, et qui devoit s'assembler à Tours. Elle étoit dans cette ville le 20 février 1227, avec Louis IX, le légat, et les comtes de Boulogne et de Dreux, lorsque Thibaud IV s'y présenta, fit hommage pour ses fiefs, et fut reçu de Blanche et de son fils avec toute la bienveillance qu'ils auroient pu montrer au sujet le plus fidèle (1). On ne nous a point expliqué la cause de ce changement, et les historiens-romanciers ont supposé que Thibaud, épris des charmes de la reine, n'avoit pas voulu combattre celle qu'il aimoit. Il est beaucoup plus probable que cette réconciliation étoit le résultat des négociations de la reine: elle se sentoit dans la dépendance de Philippe Hurepel son beau-frère, elle craignoit qu'il ne se fît déférer la régence à laquelle il avoit des droits; elle redoutoit beaucoup moins le comte de Champagne, qui ne prétendoit point à être son maître, mais le premier de ses sujets; elle

1227.

(1) *Guill. de Nangis gesta Lud. IX in Duchesne*, p. 327. — *Ejusd. Chron. in spicilegio Acherii*, p. 30. — *Hist. de Bretagne*, L. VII, c. 54, p. 220.

1227. *lui proposa sans doute de joindre leurs forces, pour se débarrasser en même temps de Hurepel et des mécontents. Chacun, dans ce changement de parti, trompa ses anciens associés; de là l'amertume des ressentimens de ceux qui se virent joués, et les calomnies qu'ils répandirent contre leurs nouveaux adversaires.*

Les grands seigneurs confédérés pour soutenir les libertés de leur ordre, furent déconcertés par l'abandon du comte de Champagne, qu'ils regardoient comme leur chef; ils avoient à Thouars leur quartier-général, et là, chaque jour, ils apprenoient que quelqu'un des leurs les avoient abandonnés, pour passer au parti de la reine. Afin de mettre un terme à cette désertion, Richard, duc d'Aquitaine, et Savary de Mauléon, résolurent de faire arrêter le comte de Bar, comme il se disposoit à les quitter aussi. Cette tentative ne fit que redoubler le mécontentement universel : deux fois déjà le roi avoit fait citer les seigneurs confédérés pour comparoître devant son parlement, et deux fois, après avoir demandé terme pour s'y rendre, ils avoient fait défaut, au jour assigné; enfin le 16 mars 1227, les comtes de Bretagne et de la Marche comparurent à Vendôme; ils renoncèrent au traité qu'ils avoient récemment signé avec le roi d'Angleterre; et le duc de Bretagne promit à Charles d'Anjou, frère du roi Louis,

la même Yolande sa fille qu'il avoit auparavant promise à Henri III. Avant qu'elle fût en âge de recevoir un mari, de nouvelles intrigues changèrent encore sa destination. (1)

Mais d'autre part Philippe Hurepel ne voyoit pas sans une extrême jalousie l'homme qu'il avoit long-temps regardé comme l'ennemi de son frère et le sien, le supplanter dans les conseils de sa sœur. Rude et grossier lui-même, comme l'indiquoit le surnom qu'on lui avoit donné, il ne supposoit aussi que des motifs grossiers à la conduite des autres; il prit à la lettre les galanteries que Thibaud adressoit à la reine; il ne douta point que sa belle-sœur n'oubliât son mari avec l'homme même qui devoit lui inspirer le plus d'horreur, car il donnoit croyance, en même temps, aux accusations d'empoisonnement déjà répandues contre Thibaud et qu'il expliquoit par la même passion. Thibaud avoit, depuis long-temps, quitté le camp des croisés, quand Louis VIII étoit tombé malade; mais aux yeux des Français ignorans et superstitieux, l'absence ne donnoit aucune garantie contre le maléfice dont ils accusoient le comte de Champagne; ils ne distinguoient point entre l'empoisonnement et la sorcellerie, et ils croyoient qu'on pouvoit faire périr un homme en formant son

(1) Hist. de Bretagne, Liv. VII, c. 56, p. 221.



1227.

image en cire avec des cérémonies magiques, et en la transperçant ensuite avec une aiguille, ou en la laissant fondre au soleil. C'étoit ainsi que Philippe prétendoit que son frère avoit été empoisonné. Il appelloit tous les seigneurs français à le venger, et il s'adressa de préférences à ces princes mécontents, qu'il avoit d'abord voulu réduire, de concert avec la reine Blanche. L'été de 1227 fut employé à des négociations entr'eux. Ces princes convinrent avec lui que pour rétablir les libertés de leur ordre, et obtenir le redressement de leurs griefs, il falloit écarter d'auprès du roi la femme étrangère et le prêtre intrigant qui dominoient sur sa jeunesse. Louis s'étoit rendu au mois de décembre à Orléans ; ils résolurent de l'y enlever. Comme ils rassembloient des troupes dans ce but, la reine en fut avertie et se hâta de ramener son fils vers Paris ; mais lorsqu'elle fut arrivée à Montlhéri, elle n'osa pas passer outre ; les princes avoient réuni leur armée à Corbeil, et s'y trouvoient fort supérieurs en force au cortège de Blanche. Elle recourut aux bourgeois de Paris, dont elle avoit toujours cherché à gagner l'affection, et qui ne pouvoient que perdre au triomphe de l'aristocratie sur l'autorité royale : elle les pria de s'armer, et de venir au-devant d'elle pour la dégager. Saint-Louis se plaisoit dans la suite à raconter

cette première marque d'affection qu'il avoit reçue de ses sujets. « Et me conta le saint roi, « dit Joinville, que il ni sa mère qui étoient à « Mont le Héri ne osèrent revenir à Paris, « jusques à tant que ceux de Paris les vinrent « querir avec armes ; et me conta que dès « Mont le Héri étoit le chemin plein de gens « à armes et sans armes jusques à Paris, et « que tous crioient à Notre Seigneur que il lui « donnât bonne vie et longue, et le défendît « et gardât de ses ennemis. » (1) »

Tandis que Blanche avoit tant de peine à faire reconnoître par les seigneurs de France l'autorité qu'elle s'attribuoit sur son jeune fils, et à laquelle celui-ci se soumettoit avec empressement, sa situation n'étoit point sans difficulté vis-à-vis de l'église, qui mettoit à profit toutes les révolutions des monarchies chrétiennes, pour étendre sur elles son autorité. Honorius III, le pape régnant au moment de l'avènement de Louis IX au trône, augmenta les embarras de la régente, en prenant contre elle le parti des seigneurs confédérés, ou plutôt celui du roi d'Angleterre, qui, par son aveugle obéissance aux ordres de Rome, lui paroissoit mériter bien mieux que la reine de France

(1) Joinville, *Hist. de Saint-Louis*, édit. de 1761, in-fol. p. 16. — Guill. de Nangis, *Gesta Ludovici IX*, p. 328. — Chr. de Saint-Denys, f. 50.

1227.

toute la protection du saint siège. Averti que Hugues IV de Lusignan, comte de la Marche, vouloit faire sa paix avec Blanche, et abjurer son précédent traité avec Henri III, il lui écrivit, prématurément à ce qu'il semble, car sa lettre est du 8 janvier, et le traité de Lusignan seulement du 16 mars, pour lui enjoindre de rester fidèle à Henri III, et de ne tenir aucun compte des sermens qu'il pourroit avoir prêtés à son adversaire. « Nous t'ordonnons, disoit-il, « par notre autorité apostolique, de pourvoir « à ta réputation et à ton salut, en retournant « comme tu le dois à la fidélité de ton roi, « et en lui gardant inviolablement le serment « que tu lui as prêté, nonobstant tout serment « contraire que tu peux avoir fait depuis; car « ce dernier est illicite et ne doit pas être « observé. » (1)

Honorius III mourut le 18 mars 1227, et Grégoire IX, parent d'Innocent III et issu comme lui de la famille des comtes de Signa, fut élevé au pontificat. Celui-ci ne se montra pas moins favorable au monarque anglais contre la régente de France. Il venoit à peine de monter sur la chaire de Saint-Pierre, lorsqu'il écrivit à Louis IX, le 25 mai 1227, pour l'exhorter, au nom de l'obéissance apostolique et pour le salut de son âme, à restituer au

(1) *Raynaldi Annal. Ecclesiastici*, T. XIII, A. 1226, §. 44.

roi d'Angleterre tout ce qu'il lui déténoit injustement, tout ce qui avoit été conquis sur lui par Louis VIII et Philippe-Auguste. (1)

1227.

Henri III, il est vrai, ne chercha point à tirer parti de cette exhortation de son protecteur, parce qu'à la même époque il avoit envoyé deux ambassadeurs à la cour de France, pour empêcher le renouvellement des hostilités, et ceux-ci avoient prolongé la trêve entre les deux couronnes jusqu'à la fête de saint Jean de l'année suivante. (2)

Blanche étoit en même temps demeurée chargée de la guerre que son mari, d'après les exhortations du saint siège, avoit portée l'année précédente dans l'Albigeois. Mais quoique l'armée de Louis VIII y eût été presque détruite par les maladies, la régente n'avoit pas lieu de redouter les vengeances de ces habitans du comté de Toulouse, auxquels, sous le prétexte de leur attachement à l'hérésie, on avoit déjà tant fait de mal. Ils étoient écrasés par une longue durée de calamités, et ils ne soupiroient qu'après un peu de repos. Le cardinal Romain de Saint-Ange avoit de pleins pouvoirs du pape pour régler le gouvernement ecclésiastique des pays conquis : au commencement de janvier il prononça sur la demande

(1) *Raynaldi Ann. Eccles.* T. XIII, A. 1227, §. 54, 55.

(2) *Rymer Fœder.* T. I, p. 294, 295.

1227.

que les habitans d'Avignon lui avoient adressée pour être réconciliés à l'église. Il leur interdit de donner aucun secours au comte de Toulouse, aucun asile aux hérétiques ; il les condamna à une amende de mille marcs d'argent envers l'église, de six mille envers l'armée des croisés ; il leur ordonna de démolir leurs murailles, leurs remparts et leurs tours, sans pouvoir les rétablir, à moins qu'ils n'en obtinssent la permission du roi de France et de l'église. A ces conditions il voulut bien les relever de l'excommunication qu'ils avoient encourue : mais en même temps il destina l'argent qu'il leur avoit extorqué, à fortifier de l'autre côté du Rhône le château de Saint-André destiné à les maintenir dans l'obéissance. (1)

Durant le carême de la même année, Pierre, archevêque de Narbonne, présida dans sa ville épiscopale un concile dont les canons, au nombre de vingt, sont tous destinés à redoubler les rigueurs des persécutions contre les juifs, contre les hérétiques, contre le comte de Toulouse, le comte de Foix et le vicomte de Béziers, et à augmenter le pouvoir ecclésiastique. Il voulut qu'un testament ne fût plus sensé valide s'il n'étoit fait en la présence du curé : il ordonna que dans chaque

(1) Hist. gén. du Languedoc, Liv. XXIV, c. 29, p. 364.

paroisse des assistans aux inquisiteurs, sous le nom de témoins synodaux, fussent institués pour découvrir ceux dont la foi seroit suspecte. (1)

Malgré le découragement de ses sujets, l'abandon de ses alliés, et le redoublement de la haine sacerdotale, le comte de Toulouse essaya de profiter de la retraite des croisés, pour attaquer Humbert de Beaujeu, que Louis VIII, à son départ, avoit institué son lieutenant dans la province. Il ne put lui enlever que le château de Haute-Rive, à quatre lieues de Toulouse, qu'il avoit attaqué durant l'hiver (2). Cet événement suffit pour que le clergé de France fit retentir la cour de Rome de ses clameurs; il accusa la reine Blanche, qui continuoit, disoit-il, à lever les décimes sur les bénéfices ecclésiastiques accordées pour cinq ans à son mari, sans continuer en même temps la guerre contre les hérétiques, qui seule pouvoit légitimer cette exaction. Il obtint même un ordre de Grégoire IX pour en suspendre la perception (3). Mais le cardinal de Saint-Ange, qui étoit absolument dévoué à Blanche, trouva moyen de faire révo-

(1) Hist. de Languedoc, Liv. XXIV, c. 52, p. 365. — *Concilia generalia Labbei*. T. XI, p. 304.

(2) *Guill. de Podio Laurentii*, c. 57, p. 689.

(3) *Raynaldi Ann. Eccles.* 1227, art. 56.



1227.

quer cet ordre. En même temps il fit comprendre à la reine qu'il étoit de son intérêt de poursuivre la guerre. Elle envoya quelques secours à Humbert de Beaujeu, qui à l'aide de ces renforts vint mettre le siège devant le château Bécède en Lauraguais (1). L'archevêque de Narbonne, et Fouquet, évêque de Toulouse, que les Albigeois nommoient l'évêque des diables, accoururent à ce siège. Pons de Villeneuve et Olivier de Fermes qui commandoient dans le château ne pouvant prolonger plus long-temps leur défense, réussirent une nuit à s'échapper avec une partie de la garnison : le reste fut assommé ou passé au fil de l'épée par les vainqueurs. Fouquet déroba cependant au supplice quelques femmes et quelques enfans ; et il arracha de même aux soldats, mais pour les faire périr sur le bûcher, Gerard de la Mote, pasteur des hérétiques de Bécède, et tous ceux qui formoient son troupeau. (2)

Ainsi la cruauté des persécuteurs n'étoit point encore assouvie ; elle se signaloit encore fréquemment par des supplices, et durant toute a période dans laquelle nous entrons, les mesures répressives adoptées par les conciles

(1) *Guill. Nangii Chronic. in spicil. T. III, p. 31.*

(2) *Guill. de Podio Laurenti, c. 37, p. 689. — Præclara Franc. facin. p. 775.*

1227.  
acquirent chaque année plus de rigueur, et donnèrent à l'inquisition une organisation toujours plus redoutable. Cependant le fanatisme qui avoit armé les premières croisades contre les Albigeois s'étoit assoupi; personne ne regardoit plus la chréienté comme mise en danger par les progrès de la réforme; personne ne songeoit plus à sauver l'église de l'invasion de la pensée, et ne soupiroit plus après le moment où il se réjouiroit à la flamme des bûchers, où il se baigneroit dans le sang : à une passion effrénée avoit succédé une calme indifférence; mais la tolérance n'y avoit rien gagné : les rois, les nobles, les prêtres, le peuple, étoient d'accord à penser que les hérétiques devoient être détruits par le fer et le feu. Un nom injurieux, qui rappeloit l'origine de la secte parmi les Bulgares, et qui est resté flétri dans notre langue au point de devenir obscène, étoit donné à tous ceux qui avoient entrepris de ramener les mœurs à leur pureté, la foi à sa spiritualité, l'église à sa simplicité antique. On parloit avec un froid mépris de ces êtres que des sentimens si généreux avoient animés, et qui avoient tant souffert; comme s'ils n'avoient rien d'humain, rien de sensible, et que le cœur de l'homme ne pût ressentir pour eux aucune sympathie; leur supplice n'excitoit plus de pitié, pas même celle de la haine, seu-

1227. lement parce qu'il n'y avoit plus besoin d'effort pour les écraser.

La raison commençoit cependant de nouveau à aborder l'examen des questions religieuses, mais ce n'étoit point sur les controverses traitées par les Albigeois que se portoit alors l'attention; les spéculateurs les plus intrépides s'en détournent avec un juste effroi. Les écoles de Paris avoient acquis toujours plus d'importance; de nouveaux écoliers y accouroient, non seulement de France, mais de toute l'Europe, pour entendre les leçons de maîtres célèbres. Un corps nombreux de professeurs qui devoit à l'exercice de toutes les facultés de l'esprit, et ses avantages pécuniaires, et son rang dans la société, et sa gloire, s'étoit élevé lui-même; plus encore qu'il n'avoit élevé la jeunesse qui lui étoit confiée; l'érudition avoit fait des progrès indubitables; la subtilité, l'habitude de manier dans la dispute et la pensée et la parole, s'étoient augmentées par l'exercice: il n'est pas si sûr que l'esprit eût gagné ou en étendue ou en justesse. L'école de théologie de Paris, renommée dans toute l'Europe pour son orthodoxie, mettoit sa gloire à conserver sans tache cette réputation; toutefois ce corps de docteurs ne tarda pas à se trouver en opposition avec les ordres monastiques qui se mêloient aussi de l'enseignement: leur rivalité

contribua à attacher les théologiens français à la défense de l'indépendance de leur église nationale; ce fut dans la fixation des bornes entre les pouvoirs temporel et spirituel, ce fut dans l'opposition aux envahissemens de la cour de Rome, qu'ils signalèrent leur esprit de réforme, et jamais dans l'examen du dogme, ou même dans celui de la discipline de l'église.

D'ailleurs une autre controverse, hors de la France, il est vrai, mais assez rapprochée et assez importante pour fixer tous les yeux, contribuoit alors à donner cette direction aux esprits. Le premier trône de la chrétienté étoit occupé à cette époque par un des plus grands hommes qui aient porté une couronne. Frédéric II, héritier de la maison de Hohens-tauffen, et élevé par ses partisans à la dignité impériale, gouvernoit à ce titre l'Allemagne et l'Italie supérieure. Comme roi d'Arles et de Bourgogne, il étoit également le souverain reconnu de toute la partie de la France qui est située au levant de la Saône et du Rhône. Par sa mère il avoit hérité du royaume des Deux-Sicules, et par sa femme, fille de Jean de Brienne, du royaume de Jérusalem. Il étoit alors âgé de trente un ans, étant né en décembre 1194. La nature avoit été prodigue de ses dons envers Frédéric II. Son activité, son courage, ses talens, comme guerrier, comme adminis-

1227. trateur, comme législateur, sembloient promettre aux peuples qui lui étoient soumis le règne le plus brillant et le plus heureux. Sa forte mémoire étoit ornée par l'étude de tout ce qui pouvoit lui faciliter la connoissance des hommes ou étendre son esprit. Il parloit également bien le latin, l'italien, l'allemand, le français, le grec et l'arabe; il avoit étudié avec goût et avec profit l'histoire naturelle et la philosophie, il avoit multiplié les écoles dans ses états, il offroit de riches récompenses à tous ceux qui venoient y enseigner les sciences et les arts libéraux, et c'étoit parmi ceux qui s'étoient distingués dans cette carrière qu'il choisissoit ses amis, ses confidens et ses ministres (1). Mais Frédéric II avoit peu de respect pour les prêtres et pour leurs doctrines, et, à ce qu'on assure, peu de foi dans les enseignemens de l'église. Les intrigues du clergé, auxquelles il avoit été constamment en butte, lui avoient appris dès son enfance à se tenir en garde contre les papes qui vouloient l'asservir, contre les moines qui l'avoient souvent trahi. La connoissance des philosophes arabes, devenus récemment sceptiques par les enseignemens d'Avicenne, l'avoit accoutumé à examiner et à

(1) *Gio Villani Istor. Lib. VI, c. I, p. 155. Scrip. Rev. Italic.* — Nicolas de Jamsilla, *Historia Conradi et Manfredi*, T. VIII, p. 495.

douter ; la passion des plaisirs , à laquelle il sacrifia souvent sa dignité , sa santé , son repos , l'avoit rendu impatient du contrôle de ceux qui avoient voulu s'établir directeurs de sa conscience ; la souveraineté de Naples avoit mis sans cesse ses intérêts et ses droits en opposition avec ceux du gouvernement temporel des papes.

Les papes et les prêtres semblèrent à leur tour reconnoître avec une sorte d'instinct dans Frédéric II leur plus dangereux ennemi. A plusieurs reprises cet empereur vit élever sur la chaire de saint Pierre des hommes qui devoient lui être attachés par l'amitié , par le souvenir du bien qu'ils lui avoient fait , ou de celui qu'ils en avoient reçu. Innocent III avoit été son tuteur , Honorius III sa créature , Innocent IV son ami , avant de parvenir au souverain pontificat ; tous également l'attaquèrent et le persécutèrent avec un acharnement qui fut pour la chrétienté la cause de longs malheurs , et qui , malgré la victoire finale des papes , contribua plus qu'aucune autre cause à ébranler le pouvoir pontifical. Tant de haines , de si implacables ressentimens sembloient tellement contraires aux enseignemens du christianisme et à la charité sacerdotale , que ceux mêmes qui soumettoient habituellement leurs consciences à la cour de Rome , ne purent s'empêcher de réfléchir sur les motifs



1227. des pontifices. En France, les princes, les docteurs et le peuple en furent également frappés et la confiance dans les intentions et les décisions des papes n'y fut plus si entière qu'auparavant.

A cette époque même Frédéric éprouvoit de la part du pape Grégoire IX la plus criante injustice. C'étoit Honorius III qui avoit négocié son mariage avec Yolande de Jérusalem, héritière par sa mère et sa grand'mère du trône de la Judée, dont son père Jean de Brienne n'étoit qu'usufruitier. Le pape avoit voulu donner par ce mariage un intérêt immédiat dans la défense de la Terre Sainte au monarque qui, comme empereur et comme roi de Sicile, étoit le plus en état de la secourir. Frédéric II s'étoit en effet engagé à conduire une nouvelle croisade à la délivrance du Saint Sépulcre; nous avons vu que son armement, en concurrence avec la croisade de Louis VIII contre les Albigeois, avoit donné lieu à beaucoup de négociations, et à des changemens fréquens dans la politique de la cour de Rome (1). Le départ des croisés fut enfin fixé au 8 septembre 1227, et tous les guerriers pèlerins d'Allemagne, de France et d'Angleterre, durent se rendre à Brindes, où une flotte sicilienne devoit se trouver prête ce jour-là, pour les transporter à Saint-Jeand'Acres et à Tyr, seules

(1). Voyez ci-devant, T. VI, p. 547 et suiv.

places du royaume de Jérusalem qui fussent alors demeurées aux chrétiens. Frédéric II devoit s'embarquer avec eux, et déjà ses lieutenans avoient pris possession d'Acre et de Tyr, non sans exciter les plaintes du pape, qui lui reprochoit amèrement d'avoir dépouillé son beau-père, le premier des champions de la croix. (1)

Au mois de juillet les croisés de l'Allemagne commencerent à arriver en foule dans le royaume de Naples : le plus distingué d'entre eux étoit le landgrave de Thuringe, qui, ayant rejoint l'empereur à Brindes, s'embarqua avec lui pour Otrante, où ils devoient recueillir le reste de leurs munitions et de leurs soldats. Mais le séjour dans ces campagnes brûlantes et fiévreuses, d'une grande multitude d'hommes accoutumés à de tout autres climats, et qui n'usoient d'aucune modération dans la jouissance des fruits, des vins et des plaisirs du midi, développa bientôt au milieu d'eux une funeste épidémie. Louis, landgrave de Thuringe, en mourut en peu de jours, et des milliers de ses compagnons d'armes éprouvèrent bientôt le même sort. Frédéric II, atteint du mal auquel ils avoient succombé, et voyant son armée se fondre autour de lui, se fit remettre à terre, et dès qu'il put supporter le voyage, il se fit transporter aux bains de Poz-

(1) *Resnabli Ann. Eccles. A. 1227, §. 2.*

1227. zuoli, pour y rétablir sa santé. Il n'avoit pas encore eu le temps d'y arriver, lorsque Grégoire IX, sans information, sans citation préalable, fulmina contre lui, le 29 septembre, une sentence d'excommunication, pour avoir, disoit-il, manqué à l'accomplissement de son vœu, et n'être pas, au terme fixé, parti pour la croisade. Six semaines plus tard, le pape, qui auroit eu cependant le temps d'être mieux instruit, confirma cette sentence par une nouvelle bulle, publiée le jour de saint Martin. (1)

Les Français avoient pris peu de part à cette croisade ; ils s'étoient attachés de préférence à leur compatriote Jean de Brienne, qu'ils voyoient depuis quatre ans accueilli et honoré sous le titre de roi de Jérusalem, par les seigneurs et les rois dont il sollicitoit les secours. Jean de Brienne s'étoit rendu, avec une suite assez brillante de chevaliers français, à la cour de Rome, justement à l'époque où Frédéric II préparoit son armement ; il avoit obtenu d'Honorius III le gouvernement de la partie de l'État Romain qui s'étend de Radicofani à Rome. Le pape s'étoit empressé de s'attacher ainsi un capitaine auquel il croyoit de grands talens militaires, pour pouvoir l'opposer au besoin à Frédéric II. Celui-ci

(1) *Richardi de Sancto Germano Chronicon. in script. Ital.* T. VII, p. 1002. — *Raynaldi Annal. Eccles. A.* 1227, §. 26 et suiv.

ne s'étoit pas plus tôt rétabli de sa maladie, qu'il avoit commencé à faire passer des secours à la Terre Sainte, encore que Grégoire IX eût interdit aux prélats napolitains de contribuer en rien à cette entreprise. Frédéric II s'embarqua enfin lui-même à Brindes, au mois de juillet 1228. (1)

Sa flotte ne comptoit pas plus de vingt galères, et elle ne portoit qu'une centaine de chevaliers, avec un nombre proportionné de soldats. L'intention de l'empereur n'étoit point en effet de renouveler la guerre dans le Levant, mais seulement d'obtenir de Malek et Kamel ou Méléidin, sultan d'Egypte, par la seule considération de sa haute dignité et de son pouvoir, un traité avantageux aux chrétiens. Grégoire IX, indigné qu'il n'eût pas cherché avant son départ à se faire relever de l'excommunication fulminée contre lui, le traversa de tout son pouvoir; il écrivit à tous les ecclésiastiques de la Terre Sainte de ne voir dans Frédéric II qu'un monarque excommunié et rebelle à l'église. Il interdit aux trois ordres militaires des hospitaliers, des templiers et des Teutons, de marcher sous ses étendards, ou de recevoir de lui des ordres; en sorte que Frédéric, qui vouloit donner plus de poids à ses négociations, en s'avancant à la tête de son armée vers Japha, fut obligé de consentir à ce que les ordres fussent donnés

(1) *Richardi de Sancto Germano, chr. p. 1006.*

1228. à cette armée au nom de Dieu et de la chrétienté, en supprimant son nom. Il réussit cependant à obtenir de Méléidin la restitution de Jérusalem, Bethléem, Nazareth, Sidon, et de tous les villages qui se trouvoient sur la route directe de ces villes; les Sarrasins gardant seulement le quartier du temple de Salomon dans la ville que, non moins que les chrétiens, ils nommoient la Cité sainte. Mais les excommunications de Grégoire IX précédèrent Frédéric II dans la capitale de ce royaume, que sa présence en Judée et son habileté avoient recouvré : aucun ecclésiastique ne voulut le recevoir dans l'église du Saint Sépulcre; aucun ne voulut lui remettre la couronne de son royaume. Il fut obligé de la prendre de ses mains sur l'autel, le 17 mars 1229, et de la placer lui-même sans bénédiction sur sa tête. (1)

Le jour où Frédéric II reçut cet affront dans l'église du Saint Sépulcre qu'il rendoit aux chrétiens, il étoit déjà informé d'une attaque plus directe de la cour de Rome, qui le forçoit de hâter son retour en Italie. Grégoire IX avoit chargé Jean de Brienne d'attaquer le royaume des Deux-Siciles, et de l'en;

(1) *Marin Sanuto secreta fidel. cruc.* Lib. III, P. XI, c. XI et XII, p. 211, 212. — *In Gesta Dei per Francos. Matth. Parisius, Histor. Angliæ*, p. 290-296. — *Raynaldi Ann. Eccles.* A. 1228, §. 1, 19. — *Richardi de Sancto Germano, chr.* p. 1011.



lever à la maison de Hohenstauffen : il avoit mis pour cela sous ses ordres les troupes de l'église, mais il comptoit moins sur elles que sur les enthousiastes qu'il avoit appelés de France. Il y avoit fait prêcher une sorte de croisade dont les guerriers portoient, au lieu de la croix, les clefs de St. Pierre sur l'épaule : la réputation du roi titulaire de Jérusalem avoit attiré sous ses étendards un assez grand nombre d'aventuriers. Jean de Brienne avec cette armée attaqua d'abord les Abruzzes, puis la terre de Labour; partout où il pénétra, il répandit la désolation et la terreur; il se rendit enfin maître de Gête, mais ce fut le terme de ses succès. Frédéric II, qui avoit quitté en hâte la Terre Sainte, étoit débarqué à Brindes : il avoit fait transporter à son armée l'étendard de la croix qu'elle avoit déployé à Jérusalem; il la conduisit contre Jean de Brienne; les soldats porteclefs n'osèrent point l'attendre : ils se retirèrent sans combat à mesure que l'empereur avançoit, et avant la fin d'octobre 1229, ils eurent absolument évacué le royaume (1). Trente-huit ans plus tard, sous le même prétexte de religion, et appelés de même par l'église, d'autres Français devoient entrer dans ce même royaume des Deux-Siciles, avec plus de succès que Jean de Brienne, et en faire la conquête.

(1) *Historia de Sancto Germano Chr. p. 1015, 1014.*

---

 CHAPITRE II.

*Régence de la reine Blanche. Troubles dans le royaume. Soumission du comte de Toulouse. Établissement de l'inquisition en Languedoc. Le comte de Bretagne, malgré l'appui de Henri III, est forcé à son tour de se soumettre à Blanche. 1228-1230.*

1228.

LE 25 avril 1228, le roi Louis IX accomplissoit sa treizième année et entroit dans sa quatorzième. Cette époque a été fixée par des lois postérieures pour la majorité des rois, comme s'il dépendoit du législateur de hâter la marche de la nature. Mais alors ces lois n'existoient pas encore : la reine Blanche étoit régente sans en prendre le titre; rien n'étoit légal, rien n'étoit explicite dans le pouvoir dont elle se trouvoit en possession; car quoique la monarchie eût éprouvé déjà plusieurs minorités, les Français ni leurs rois n'avoient rien prévu, rien réglé sur le choix des dépositaires de l'autorité royale pendant l'enfance du monarque. Aussi Blanche ne fit-elle aucune pompe de son pouvoir; elle s'efforça plutôt de dissimuler à ses sujets que son fils ne l'exerçoit pas lui-même. Lorsqu'elle fut appelée à publier la première ordonnance de

son règne, qui porte la date du 28 avril 1228, quoiqu'elle appartienne probablement à l'année suivante, elle n'y inséra pas même son propre nom, mais elle fit dire par Louis, « qu'il vou-  
« loit consacrer les prémices de son âge et de son  
« règne à celui de qui il tenoit le règne et sa vie;  
« qu'il avoit pris pour cela le conseil de ses  
« grands et de ses sages, et qu'il ordonnoit, en  
« conséquence, que des poursuites rigoureuses  
« fussent commencées contre tous les héré-  
« tiques. » (1)

Ainsi c'étoit au roi, et au roi seul, que les peuples obéissoient, tandis que le roi n'avoit d'autres volontés que celles que sa mère lui sug-  
géroit en secret. On avoit soin de répéter parmi le peuple les traits de gentillesse, de sensibilité ou de raison de l'enfant royal; on le mettoit toujours en évidence, tandis qu'on cachoit ceux qui le faisoient mouvoir; on laissoit dans une sorte de vague son âge réel, mais l'on entretenoit ses sujets de ses volontés, de sa sagesse; et l'on avoit en effet réussi à leur faire une telle illusion sur un personnage qu'ils contemploient de loin et avec respect, que la décision entre les prétendans à la régence fut réellement abandonnée aux affections ou au caprice d'un enfant. Ce fut parce que Louis IX préféra sa mère à son oncle, que les Parisiens s'armèrent contre

(1) *Ordonn. des Rois de France*, T. 1, p. 50.



1228.

le dernier, et s'avancèrent, pour assister Blanche, jusqu'à Montlhéri : ce fut encore parce que Blanche demeura, en possession, d'un pouvoir qu'aucune loi ne légitimoit, et que les usages de la monarchie sembloient réprover, que les historiens postérieurs qualifièrent de révolte les tentatives faites contre elle. La Chaise, Velly, voient un crime dans les efforts de l'oncle du roi Philippe Hurepel, qui voulut recouvrer par la force une influence sur les conseils de son neveu, à laquelle il avoit un droit au moins égal à celui de la reine ; ils oublient que l'obéissance n'est un devoir qu'envers ceux qui tiennent des lois de l'état le droit de commander. (1)

Les grands, qui connoissoient mieux la cour, qui avoient vu le roi de plus près, et qui avoient pu mieux se convaincre que ce n'étoit point lui

(1) Filleau de la Chaise, *Hist. de Saint-Louis*, L. II, c. XI, p. 63. — Velly, *Hist. de France*, T. II, in-4°, p. 308. Il existe une déclaration de l'archevêque de Sens et des évêques de Beauvais et de Chartres qui attestent que Louis VIII avoit en leur présence déclaré Blanche régente avant de mourir. Il ne l'avoit point fait du moins par son testament ; et une nomination aussi importante auroit demandé des preuves plus authentiques. Il est d'ailleurs probable que le texte même de cette déclaration a excité quelque soupçon, car Filleau de la Chaise et Velly se sont contentés de l'indiquer légèrement, et elle n'a jamais été imprimée. *Trésor des Chartes. Layette des Régentes*. Velly, *Hist. de France*, T. II, p. 298. — Filleau de la Chaise, *Hist. de Saint-Louis*, L. I, p. 37.

qui régnoit, quoique ce fût en son nom seul qu'on leur demandoit l'obéissance, ne furent pas, il est vrai, trompés par ces vaines paroles : on a conservé un de leurs traités de cette époque, dans lequel ils s'engageoient, par serment, à ne déférer à aucuns ordres qui leur vinsent du roi ou de sa part, tant qu'il seroit en si bas âge. (1)

Mais l'autorité que la reine n'osoit pas s'arroger ouvertement, et qu'ils ne lui reconnoissoient pas, ils ne la voyoient non plus nulle part ailleurs dans l'état. Le parlement, dans sa capacité législative et judiciaire, n'existoit point encore; les États-Généraux ou diètes féodales; qui, dans les autres royaumes, concouroient au gouvernement, étoient tombés en désuétude en France; les feudataires, au lieu de se coaliser, avoient crû se conserver plus indépendans en s'isolant les uns des autres. La cour des pairs subsistoit toujours, il est vrai, tout au moins dans leur souvenir; mais ils ne voyoient en elle qu'un tribunal supérieur, qu'ils invoquoient comme ayant seul le droit de les juger; ils reconnoissoient aussi ce qu'ils nommoient des parlemens; mais ceux-ci n'étoient que les conférences volontaires de chefs indépendans,

(1) Filleau de la Chaise, L. II, Ch. V, p. 48. — D'après Lefèvre Chantereau, Recueil d'actes à la fin du *Traité des Fiefs*, 170.

1228.

et ils ne se regardoient comme liés par leurs délibérations qu'autant qu'ils leur avoient donné leur assentiment, et que la résolution étoit unanime. Cependant, plus ils refusoient leur obéissance à une autorité nationale, plus ils se trouvèrent foibles vis-à-vis de l'autorité royale. Aucune diète, aucune cour des pairs, aucun parlement n'avoient été convoqués pour déférer la régence, parce que les grands ne se croyoient point tenus d'obéir à ces corps augustes; mais aussi aucune résistance ne se trouva légitimée par eux; et lorsqu'une étrangère leur transmit les ordres d'un roi de treize ans, ils ne surent comment refuser de les exécuter.

Si les barons avoient réussi à enlever Louis IX à Montlhéri, à le séparer de Blanche, et à le remettre sous la garde de Philippe son oncle, premier prince du sang, ils auroient alors reconnu celui-ci comme tuteur légitime, et ils se seroient trouvés sous la protection de l'autorité royale, mais lorsqu'ils le virent rentrer à Paris avec sa mère, ils ne voulurent point courir la chance d'être déclarés rebelles; ils se séparèrent, et en quittant Corbeil, où ils s'étoient rassemblés, ils se promirent seulement que si le roi les sommoit de faire le service de leur fief, en suivant l'étendard royal contre l'un d'entre eux, ils ne lui amèneroient chacun que deux chevaliers. En effet, au printemps de 1228 la reine

résolue à attaquer le comte de Bretagne, convoqua l'arrière-ban. Tous les grands obéirent ; mais au lieu de déployer à l'armée, selon leur usage, toute la pompe féodale, chacun ne se présenta que comme un pauvre gentilhomme, avec aussi peu de vassaux qu'il lui étoit permis d'en conduire. La reine, qui s'étoit avancée vers les frontières de Bretagne, sentit bientôt tout son danger lorsqu'elle vit venir à sa rencontre Pierre Mauclerc avec des forces très supérieures. Mauclerc juroit qu'il ne poseroit point les armes qu'il ne l'eût expulsée du royaume ; les barons qui entouroient Blanche sembloient s'attendre à une défaite. Tout à coup Thibaud IV, comte de Champagne, la sauva par sa galanterie, en lui amenant sa petite armée, dans laquelle on comptoit trois cents chevaliers. (1)

Thibaud, il est vrai, passoit pour facile à séduire, et les barons entamèrent bientôt de secrètes négociations avec lui pour le détacher de la reine. Les armées s'étoient séparées sans combat. Pierre Mauclerc avoit une fille nommée Yolande, qu'on regardoit comme devant lui succéder dans le comté de Bretagne, apparemment parce que son frère étoit d'une trop mauvaise santé pour que l'on comptât sur sa vie. Aussi Yolande avoit été recherchée tour à tour par Henri III, pour lui-même, et par Louis IX

(1) Joinville, p. 17.

1228.

pour son frère. Mauclerc l'offrit au comte de Champagne, comme gage d'une alliance entre eux; la proposition fut acceptée, et Thibaud promit de se trouver à l'abbaye de Valserré, près de Château-Thierry, pour l'épouser. Déjà la demoiselle y étoit arrivée avec ses parens; et Thibaud se mettoit en route pour s'y rendre, lorsque Blanche lui fit remettre cette lettre au nom du roi : « Sire, comte de Champagne, le roi a entendu que vous avez covenanté avec le comte Perron de Bretagne, que vous prendrez sa fille par mariage. Si vous mande le roi, que si vous ne voulez perdre quelque chose que vous avez au royaume de France, que vous ne le faites; car vous savez que le comte de Bretagne a pis fait au roi que nul homme qui vive. » (1)

Thibaud ne pouvoit ignorer que Mauclerc étoit ennemi de la reine; en s'alliant avec lui, il devoit avoir prévu le mécontentement de cette princesse. Cependant, à la réception de sa lettre, il abandonna tous ses projets, il rompit le traité qu'il avoit signé, et il retourna à Château-Thierry. Il n'est point étrange que cette inconséquence accréditât les bruits qui se répandoient sur l'amour entre Thibaud et la reine; dans une autre version de la même lettre on trouve des phrases plus mystérieuses et plus

(1) Joinville, *Hist. de Saint-Louis*, Édit de 1760, p. 18.

tendres : « Si cher que avez tout tant que aimez  
 « au royaume de France, ne le faites pas, et la  
 « raison pourquoi, vous savez bien. » (1) Les  
 grandes chroniques de Saint-Denis, pour ra-  
 conter l'entrevue précédente du comte Thibaud  
 avec la reine, avoient eu recours au vrai style  
 des romans. « A donc, disent-elles, le comte,  
 « regardant la reine qui tant étoit belle et sage,  
 « s'écria, tout ébahi de sa grande beauté : Par  
 « ma foi, madame, mon cœur et toute ma terre  
 « sont à votre commandement, ne n'est rien qui  
 « vous pût plaire, si que ne fisse volontiers, et  
 « jamais, si Dieu plaît, contre vous ni les vôtres  
 « n'en irai ! D'illec se partit tout pensif, et lui  
 « venoit souvent en remembrance le doux re-  
 « gard de la reine et sa belle contenance. Lors  
 « si entroit en son cœur la douceur amoureuse :  
 « mais quand il lui souvenoit qu'elle étoit si  
 « haute dame et de si bonne renommée, et de  
 « si bonne vie et nette, si muoit sa douce pensée  
 « en grand tristesse. » (2)

Les barons, qui pour la seconde fois se voyoient abandonnés par Thibaud, qui perdoient l'espérance de fouler la reine qui étrange femme étoit, se souvenoient moins que l'auteur

(1) Joinville, édit. de Ducange, p. 17. Édit. de 1785, in-8°, p. 38.

(2) Chron. de Saint Denis, en 3 vol. in-fol. Paris, 1493, lettre noire, fol. 50.

1228. des chroniques de sa bonne renommée, de sa bonne vie et nette; mais au contraire, ils éclatèrent de nouveau en invectives contre Thibaud, qu'ils nommoient l'empoisonneur de son roi, contre Blanche, qui répondoit à l'amour du rebelle qui avoit fait périr son mari. Philippe Hurepel, estimant que c'étoit à lui à venger son frère, déclara la guerre au comte de Champagne, et Mauclerc, comte de Bretagne, rassembla des hommes de guerre et des soldats, dans ses châteaux de Saint-James de Beuvron et de Bèlème, dont son dernier traité avec la couronne lui avoit assuré la possession (1). En même temps le comte de Bretagne publia une protestation qui nous a été conservée; il s'y plaignoit que le roi l'avoit fait assigner à Melun pour le dimanche d'après Noël, tandis qu'il auroit dû lui donner au moins quarante jours de terme; que le roi n'avoit point siégé lui-même à la cour, que la reine n'avoit point communiqué aux barons qui devoient le juger le cahier de ses plaintes qu'il avoit envoyées à Melun, que le roi venoit enfin l'attaquer dans les fiefs qu'il tenoit de lui dans l'Anjou et le Perche, qu'il y avoit tué ses hommes, ravagé sa terre, et qu'il assiégeoit enfin son château de

(1) *Guill. de Nangis, chron. in Spicilegii*, p. 31. — *Guill. Nangis gesta Sancti Ludovici*, p. 328. — *Chr. de Saint Denis*, f. 31, v.

Bélesme. En conséquence, Mauclerc renonçoit à son hommage, il déclaroit qu'il n'étoit plus l'homme de Louis IX, et il le défioit. (1)

La protestation du comte de Bretagne est datée du 21 janvier 1229, et elle nous donne ainsi la date de l'expédition de Blanche contre lui; toute la chronologie du commencement de ce règne est d'ailleurs incertaine; et les historiens originaux différent entre eux d'une année sur presque tous les événemens. Blanche, accompagnée par le comte de Champagne, et conduisant le jeune roi avec elle, étoit donc venue, au milieu de janvier, mettre le siège devant le château de Bélesme dans le Perche, à trente-cinq lieues de Paris: une partie des murs, ébranlée par les machines de guerre, croula sous leurs coups redoublés; les assiégés, qui ne voyoient point arriver les secours de Mauclerc, capitulèrent (2). Peut-être Henri III, comme il en avoit été sollicité par le comte de Bretagne, débarqua-t-il à Saint-Malo pendant ce siège, et n'osant pas attaquer le roi de France, repartit-il sans avoir rien entrepris contre lui, comme Nangis et une petite chronique de Bre-

(1) Ducange, *Observations sur Joinville*, édit. in-fol. p. 44. — *Id.* Mémoires de France, in-8. T. I, p. 196. — *Hist. de Bretagne*, Liv. VII, c. 77, p. 225.

(2) *Guill. de Nangis in spicilegio*, p. 31. — *Ejusd. gesta Ludovici IX in Duchesne*, p. 328, 329.



1229.

tagne le donnent à entendre. Peut-être ces auteurs ont-ils confondu les deux campagnes de Blanche contre Mauclerc, et rapporté à cette année l'expédition de Henri qui appartient à la suivante. (1)

Cependant les barons qui avoient suivi le roi à Bélesme, après avoir fait sous ses drapeaux leur service de quarante jours, se regardoient comme quittés de tout devoir envers lui, et ils reprenoient avec plus de zèle qu'auparavant leur projet de tirer vengeance du comte de Champagne; c'étoit contre lui qu'ils tournoient leurs armes, mais c'étoit Blanche plus encore que lui qui étoit en butte à leurs accusations; ils n'hésitoient point à dire qu'elle accorderoit tour à tour ses faveurs au cardinal Romain de Saint-Ange, et au comte de Champagne. Les termes mêmes de Matthieu Paris sont d'une précision que notre langue n'oseroit se permettre. (2)

Le duc de Bourgogne, Hugues IV, ayant épousé Yolande de Dreux, abandonna le parti du comte de Champagne, avec lequel il avoit tout récemment conclu un traité d'alliance, pour entrer dans celui des princes ligués contre

(1) Preuves de l'Hist. de Bretagne, T. II, p. 361.

(2) *Matth. Paris. Hist. Angliæ*, p. 308. — *Hæc domina ut dicebatur tam dicti comitis, quam legati Romani semine polluta, metas transgressa fuerat pudicitie.*

lui. Il entra en Champagne, avec le comte de Forez d'un côté (1), tandis que le comte de Boulogne, le comte de Bar, les seigneurs de Châtillon et de Coucy y entrèrent d'un autre. Thibaud n'eut d'autre parti à prendre que de brûler lui-même trois de ses villes les plus faibles, pour qu'elles ne tombassent pas au pouvoir de ses ennemis, avec les munitions qui y avoient été amassées. Simon de Joinville, père de l'historien, défendit vaillamment pour le comte de Champagne, Troies, sa capitale; et Blanche, toujours suivie par son fils et commandant en son nom, amena au mois de juin une armée royale, pour faire lever le siège de cette ville. En même temps les barons furent sommés, au nom de Louis IX, de cesser leurs ravages en Champagne et de se séparer : ceux-ci déclarèrent en retour qu'ils n'avoient point pris les armes contre l'autorité royale, qu'ils vouloient au contraire venger le roi qu'ils avoient perdu, sur son meurtrier, que la reine protégeoit (2), et qu'ils étoient si sûrs de la protection divine, que si Louis vouloit demeurer neutre, comme juge du combat, ils n'hésiteroient pas à attaquer Thibaud avec trois cents chevaliers de moins qu'il n'en avoit lui-même.

« Et le roi leur manda que à sa gent ne se com-

(1) Hist. de Bourgogne, T. II, Lib. VIII, c. 11, 12, p. 4.

(2) Filleau de la Chaise, L. II, §. 21, p. 84.

1229.

« battroient-ils ja , que son corps ne fût avec; »  
 et comme la reine avançoit toujours, qu'elle  
 déclaroit ne vouloir entendre à aucun arrange-  
 ment jusqu'à ce que les barons armés fussent  
 sortis de Champagne, et que ceux-ci étoient  
 résolus à ne point commettre de félonie en com-  
 battant contre le roi, ils finirent par évacuer  
 la province. (1)

Les barons n'attaquèrent pas seulement le  
 comte de Champagne à main armée, ils vou-  
 loient lui enlever son fief, et ils mirent en ques-  
 tion la légitimité du titre en vertu duquel il le  
 possédoit. Le père de Thibaud étoit frère puîné  
 de Henri II, comte de Champagne, qui passa  
 en 1190 à la Terre-Sainte, et qui y épousa Isa-  
 belle, héritière du royaume de Jérusalem. Cet  
 Henri avoit laissé des filles, dont l'aînée, Alix,  
 reine de Chypre, réclamoit la Champagne  
 comme son héritage. Les barons la firent venir  
 en France, et demandèrent qu'elle fût mise en  
 possession des fiefs que son père avoit tenus de  
 la couronne. Thibaud répondoit que son oncle  
 n'avoit jamais pu épouser légitimement Isabelle  
 de Jérusalem, tandis que Humphroy de Thoron,  
 son premier mari, étoit encore vivant, en sorte  
 qu'Alix étoit bâtarde. Blanche fut enchantée  
 d'avoir une occasion de porter devant les tri-  
 bunaux un procès dont on avoit d'abord voulu

(1) Joinville, *Hist. de Saint-Louis*, édit. de 1761, p. 19.

obtenir la décision par les armes; la question de bâtardise mettoit en conflit la juridiction ecclésiastique avec la féodale, et pendant les délais des tribunaux que Blanche s'attachoit à prolonger, les deux partis étoient bien plus dans sa dépendance. En effet la sentence définitive entre Thibaud IV et Alix ne fut pas rendue avant l'année 1234. (1)

Les barons français auroient peut-être moins redouté de se mesurer avec l'armée royale, s'ils avoient reçu auparavant d'Angleterre les secours qu'on leur avoit fait espérer. La trêve entre Henri III et Louis IX avoit été prolongée à la sollicitation du pape, qui continuoit à soutenir chaudement les intérêts du roi d'Angleterre. Grégoire IX avoit paru craindre que l'envoi d'une armée française dans l'Albigeois ne cachât quelque projet contre les possessions du roi d'Angleterre en Aquitaine, et il avoit insisté pour qu'il n'éclatât aucune hostilité entre les croisés et les Anglais (2). Plusieurs projets tantôt de paix, tantôt de trêve, avoient été successivement présentés, aux mois de février et d'avril 1229, par la médiation du cardinal-légat Romain de Saint-Ange; cependant aucun n'avoit

(1) Ducange, *Observat. sur Joinville*, p. 46. — *Mémoires de France*, édit. in-8. de 1781, T. I, p. 201.

(2) Bulle de Grég. IX, du 27 mai 1228, *apud Rymer*, T. I, p. 304.

1229. été accepté, et la trêve prolongée étoit sur le point d'expirer de nouveau (1). En même temps le comte de Bretagne sollicitoit Henri III d'embrasser sa défense, tandis que l'archevêque de Bordeaux s'étoit, au commencement de l'année, présenté à un parlement que ce roi avoit tenu à Oxford, pour l'inviter au nom des gentilshommes de Gascogne, de Guienne et de Poitou, à passer la mer, et à venir recouvrer l'héritage de ses pères. Des députés de la noblesse de Normandie s'étoient, dans le même temps, rendus auprès de lui, pour lui faire connoître à quel point les Normands se sentoient accablés par le joug des Français, comme ils languissoient de se réunir à leurs anciens compatriotes, les vainqueurs de l'Angleterre (2). On assure que Blanche, déjà assez alarmée de l'attaque des barons français, pour empêcher que Henri III ne vînt à leur secours, et ne fît peut-être soulever contre elle toute la France occidentale, réussit à gagner par de riches présens Hubert du Bourg, chef-justice d'Angleterre, favori et premier ministre de Henri III. Pour lui complaire, du Bourg différa d'abord autant qu'il put l'armement du royaume, et lorsqu'à la fin de septembre une armée féodale extrêmement nombreuse se fut rassemblée à Portsmouth, les

(1) *Rymer acta publica*. T. I, p. 306, 309, 310.

(2) *Matth. Paris. Hist. Angliæ*, p. 297.

vaisseaux que le ministre avoit promis qu'il tiendrait prêts à la fête de Saint-Michel, pour la transporter en France, se trouvèrent en nombre tellement inférieur au besoin, qu'il fallut pour cette année renoncer à passer la mer. Henri III, dans sa première colère, tira son épée, et menaça de tuer le mauvais traître qui l'avoit vendu à son ennemi. Pierre Mauclerc, comte de Bretagne, qui se trouvoit présent, et qui avoit plus qu'aucun autre déterminé Henri III à cette expédition, destinée en grande partie à le secourir, quoiqu'il eût un vif regret de la voir manquée, prit à tâche de calmer Henri III, et de lui persuader que rien ne seroit perdu pour attendre, pourvu qu'il se mît en état de passer la mer au printemps de l'année suivante. Le foible monarque, oubliant bientôt sa colère, laissa reprendre à son favori toute l'autorité qu'il avoit jusqu'alors exercée. (1)

Au milieu des troubles d'une régence si agitée, avec tant de soulèvemens au dedans, tant de menaces et de dangers au dehors, Blanche eût le talent de terminer la pacification de l'Albigeois, et de recueillir les fruits de la politique de Philippe-Auguste, du zèle de Louis VIII, et des fureurs fanatiques de leurs sujets. La rivalité de Philippe Hurepel, l'inimitié et la défiance

(1) *Matth. Paris. Hist. Angliæ*, p. 306.—*Hist. de Bretagne* du P. Lobineau, L. VII, c. 75, p. 225.

1229.

des barons, la parenté qui la lioit à Raymond VII, ne la détournèrent point des projets d'agrandissement qu'elle avoit formés de concert avec le cardinal de Saint-Ange. La France lui dut l'acquisition d'une grande province, et oubliant à quel prix elle l'avoit achetée, elle jugea avec indulgence sa politique et ses moyens de succès. Il seroit injuste d'attribuer aux individus les erreurs de leur siècle : l'intolérance et le fanatisme persécuteur étoient des vertus aux yeux de Blanche, et elle n'est pas coupable des enseignemens de ses docteurs : mais la cupidité, la cruauté et la mauvaise foi dans les transactions politiques, n'étoient sanctionnées par aucun enseignement religieux. Nous ne pouvons pas mieux en disculper les grands du moyen âge que ceux de nos jours ; la fréquence des exemples ne justifie point ce que la conscience réproouve ; seulement le tableau des crimes d'autrefois fait éprouver des sensations qui ne sont pas toutes pénibles ; il montre à quel point l'ignorance est contraire à la morale, et combien le progrès des lumières a été favorable au progrès des vertus.

1228.

Dès le commencement de l'année 1228, le comte Raymond VII de Toulouse s'étoit remis en campagne, se flattant de trouver le parti royaliste découragé par les guerres civiles des barons, et les croisés affaiblis par le départ des plus enthousiastes d'entre eux pour

la terre sainte. Gui de Montfort, le frère du farouche Simon, fut tué au siège de Vareilles (1). Raymond s'empara ensuite de Castel Sarrazin. Dans le voisinage de cette place il dressa une embuscade à un corps de troupes de Humbert de Beaujeu, et lui ayant fait un grand nombre de prisonniers, il s'abandonna aux sentimens de haine et de vengeance que les horreurs de la guerre avoient excités chez ses soldats et chez lui-même. Les captifs furent mutilés avec une odieuse cruauté; un second avantage fit tomber de nouveaux prisonniers français entre ses mains, et une seconde fois il les traita avec la même barbarie (2). Peut-être aussi une fausse politique lui fit-elle braver ainsi les lois de l'humanité : le découragement gagnoit les malheureux Languedociens; leur constance étoit épuisée par tant de combats et tant de souffrances. Raymond VII crut les aguerrir, en leur permettant d'être féroces; au contraire, ceux qui s'étoient souillés en revêtant le caractère des bourreaux, cessèrent de mériter dans les combats le titre de soldats. Ses succès finirent avec sa clémence.

Humbert de Beaujeu ne recevoit de France que peu de secours; mais les prélats firent pour

(1) *Guill. de Podio Laurentii*, c. 37, p. 689. — *Præclara Francorum facinora*, p. 776.

(2) *Matth. Parisii histor. Angl.* p. 294.



1228.

lui ce que la reine ne pouvoit alors entreprendre. Au milieu de juin, les archevêques d'Auch et de Bordeaux arrivèrent à son camp avec un grand nombre d'évêques; ils avoient prêché la croix dans leurs diocèses, et ils lui amenoient une armée nombreuse et fanatique (1). L'évêque de Toulouse, Fouquet, n'avoit pas quitté les croisés, et il l'emportoit sur eux tous en zèle sanguinaire. Il se croyoit appelé à purifier par les bûchers sa ville épiscopale, et il détermina Beaujeu à se rapprocher de Toulouse. Les bourgeois effrayés s'enfermèrent dans leurs murailles, ils abandonnèrent leurs campagnes; mais ils se flattoient encore en évitant tout combat de traîner la guerre en longueur, et de lasser la patience des croisés. Ce fut leur propre évêque, Fouquet, qui suggéra le moyen de frapper ses paroissiens au point qu'il savoit leur être plus sensible, et de rendre pour jamais cette guerre fatale à leur pays. D'après son conseil, les capitaines français conduisirent chaque matin leur troupe jusqu'aux portes de Toulouse, puis la ramenant en arrière jusqu'aux montagnes, chaque jour par une route différente, ils lui firent, dans tout l'espace qu'elle parcouroit, faucher les blés, arracher les vignes, abattre les arbres fruitiers, brûler les maisons, de sorte qu'il n'y resta pas une trace de l'industrie ou

(1) Hist. de Languédoc, Liv. XXIV, c. 38, p. 368.

de la richesse de l'homme. Chaque jour le général traçoit ainsi un nouveau rayon, et pendant trois mois il continua sans interruption à dévaster méthodiquement le Toulousain. La ville à l'issue de cette campagne ne se trouva plus entourée que d'un effroyable désert, tous ses plus riches citoyens furent ruinés, et le courage leur manqua enfin pour braver plus long-temps une guerre si acharnée (1). Déjà quelques seigneurs les avoient abandonnés : les deux frères Olivier et Bernard de Termes remirent le 21 novembre leur château à l'archevêque de Narbonne et au maréchal de Lévis, qui le reçurent au nom du roi, de qui les frères de Termes déclarèrent tenir tout le reste de leur seigneurie (2), et presque aussitôt après, le comte Raymond prêta l'oreille aux propositions de paix qui lui furent faites par l'abbé de Grandseive. Le comte Raymond donna le 10 décembre 1228 de pleins-pouvoirs à cet abbé pour traiter en son nom avec le roi, avec la reine sa mère et avec le cardinal Romain de Saint-Ange, s'engageant à ratifier tout traité qui auroit obtenu l'assentiment de son cousin Thibaud, comte de Champagne, qu'il prenoit pour arbitre de ses

(1) *Guill. de Podio Laurentii*, c. 38, p. 690. — *Præclara Francorum facinora*, p. 776.

(2) Acte n. 182. Dans les preuves de l'Hist. de Languedoc, T. III, p. 325.

1228.

différends avec la reine sa cousine (1). Les instructions de l'abbé de Grandselve montraient que Raymond VII, frappé de terreur ainsi que ses sujets, ne conservoit plus aucun espoir de se défendre. On pourroit même supposer que les victoires de ses ennemis lui paroissent un jugement du ciel, et qu'il croyoit sa conscience obligée à partager désormais le fanatisme persécuteur qu'il avoit long-temps combattu. En effet il ne demandoit plus ni la liberté de conscience pour ses sujets, ni la conservation de sa propre souveraineté; il abandonnoit toute pensée de sauver plus long-temps son indépendance; il consentoit à se remettre désarmé, sans garantie, entre les mains de ses ennemis, et à les laisser disposer de son héritage. Il se bornoit seulement à désirer qu'on lui conservât durant sa vie une petite partie de ses états, pour lui assurer non une souveraineté, mais un revenu qui s'éteindroit avec lui. (2)

1229.

Au commencement de l'année 1229, le cardinal légat tint deux conciles provinciaux, l'un à Sens, l'autre à Senlis, pour préparer les articles relatifs à la pacification de l'Albigeois. Il se rendit ensuite à Meaux, où l'on vit arriver

(1) Acte n. 183. Dans les preuves de l'Hist. de Languedoc, T. III, p. 326.

(2) *Martene Thesaurus Anecdotor.* T. I, p. 945. — Preuves de l'Hist. de Languedoc, §. 183, p. 326.

successivement le roi avec la reine Blanche, le comte Raymond VII, les députés de Toulouse, l'archevêque de Narbonne, et les principaux évêques de sa province. Le traité qui avoit été rédigé de concert par l'abbé de Grandselve et le cardinal de Saint-Ange fut ensuite lu ; c'étoit le plus étrange qu'on eût jamais demandé à un souverain de signer ; chacun de ses articles, dit Guillaume de Puy Laurens, contenoit une concession qui auroit pu suffire à elle seule pour la rançon du comte de Toulouse, s'il avoit été fait prisonnier dans une dérouté universelle de son armée. Raymond n'hésita point cependant à y donner son consentement. (1)

Le traité définitif fut signé à Paris le 12 avril 1229. Par cet acte Raymond VII abandonna au roi tout ce qu'il possédoit dans le royaume de France, et au légat tout ce qu'il possédoit dans le royaume d'Arles. Après ce renoncement universel, le roi, comme par grâce, lui accordoit en fief, pour la durée de sa vie, une partie seulement de ce qu'il venoit de lui reprendre ; savoir une portion des diocèses de Toulouse, de l'Albigeois et du Quercy, avec les diocèses entiers de l'Agénois et du Rouergue. Ces provinces que le roi lui rendoit, devoient, de plus, former la dot de sa fille Jeanne, alors âgée de neuf ans seulement,

(1) *Guill. de Podio. Laurentii*, c. 39, p. 691. — *Praeclara Francor. facinora*, p. 777.

1229.

qu'il nommoit son héritière universelle, et qu'il s'engageoit à remettre immédiatement entre les mains de la reine Blanche, pour qu'elle la fit élever sous ses yeux, et qu'elle la fit ensuite épouser à un de ses fils à son choix. Blanche la destinoit à Alphonse le troisième, qui de son côté n'avoit pas plus de neuf ans. En acceptant pour son fils la fille d'un prince si long-temps proscrit, si constamment excommunié, Blanche monroit assez qu'elle, tout au moins, ne le tenoit point pour hérétique, qu'elle n'avoit point horreur de son alliance, et que, de la part de la cour de France, la croisade étoit plus politique que religieuse. Son but réel étoit de s'emparer des domaines du plus puissant des grands vassaux, si son but ostensible étoit la suppression de l'hérésie.

Toulouse avec toutes les provinces réservées à Raymond VII, devoient, après sa mort, passer à sa fille, et aux enfans que sa fille auroit par son mariage avec un frère du roi. A leur défaut ces fiefs devoient faire échute au roi, sans jamais revenir aux autres enfans que pourroit laisser Raymond VII d'un nouveau mariage. D'autre part les deux tiers à peu près des états du comte de Toulouse devoient demeurer au roi, d'après le traité de Paris, pour être immédiatement réunis à la couronne; savoir, le duché de Narbonne, Béziers, Agde, Maguelonne, Uzes et Viviers, aussi bien que tout ce que le comte

possédoit ou pouvoit prétendre dans le Velay, le Gévaudan et la seigneurie de Lodève, et que le fief du maréchal de Lévis dans le Toulousain, avec la moitié de l'Albigeois. (1)

Ce n'étoit encore là qu'une petite partie des sacrifices auxquels Raymond VII dut se soumettre; il promit de payer vingt mille marcs d'argent en quatre ans, une moitié au profit des églises, tandis que l'autre seroit consacrée à relever les fortifications des places qu'il livroit à ses ennemis; de restituer à tous les ecclésiastiques tous les biens qui leur avoient été saisis pendant la durée de la guerre: de faire raser les murs et combler les fossés de Toulouse, en même temps qu'il recevroit garnison française dans le château Narbonnois, qui servoit de citadelle à cette grande ville; de faire raser en même temps les fortifications de trente autres de ses villes ou forteresses; et d'en livrer huit au roi pour qu'il y mît garnison; il promit encore de ne jamais élever de fortifications dans aucune autre place de ses états; de renvoyer tous les *routiers*, ou tous ceux qui faisoient habituellement le métier de soldats aux gages de quiconque vouloit les enrôler; d'obliger enfin tous ses sujets à prêter serment, non seulement qu'ils observeroient

(1) Hist. gén. de Languedoc, Liv. XXIV, c. 46, p. 375.—  
*Curita Anales de Aragon*. T. I, Lib. II, c. 85, f. 121.

1229.

ce traité, mais encore qu'ils tourneroient leurs armes contre lui-même, si c'étoit lui qui venoit à s'en écarter. Ce n'est pas tout, on contraignit Raymond VII à promettre qu'il feroit désormais la guerre à tous ceux qui jusqu'à ce moment lui étoient demeurés fidèles, en particulier au comte de Foix; et qu'il paieroit à tout particulier quelconque qui arrêteroît un hérétique, deux marcs d'argent pour chacun de ses sujets qui seroit ainsi traduit devant les tribunaux. Il semble, au reste, que Raymond se sentit tellement humilié des conditions qu'on lui faisoit souscrire, qu'il demanda lui-même à être retenu en prison au Louvre, pendant qu'on commençoit à exécuter le traité; et qu'il se soumit à l'obligation de servir cinq ans à la Terre Sainte, quand il sortiroit de sa captivité, pour ne pas être témoin de la ruine de son pays (1). L'amour du repos cependant, la crainte des humiliations qu'il auroit à subir dans une armée de fanatiques, ou peut-être de nouvelles espérances, l'engagèrent ensuite à se soustraire à cette dernière condition.

La réunion d'une partie de l'Albigeois au domaine de la couronne, la soumission de tout le reste aux prêtres fanatiques qui y avoient appelé les croisés, furent en effet suivies pour

(1) Preuves de l'Hist. de Languedoc, §. 184, p. 529 et suiv.

ces provinces d'inexprimables calamités. Mais celle qui seule peut-être l'emportoit sur toutes les autres, fut l'établissement à demeure de l'inquisition. Il fut principalement l'ouvrage du concile assemblé à Toulouse au mois de novembre 1229, et composé des archevêques de Narbonne, de Bordeaux et d'Auch, avec leurs suffragans (1). Dès le mois d'avril précédent, une ordonnance de Louis IX avoit renouvelé, dans les pays qui lui étoient échus en partage, les poursuites les plus sévères contre les hérétiques. (2)

L'inquisition n'étoit pas encore à cette époque abandonnée uniquement aux Dominicains; ce ne fut que par des progrès assez lents, pendant toute la durée du règne de Saint-Louis, qu'elle fut amenée à cette organisation complète et redoutable, dont un parti fanatique demande aujourd'hui même le rétablissement en Espagne. Le concile de 1229, composé surtout de prélats, avoit cherché au contraire à la subordonner au pouvoir épiscopal. C'étoient les évêques qui devoient députer dans chaque paroisse un prêtre et deux ou trois laïques pour rechercher, après s'y être obligés par serment, tous les hérétiques et leurs fauteurs. « Qu'ils visitent soi-

(1) *Concilia generalia Labbei*, T. XI, p. 425.

(2) Ordonn. de France, T. I, p. 50. — Hist. gén. de Langue-doc, T. III, L. XXIV, c. 53, p. 378.



1229. « gneusement, est-il dit au canon 1<sup>er</sup>, chaque  
 « maison de leur paroisse, et les chambres sou-  
 « terraines que quelque soupçon aura fait  
 « remarquer, qu'ils examinent tous les apprentis,  
 « les retraites sous les toits, et toutes les ca-  
 « chettes que nous ordonnons du reste de  
 « détruire partout; s'ils y trouvent des héré-  
 « tiques, ou de leurs fauteurs ou recéleurs,  
 « qu'ils pourvoient d'abord à ce que ces gens ne  
 « puissent s'enfuir, qu'ils les dénoncent ensuite  
 « en toute hâte à l'archevêque, à l'évêque, au  
 « seigneur du lieu ou à leurs baillis, pour les  
 « faire punir comme ils le méritent. » (1)

Une instruction sur la manière de procéder contre les hérétiques fut composée avant la fin du même siècle, à l'usage des inquisiteurs : quelques extraits de ce livre curieux, publié par les pères Martène et Durand, de la congrégation de Saint-Maur, feront mieux connoître une institution qui exerça dès lors une grande influence sur le peuple et l'église de France.  
 « C'est de cette manière, est-il dit en commen-  
 « çant, que procèdent les inquisiteurs dans les  
 « provinces de Carcassonne et de Toulouse.  
 « Premièrement l'accusé ou suspecté d'hérésie  
 « est cité; quand il vient, on le fait jurer sur  
 « les saints Évangiles qu'il dira pleinement

(1) *Concilium Tolosanum*, c. I, p. 428.

« tout ce qu'il sait de vérité sur le crime d'hé-  
« sie et de vaudoisie, tant sur soi que sur les  
« autres, tant sur les vivans que sur les morts.  
« Si cèle quelque chose ou s'il nie, on le met  
« en prison, et on l'y retient jusqu'à ce qu'il ait  
« avoué; mais s'il dit la vérité (c'est-à-dire s'il  
« accuse ou les autres ou soi-même), sa confes-  
« sion est écrite diligemment par un notaire  
« public. . . . Quand un nombre suffisant s'est  
« coïté pour faire un sermon (c'est ainsi  
qu'on appeloit alors, ce que nous nommons  
aujourd'hui d'un nom portugais *autodafé*),  
« les inquisiteurs convoquent, dans un lieu  
« qu'ils choisissent, des jurisconsultes, des  
« frères mineurs et prédicateurs, et les ordi-  
« naires (les évêques), sans le conseil desquels  
« ou sans celui de leurs vicaires ils ne doivent  
« jamais condamner personne. Lorsque ce con-  
« seil sera assemblé, les inquisiteurs lui sou-  
« mettront un court extrait de la confession de  
« chaque personne, mais en supprimant son  
« nom. Ils diront par exemple, *certaine per-*  
« *sonne* de tel diocèse a fait ce qui suit; ensuite  
« de quoi les conseillers répondent, *que les in-*  
« *quisiteurs lui imposent une pénitence arbi-*  
« *traire*, ou bien que *cette personne soit murée*,  
« ou enfin *qu'elle soit livrée au bras séculier*.  
« Après quoi tous sont cités pour le dimanche  
« suivant. En ce jour les inquisiteurs, en pré-

1229. « sence des prélats, des abbés, des baillis et de  
 « tout le peuple, font appeler d'abord ceux qui  
 « ont confessé et qui ont persisté dans leur con-  
 « fession : car s'ils nient, ils sont renvoyés en  
 « prison, et on récite seulement leurs fautes.

« On commence par ceux qui doivent avoir  
 « des pénitences arbitraires : on leur donne des  
 « croix, et on leur impose des pèlerinages grands  
 « ou petits, selon l'exigence des fautes; à ceux  
 « qui se sont parjurés, on donne des croix  
 « doubles. Tous ceux-là étant sortis avec leurs  
 « croix, on récite les fautes de ceux qui doivent  
 « être murés, de telle sorte qu'on les fasse lever  
 « l'un après l'autre, et chacun reste debout tout  
 « le temps que sa confession est lue. Quand ils  
 « ont fini, l'inquisiteur s'assied, et il donne sa  
 « sentence assis, d'abord en latin, puis en fran-  
 « çais. Enfin l'on récite les fautes des relaps, et  
 « la sentence étant prononcée on les livre.....  
 « Cependant ceux qui sont livrés comme relaps  
 « ne doivent point être brûlés le jour même où  
 « on les livre; mais au contraire, on doit les  
 « engager à se confesser, et leur donner l'euc-  
 « charistie, s'ils la demandent, et s'ils montrent  
 « des signes de vraie repentance, car c'est ainsi  
 « que le veut le seigneur pape. » (1)

Ce n'étoit encore là cependant que la forme

(1) *Doctrina de modo procedendi contra hæreticos. Thes. anecdot. T. V, p. 179<sup>5</sup>*

extérieure de la procédure ; un inquisiteur de la même époque a donné une instruction plus détaillée à ses confrères, sur la manière de diriger les interrogatoires. Cette instruction a été également imprimée par les deux mêmes pères Bénédictins, dans une collection d'écrits religieux : elle mériteroit toute entière d'être mise sous les yeux des lecteurs, et c'est à regret que nous nous bornerons à en donner de courts extraits.

« Celui même qui est le plus profondément  
« plongé dans l'hérésie, dit l'auteur anonyme,  
« peut quelquefois être ramené par les menaces  
« de la mort, ou par l'espérance qu'on lui  
« donne qu'on lui permettra de vivre, pourvu  
« qu'il confesse purement les erreurs qu'il a ap-  
« prises, et qu'il dénonce les autres qu'il con-  
« noitra pour être de la secte. S'il refuse de le  
« faire, qu'on le renferme dans sa prison, et  
« qu'on lui donne à entendre qu'on a des té-  
« moins contre lui, et que s'il est une fois  
« convaincu par des témoins, on ne lui fera  
« aucune miséricorde, mais on le livrera à la  
« mort; qu'en même temps on retranche sa  
« nourriture, car cette crainte et cette souf-  
« france contribueront à l'humilier. Qu'on ne  
« permette à aucun de ses complices de l'appro-  
« cher, de peur qu'il ne l'encourage, ou qu'il  
« ne lui enseigne à répondre avec artifice, et à

1229. « ne trahir personne. Qu'aucun autre non plus  
« ne l'approche, si ce n'est de temps en temps  
« deux fidèles adroits, qui l'avertissent avec  
« précaution, et comme s'ils avoient compassion  
« de lui, de se délivrer de la mort, de confesser  
« où il a erré et sur quels points, et qui lui pro-  
« mettent que s'il le fait il pourra échapper, et  
« n'être point brûlé. Car la crainte de la mort  
« et l'espérance de la vie amollissent quelque-  
« fois un cœur qu'on n'auroit pu attendrir  
« d'aucune autre manière. Qu'on lui parle aussi  
« d'une manière encourageante, en lui disant  
« *ne craignez point de le confesser, si vous avez*  
« *prêté foi à ces hommes lorsqu'ils disoient telle*  
« *et telle chose, parce que vous les croyiez ver-*  
« *tueux. Si vous les écoutiez volontiers, si vous*  
« *leur donniez de votre bien, si vous vous êtes*  
« *confessé à eux, c'est parce que vous aimiez*  
« *tous ceux que vous jugiez bons, et que vous ne*  
« *saviez rien de mal sur eux. Autant en pourroit*  
« *arriver à des hommes bien plus sages que vous,*  
« *qui s'y seroient trompés.* S'il commence alors  
« à s'amollir, et convenir qu'il a en effet, dans  
« quelque lieu, entendu ces docteurs parler de  
« l'Évangile ou des Épîtres; il faut lui demander  
« avec précaution, si ces docteurs croyoient  
« telle ou telle chose, par exemple s'ils nioient  
« l'existence du purgatoire, ou l'efficacité des  
« prières pour les morts, ou s'ils prétendoient



« qu'un mauvais prêtre, lié par le péché, ne  
 « peut pas absoudre les autres, ou ce qu'ils di-  
 « soient des sacremens de l'église. Ensuite il  
 « faudra leur demander avec précaution, s'ils  
 « regardent cette doctrine comme bonne et vraie,  
 « car celui qui en convient a par là confessé son  
 « hérésie... Tandis que si vous lui aviez de-  
 « mandé brusquement s'il croyoit les mêmes  
 « choses, il n'auroit pas répondu, car il auroit  
 « craint que vous ne voulussiez le surprendre  
 « et l'accuser ensuite comme hérétique.... Ce  
 « sont des renards très rusés, et ce n'est que  
 « par une astuce subtile qu'on peut les pren-  
 « dre. » (1)

Nous ajouterons encore une dernière instruc-  
 tion donnée par l'inquisiteur, auteur de cet  
 ouvrage, à son confrère, d'après son expérience  
 personnelle. « Notez, dit-il, que l'inquisiteur  
 « doit toujours supposer un fait sans aucune  
 « preuve, et s'informer seulement des circon-  
 « stances de ce fait; par exemple il doit dire :  
 « Combien de fois t'es-tu confessé aux hérési-  
 « ques? ou bien, dans quelle chambre les héré-  
 « tiques ont-ils dormi dans ta maison? ou des  
 « choses semblables.

« De même l'inquisiteur peut consulter de  
 « temps en temps un livre, comme s'il y trou-

(1) *Tractatus de Hæresi pauperum de Lugduno Thes. Anecd.*  
 T. V, p. 1787.

1229. « voit écrite la vie de l'hérétique, et toutes les  
« questions qu'il doit lui faire.

« De même quand un hérétique se confesse  
« à lui, il doit lui imposer le devoir d'accuser  
« ses complices, autrement il ne donneroit pas  
« signe de vraie pénitence.

« De même, quand un hérétique ou ne con-  
« fesse pas pleinement ses erreurs, ou n'accuse  
« pas ses complices, il faut lui dire pour l'ef-  
« frayer : Fort bien, nous voyons ce qui en est.  
« Songe à ton âme, et renie pleinement l'héré-  
« sie, car tu vas mourir, et il ne te reste qu'à  
« recevoir en bonne pénitence tout ce qui t'ar-  
« rivera. Et si alors il dit : Puisque je dois  
« mourir, j'aime bien mieux mourir dans ma  
« foi que dans la foi de l'église, alors il est cer-  
« tain que sa repentance étoit feinte, et il peut  
« être livré à la justice. » (1)

Nous avons cru devoir nous arrêter d'autant plus sur cette manière nouvelle de procéder contre les hérétiques, et sur les instructions données aux juges examinateurs des consciences, que la forme qu'on leur prescrivait pour leurs interrogatoires, fut bientôt après introduite dans la procédure criminelle, où elle produisit une révolution que nous ne tarderons pas à voir s'accomplir. Ce fut par de semblables arti-

(1) *Tractatus de Hæresi Theol. Anecd. T. V, p. 1793.*

fices, par de semblables tortures morales qu'on chercha à arracher des confessions aux prévenus, dès que la suppression du combat judiciaire compliqua le métier du juge. Les prêtres, comme plus habiles, comme plus accoutumés par le confessionnal à pénétrer dans le secret des consciences, donnèrent l'exemple, et établirent en quelque sorte la théorie des interrogatoires. Cependant il semble qu'à cette époque ils n'avoient point ajouté la torture proprement dite à leurs autres moyens d'investigation. Il n'en est point fait mention dans l'une ou l'autre des instructions pour les inquisiteurs, que nous avons sous les yeux. Demi-siècle plus tard, nous verrons son usage devenir aussi fréquent qu'atroce, dans les tribunaux civils aussi bien qu'ecclésiastiques. L'interrogatoire des prévenus ne fut pas la seule partie de la procédure pour laquelle la pratique des tribunaux de l'inquisition influa sur celle des cours de justice; l'enquête par témoins reçut aussi d'eux un caractère nouveau. Tout avoit été public dans l'ancienne justice française, soit chez les Mérovingiens, dans les *malli* où les citoyens se jugeoient les uns les autres, soit sous les premiers Capétiens, dans les cours baroniales où les pairs de l'accusé siégeoient en jugement sur lui. Les moines au contraire s'entourèrent d'épaisses ténèbres, tout fut secret dans l'en-



1229. quête : ils supprimèrent la confrontation, et ils cachèrent même aux prévenus les noms des témoins qui avoient déposé contre eux. (1)

Les hérétiques s'appuyoient dans leurs prédications sur l'autorité des saintes écritures; aussi regardoit-on comme un indice d'hérésie, avant tout la citation de l'Évangile et des Épîtres, ensuite l'exhortation à ne jamais mentir, enfin les marques de compassion données aux prisonniers de l'inquisition (2). Le concile de Toulouse décida le premier, que la lecture des livres saints ne devoit point être permise au peuple. « Nous prohibons, y est-il dit, canon 14, p. 430, « qu'on permette aux laïques d'avoir les livres « de l'Ancien et du Nouveau-Testament; si ce « n'est tout au plus que quelqu'un veuille avoir « par dévotion un psautier, un breviaire pour « les offices divins, ou les heures de la bienheu- « reuse Marie; mais nous défendons, de la ma- « nière la plus expresse, qu'ils puissent avoir « les livres ci-dessus, traduits en langue vul- « gaire (3). » L'article suivant mérite aussi attention. « Nous ordonnons que quiconque « sera accusé d'hérésie, ou noté d'un soupçon, « soit privé de l'assistance d'un médecin. De

(1) *Guill. de Podio Laurentii*, c. 40, p. 692.

(2) *Tractatus de Hæres. Anecdota Thes. T. V.*, 1784-1786.

(3) *Labbæi Concil. Tolosan.*, T. XI, p. 427 et seq. — Fleury, *Hist. Ecclés.*, Liv. LXXIX, n. 58.

« même lorsqu'un malade aura reçu de son  
« prêtre la sainte communion, nous voulons  
« qu'on le veille avec le plus grand soin jusqu'au  
« jour de sa mort ou de sa convalescence, pour  
« qu'un hérétique ou un suspect d'hérésie ne  
« puissent avoir aucun accès auprès de lui. »

Toutefois l'établissement de l'inquisition dans le Languedoc ne fut point suivi d'un nombre de supplices proportionné à l'attente des orthodoxes. Beaucoup de convertis furent obligés à porter sur leur poitrine deux croix, de couleur différente de leurs habits, à quitter les lieux suspects d'hérésie, et à venir s'établir dans des villes zélées pour la foi catholique, où les yeux de tous étoient attirés sur eux par le costume auquel on les avoit condamnés. D'autres, qu'on regardoit comme plus coupables ou plus suspects, malgré leur conversion, furent renfermés pour le reste de leur vie, ou, dans le langage de l'inquisition, furent *enmurés*. Mais quant à ceux qu'on nommoit hérétiques parfaits et aux relaps, il devenoit très difficile d'en découvrir quelqu'un dans la province. Ce fut en vain que l'évêque Fouquet, ayant converti l'un des hommes les plus considérés de la secte, Guillaume de Soliers, le fit réhabiliter, pour qu'il pût témoigner son zèle en dénonçant ses anciens coréligionnaires. Ce fut en vain qu'il ordonna, par une faveur toute particu-

1229.

lière, que le témoignage de ce nouveau converti seroit considéré, pour convaincre un coupable, comme égal à celui d'un fidèle qui n'auroit jamais erré (1). L'église réformée avoit déjà été détruite par les massacres précédens : quelques hommes timides et chancelans dans leur foi avoient seuls pu y échapper, en reniant fréquemment leur croyance. C'étoit sur eux que l'inquisition exerçoit désormais toute sa sévérité. La terreur étoit extrême, la défiance universelle, tout enseignement de la doctrine proscrite avoit cessé, la vue seule d'un livre faisoit trembler, et l'ignorance étoit pour le plus grand nombre une garantie salutaire.

La réforme étoit née d'un premier progrès dans les lettres, d'une première application de la raison à l'enseignement religieux ; en épaississant les ténèbres, en frappant de terreur tous les esprits, on ne pouvoit manquer d'arrêter cette fermentation, et de ramener les consciences à la soumission aveugle, et aux croyances héréditaires.

Par un contraste assez étrange, l'Université de Toulouse naquit de cette persécution : elle fut fondée avec l'inquisition, et par ceux qui vouloient donner des chaînes à l'esprit humain. En effet, l'église vouloit que, dans le lieu même

(1) *Guill. de Podio Laurentii*, c. 40, p. 692.

où l'on avoit enseigné les doctrines qu'elle renouvoit, il n'y eût plus désormais d'autres docteurs que les siens, d'autre étude que celle de la théologie orthodoxe. En conséquence, elle imposa au comte de Toulouse l'obligation d'entretenir pendant dix ans à ses frais, dans sa capitale, des professeurs et des maîtres de droit canon et de théologie. Mais on ne sauroit contenir l'esprit humain en même temps qu'on l'excite : un encouragement donné à une science les favorise toutes ; l'école de droit canon, fondée à Toulouse, et qui y rassembloit beaucoup de jeunes gens, fit sentir le besoin d'y établir aussi une école de droit civil, puis une faculté de lettres, et l'Université se trouva ainsi complétée, en quelque sorte, malgré ceux auxquels elle devoit sa fondation. (1)

Raymond VII, en livrant son pays à ses persécuteurs, s'étoit soumis lui-même, le 12 avril, à la pénitence la plus humiliante ; il s'étoit rendu, les pieds nus, en chemise et en haut de chausse, à la porte de l'église de Notre-Dame, à Paris ; il y avoit attendu le légat Romain de Saint-Ange, qui, après avoir administré la discipline sur ses épaules nues, l'avoit conduit au pied du grand autel, et là, avoit déclaré que, par égard pour son humilité et sa dévotion, il

(1) Hist. gén. de Languedoc. liv. XXIV, c. 51, p. 377.

1229. prononçoit son absolution, sous condition, cependant, qu'il retomberoit sous l'excommunication précédente, s'il n'observoit pas ponctuellement le traité de Paris. Raymond étoit entré ensuite dans sa prison du Louvre, où il passa six semaines, tandis qu'on remettoit sa fille aux commissaires du roi, qu'on les introduisoit dans plusieurs de ses châteaux, et qu'on abattoit cinq cents brasses des murailles de sa capitale. Quand il sortit de sa captivité, Louis IX reçut son hommage pour les fiefs qui lui étoient demeurés, l'arma chevalier le 3 juin, jour de Pentecôte, et le renvoya dans son pays. (1)

Tant que vécut l'évêque Fouquet, le séjour de Raymond VII à Toulouse fut empoisonné par l'acharnement d'un prélat, qui croyoit ne pouvoir honorer Dieu qu'en lui sacrifiant des victimes humaines, et qui avoit été long-temps obligé d'arracher à leur seigneur ceux dont il demandoit l'holocauste sur ses bûchers. Des dénonciations journalières, des humiliations de tout genre faisoient sans cesse craindre au comte de Toulouse de nouvelles excommunications et une nouvelle croisade. Heureusement enfin Fouquet mourut le jour de Noël 1251, après vingt-huit ans d'épiscopat, et Raymond VII vit diminuer les rigueurs auxquelles il avoit

(1) Hist. de Languedoc. Liv. XXIV, c. 58, p. 380.



été en butte (1). Il obtint d'abord des délais, ensuite une dispense de la cour de Rome, de passer à la Terre-Sainte, comme il s'y étoit engagé, et si sa conscience ou son honneur ne lui faisoient pas de reproches, il put dès lors jouir d'une sorte de paix dans les domaines qui lui étoient restés.

Malgré l'engagement que le comte Raymond avoit pris, et qu'il exécuta en partie, de faire la guerre au comte de Foix, il continua à s'intéresser pour cet ancien allié, et il réussit, le 16 juin 1229, à lui faire obtenir la paix, à des conditions analogues à celles qu'il avoit souscrites lui-même (2). Mais son autre allié, le jeune Trencavel, héritier des vicomtés de Béziers et de Carcassonne, ne put obtenir aucune merci : tout son héritage étoit déjà réuni au domaine de la couronne, et il n'eut d'autre parti à prendre que de se retirer à la cour du roi d'Aragon. D'autre part, deux maisons françaises s'étoient formées, dans l'Albigeois, un établissement qu'elles conservèrent, et qu'on peut regarder comme un monument de la croisade; l'une fut celle de Simon de Montfort, dont le neveu, Philippe, fils de Gui, obtint en fief, de Louis IX,

(1) *Præclara Francor. facinora*, p. 778.—*Guill. de Podio Laurentii*, c. 41, p. 693.

(2) *Hist. de Languedoc*. Liv. XXIV, c. 61, p. 381. P. de Marca, *Hist. de Bearn*. L. VIII, c. 21, §. 8, 9, 10, p. 756.

1229.

la seigneurie de Castres, ou la partie de l'Albigeois située à la gauche du Tarn; l'autre fut celle de Lévis, qui garda sous le nom de terre du maréchal la portion du diocèse de Toulouse qu'on en détacha plus tard pour former les diocèses de Mirepoix et de Pamiers. (1)

La pacification de l'Albigeois, et la soumission de Raymond de Toulouse, changèrent aussi l'état politique des provinces situées à la gauche du Rhône ou dans le royaume d'Arles. Raymond VII y possédoit un domaine assez étendu, désigné alors sous le nom de *marquisat de Provence*, et dont la principauté d'Orange et le comtat Venaissin ont été plus tard des débris. Il en avoit fait la cession au pape, et pour lui au cardinal Romain de Saint-Ange; mais comme ce pays souffroit alors de la disette, le légat fit entendre au pape que la garde en seroit onéreuse, et que l'église gagneroit à le remettre à la reine Blanche. En effet, Adam de Milly, vice-gérant du roi de France dans la province de Narbonne, et le sénéchal de Beaucaire, furent chargés d'administrer en même temps ces provinces, situées sur la rive gauche du Rhône, jusqu'à l'époque où l'église en rendit la possession à Raymond VII (2). Cependant la cession

(1) Hist. de Languedoc. Liv. XXIV, c. 54, p. 378.

(2) Hist. de Languedoc. Liv. XXIV, c. 66, p. 385. — Preuves. §. 196, p. 346.

qu'avoit faite ce prince à l'église de cette partie de son domaine, est à peu près la seule origine de la prééminence de la cour de Rome à la souveraineté du comtat Venaissin. (1)

Blanche avoit réuni aux états de son fils, par le traité de Paris, une province d'une grande importance, qui mettoit pour la première fois le domaine de la couronne en communication avec la mer Méditerranée, sur laquelle elle déployoit environ trente lieues de côtes. L'acquisition de campagnes qui se couvroient de toutes les plus riches récoltes du midi, de villes qu'animoient le commerce et l'industrie, d'une population qui avoit développé son intelligence, et déjà goûté de la liberté, augmentoient réellement la puissance royale, plus que n'auroit fait la réunion d'un fief de même étendue, dans un lieu moins favorisé du ciel. On diroit cependant que Blanche vouloit dissimuler aux yeux des vassaux de la couronne et de ses rivaux l'importance des acquisitions qu'on lui devoit; elle ne forma point un gouvernement nouveau, elle ne nomma point des officiers nouveaux pour administrer ses conquêtes. Louis VIII, après s'être emparé de Beaucaire et de Carcassonne, avoit confié le commandement de chacune de ces villes à un sénéchal; Blanche étendit

(1) Bouche, *Hist. de Provence*, Liv. IX, sect. II, p. 225.



1229.

leur juridiction, et comprit dans leurs deux sénéchaussées tout le pays qu'elle s'étoit fait céder par le comte de Toulouse. Le reste du Languedoc, demeuré à Raymond VII, ne fut point réuni à la couronne, sous le nom de sénéchaussée de Toulouse, avant l'année 1271, et la mort de la fille du comte Raymond. (1)

Rien n'est si difficile que de suivre Blanche dans son administration intérieure, et de découvrir même s'il y avoit à cette époque une administration intérieure en France, si la reine suivoit un système, si elle donnoit à tout une impulsion commune, ou si plutôt les hommes n'étoient pas mis partout à la place des lois, et si Blanche ne croyoit pas avoir fait assez pour le gouvernement, quand elle avoit pourvu à la répression des soulèvemens et des tumultes. Ces soulèvemens sont, avec les guerres étrangères, les seuls événemens qu'aient jamais aperçus les auteurs des anciennes chroniques; nous ne devons pas non plus les passer sous silence, car il ne se présente pas d'autre occasion où l'histoire du treizième siècle nous révèle l'existence du peuple.

Une querelle accidentelle dans un cabaret du faubourg Saint-Marceau, pendant les derniers jours du carnaval, entre les étudiants de l'Uni-

(1) Hist. de Languedoc. Liv. XXIV, c. 46, p. 575.

versité de Paris et les marchands de vin, troubla cette année le repos de la capitale, plus qu'on n'auroit dû l'attendre d'une cause aussi légère. Les bourgeois du quartier avoient pris la défense du marchand de vin, avec lequel la querelle avoit commencé le lundi gras, et des ouvriers avoient maltraité les écoliers; le lendemain ceux-ci revinrent en plus grande force; ils enfoncèrent les portes des cabaretiers, ils brisèrent leurs tonneaux, et ils outragèrent et battirent tous les habitans du faubourg Saint-Marceau qu'ils rencontrèrent.

Sur les plaintes qui en furent portées à la reine, celle-ci donna ordre à un corps de routiers ou soldats aventuriers qui étoient sous ses ordres, de prendre aussitôt les armes, et de châtier sévèrement tous les écoliers qui tomberoient sous leurs mains. Blanche, en s'abandonnant ainsi à sa colère, ne pouvoit pas s'attendre à ce que les routiers missent plus de discrétion ou de justice qu'elle à l'exécution de ses ordres. Ils trouvèrent une troupe d'écoliers jouant dans les champs, qui n'avoient aucune connoissance du tumulte qui avoit eu lieu à Saint-Marceau; ils les attaquèrent à l'instant; ils en blessèrent un grand nombre, ils en tuèrent deux, un Flamand, l'autre Normand, qui étoient des hommes d'une naissance distinguée, et ils dépouillèrent tous les autres. Les chefs de

l'Université, ayant porté plainte à la reine et au cardinal légat sur l'outrage qui étoit fait à leur corps, n'en purent obtenir aucune réparation : alors ils déclarèrent qu'ils ne demeureroient pas plus long-temps dans une ville où la jeunesse confiée à leurs soins n'étoit pas protégée par les lois. En même temps ils se dispersèrent avec leurs écoliers dans diverses villes de France; la plupart se retirèrent à Angers, où ils recommencèrent leurs leçons. (1)

Le pape prit avec chaleur, dans cette occasion, la défense de l'Université de Paris : cependant il n'étoit pas habituellement bien disposé pour elle. Au mois de juillet précédent, il avoit adressé une bulle aux professeurs qui y enseignoient la théologie, dans laquelle il leur reprochoit, avec les expressions les plus amères, d'avoir cherché à montrer l'accord de la religion chrétienne avec la religion naturelle, d'avoir voulu donner les sciences profanes pour appui à la théologie, et d'avoir essayé d'unir à l'autorité des pères de l'église, celle des plus célèbres auteurs païens. « Que cette doctrine téméraire et perverse, leur « avoit-il dit, ne serpente point parmi vous « pour corrompre la multitude, et appeler de « nouvelles Rachel à pleurer les enfans qu'elles « auront perdus. Aussi, nous vous ordonnons

(1) *Matth. Parisii Hist. Angliæ*, p. 298.



« et vous commandons, par ces présentes, d'ab-  
 « diquer entièrement une telle folie, et d'en-  
 « seigner désormais la théologie dans sa pureté,  
 « sans aucun ferment de science mondaine,  
 « n'adultérant point la parole de Dieu par les  
 « fictions des philosophes. » (1)

Il semble que les docteurs de Paris, cédèrent aux exhortations de Grégoire IX, et renoncèrent aux études des lettres et de la philosophie; le seul chancelier de l'Université, Philippe, avoit voulu résister, mais déjà, à ce qu'assuroient les prêtres, il expioit dans l'enfer ce mélange des études sacrées aux profanes, que Grégoire avoit condamné (2). Le pape n'abandonna donc point une Université qui s'étoit montrée si docile. Il écrivit le 25 novembre en ces termes, au roi des Français, et à l'illustre reine Blanche, sa mère : « Il y a trois qualités  
 « qui ont été appropriées aux trois personnes  
 « de la trinité : la puissance, la sagesse et la  
 « bonté. Par elles le royaume des Français, imi-  
 « tant les vestiges de cette très sainte Trinité,  
 « s'est depuis long-temps distingué entre les  
 « autres royaumes. Il est puissant dans la vail-  
 « lance de ses soldats, il est sage par la science  
 « de son clergé dans les lettres divines, il est

(1) *Bulla nonas Julii* 1228, apud *Raynaldi Ann. Eccles.* 1228, §. 29-31.

(2) *Ibid.* §. 32.

1229.

« bon par la b nignit  et la cl mence de ses « princes. » Le pape ajoute que deux de ces qualit s seroient inutiles sans la troisi me, et que la France est cependant expos e   perdre la sagesse de ses pr tres par l'exil de l'Universit  de Paris; il exhorte donc vivement la reine   rappeler ses docteurs. Il  crit en m me temps   l' v que de Paris, pour lui reprocher d'avoir conseill  des mesures si violentes;   d'autres  v ques, pour les engager   se rendre m diateurs entre la reine et l'Universit  (1). C' toit au commencement de l'ann e 1229 que la querelle avoit  clat , ce fut seulement vers la fin de la suivante qu'elle fut termin e. La reine Blanche fit aux docteurs de l'Universit  les premi res avances; elle obligea les bourgeois de Saint-Marceau   offrir aux  coliers les r parations les plus enti res; mais quant   ses propres soldats, et   l'outrage qui avoit  t  commis par la force publique sur des jeunes gens  trangers   la premi re querelle, outrage qui seul  toit r ellement criminel, on s'abstint, comme il arrive presque toujours, d'en faire plus aucune mention. (2)

Quoique la reine Blanche, apr s avoir soumis

(1) *Raynaldi Ann. Eccles.* 1229, §. 52.

(2) *Guill. Nangii Chron. in Spicilegio Acherii*, T. III, p. 32. — *Ejusd. gesta Sancti Ludovici in Duchesne*, T. V, p. 330. — *Chroniques de Saint Denys*, T. II, p. 54.

Le château de Bellesme, au commencement de l'année 1230, eût licencié son armée, elle ne regardoit point sa guerre avec le comte de Bretagne comme finie : elle savoit fort bien que ce puissant seigneur, fortifié par l'alliance du roi d'Angleterre, pouvoit encore compter sur la faveur secrète de tous les barons français mécontents : mais elle ne pouvoit demander que pendant quarante jours le service féodal de ses vassaux, et même pendant cet espace de temps elle ne les rassembloit pas sans inquiétude sous ses drapeaux, puisqu'ils ne manquoient jamais de profiter de ce qu'ils étoient ainsi réunis en corps d'armée pour attaquer ensuite le comte de Champagne, contre lequel leur jalousie alloit toujours croissant. Cependant il est probable qu'elle les convoqua de nouveau au printemps de l'an 1230, et que ce fut alors qu'elle prit les deux châteaux d'Adou et de Chantoceaux sur la frontière de Bretagne (1), avant que Henri III fut prêt à passer sur le continent, pour exécuter le projet qu'il avoit arrêté avec le duc de Bretagne l'année précédente.

Pendant l'hiver Henri III s'étoit rendu à York où sa cour avoit été brillante ; il y avoit eu une conférence avec le roi d'Ecosse, dont il vouloit s'assurer avant de passer sur le conti-

(1) *Chronic. Gagul. Nangii in Spicilegio*, III, p. 31. — *Ejusd. Gesta Ludovici IX in Duchesne*, V, p. 329.

1230.

ment. De là il revint à Londres, et ensuite à Portsmouth, où il avoit donné rendez-vous à sa flotte et à son armée. Les barons anglais s'étoient rassemblés à Reading avec leurs hommes d'armes le 30 avril 1230; ils s'embarquèrent à Portsmouth, et le 3 mai ils prirent terre à Saint-Malo avec leur roi (1). D'autres seigneurs anglais qui avoient débarqué dans divers ports de Bretagne se réunirent tous à Henri III à Nantes, où Pierre Mauclerc le reçut d'une manière somptueuse. Il paroît qu'à cette époque l'armée féodale de Blanche s'étoit déjà dissipée; mais la reine la somma de nouveau de se réunir à Angers pour défendre son fils. Louis s'avança ensuite, accompagné par ses barons jusqu'à Ancenis, dont il se rendit maître. Là il somma le comte de Bretagne de se présenter pardevant ses pairs pour y être jugé. Ceux-ci n'étoient point cependant les douze pairs de France, mais l'archevêque de Sens, les évêques de Chartres et de Paris, les comtes de Flandre, de Champagne, de Nevers, de Blois, de Chartres, de Montfort, de Vendôme, les seigneurs de Couci et de Montmorency, et beaucoup d'autres barons et chevaliers. Tous s'accordèrent à signer une sentence par laquelle Pierre de Dreux, dit Mauclerc, étoit privé de son

(1) *Matth. Paris. Hist. Angliæ*, p. 308. — *Chron. de Saint-Denys*, p. 51.



fief de Bretagne, sous la réserve des droits de son fils et de sa fille. (1)

1230.

Mais cet acte judiciaire fut le seul résultat de la convocation de l'arrière-ban; les deux armées quoique très rapprochées l'une de l'autre, ne songèrent point à en venir aux mains. Lorsque les barons de France eurent achevé le temps de leur service, ils quittèrent tous ensemble le camp du roi, en prenant la route de la Champagne, et ils ravagèrent cette province avec une extrême cruauté, malgré les efforts de Thibaut, qui les avoit suivis pour défendre son pays (2). De son côté Henri III ne voulut point prêter l'oreille aux propositions que lui faisoient les barons normands, qui l'invitoient à venir recouvrer l'héritage de ses pères. L'un d'eux, Foulques Pesnel, s'engageoit, si Henri III vouloit seulement lui donner deux cents chevaliers, à faire soulever toute la province, et à ne pas laisser un Français dans l'enceinte de la Normandie. Mais Henri III craignoit toutes les entreprises hasardeuses, et son favori Hubert du Bourg avoit surtout gagné sa confiance par l'art avec lequel il lui suggéroit des prétextes spécieux, pour ne point aller braver de nouveaux dangers. Au lieu d'écouter les propositions des

(1) Hist. de Bretagne. Liv. VII, c. 87, p. 228.

(2) *Matth. Paris. Hist. Angliæ*, p. 368. — Lobineau, *Hist. de Bretagne*. Liv. VII, c. 90, p. 229.



1230. Normands, Henri III essaya de surprendre la ville de Saintes, d'où il fut repoussé. Il attaqua et prit ensuite la petite ville de Mirebeau. Croyant alors en avoir fait assez pour sa gloire, il revint à Nantes, où il ne songea plus, jusqu'à la fin de la saison, qu'aux fêtes et aux plaisirs. Bientôt son trésor fut épuisé, son armée fut diminuée par la maladie ou la désertion, et quand il auroit voulu se remettre en campagne, il n'auroit plus été en état de rien entreprendre. (1)

A son arrivée à Nantes, Henri III avoit paru disposé à poursuivre la guerre avec plus d'ardeur. Il avoit accordé des lettres de marque à Savary de Mauléon, pour attaquer les habitans de La Rochelle, dont le riche commerce excitoit l'envie des grands seigneurs : il avoit traité avec Emery de Thouars, Émery de Lusignan, et un grand nombre d'autres seigneurs du Poitou dont il avoit reçu l'hommage ; et il avoit persuadé à la France occidentale qu'il alloit faire reparoître les jours de Henri II (2). Mais les gentilshommes toujours poussés à prendre les armes en faveur des Anglais, par le souvenir de leurs anciens sermens de fidélité et des anciens bienfaits qu'ils avoient reçus de la maison des Plantagenets, ne pouvoient s'approcher du

(1) *Matth. Paris. Hist. Angliæ*, p. 309.

(2) *Rymer, Acta publica*, T. I, p. 312, 313.

monarque sans se convaincre de son incapacité et de la vanité de leurs espérances.

1230.

D'autre part, Blanche ne pouvoit méconnoître l'acharnement croissant des barons de France contre le comte de Champagne. Thibaut avoit été attaqué en même temps par le duc de Bourgogne, les comtes de Boulogne, de Dreux, de Macon, de Saint-Paul et de Bar; par Enguerrand de Coucy, Robert de Courtenay, et plusieurs autres barons; il n'avoit été que faiblement défendu par le comte de Flandre, qui étoit jaloux de sa faveur auprès de la reine. Dans un combat, au passage de la Marne, treize de ses chevaliers avoient été tués, et deux cents étoient demeurés prisonniers entre les mains de ses ennemis. Thibaut fut forcé de chercher un refuge à Paris; pendant son absence les villes et les villages de la Champagne furent brûlés par les confédérés; les vergers et les vignes furent arrachés (1); il se détermina enfin, de concert avec Blanche, à céder à l'orage. Les barons lignés et surtout le comte de Boulogne, frère du dernier roi, qui prétendoit n'avoir d'autre but que de venger sa mort, exigeoient que le comte de Champagne donnât par une pénitence publique une satisfaction éclatante du crime dont il étoit accusé, quoique ce fût en quelque sorte s'avouer coupable. Thibaut

(1) *Matth. Paris.* p. 308.

1230.

consentit enfin à promettre qu'il iroit servir avec cent chevaliers à la Terre-Sainte, et l'on n'insista point pour fixer avec précision l'époque à laquelle il devoit partir. Quant à la reine, les barons se contentèrent de sa promesse et de celle du roi, qu'ils observeroient désormais les privilèges et les droits du royaume : ces privilèges toutefois ne furent point récapitulés; ces droits, dont plusieurs étoient contestés, ne furent point éclaircis; il ne fut pas même question de la régence; tout resta dans le vague; comme si chaque parti avoit voulu se réserver des prétextes pour recommencer la guerre, dès qu'il auroit recouvré plus de force. Cette pacification fut jurée au mois de septembre 1230. Louis IX n'avoit alors que quinze ans et demi (1). Henri III jugeant, après ce traité de paix, qu'il n'avoit plus de succès à espérer en France, se rembarqua avec la plus grande partie de son armée, et prit terre à Portsmouth le 26 octobre. Il avoit cependant promis en parlant, à Pierre Mauclerc, comte de Bretagne, qu'il ne l'abandonneroit point, et en effet il lui laissa cinq cents chevaliers et mille sergens d'armes, qui, sous les ordres des comtes de Chester et d'Albemarle, continuèrent à faire quelques courses dans l'Anjou et la Normandie, comme pour

(1) *Matth. Paris. Hist. Angliæ*, p. 308.

protester contre la pacification du reste de la France. (1) 1230.

Les diverses expéditions de Blanche contre le comte de Bretagne n'avoient jamais eu pour résultat que la conquête d'un ou deux châteaux ; avec ce système de guerre il auroit fallu des siècles pour soumettre toute la province. La reine, qui languissoit de mettre fin aux guerres qui avoient troublé jusqu'alors son gouvernement, employa l'hiver de 1230 à 1231, à négocier avec les principaux seigneurs Bretons feudataires de Mauclerc : elle réussit à en détacher successivement plusieurs de leur seigneur. André de Vitré, Raoul de Fougères, Geoffroi de Chateaubriand, Olivier de Coetquen et Guiomar de Léon, vinrent les uns après les autres faire hommage au roi (2). Blanche se crut alors sûre du succès ; elle rassembla de nouveau l'armée féodale, et la fit entrer en Bretagne au mois de mai 1231. Le comte de Chester, qui commandoit les auxiliaires anglais, ne se découragea point ; il attira les Français dans une embuscade, les mit en déroute, et s'empara de leurs bagages. (3)

(1) *Matth. Paris.* p. 309, 310. — *Rymer, Acta publica,* T. I, p. 315. — *Lobineau, Hist. de Bretagne,* Liv. VIII, c. 92, p. 229.

(2) *Hist. de Bretagne,* Liv. VII, c. 88, p. 208. — *Filleau de la Chaise, Hist. de Saint Louis,* Lib. III, p. 113.

(3) *Matth. Paris. Hist. Angliæ,* p. 511.

1230.

Ce fut là toutefois le dernier fait d'armes de la guerre. Pierre Mauclerc commençoit à n'en être pas moins fatigué que la reine, et le roi d'Angleterre désiroit de son côté se délivrer de l'inquiétude qu'elle lui donnoit. Le pape ne cessoit de le solliciter de se réconcilier avec la France (1). Henri III aimoit le repos; ses trésors ne pouvoient suffire à ses avides favoris, et il ne lui restoit point d'argent à consacrer aux expéditions militaires; mais d'autre part, son orgueil ne pouvoit se soumettre à renoncer formellement aux provinces qui avoient été enlevées à son père. La relation de Mauclerc avec les deux monarchies étoit aussi fort difficile à régler. La Bretagne étoit un fief mouvant de la Normandie; si Mauclerc se reconnoissoit pour vassal de la couronne de France, il admettoit par là que Jean et Henri III avoient été légitimement dépossédés de leur duché de Normandie. Les négociateurs de France et d'Angleterre s'étoient assemblés à Saint-Aubin du Cormier. Après beaucoup d'efforts pour concilier les intérêts contradictoires des deux couronnes, ils convinrent de mettre fin aux hostilités par une trêve qui laisseroit intactes les prétentions des deux rois. Cette trêve qui donna quelque célébrité au château de Saint-Aubin du

(1) *Raynaldi Ann. Eccles.* 1231, §. 52.

Cormier, parce qu'elle mit fin aux guerres civiles de la régence de Blanche, fut signée le 4 juillet 1251; elle devoit expirer au bout de trois ans, si elle n'étoit pas renouvelée. Pendant sa durée, tous les barons bretons, tant ceux qui avoient embrassé le parti de Blanche que ceux qui étoient demeurés fidèles à leur duc, devoient être rétablis dans la jouissance de toutes leurs propriétés; le comte de la Marche, que la reine comptoit parmi ses alliés, devoit être remis en possession de l'île d'Oléron. La trêve fut confirmée par les sermens du duc de Bretagne, du comte de Chester, des barons anglais qui se trouvoient sur le continent, et de sept barons bretons, qui s'obligèrent à abandonner leur duc s'il manquoit à ses engagements. Enfin, Philippe Hurepel, comte de Boulogne, fut nommé conservateur de la trêve, et à ce titre on lui confia la garde de plusieurs châteaux; entr'autres de celui de Saint-Aubin du Cormier, où ce traité important avoit été signé. (1)

(1) Lobineau, *Hist. de Bretagne*, Liv. VII, c. 96, 97, p. 230.

---

 CHAPITRE III.

*Administration de Blanche jusqu'à la majorité de Louis IX. — État et révolutions des pays limitrophes pendant cette période. 1231—1236.*

1230. DEPUIS la trêve conclue à Saint Aubin du Cormier entre la reine Blanche, le roi Henri III d'Angleterre, et le duc de Bretagne, jusqu'à la majorité de Louis IX, qu'il atteignit le 25 avril 1236, jour auquel il accomplissoit sa vingt-unième année, il s'écoula encore près de cinq ans, qui ne sont marqués dans l'intérieur de la France que par un très petit nombre d'événemens. Le premier bouillonnement d'impatience qu'avoit produit parmi les seigneurs français l'élévation d'une femme étrangère au pouvoir souverain, s'étoit calmé : les esprits s'étoient accoutumés à l'idée de la régence; l'opposition aux prétentions de la reine ayant toujours été malheureuse, étoit jugée illégale. Les titres de Philippe Hurepel, comte de Boulogne, à prendre en main la tutelle de son neveu, ne se trouvant soutenus ni par des talens distingués, ni par un caractère aimable, étoient oubliés des autres, comme ils semblent l'avoir été de bonne

heure de lui-même; et pendant le peu d'années qu'il vécut encore, ce prince du sang retourna dans l'obscurité dont il n'étoit point fait pour sortir. Louis d'autre part grandissoit, et sans être encore dans l'âge où une nation pouvoit avec sagesse lui confier ses destinées, il commençoit déjà à avoir des volontés, et il étoit possible tout au moins de se prêter à l'illusion de sa royauté.

Blanche désiroit sans doute que les années passassent en silence jusqu'à la majorité de son fils, et que rien ne fit remarquer ou à la nation française ou à l'Europe, l'état d'impuissance où la monarchie étoit réduite par l'extrême jeunesse de son chef. Elle évitoit en conséquence d'attirer l'attention, d'éveiller l'opposition, par l'annonce d'aucun projet, la publication d'aucune ordonnance, l'extension d'aucune prérogative qui pussent donner occasion de révoquer en doute son autorité: la majesté royale se faisoit oublier, la France entière sommeilloit, et les anciens historiens gardent sur ces cinq années un silence presque absolu, qui représente avec vérité le silence des passions politiques pendant cette même période.

Mais l'espèce humaine est rarement stationnaire, lors même qu'elle paroît dormir. L'Europe sortoit de toutes parts de son ancienne barbarie: le langage des peuples modernes com-



1230. venoit partout à remplacer le latin; et ce langage qui partout en même temps, en France, en Italie, en Espagne, en Allemagne, en Angleterre, se soumettoit à des règles, acquéroit de l'élégance, et apparoissoit pour la première fois dans des compositions historiques, rendoit aussi témoignage du progrès populaire de la pensée, d'une communication plus rapide entre les classes diverses, du commencement enfin de cette civilisation moderne, qui établit une sympathie nouvelle, entre les hommes du treizième siècle et nous, en même temps qu'elle en établissoit une entre toutes les nations chrétiennes, et qu'elle les intéressoit toutes aux révolutions les unes des autres.

Ces cinq années qui, pour la régente, furent un temps de paix, sans être, dans le reste de l'Europe, ensanglantées par le bouleversement des États, furent marquées cependant par des événemens importans, auxquels le peuple français prit plus de part que son gouvernement. Un esprit inquiet, un vague désir d'aventures, le besoin d'émotions, et l'espoir d'améliorer sa condition par la violence plus que par l'industrie, formoient alors le caractère de la noblesse française : aussi n'y avoit-il jamais des combats à livrer, et des dangers à braver, d'un bout de la chrétienté à l'autre, sans que cette noblesse vînt comme volontaire en réclamer sa part.

Nous avons vu que le plus illustre à cette époque, parmi les chevaliers français, Jean de Brienne, roi de Jérusalem et beau-père de l'empereur Frédéric II, avoit voulu profiter des troubles de l'Italie, pour se venger de son gendre, parce que celui-ci s'étoit mis en possession du petit nombre de lieux forts qui restoient aux chrétiens dans la Terre-Sainte. Jean de Brienne, après avoir envahi le royaume de Naples avec une troupe d'aventuriers français, tandis que Frédéric II étoit en Syrie, avoit été obligé de reculer sans cesse devant cet empereur, à son retour; en sorte qu'au mois d'octobre 1229, il s'étoit retiré dans l'État de l'Église, évacuant entièrement les Deux-Siciles (1). Ce fut là que les ambassadeurs des barons français qui gouvernoient l'empire d'Orient, vinrent le chercher pour lui proposer de le placer sur le trône de Constantinople. Robert de Courtenai, comte d'Auxerre, qui étoit parvenu à cet empire en 1221, et qui ne s'y étoit fait remarquer que par ses vices et son incapacité, étoit mort en 1228. On assuroit qu'il avoit succombé au chagrin que lui avoit causé la manière cruelle dont sa maîtresse avoit été mutilée. Celle-ci étoit fille de Baudoin de Neuville en Artois; et il l'avoit enlevée à son époux, qui pour se venger étoit

(1) *Richardi de Sancto Germano. Chron.* p. 1013, 1014.

1231. venu la défigurer jusque dans son palais<sup>(1)</sup>. L'empereur Robert laissoit un frère en bas âge, Baudoin II, à qui la couronne étoit réservée; mais Constantinople, entourée d'ennemis Grecs, Bulgares et Musulmans, avoit besoin d'un homme d'état et d'un capitaine pour y maintenir la domination des Français. Les barons de la Romanie offrirent à Jean de Brienne la couronne impériale pour le reste de sa vie, qu'on ne devoit pas s'attendre à voir durer long-temps encore; car il avoit passé quatre-vingts ans. Jean de Brienne ayant conclu son traité avec ces ambassadeurs par l'entremise du pape, revint en France pour engager un certain nombre de chevaliers français à partager avec lui ces nouvelles aventures : il s'embarqua ensuite à Venise au mois d'août ou de septembre 1231, et arrivé à Constantinople, il y fut couronné à Sainte-Sophie par le patriarche. Cependant les barons français de Romanie, que sa haute taille, sa contenance militaire, et son regard intelligent avoient remplis d'espérance, eurent bientôt lieu de se repentir d'avoir choisi pour leur capitaine un vieillard que son âge condamnoit au repos. Il mourut seulement le 23 mars 1237, à l'âge de quatre-vingt-neuf ans, sans avoir rien fait pour la défense de cet em-

(1) Ducange, *Hist. de Const.* Lib. III, c. 11 et 12, p. 42.

pire chancelant, mais après avoir lassé les Byzantins par son avarice sordide, son indécision et sa vanité. (1)

Lorsque Jean de Brienne renonça, pour le trône de Constantinople, au commandement de l'armée de Grégoire IX, ce pape sentit qu'il étoit temps de terminer la guerre scandaleuse qu'il avoit faite à l'empereur Frédéric II, d'autant plus que dans le même temps le peuple romain s'étoit soulevé contre lui, et l'avoit forcé à se retirer à Pérouse. Le traité entre l'empereur et le pape fut conclu le 23 de juillet 1230, et ces deux potentats s'étant réunis à Rome, parurent pendant quelque temps vouloir conserver entre eux la plus parfaite harmonie (2). D'autres Français cependant étoient venus offrir leur assistance au pape contre l'empereur romain; entre autres Milon, évêque de Beauvais, et l'évêque de Clermont. Ils avoient conduit l'un et l'autre une troupe considérable de gens de guerre. Milon, fils de Gaucher de Châtillon, avoit saisi avec empressement une occasion où le nom de l'Église pouvoit sanctifier ses armes et lui permettre de rentrer dans la carrière militaire sans renoncer à l'épiscopat. Mais il avoua à Grégoire IX que pour lever sa petite armée,

(1) Ducange, *Hist. de Const.* Liv. III, c. 14, 15, p. 44.—  
*Richard de Sancto Germano Chron.* T. VII, p. 1027.

(2) *Richard de Sancto Germano Chron.* p. 1020, T. VII.

1231. il avoit été obligé de contracter des dettes qu'il ne seroit probablement jamais en état de payer. Le pape désirant lui donner les moyens de rétablir ses affaires, lui confia le gouvernement de la marche d'Ancône et du duché de Spolète. L'évêque de Beauvais ne négligea point l'occasion de s'enrichir qui lui étoit offerte; ses extorsions soulevèrent même Spolète qui lui ferma ses portes (1). Mais quand il reprit ensuite le chemin de France, avec l'argent qu'il avoit amassé par toutes sortes de moyens, des Gibelins lui dressèrent des embûches en Lombardie, et le dépouillèrent de tout ce qu'il portoit. (2)

De nouveaux chagrins l'attendoient dans sa ville épiscopale. Beauvais avoit été une des premières villes de France à jouir du droit de commune, par une concession de ses évêques, qui avoit été confirmée par Louis-le-Gros : toutefois  
 1233. Blanche nomma en 1233 pour maire de Beauvais un bourgeois de Senlis; c'étoit violer ouvertement les privilèges de la commune; car d'après toutes les chartes, les magistratures municipales ne pouvoient jamais être remplies que par les bourgeois du lieu même où ils devoient les exercer. Le peuple s'insurgea à cette nouvelle; une vingtaine de personnes furent tuées, et le

(1) *Richardi de Sancto Germano Chron.* p. 1027.

(2) *Alberic. Trium Fontium. Chr. ad ann. 1230.* — *Gallia christiana*, T. IX, p. 741.

maire nommé par le roi fut fort maltraité. L'évêque Milon étoit absent au moment du tumulte, mais il arriva le premier dans sa ville épiscopale, pendant le temps même que Louis IX, se conformant aux instructions de sa mère, rassembloit des soldats pour punir les séditieux. Milon s'empressa de faire dire au roi qu'il étoit prêt lui-même à les punir, mais en même temps il le prioit de ne point porter d'atteinte à la juridiction épiscopale, ou aux franchises de la commune de Beauvais. Louis IX ou plutôt le directeur que Blanche lui avoit donné, ne tint aucun compte de cette prière; il entra de force dans Beauvais, il reprocha à l'évêque de n'avoir fait arrêter aucun des coupables, et précédant avec la dernière rigueur contre tous ceux qui avoient eu part au tumulte, il en fit pendre plusieurs, il en exila un plus grand nombre, il imposa de fortes amendes aux autres, il exigea de l'évêque lui-même 800 livres pour dédommagement des frais de son expédition, et comme Milon étoit hors d'état de les payer, il le fit sortir de la ville, et saisit la plus grande partie de son revenu. (1)

Les bourgeois, dont les droits avoient été usurpés, dont les biens et les vies avoient été livrés aux satellites du roi, ne trouvèrent, sui-

(1) *Raynaldi Ann. Eccles.* 1236, §. 27, p. 484.

1233. vant l'usage, personne qui se souciât de prendre leur défense ; mais les libertés ecclésiastiques avoient été enfreintes, et les conciles provinciaux de Noyon, puis de Laon, soutinrent avec vigueur les droits de l'évêque de Beauvais. Celui-ci soumit son diocèse à l'interdit, il excommunia les soldats qui avoient exécuté les ordres du roi, le maire nommé par lui ; et le conseil de ville qui l'avoit accepté. Le pape, de son côté, écrivit sur cette affaire au roi, et à la reine Blanche ; il envoya un commissaire à Beauvais pour informer ; il invita l'évêque Milon à revenir à Rome pour lui rendre compte de la conduite de ses adversaires, et la contestation dura encore deux ou trois ans avant de pouvoir être terminée. (1)

Ce ne fut point le seul différend que Blanche eut à soutenir avec la cour de Rome, pendant cette période de son administration. Elle eut aussi des disputes de juridiction avec l'archevêque de Rouen, qui prétendoit n'avoir sur la terre d'autre supérieur que le pape, tant au temporel qu'au spirituel ; et qui, en conséquence, refusoit de rendre raison au roi de quelques

(1) Filleau de la Chaise, *Hist. de Saint-Louis*, L. III, c. 16, p. 128. — *Concilior. Labbei*, T. XI, p. 445-448. — *Epistole archiep. Remensis*; Martene, *Thesaur. Anecd.* T. I, p. 975. — *Chro. Guill. de Nangis*, p. 32. — *Gallia Christiana*, T. IX, p. 741.

excommunications qu'il avoit prononcées. La querelle se renouvela deux fois, sous deux archevêques différens, sous Théobald en 1227, et sous Maurice en 1233. Chaque fois Blanche fit saisir au nom du roi tout le temporel de l'archevêché; chaque fois le prélat répondit à cette attaque en mettant son diocèse sous l'interdit. Grégoire IX prit assez vivement la défense de Maurice; il écrivit non point à Blanche, mais à Louis IX, pour l'exhorter à ne point s'écarter dans cette première fleur de sa jeunesse, de cette crainte et de cet amour de Dieu qu'on avoit célébrés dans ses ancêtres, et qu'il sembloit avoir mis en oubli, à l'égard de l'archevêque de Rouen. Pendant le même temps l'archevêque avoit ordonné que dans toutes les églises de la province, toutes les images de la Vierge fussent détachées de leurs cadres, et exposées en terre, entourées d'épines, signe de la douleur que la reine du ciel éprouvoit de ce que les libertés de son église de Rouen avoient été enfreintes (1). Malgré l'emploi de tant de moyens pour frapper l'imagination, la reine résista long-temps: il paroît qu'elle céda enfin, mais nous ne savons point à quelles conditions. Les seuls écrivains ecclésiastiques ont conservé la mémoire de ces transactions; et quoiqu'elles fus-

(1) *Gallia Christiana*, T. XI, p. 62. — *Raynaldi Annal. Eccles.* 1232, §. 26. *Filleau de la Chaise*, L. III, c. 16, p. 132.



1233. sent peut être honorables pour Blanche, si elles attestoient son indépendance, le clergé ne voyoit pas moins d'inconvénients à louer une reine qui résistoit à l'Église, qu'à blâmer la mère de Saint-Louis. Aussi n'a-t-il point voulu que nous connussions clairement sa conduite ou le différend qu'elle avoit avec les prêtres.

Tandis qu'en France le clergé ne vouloit ni abandonner ses prérogatives vis-à-vis du trône, ni d'autre part accrédi-ter l'idée que des saints tels que Blanche et son fils pussent songer à les violer, il n'avoit point de semblables ménagemens à garder en Angleterre, où une lutte bien autrement animée s'engageoit, non pas entre le clergé et le roi, mais entre les ultramontains et le peuple. La cour de Rome s'étoit attribué la nomination à tous les principaux bénéfices ecclésiastiques; elle remplissoit l'Angleterre de prêtres italiens, et elle ôtoit ainsi au clergé anglais presque tout espoir d'avancement (1). Henri III, loin de s'opposer à cette spoliation de ses sujets, ne songoit qu'à s'assurer dans le pape un appui contre son peuple, et il devenoit d'autant plus cher à Grégoire, qu'il étoit entouré en Angleterre de plus de mécontentement. En 1231, il obtint différentes bulles, d'après lesquelles ni sa personne ne pouvoit être excommuniée ni sa chapelle mise sous l'interdit,

(1) *Matth. Paris.* p. 313.

ni même ses principaux officiers frappés d'anathème, sans l'autorité immédiate du Saint-Siège (1). Cependant les prêtres anglais étoient indignés de voir chaque année de nouveaux essaims de prêtres romains accourir pour leur enlever tous les revenus laissés à l'Église par la munificence de leurs pères, et comme ces nouveaux venus accabloient le peuple de leurs extorsions, il ne fut pas difficile d'engager celui-ci à faire cause commune avec le clergé national : une association se forma pour protéger l'église anglicane contre les invasions des ultramontains : elle adressa à tous les évêques, à tous les chapitres, à tous les fermiers des prélats romains une circulaire, pour leur interdire d'obéir aux ordres de ces étrangers, et de leur payer leurs revenus, sous peine de voir leurs greniers pillés et leurs maisons incendiées (2). Cette menace fut exécutée à Wingham avec une audace qui montrait combien ce sentiment d'irritation étoit universel. Grégoire IX en adressa de vifs reproches à Henri III (3). Il écrivit aussi au clergé anglais, pour l'exhorter à punir par des excommunications ceux qui avoient violé ses privilèges. Mais la plus grande partie de ce clergé partageoit la jalousie nationale et en avoit excité

(1) *Rymer, Acta publica.* T. I, p. 317, 318, 319.

(2) *Matih. Paris.* p. 315.

(3) *Rymer.* T. I, p. 322.

1233. l'explosion, en sorte que l'exhortation des papes ne produisit aucun effet sur les prêtres anglais. (1)

Bientôt les révolutions de la cour d'Angleterre vinrent faire diversion à cette querelle : le foible Henri III, incapable de se conduire par lui-même, s'abandonnoit toujours sans partage aux suggestions d'un favori; mais quelquefois il se lassoit de l'empire qu'il lui avoit laissé prendre; il admettoit alors dans son intimité un nouveau confident, et le premier couroit risque d'être précipité du faite des honneurs dans la dernière misère par les secrètes intrigues du second. C'est ce qui arriva en 1232 à Hubert du Burgh, grand justicier et premier ministre d'Angleterre, lorsque l'archevêque de Winchester fut rappelé à la cour. Le roi, qui avoit en vain demandé à son parlement, assemblé à Westminster, de l'aider à acquitter les dettes qu'il avoit contractées dans sa dernière expédition en France (2), ne pouvant obtenir aucune aide de ses barons, se retourna vers son ministre, et lui demanda de rendre ses comptes. Dans l'état de désordre où se trouvoient toutes les administrations publiques, lorsque personne ne connoissoit les premiers principes de la comptabilité, aucune demande ne pouvoit être

(1) *Raynaldi Ann. Eccles.* 1232. §. 27-32.

(2) *Matth. Paris. Hist. Angliæ*, p. 314.

plus effrayante ; du Burgh n'étoit pas plus en état de rendre ses comptes que Henri III de les recevoir ; la demande des comptes qui n'étoit encore que l'expression d'un doute fut bientôt suivie d'une accusation positive contre le ministre d'avoir volé son maître , puis de l'avoir trahi dans ses négociations avec la France et d'autres puissances étrangères ; à celle-là on ajouta bientôt une troisième accusation , celle d'avoir acquis sur son esprit une influence illicite par des malélices. Le favori s'enfuit dans une chapelle , il en fut tiré de force ; le clergé s'interposa pour faire respecter le droit d'asile , et du Burgh fut reconduit au sanctuaire , mais le roi interdit en même temps de lui porter des vivres , en sorte que le malheureux fut bientôt réduit à se rendre volontairement et à se laisser conduire à la Tour. Alors on traita avec lui. Pendant son ministère il avoit déjà songé à mettre en sûreté ses richesses. Il avoit confié aux Templiers un dépôt considérable en argent monnoyé , en vases précieux , et en pierreries. Henri III se le fit livrer tout entier : mais quand il eut tout pris il commença à se radoucir envers son ancien favori , il le fit transférer à une prison plus commode , et il lui permit de percevoir les revenus de ses terres. (1)

(1) *Matth. Paris. Hist. Angliæ*, p. 517, 522.

1233.

Toutefois Pierre des Roches, évêque de Winchester, qui avoit remplacé du Burgh dans sa domination absolue sur Henri III, ne se contenta pas d'avoir fait disgracier son prédécesseur; il voulut éloigner encore tous ceux que celui-ci avoit fait entrer dans les emplois. Pour les remplacer il eut recours aux Français ses compatriotes. Des provinces de France qui demeuroident soumises à la couronne d'Angleterre, et même de celles qui avoient été reconquises par Philippe-Auguste, on vit sortir une foule d'aventuriers Gascons, Poitevins, Bretons, qui tous se hâtoient de se rendre à la cour de Henri III, pour y chercher fortune. On en compta jusqu'à deux mille qui y obtinrent des emplois lucratifs, en sorte que les gentilshommes français sembloient abandonner la cour de France pour celle d'Angleterre. Indifférens aux libertés, aux lois, aux privilèges du pays qu'ils venoient gouverner, ils ne songeoient jamais à s'opposer aux caprices de leur maître; et ils charmoient Henri III, qui les trouvoit bien plus souples, bien plus complaisans que ses Anglais. De leur côté les barons d'Angleterre, indignés de cette préférence, refusèrent de se rendre à un parlement convoqué à Oxford pour la fête de la saint Jean en 1253, si tous ces étrangers n'étoient auparavant renvoyés du royaume (1). Les deux

(1) *Matth. Paris.* p. 325

partis s'irritant toujours plus, on dut enfin recourir aux armes. Richard de Pembroke, comte maréchal du royaume, menacé par les favoris français de Henri III, s'enfuit dans le pays de Galles, où il se mit à la tête des mécontents. La guerre civile éclata alors, et elle se prolongea avec des succès variés jusqu'au mois d'avril de l'année suivante, que le comte de Pembroke fut tué en Irlande. (1)

Nous avons vu que l'ardeur inquiète des chevaliers français les avoit entraînés tour à tour dans les armées du pape en Italie, dans celles de Jean de Brienne en Grèce, à la cour de Henri III en Angleterre. D'autres dans le même temps se dirigèrent aussi vers l'Espagne, soit pour prendre part aux conquêtes de don Jacques d'Aragon, soit pour accompagner un prince français qui montoit sur le trône de Navarre. L'effort même que faisoit Blanche pour supprimer autour d'elle toute commotion, toute passion populaire, tout esprit de parti, pousoit les Français à développer leur activité au dehors. Tout sembloit sommeiller à la cour de France, où l'on ne voyoit qu'une femme, un enfant, quelques prêtres; où la perte d'un clou miraculeux consacré à saint Denys, passoit pour le plus grand événement national (2). La classe

(1) *Matth. Paris* p. 325-337.

(2) *Chroniques de saint Denys*, p. 55.

1233. agissante de la nation avoit besoin de quelque chose de plus mâle. Les paysans, les bourgeois, tous ceux qui travailloient pour gagner leur misérable vie, qui se trouvoient sans cesse vexés, opprimés, insultés par leurs supérieurs, ne demandoient que le repos, et une sûreté que l'ordre public étoit loin de leur garantir : mais les nobles étoient au contraire dévorés par l'ennui, et souvent aussi aiguillonnés par la cupidité : leur esprit, qui n'avoit reçu aucune culture, qui ne soupçonnoit pas même les avantages de l'instruction, ne trouvoit aucune ressource dans la solitude ou la vie domestique : toute occupation laborieuse ou lucrative-leur étoit interdite, elle dérogeoit à la noblesse, elle les assimiloit à ces vilains qu'ils faisoient travailler comme des bêtes de somme, et qu'ils maltraitoient comme des ennemis. Les cours plénières, les tournois, les pas d'armes se présentent à notre imagination comme les divertissemens de cette noblesse brillante. Nous y voyons les riches récompenses décernées à la valeur, et nous oublions que même pour ceux qui pouvoient en jouir, huit jours de fête étoient achetés par une année de langueur et de solitude. Mais tandis que les serfs de chaque baron lui fournissoient le pain, la viande, peut être la laine et le lin dont il avoit besoin pour sa consommation habituelle, il falloit qu'il achetât

les armes, les équipages, les habits somptueux avec lesquels il vouloit paroître aux fêtes chevaleresques, et lui qui ne produisoit rien, qui ne vendoit rien, il n'avoit jamais d'argent, il ne pouvoit s'en procurer que par la rapine et par la guerre : la cupidité avoit donc bien plus de part que l'amour du danger à cet empressement avec lequel il couroit partout où il entendoit le bruit des armes. La cupidité et l'ennui étoient les deux mobiles de la noblesse; la cupidité concouroit avec l'ennui pour entretenir cette passion pour les tournois que les excommunications de l'Église ne pouvoient modérer; car Grégoire IX avoit de nouveau, le 27 février 1228, frappé d'anathème ceux qui combattoient dans les *jeux de lance* (*hastiludia*) et soumis leurs terres à l'interdit (1). La cupidité et l'ennui conduisoient les gentilshommes français partout où la vue du sang ruisselant réveilloit l'âme engourdie, et où le pillage livroit au guerrier cet or qu'aucune honnête industrie ne pouvoit lui procurer.

La guerre contre les Maures flattoit plus qu'aucune autre les passions de la noblesse. Les musulmans beaucoup plus avancés dans la civilisation que les chrétiens, beaucoup plus riches et plus industrieux, mais bien moins braves, offroient de plus brillantes espérances de butin

• (1) Rymer, *Acta publ.* T. I, p. 301.



1231—1236. aux chevaliers, tandis qu'en raison de la différence de religion, ceux-ci ne croyoient devoir à leurs adversaires ni charité ni pitié, ni fidélité dans leurs traités ou leurs engagements. Un souverain qu'on regardoit presque comme français, don Jacques ou Jayme I d'Aragon, né à Montpellier dont il étoit seigneur, et propriétaire de plusieurs comtés dans le midi de la France, poursuivoit alors ses conquêtes sur les Maures d'Espagne. Il avoit annoncé aux cortès de Barcelonne; en décembre 1228, son projet de chasser les musulmans des îles Baléares (1). Outre ses sujets français de Montpellier et de Roussillon, il rassembla dans son armée un grand nombre des *faidits* ou proscrits que la persécution religieuse avoit chassés de l'Albigéois, et des aventuriers de toutes les provinces où l'on parloit la langue provençale : la plupart s'enrichirent dans cette expédition où la puissante ville de Majorque fut prise et abandonnée au pillage, le 31 décembre 1250, et où vingt mille Maures furent massacrés dans ses rues (2). Jacques vint à Montpellier l'année suivante, pour y jouir de son triomphe, et il accorda divers privilèges à cette ville (3). En même temps,

(1) *Çurita, Anales de Arag.* T. I, Lib. III, c. 1, f. 124.

(2) *Çurita, Anal. del Reyno de Arag.* T. I, L. III, c. 8, f. 132.

(3) *Hist. de Languedoc*, L. XXIV, c. 79, p. 392.

quoique la conquête des Baléares ne fût pas <sup>1231-1236.</sup> achevée, et que des soulèvemens des Maures, pendant tout le demi-siècle suivant, forçassent les Aragonais à recommencer à plusieurs reprises ce combat à mort, Jacques commença à se préparer à la conquête du royaume de Valence (1), qu'il accomplit seulement en 1238, et pendant toute cette période, les chevaliers provençaux et languedociens, partagèrent ses victoires, ses cruautés et ses rapines.

Tandis que les chevaliers du midi de la France s'associoient aux guerres contre les Maures d'un roi né à Montpellier, ceux du nord suivirent en Navarre un roi champenois, que les hasards de l'hérédité appelèrent à monter sur un trône élevé au-delà des Pyrénées. Thibaut IV ou le Posthume, comte de Champagne, étoit fils d'une princesse Blanche de Navarre, sœur de Sanche-le-Fort, ou Sanche VII, qui depuis quarante ans régnoit à Pampelune. Ce roi que ses exploits avoient illustré dans sa jeunesse, appesanti par son extrême embonpoint, et accablé d'infirmités, avoit cessé d'obtenir le respect de ses sujets. Il se cachoit à Tudèle, tandis que des révoltes fréquentes des bourgeois de Pampelune, et des principaux barons de Biscaye et de Navarre troubloient ses dernières années. Sanche n'avoit pas d'enfans; son héritier naturel étoit donc le

(1) *Curia, Anal.* T. I, L. III, c. 15, f. 129.

1231—1236. comte Thibaut ; mais le vieux roi ressentoit contre son neveu cette jalousie si fréquente chez les princes , au moment où ils s'aperçoivent que le sceptre va leur échapper. Il ne doutoit point que tout le mécontentement que manifestoient ses peuples , toute l'opposition qu'il rencontroit parmi les grands , ne fussent le résultat des intrigues de son neveu. Il résolut de l'en punir , et d'exclure Thibaut de sa succession : au moment où le jeune et victorieux don Jayme d'Aragon venoit de s'illustrer par la conquête des îles Baléares, don Sanche conclut avec lui , le 4 avril 1231 , un traité qu'il fit confirmer par les grands de l'un et de l'autre royaume , en vertu duquel les deux rois s'adoptoient réciproquement , et s'assuroient la succession l'un de l'autre. (1)

Le goût que Thibaut avoit manifesté pour l'intrigue donnoit assez de vraisemblance aux soupçons de don Sanche. Il est probable que plus d'un chevalier champenois étoit employé en Navarre , à préparer les voies à son seigneur , pour le moment où il devoit faire valoir ses droits. Cependant Thibaut sentoit que pour devenir puissant en Espagne , il ne falloit pas cesser de l'être en France. Malgré sa prétendue ga-

(1) *Curita, Indices rerum ab Arab. Regib. gestarum Hisp. illust.* T. III, L. II, p. 77. — *Mariana hist.* T. II. *Ibid.* L. XII, c. 16, p. 579.

lanterie avec la régente, il s'en falloit de beau-<sup>1231--1236.</sup> coup qu'il se crût assuré d'elle. Aussi n'hésita-t-il pas à rechercher l'alliance du plus constant ennemi de la reine, Pierre de Dreux, surnommé Mauclerc, qui gouvernoit toujours la Bretagne au nom de sa femme Alix. Leur fils Jean devoit être héritier de ce puissant duché : Thibaut n'avoit qu'une fille nommée Blanche, à qui son héritage sembloit destiné. Un mariage fut arrêté entre ces deux jeunes gens, qui devoient réunir deux des plus puissans fiefs de la monarchie française. La reine Blanche en fut alarmée ; elle engagea Grégoire à refuser une dispense, car les époux étoient parens (1). Bientôt, il est vrai, Thibaut la soulagea de cette inquiétude, en épousant lui-même, au mois de mars 1232, Marguerite, fille d'Archambaud de Bourbon, dont il eut des fils qui lui succédèrent (2). Blanche cessa alors de s'opposer au mariage de la fille du comte : la dispense fut accordée, et les noces furent célébrées seulement en 1236, lorsque l'époux fut parvenu à sa dix-neuvième année.

Philippe Hurepel, comte de Boulogne et premier prince du sang, conservoit toujours la même rancune contre Thibaut, comte de Champagne, qu'il accusoit d'avoir fait empoisonner son frère. Il avoit appelé en France Alix, reine

(1) Hist. de Bretagne. L. VII, c. 99, p. 251.

(2) *Thesaurus anecdotorum Martenii*. T. I, p. 968-971.

1231—1236. de Chypre, femme de Gui de Lusignan, et fille de ce Henri, comte de Champagne, qui fut l'un des quatre maris d'Isabelle de Jérusalem. Si le mariage d'Isabelle avec Henri, du vivant de son premier mari, Humphroy de Thoron, étoit légitime, et si les filles avoient droit à la succession de Champagne, ce comté devoit appartenir à Alix plutôt qu'à Thibaut (1); mais pour prononcer entre eux il falloit décider deux questions, l'une canonique, l'autre féodale. Grégoire IX réclama, pour qu'avant la décision de la cause féodale, la cause matrimoniale fût traitée la première à Rome, et par des Tribunaux ecclésiastiques : il écrivit dans ce but un grand nombre de lettres, durant l'année 1233, au roi des Français, à l'archevêque de Sens, et aux premiers seigneurs du royaume (2). Il est probable que pour gagner du temps, Blanche déféra à ces prétentions de la cour de Rome.

Sur ces entrefaites le comte de Champagne fut averti qu'il n'avoit point de temps à perdre, s'il vouloit recueillir l'héritage de Navarre, car son oncle Sanche-le-Fort touchoit au terme de sa vie. Philippe Hurepel lui donnoit alors même beaucoup d'inquiétude; car s'acharnant à le dépouiller de son héritage en faveur de la reine de Chypre, il avoit avancé à celle-ci, presque

(1) Joinville, *Hist. de Louis, IX.* p. 17.

(2) Raynaldi *Annal. Eccles.* 1233, §. 62, p. 451.

sans garantie, de grosses sommes d'argent, qui <sup>1231—1236.</sup> lui donnoient beaucoup de chances de succès dans son procès à la cour de Rome (1). Mais on avoit à peine eu le temps d'apprendre en France l'état alarmant de la santé du roi de Navarre, qu'on y fut surpris, au mois de février 1234, par la nouvelle de la mort de Philippe Hurepel. Si Thibaut avoit été accusé d'avoir empoisonné le feu roi, une clameur bien plus violente s'éleva contre lui, lorsqu'on vit mourir si à propos pour ses intérêts, l'ennemi qu'il redoutoit le plus. La reine Blanche ne fut pas épargnée, si nous devons en croire les manuscrits anonymes que cite Filleau de la Chaise, et qui ne sont pas arrivés jusqu'à nous. D'ailleurs il ne paroît pas qu'on indiquât ni l'agent du crime, ni la nature du poison, ni la manière dont il avoit pu être administré, ni les circonstances de la maladie et de la mort, de Philippe, ni l'état de son cadavre. Les soupçons n'avoient pour fondement que la mauvaise réputation du comte de Champagne, la fréquence des crimes parmi les grands, et surtout la disposition du peuple à croire à tous les genres de maléfice. (2)

(1) *Testamentum Philippi apud Martène Thesaur. Anecdotorum.* T. I, p. 988.

(2) Filleau de la Chaise, *Hist. de Saint-Louis*, Liv. III, c. 20, p. 140. — Velly, *Hist. de France*, T. II, p. 345, édit. in-4. Guill. de Nangis ne fait aucune allusion au poison,

1231—1236.

Thibaut, débarrassé de son ennemi, entra en traité avec Blanche pour terminer son différend avec la reine de Chypre, et en même temps pour se procurer de l'argent. Alix, privée de son principal appui, par la mort de Philippe Hurepel, renonça à toutes ses prétentions sur la Champagne et la Brie, moyennant une rente annuelle de deux mille livres, que le comte de Champagne s'engagea à lui payer. De son côté celui-ci céda à la couronne de France les trois comtés de Chartres, de Blois et de Sancerre, avec le vicomté de Châteaudun, moyennant la somme de quarante mille livres tournois que lui payait la reine Blanche. La reine de Chypre confirma cette vente autant que besoin étoit (1). Thibaut ayant encore obtenu quelque argent des moines de Champagne, et entre autres de l'abbé de Saint Pierre de Chaalons (2), partit pour la Navarre, accompagné d'un brillant cortège de chevaliers champenois, qui ne doutoient point que la fortune ne les attendît dans ces pays lointains. Don Sanche étoit mort le 7 avril 1234, et don Jayme d'Aragon, engagé dans une guerre difficile avec les Maures de Valence, n'essaya

ni dans sa Chronique in *Spicilegio Acherii*, III, p. 52, ni dans *Gesta*, p. 33r.

(1) *Joinville*, p. 19. Le traité se trouve dans les observations de Ducange, p. 46 et 47.

(2) *Thesaur. Anecd. Martenii*. T. I, p. 984.

point de faire valoir l'adoption mutuelle qu'il avoit stipulée avec ce roi (1). Les peuples, de leur côté, ne parurent point croire que leur souverain fût autorisé à disposer de leurs droits et de leur bonheur ; ils accueillirent avec empressement Thibaut, qui fut couronné à Pampelune comme roi de Navarre, au mois de mai 1234, et qui n'éprouva aucune difficulté à se mettre en possession de tout le royaume. Cette acquisition le décora d'un titre beaucoup plus relevé que celui qu'il avoit porté jusqu'alors ; mais elle ajouta bien peu à sa puissance réelle : la Champagne et la Navarre, séparées par de vastes provinces soumises à des maîtres différens, ne pouvoient jamais se secourir l'une l'autre, tandis que chacune à son tour se trouvoit compromise pour des intérêts ou des querelles qui ne devoient regarder que l'autre. (2)

Blanche avoit à se maintenir au milieu de ces princes français, dont les États égaloient presque en étendue et en richesse ceux du roi son fils, et dont la coalition pouvoit toujours devenir redoutable pour elle ; mais chaque jour amenoit des changemens dans leur situation réci-

(1) *Curita, Indices rerum ab Arag. Reg. gestar.* L. II, p. 80. Id. *Anal. del Reyno de Aragon*, T. I, L. III, c. 22, p. 145. — *Mariana hist.* Lib. XII, c. 16 ; p. 580.

(2) *Curita. Anal.* III, c. 22, p. 145. — *Mariana* XII, c. 16 p. 580. *Chr. Nangii in Spic.* 53. — *Raynaldi Annal. Eccles.* 1234, §. 52, p. 464.



1231—1236. proque; la mort de son beau-frère Philippe Hurpel, et le départ pour l'Espagne de Thibaut altéroient déjà les rapports entre cette haute aristocratie et le trône. Dans les autres grands fiefs il étoit survenu aussi quelques événemens importans. Ferrand de Portugal, mari de la comtesse Jeanne de Flandre, qui étoit resté douze ans en prison à Paris depuis la bataille de Bouvines, et qui, depuis six ans qu'il avoit recouvré sa liberté, n'avoit cessé d'éprouver les dédains de sa femme, mourut de la pierre, le 27 juillet 1234 sans laisser d'enfans (1), et Jeanne dont l'âge étoit avancé, et la réputation entachée par beaucoup de galanteries, ne laissa pas que de se remarier presque immédiatement avec Thomas de Savoie, auquel elle porta comme dot la souveraineté du premier comté de France. (2)

Robert II, comte de Dreux, qui étoit issu de la maison royale, et frère aîné de Pierre Mauclerc, duc de Bretagne, mourut aussi au commencement de l'année 1234. C'étoit une perte pour la reine Blanche, car il avoit à plusieurs reprises fait l'office de médiateur entre cette princesse et son frère Mauclerc, qui étoit bien plus puissant que lui. La trêve de trois ans, con-

(1) *Iperii Chron. Sti. Bertini in Martene Thesaur. Anecdot.* T. III, p. 715.

(2) *Ibid. Chron. p. 717. Oudegherst, Chr. et Annal. de Flandres*, c. 110, f. 182.

clue avec ce dernier à Saint Aubin du Cormier, <sup>1231-1236.</sup> étoit sur le point d'expirer, et Henri III avoit déjà fait passer quelques troupes anglaises en Bretagne pour recommencer la guerre (1). La régente voyoit avec inquiétude ce renouvellement des hostilités; toutefois elle crut devoir faire bonne contenance, et prendre elle-même les devants : au moment où la trêve expira, au commencement de juillet 1234, elle poussa son fils en Bretagne avec une armée pour intimider Mauclerc : l'expédition fut malheureuse, et les équipages de Louis IX tombèrent dans une embuscade où ils furent pillés. Ce petit succès ne suffit point cependant pour faire illusion au duc de Bretagne; il demanda une trêve dont il profita pour passer en Angleterre, et voir ce qu'il pourrait obtenir de Henri III. Dans ce moment le monarque anglais, accablé par le comte de Pembroke, avoit été obligé de renvoyer l'évêque de Winchester et les Poitevins (2). Mauclerc, n'espérant rien de lui, jugea plus prudent de renoncer à une alliance qui l'avoit sans cesse compromis, et il vint à Paris, où il signa, au mois de novembre, un traité par lequel il s'unissoit à la France et se détachoit de l'Angleterre. (3)

C'est ainsi que, pendant toute la durée de la

(1) *Rymer. Acta publica.* T. I, p. 329, 331.

(2) *Matth. Parisius*, p. 335.

(3) *Hist. de Bretagne.* L. VII, c. 111-113, p. 233.

1231—1236. minorité, chacun des grands de France avoit son histoire indépendante, et chaque province paroissoit un état séparé; l'intérêt public sembloit suspendu, tandis que chaque intérêt particulier acquéroit une nouvelle énergie : Louis IX commençoit cependant à approcher de l'âge d'homme, et Blanche, sans se relâcher en rien de l'autorité qu'elle exerçoit sur lui, songeoit déjà à le marier, soit dans des vues d'ambition, car, lorsque les femmes sont admises à faire valoir des droits de succession, les mariages dans une monarchie sont une haute combinaison politique, soit pour dérober son fils aux égaremens des sens au moment où elle croiroit n'avoir plus d'autre moyen de le retenir. (1)

Blanche, en cherchant une femme pour son fils, arrêta sa pensée sur Marguerite, fille aînée de Raymond Bérenger IV, comte de Provence; celui-ci, au mois de décembre 1220, avoit épousé Béatrix, fille aînée de Thomas I<sup>er</sup>, comte de Savoie. Il n'en avoit point eu de fils, mais quatre filles, dont l'aînée, au moment où Blanche songea à l'appeler au trône de France, en 1233, pouvoit à peine avoir douze ans (2). La souveraineté de Raymond Bérenger relevoit du royaume d'Arles et de l'empire; mais elle étoit

(1) *Gaufredi de Bellojoco vita Ludov. IX in Duchesne script. T. V, p. 445.*

(2) Guichenon, *Hist. gén. de Savoie. T. I, p. 265.*

un objet d'envie pour la France. Elle contenoit <sup>1231—1236.</sup> plusieurs villes; Marseille, Arles, Nice, Avignon, qui s'étoient érigées en républiques, et qui, partageant le commerce et la richesse des villes d'Italie, avoient appris d'elles à mettre tous ces avantages sous la garantie de la liberté. Ces villes avoient réussi à affermir leur indépendance pendant la longue minorité de Raymond Bérenger IV, qui n'avoit que quatre ans, lorsqu'en 1209 il avoit été appelé à la souveraineté de la Provence, et qui, lorsqu'il étoit parvenu à l'âge de trente ans, avoit déjà perdu toute la vigueur de la jeunesse (1). Blanche ayant envoyé en 1233 Giles de Flagéac, chevalier, au comte de Toulouse, pour l'exhorter à ne point se relâcher dans ses persécutions contre les Albigeois, donna en secret à son député la commission de passer en Provence, de voir Marguerite, et de juger si cet enfant conviendrait comme belle-fille à la reine de France. (2)

Le rapport de Flagéac ayant été favorable, Blanche entama sa négociation avec le comte et la comtesse de Provence. Comme les époux étoient parens au quatrième degré, Grégoire IX leur accorda une dispense en date du 2 janvier 1234 (3). Gonthier, archevêque de Sens, et

(1) Bouche, *Hist. de Provence*. L. IX, sect. 11, §. 5, p. 239.

(2) *Guill. de Podio Laurentii Chron.* c. 42, p. 694.

(3) *Raynaldi Ann. Eccles.* 1234, §. 16, p. 456.

1231—1236.

Jean, comte de Nesles, ambassadeurs choisis par Blanche, allèrent chercher Marguerite en Provence; le frère de sa mère, Guillaume de Savoie, évêque de Valence, l'accompagna au retour jusqu'à Sens, où le mariage fut célébré le 27 mai 1234. Le même jour le contrat fut signé, et la dot de dix mille marcs que Raymond Bérenger promettoit à Marguerite, fut assurée sur la ville du Mans (1). L'époux avoit alors dix-neuf ans et un mois; l'épouse n'en avoit pas treize. La reine-mère se chargea du soin de les empêcher d'habiter ensemble jusqu'à ce qu'ils se fussent l'un et l'autre fortifiés par l'âge. Marguerite n'eut un premier enfant que six ans après, en 1240, et même alors l'inspection que Blanche s'étoit arrogée sur leur vie domestique et sur les secrets de leur ménage ne cessa point. Jalouse de sa belle-fille, jalouse de l'influence qu'elle pourroit acquérir sur son mari, Blanche s'efforça toujours de tenir Louis éloigné de sa femme. « Les duretés que la reine Blanche fit à la reine » Marguerite, dit Joinville, furent telles que la » reine Blanche ne vouloit souffrir à son pou- » voir que son fils fût en la compagnie de sa » femme, sinon le soir, quand il alloit coucher » avec elle. Les hôtels où il plaisoit mieux au roi » et à la reine à demeurer, c'étoit à Pontoise,

(1) Bouche, *Hist. de Provence*. T. II, p. 240. — *Martene Thesaur Anecd.* T. I; p. 987. — *Chron. de saint Denis*, 55 v.

» pour ce que la chambre du roi étoit dessus, et <sup>1231—1239.</sup>  
 » la chambre de la reine dessous; et avoient ainsi  
 » accordé leur besogne qu'ils tenoient leur par-  
 » lement en un escalier à vis, qui descendoit  
 » de l'une chambre en l'autre. Et avoient or-  
 » donné que quand les huissiers voyoient venir  
 » la reine Blanche en la chambre du roi son fils,  
 » ils battoient les portes de leurs verges, et le  
 » roi s'en venoit courant en sa chambre, pour  
 » que sa mère l'y trouvât; et ainsi refaisoient  
 » les huissiers de la chambre de la reine Mar-  
 » guerite quand la reine Blanche y venoit pour  
 » qu'elle y trouvât la reine Marguerite. Une fois  
 » étoit le roi auprès de la reine sa femme, et  
 » étoit en trop grand péril de mort, pour ce  
 » qu'elle étoit blessée d'un enfant qu'elle avoit  
 » eu. Là vint la reine Blanche et prit son fils par  
 » la main, et lui dit : *venez-vous-en, vous ne*  
 » *faites rien ici.* Quand la reine Marguerite vit  
 » que la mère emmenoit le roi, elle s'écria : *hélas!*  
 » *vous ne me laisserez voir mon seigneur ni*  
 » *morte ni vive*, et lors elle se pâma, et on cuida  
 » qu'elle fût morte, et le roi qui cuida qu'elle  
 » se mouroit, retourna; et à grand peine le  
 » remit-on en point. » (1)

Le mariage de Louis avec Marguerite fut avantageux à Raymond VII, comte de Toulouse. Il

(1) Joinville, éd. de 1761, p. 126, 127. Ducange dans son édition p. 110, a supprimé ce qui regarde Marguerite.

1231—1236. étoit alors en guerre avec Raymond Bérenger, comte de Provence. Blanche prit à tâche de les réconcilier. Tous deux étoient convenus, au commencement de l'année, de remettre leurs intérêts entre ses mains : et en effet, elle rétablit la paix entre ces deux plus puissans seigneurs du midi de la France (1). En même temps elle recommanda vivement le comte de Toulouse, qui étoit son proche parent, à la générosité du pape, et Grégoire IX, qui tenoit en dépôt le marquisat de Provence et le comté Venaisin, sans en retirer aucun avantage, consentit à les rendre à Raymond VII (2), qui en fut remis en possession dans le courant de l'été de 1234, et qui, au mois de septembre de la même année, se rendit à Montefiascone auprès de l'empereur Frédéric II, auquel il en fit hommage. (3)

Le mariage de Louis sembla aussi donner une nouvelle activité aux négociations politiques qui avoient des mariages pour but : depuis que les femmes avoient été admises à succéder aux grands fiefs, et même à presque toutes les monarchies, peu de traités étoient aussi importans que ceux de mariage ; ils entraînoient souvent après eux

(1) Hist. gén. de Languedoc. L. XXIV, c. 94, p. 398.

(2) *Raynaldi Annal. Eccles. A.* 1234, §. 14 et 15.

(3) Hist. gén. de Languedoc. L. XXIV, c. 96, p. 399 et note XXIX, p. 583.

la réunion de deux états, qui n'auroit pu être <sup>1231—1236.</sup> accomplie par vingt ans de guerres ou d'intrigues politiques; et les peuples qu'on avoit armés, qu'on avoit fait combattre en leur parlant d'indépendance, d'honneurs, d'intérêts nationaux, étoient ensuite livrés à la loterie du lit nuptial. Henri III, de huit ans plus âgé que Louis IX, songeoit aussi à se marier; il avoit successivement voulu épouser des princesses de Bretagne, d'Autriche, de Bohême, d'Ecosse et de Ponthieu. Si l'on en croit Filleau de la Chaise, et les manuscrits anonymes auxquels il se réfère, Louis IX, ou plutôt Blanche traversa constamment ces divers mariages, et les fit manquer les uns après les autres (1). Le traité avec Jeanne de Ponthieu étoit plus avancé que les précédens. Henri III l'avoit déjà épousée par ses ambassadeurs, lorsque, selon ce qu'atteste Grégoire IX, on découvrit entre les deux époux quelque lien de parenté, pour lequel il ne voulut point accorder de dispense (2). Alors Henri III songea à Éléonore de Provence, seconde des filles de Raymond Bérenger, et sœur de la reine de France. Il envoya au mois d'octobre 1235 ses ambassadeurs en Provence, avec commission

(1) Filleau de la Chaise, *Histoire de Saint-Louis*, L. IV, c. 1. p. 156.

(2) *Raynaldi Ann. Eccles.* 1236, §. 49, p. 487. — *Rymer. Acta publ.* T. I, p. 338-342.



1231—1236. secrète de conclure avec les parens d'Éléonore, même sans dot, s'il ne pouvoit obtenir d'eux celle qu'il leur demandoit (1). Éléonore fut ramenée en Angleterre par ces ambassadeurs, et mariée à Henri III à Cantorbéry le lundi 14 janvier. 1256; elle fut ensuite couronnée avec lui à Westminster, le dimanche suivant. (2)

Henri III devenoit ainsi beau-frère du roi de France, et cette parenté eut dans la suite une influence très marquée sur la politique des deux royaumes; mais à cette époque le roi d'Angleterre n'avoit point renoncé à son inimitié, ou à son désir de recouvrer par les armes les provinces que Philippe-Auguste avoit conquises sur le roi Jean; et cette année même il resserroit par un autre mariage une alliance qui pouvoit devenir préjudiciable à la France. Frédéric II, qui avoit déjà perdu deux femmes, lui demanda sa sœur, Isabelle d'Angleterre, en mariage, s'engageant ensuite à le seconder dans la guerre à laquelle il annonçoit qu'il se préparoit. Malgré le crédit que Blanche exerçoit sur la cour de Rome, Grégoire IX ne fit point difficulté d'accorder, le 20 avril 1235, une dispense pour ce mariage (3). L'épouse partit d'Angleterre et traversa les Pays-Bas; mais d'Anvers à

(1) *Rymer. Acta.* T. I, p. 546.

(2) *Rymer. Acta.* p. 351.

(3) *Raynaldi Ann. Eccles.* 1235, §. 52, p. 471.

Cologne on eut soin de la faire accompagner par <sup>1231—1236.</sup> une troupe nombreuse de gens de guerre, dans la crainte que les Français ne tentassent un coup de main pour l'enlever. Elle fut mariée à l'empereur Frédéric II à Worms le 20 juillet 1235. (1)

D'autres mariages entre les grands vassaux furent conclus en même temps, pour resserrer leur alliance, ou mettre un terme à leur inimitié. En 1236 Jean, fils de Pierre Mauclerc, à qui le duché de Bretagne devoit appartenir à sa majorité, épousa Blanche de Champagne, fille du roi de Navarre (2), tandis que Yolande de Bretagne, fille du même Mauclerc, épousa Hugues de Lusignan, fils aîné du comte de la Marche (3). Les seigneurs qui unissoient leurs familles par ces mariages cherchoient ainsi à former de nouveau entre eux un parti compact et puissant, qui pût inspirer quelque crainte à la reine, et l'engager à tenir plus de compte de leurs conseils. « Car, dit Matthieu Paris, plusieurs magnats étoient indignés que ce royaume des royaumes, la France, fût gouvernée par le conseil d'une femme; et ceux qui se soulevoient ainsi étoient des hommes graves et fameux, exercés aux armes dès leurs premières années, savoir : le roi de Navarre, comte de

(1) *Matth. Paris. Hist. Angliæ.* p. 349.

(2) *Martene, Thesaurus Anecdotor.* T. I, p. 991.

(3) *Lobineau, Hist. de Bretagne.* L. VII, c. 124, p. 236.

1231—1236. » Champagne, le comte de la Marche, le comte  
 » de Bretagne, et plusieurs autres puissans sei-  
 » gneurs, qui s'étoient liés entre eux par une  
 » fédération et par un serment. » (1)

Cependant ces mouvemens des grands étoient à peine aperçus, le tableau général que présentait la France depuis la trêve de St.-Aubin du Cormier jusqu'à la majorité du roi, étoit celui d'une paix constante; les gentilshommes ne trouvant point à employer leurs armées en France, sortoient par toutes les frontières, ils passaient les Pyrénées, les Alpes, le Rhin, la mer, pour chercher des combats et du butin dans des guerres étrangères. Les palais des rois et des grands seigneurs retentissoient d'instrumens de fête qui célébroient leurs mariages, leurs alliances, leur couronnement. Seulement cette prospérité ne dépassoit pas les gentilshommes et les grands; si l'on portoit ensuite ses regards sur le peuple, on y reconnoissoit de l'inquiétude, de l'agitation, de la souffrance, et le pouvoir accablant de l'autorité employé sans cesse à comprimer l'essor des esprits et des volontés.

Tous les genres d'oppression pesoient en même temps sur le peuple: il souffroit à la fois de l'étendue arbitraire et des écarts du pouvoir des rois, du pouvoir des nobles, du pouvoir des prêtres, du pouvoir des propriétaires du sol, qui s'at-

(1) *Matth. Paris.* p. 365.

tribuoient aussi la propriété des personnes des vilains. Mais dans cet état de souffrance universelle les hommes du peuple soit en France, soit dans tout le reste de l'Europe, sembloient se résigner aux maux qu'on infligeoit à leurs corps, et ne demandoient la liberté que pour leurs âmes. Le sanctuaire de leur conscience étoit le seul dont ils essayassent encore de défendre l'entrée, entourés qu'ils étoient par tant de tyrannies. On ne peut sans attendrissement songer que, tourmentés de besoins, de soucis, de douleurs, l'indépendance de leur pensée étoit la seule qu'ils réclamassent, et que celle-là leur étoit refusée par des maîtres soupçonneux avec non moins de dureté que toutes les autres.

La réforme qui avoit commencé dans l'Albigeois y avoit été étouffée par les armes d'une moitié de l'Europe. Le sang n'avoit cessé de ruisseler, les bûchers de dévorer leurs victimes, dans ces provinces abandonnées au sombre fanatisme des inquisiteurs : mais la terreur qui avoit dispersé les hérétiques, avoit aussi répandu dans toute l'Europe les étincelles auxquelles le flambeau de la raison pouvoit se rallumer. Aucun bruit, aucun appareil n'annonçoit la prédication de la réforme, ou ne troubloit la tranquillité publique. Mais les Albigeois proscrits, qui loin de leur patrie avoient trouvé un asile chez le pauvre paysan, le pauvre artisan, dont

1231—1236. ils partageoient les travaux dans une obscurité profonde, avoient enseigné à leurs hôtes à lire en commun l'Évangile, à prier dans leur langue natale, sans le ministère des prêtres ; à louer Dieu, et à se soumettre avec reconnoissance aux peines qu'ils recevoient de sa main, car ils voyoient en elles des moyens de sanctification. En vain l'inquisition croyoit avoir forcé la raison humaine à se soumettre, et imposé une règle unique à la foi. Au milieu des ténèbres profondes qu'elle avoit créées, elle voyoit tout à coup apparôître des points lumineux, là où elle ne les auroit jamais soupçonnés ; ses efforts pour les éteindre ne servoient qu'à les disperser, et elle n'avoit pas plus tôt vaincu qu'il lui falloit recommencer à combattre.

Grégoire IX, qui avoit cru que la terre même du Languedoc étoit souillée pour avoir produit tant de sectaires, et que le comte de Toulouse ne pouvoit être innocent quand il y avoit des hérétiques parmi ses sujets, découvrit tout à coup avec effroi qu'à Rome même il étoit entouré d'hérétiques. Pour donner l'exemple à la chrétienté il en fit brûler un grand nombre devant les portes de Sainte-Marie Majeure ; il enferma ensuite dans les couvens de la Cava et du mont Cassin ceux d'entre eux qui étoient prêtres ou clercs, et qu'il avoit dégradés publiquement, et ceux qui donnoient des signes de pé-

nitence (1). Il fit en même temps promulguer par le sénateur de Rome, un édit qui déterminoit les peines diverses dont il puniroit les hérétiques, leurs auteurs, ceux qui seroient convaincus de leur avoir donné asile, et ceux qui auroient négligé de les accuser; partageant toujours les confiscations entre l'espion qui dénonce et le juge qui condamne, comme pour les intéresser également à ne laisser jamais les échafauds sans victimes; combinaison à laquelle la cour romaine n'a pas renoncé jusqu'à ce jour (2). Il envoya l'édit du sénateur et sa propre bulle à l'archevêque de Milan, pour l'engager à suivre son exemple. Il profita enfin de sa récente réconciliation avec Frédéric II, pour lui annoncer que des Catharins, Paterins, Pauvres de Lyon et autres hérétiques formés à l'école des Albigeois avoient paru en même temps dans toute la Lombardie et dans les Deux-Sicules, et pour obtenir de son amitié un édit qui lui a mérité les éloges de l'annaliste de l'église, et qui est déposé dans les archives pontificales. Par cet édit, l'empereur ordonnoit à tous ses podestats et autres juges, de livrer immédiatement aux

(1) *Raynaldi Annal. Eccles. A.* 1231, 15 et 14, p. 415. — *Richardi de Sancto Germano Chr. T. VII*, p. 1026. — *Vita Gregorii IX, a Cardinali Aragonio. T. III*, p. 578.

(2) *Capitula Annibaldi Senatoris ap. Raynaldum. Ann. Eccles.* 1231, 16 et 17.

1231—1236.

flammes tout homme convaincu d'hérésie par l'évêque de son diocèse, et de faire arracher la langue aux prévenus auxquels l'évêque jugeroit à propos de faire grâce, de peur qu'en cherchant à se justifier ils ne corrompissent les autres (1). Après avoir ainsi sévi en Italie contre les fugitifs Albigeois et leurs disciples, Grégoire IX n'oublia point de les poursuivre en France : il écrivit à l'archevêque de Bourges et à l'évêque d'Auxerre, pour les exhorter à se montrer dignes de l'ordination sacrée qu'ils avoient reçue ; en faisant périr dans les flammes les hérétiques qu'on avoit découverts à la Charité sur Loire. (2)

Le pape, en voyant les apôtres de la réformation albigeoise se répandre dans une grande partie de l'Europe, auroit pu conclure qu'il avoit mal servi son église lorsqu'il ne leur avoit accordé aucun répit dans leur propre patrie ; ce ne fut point cependant ainsi qu'il raisonna ; il chercha au contraire à redoubler l'ardeur des persécutions dans le comté de Toulouse, en faisant espérer à Raymond VII, qu'à ce prix il lui restitueroit le marquisat de Provence. Raymond, converti ou effrayé, ne se refusoit plus à aucun acte d'espionnage, à aucun acte de cruauté contre ses malheureux sujets. En 1232 il consentit à s'associer au nouvel évêque de Toulouse, pour

(1) *Raynaldi Annal. Eccles.* 1251, §. 18.(2) *Ibid.* §. 23.

surprendre pendant la nuit une maison , où ils <sup>1231—1236.</sup> trouvèrent dix-neuf hommes ou femmes relaps, qu'ils firent périr sur le bûcher (1). Malgré cette honteuse condescendance, la condition du comte Raymond s'étoit à peine améliorée : tantôt les évêques de ses états le soupçonnoient de ne pas les seconder de bonne foi dans la persécution , tantôt ils se plaisoient à l'humilier seulement pour imiter leurs prédécesseurs , ou bien pour s'enrichir de ses dépouilles. Grégoire IX fut obligé de le recommander lui-même à l'évêque de Tournai, son légat dans la province, l'invitant à « l'arroser bénignement comme une jeune « plante, et à le nourrir du lait de l'église. » (2)

D'autres Albigeois avoient trouvé un refuge dans la province de Gascogne, qui relevoit du roi d'Angleterre, mais où l'autorité du gouvernement étoit presque absolument méconnue, en sorte que les hérétiques, maîtres de châteaux-forts, s'y défendoient encore les armes à la main. Grégoire IX écrivit aux chevaliers de Saint Jacques de Galice de les exterminer par le fer et le feu, et il chargea les archevêques d'Auch et de Bordeaux de donner toute espèce de secours à ces chevaliers. (3)

(1) Hist. de Languèdoc. L. XXIV, c. 81, p. 392.

(2) *Gregorii IX epistola in tom. XI. Concil. Labbei ep.* 25, p. 361. *ep.* 27, p. 563.

(3) *Raynaldi Ann. Eccles.* 1232, §. 26, p. 430.



1231—1236.

Bientôt Rome fut alarmée par la nouvelle que la même réforme, toujours étouffée et toujours renaissante, venoit d'éclater au fond de l'Allemagne, et que la ville de Stettin étoit dominée par ces mêmes hérétiques que l'on croyoit avoir extirpés dans le Languedoc. Grégoire IX adressa des bulles aux évêques de Minden, de Lubeck, et de Rachhasbourg en Styrie, pour qu'ils prêchassent une croisade contre eux (1). Pour exciter plus d'horreur contre ces sectaires, on en raconta des choses effroyables, qui excitoient autant d'étonnement que d'abomination. Un crapaud hideux, disoit le pape, étoit présenté en même temps à l'adoration et aux caresses des néophytes. Le même être, qui n'étoit autre que le diable, prenoit ensuite successivement des formes différentes, toutes également rebutantes, et toutes offertes aux baisers de ses adorateurs (2). Une telle accusation fit fortune; les fanatiques s'armèrent en foule sous la conduite des évêques de l'Allemagne; le duc de Brabant et le comte de Hollande se joignirent à eux, et prirent le commandement de l'armée de la croix. Ceux parmi les sectaires qui n'étoient point en état de porter les armes, ou qui ne s'étoient point enfermés dans les lieux forts,

(1) *Raynaldi Ann. Eccles.* 1232, §. 8, p. 427.(2) *Epistola Gregorii IX apud Raynald. Ann. Eccles.* 1233, §. 42, p. 447.

furent les premiers traduits en jugement, et dans l'année 1233 « une multitude innombrable « d'hérétiques fut brûlée vive dans toute l'Allemagne; un nombre plus grand encore se convertit (1); » l'armée croisée marcha ensuite contre Stettin; les sectaires osèrent l'attendre en rase campagne, mais six mille d'entre eux furent détruits dans le combat, d'autres furent pourchassés et noyés dans l'Oder, et la race entière en fut anéantie. (2)

Grégoire IX se réjouissant de ces succès, crut devoir s'occuper aussi de convertir la puissante colonie militaire de Sarrasins que Frédéric II avoit établie à Nocéra. Comme ces musulmans parloient la langue italienne, il donna commission aux frères dominicains d'aller leur prêcher le christianisme (3); mais Frédéric, qui avoit déjà été brouillé avec le pape, et qui savoit bien qu'il pourroit se brouiller de nouveau avec lui, ne voyoit pas avec plaisir ces efforts du prosélytisme pour ébranler la fidélité des seuls soldats dans son armée, qui ne dépendissent pas des moines. La religion n'étoit pour lui, qu'une branche de la politique; et après avoir établi dans chaque province et chaque grande ville des Deux-Si-

(1) *Concilium Moguntinum contra Stadingos in Labbei Concil. gen. T. XI, p. 478.*

(2) *Raynaldi Ann. Eccles. 1234, §. 43, p. 462.*

(3) *Raynaldi Ann. Eccles. 1233, §. 24, p. 413.*

1231—1236. ciles, un tribunal composé d'un prêtre et d'un laïque pour faire brûler les hérétiques, il avoit fait traduire devant ce tribunal tous les rebelles qu'il avoit vaincus, et il avoit fait brûler entre autres, au grand scandale du Saint Père, des insurgés de Messine, qui n'étoient accusés d'autre hérésie que d'avoir résisté à ses volontés. (1)

Grégoire IX se retourna donc vers la France, le seul pays de la chrétienté où la persécution fût alors sans mélange, et satisfit pleinement son cœur. C'est là qu'il établit le tribunal auquel il confioit la défense de la foi, en le rendant indépendant, non-seulement du pouvoir civil, mais de celui des prélats et de tout le clergé séculier, le tribunal auquel il confioit la défense de la foi. La famille de saint Dominique, ou l'ordre des prédicateurs, connus en France sous le nom de Jacobins, que ce saint avoit fondé, parut à Grégoire la plus propre à recevoir ce dépôt. Saint Dominique étoit mort à Bologne le 6 août 1221; il avoit protesté au lit de mort, en présence de ses frères, qu'il avoit conservé jusqu'à cette époque sa virginité. On avoit vu quelque chose d'inouï jusqu'alors, et de presque miraculeux dans cette chasteté d'un moine; on avoit admiré le zèle infatigable avec

(1) *Gregorii epist. ad Freder apud Raynaldi Ann. Eccles.* 1233, §. 33, 34, p. 445.

lequel il avoit consacré sa vie à l'extermination 1231—1236.  
des hérétiques. Le 13 juillet 1233 Grégoire IX  
donna commission à trois prêtres d'informer  
sur les miracles qui avoient été opérés par l'in-  
vocation de saint Dominique, ou autour de son  
tombeau, et le 3 juillet 1234 sa canonisation fut  
définitivement prononcée. (1)

Ce fut à l'époque même où la cour de Rome  
s'occupoit de la canonisation de saint Domini-  
que qu'elle publia, au mois d'avril 1233, la  
bulle par laquelle elle confioit aux seuls domi-  
nicains l'exercice de l'inquisition, sous prétexte  
d'éviter de détourner les évêques de leurs occu-  
pations pastorales. Les provinces de Bourges,  
Bordeaux, Narbonne, Auch, Vienne, Arles,  
Aix et Embrun, qui comprenoient toute la partie  
de la France où l'on parloit la langue proven-  
çale, leur furent plus particulièrement confiées,  
quoique leur autorité et le pouvoir qui leur  
étoit accordé de procéder par sentence contre  
les accusés, s'étendissent sur tout le royaume (2).  
Grégoire IX avoit adressé à Louis IX dans la  
même année un grand nombre de lettres pour  
le solliciter « de joindre son zèle à celui des re-  
« ligieux de l'ordre des prédicateurs, et de faire  
« punir des supplices qu'ils avoient mérités, les

(1) *Raynaldi Ann. Eccl.* 1233, §. 39, p. 446 et 1234.  
§. 24, p. 458.

(2) *Chron. Guillelmi de Podio Laur.* c. 43, p. 694.

1231—1236. « hérétiques relaps, convaincus par les inqui-  
 « siteurs (1). » Il avoit aussi recommandé les  
 dominicains à tous les prélats du royaume, aux  
 comtes de Toulouse et de Foix, à tous les autres  
 comtes, vicomtes, barons et sénéchaux de France,  
 et à tous les barons d'Aquitaine, les priant de  
 favoriser ces religieux dans l'exécution de leur  
 commission. L'évêque de Tournai, légat du Saint-  
 Siège, que Grégoire IX avoit chargé de terminer  
 l'organisation de l'inquisition, nomma deux do-  
 minicains à Toulouse, deux autres dans cha-  
 cune des villes de la province, pour former le  
 tribunal de la foi (2). Il leur laissa une instruc-  
 tion dans laquelle il énuméroit les erreurs des  
 hérétiques, et la suite de questions par laquelle  
 on pouvoit les amener, sans les effaroucher, à  
 se charger suffisamment eux-mêmes, ou à dé-  
 noncer leurs complices. Dans l'exposition que  
 fait l'évêque de Tournai des hérésies des Albi-  
 geois, on retrouve presque tous les principes  
 sur lesquels Luther et Calvin fondèrent la réfor-  
 mation du seizième siècle : ainsi les Albigeois  
 ne croyoient point à la transsubstantiation, à  
 l'efficacité des indulgences, au pouvoir de l'ab-  
 solution, à l'incapacité de ceux qui n'étoient  
 pas prêtres, pour accomplir les mystères de la  
 religion ; mais l'évêque de Tournai prétend que

(1) *Raynaldi Ann. Eccles.* 1233, §. 59, p. 456.

(2) *Hist. de Languedoc. L. XXIV, c. 87, p. 394.*

les hérétiques mêloient à ces croyances, qu'il dénonce comme devant les faire reconnoître, des pratiques absurdes, rebutantes ou atroces, qu'il détaille, pour les rendre odieux à la populace. (1)

Comme l'évêque de Tournai travailloit à l'organisation nouvelle de l'inquisition, il lui parut que le comte de Toulouse ne mettoit ni assez de sévérité ni assez d'activité dans la poursuite de l'hérésie. En conséquence il l'accusa devant le roi, de n'avoir point exécuté pleinement ou les ordres du Saint-Siége ou le traité de Paris. Dans l'automne de 1233 Raymond VII fut contraint de se rendre à Melun avec ce légat, l'archevêque de Narbonne et plusieurs évêques, pour y avoir une conférence avec Louis IX et sa mère. Ce fut là que, par l'autorité du roi, l'établissement de l'inquisition reçut une nouvelle sanction. Raymond souscrivit des statuts qui lui furent présentés. Par ces statuts, qui furent ensuite publiés en son nom, et qui nous ont été conservés, il prit l'engagement de poursuivre et d'exterminer ceux qui avoient tué les persécuteurs des hérétiques; et de récompenser par une prime d'un marc d'argent quiconque auroit dénoncé, arrêté ou fait arrêter un hérétique; de faire raser toute maison où un asile auroit été offert à un de ces proscrits, ou même

(1) Preuves de l'Hist. de Languedoc, n. 214, p. 371.

1231-1236.

où il auroit trouvé la sépulture; de confisquer tous les biens de ceux qui leur auroient rendu quelque bon office; de détruire toute cabane écartée, toute grotte, tout réduit où ils pourroient trouver un refuge; d'enlever aux enfans des hérétiques tous les biens qui auroient pu leur parvenir de la succession de leurs pères, et de les confisquer; de punir par la confiscation de tous leurs biens, sans préjudice des punitions corporelles, tous ceux qui; requis par les inquisiteurs de les assister dans l'arrestation des hérétiques, ou s'y seroient refusés, ou auroient laissé échapper à dessein les prévenus. Dans ces mêmes statuts imposés au comte Raymond, de nombreux articles sont ajoutés aux précédens, pour atteindre tous ceux qui chercheroient, en quittant leur domicile, en dénaturant leurs propriétés par des ventes simulées, ou de toute autre manière, à dérober leurs biens à l'avidité du fisc. Ces articles, convenus à Melun, furent ensuite promulgués à Toulouse le 18 février 1234 (1). Un concile tenu à Beziers la même année, sous la présidence du légat évêque de Tournai, ajouta encore à l'oppression, en permettant à tout fidèle d'arrêter toute personne qu'il tiendrait pour suspecte, en quelque lieu que ce fût, sur une

(1) *Statuta Raymundi comitis in Concil. gener. Labbei*, T. XI; p. 443.

accusation d'hérésie, et en menaçant des plus graves peines ceux qui mettroient obstacle à ces arrestations privées, dès que le nom d'hérésie seroit prononcé. (1)

Les lecteurs se fatiguent sans doute de la répétition des mêmes décrets, des mêmes menaces, des mêmes horreurs; mais si nous ne suivions pas les persécuteurs dans le renouvellement annuel de leurs lois et de leurs actes sanguinaires, nous donnerions une idée bien fautive de la marche du pouvoir et de la souffrance du peuple. L'hérésie ne fut point détruite par ces secousses violentes après lesquelles on peut tout au moins jouir de la paix et du silence des tombeaux; aux révolutions désastreuses succédoit une lente agonie; mais jamais la tranquillité n'étoit rétablie, jamais la persécution n'étoit suspendue, même par la mort des victimes. Pour maintenir l'unité de la foi, l'Église n'avoit connu qu'un expédient, celui de brûler tous ceux qui se séparoient d'elle; depuis deux cents ans les bûchers étoient allumés; toutefois chaque jour on voyoit des catholiques abandonner, les uns après les autres, la foi de leurs pères pour embrasser celle qui devoit les conduire dans les flammes. En vain Grégoire IX avoit fait périr, en 1231, tous les hérétiques qui s'étoient cachés

(1) *Statuta Concilii Biterrensis. in: Conc. gener. Labbei. T. XI, p. 452.*



1231—1236. à Rome et dans les états de l'Église : de nombreuses lettres, qu'il adressa en 1235 à tous les évêques de cette partie de l'Italie, annoncèrent que malgré la sévérité des inquisiteurs, les Patérins y avoient fait de nouveaux progrès (1). En France, la même année, un concile fut assemblé à Narbonne, sous la présidence des trois archevêques de Narbonne, d'Arles et d'Aix, et il adressa une circulaire aux inquisiteurs de ces trois provinces, et des provinces adjacentes, dans laquelle il déclara de même que l'hérésie s'y étoit montrée de nouveau. (2)

Parmi les vingt-neuf articles de cette circulaire qui devoit servir d'instruction aux inquisiteurs, il n'en est aucun où la peine de mort soit expressément prononcée, quoiqu'elle soit sous-entendue pour le plus grand nombre, par la phrase hypocrite de *livrer le coupable au bras séculier*. La mort devoit s'ensuivre en effet toutes les fois qu'il y avoit ou révolte ou récidive, et la grande affaire du concile de Narbonne parut être (§§. 10, 11, 12) de multiplier les cas auxquels, par une fiction de la loi, on appliqueroit la peine de la récidive ou de la révolte. Les formes prescrites pour la procédure, par cette circulaire, sont peut-être plus importantes encore que la définition des crimes. « Quant à

(1) Raynaldi, *Ann. Eccles.* 1235. §. 15-19, p. 467.

(2) *Labbei Concilia gener.* T. XI, p. 487.

« ceux que vous devez arrêter, disent les pré- 1231-1236.  
 « lats, §. 19, nous croyons convenable d'ajou-  
 « ter qu'aucun homme ne peut être dispensé de  
 « la prison à cause de sa femme, quelque jeune  
 « qu'elle soit; aucune femme à cause de son  
 « mari; ni l'un ni l'autre à cause de leurs en-  
 « fans, de leurs parens, ou de ceux auxquels  
 « ils sont le plus nécessaires. Qu'aucun ne soit  
 « exempté de la prison à cause de sa foiblesse,  
 « ou de sa vieillesse, ou par aucune cause sem-  
 « blable.... que si vous n'avez pu réussir à les  
 « arrêter, n'hésitez pas à procéder contre les  
 « absens, comme s'ils étoient présens, §. 22;  
 « gardez-vous surtout, suivant la volonté pré-  
 « voyante du siège apostolique, de publier, ou  
 « de bouche ou par signe, les noms des témoins;  
 • « et si celui contre lequel se fait l'enquête pré-  
 » tend qu'il a des ennemis, et que ce sont eux qui  
 « ont conjuré contre lui, demandez-lui les noms  
 « de ces ennemis, et la cause de cette conjura-  
 « tion; car ainsi vous pourvoirez et à la sûreté  
 « des témoins et à la conviction des accusés.  
 « §. 24. A cause de l'énormité de ce crime, vous  
 « devez admettre pour le prouver le témoignage  
 « même des criminels, des infâmes, et de ceux  
 « qui s'en sont rendus complices. §. 26. Celui  
 « qui continue à nier une faute dont il pourroit  
 « être convaincu par des témoins ou par toute  
 « autre preuve, doit être considéré sans hésita-

1231—1236. « tion comme hérétique et comme impé-  
« tent. » (1)

Tant de faveur accordée à la délation, tant de précipitation à prononcer la ruine d'une famille, faisoient peser la terreur sur ceux qui étoient le plus attachés à la foi catholique, sur ceux mêmes qui avoient à se reprocher leur part aux précédentes persécutions. La patience des Languedociens se lassa ; les capitouls de Toulouse qui formoient la magistrature municipale, voulurent s'opposer à la continuation des enquêtes ; ils ne pouvoient supporter le spectacle que les inquisiteurs leur donnoient chaque jour, en faisant déterrer les cadavres à demi pourris de ceux contre lesquels on leur portoit quelque délation, et après un jugement dérisoire, en les faisant traîner sur la claie dans toutes les rues, et ensuite brûler. Les capitouls chassèrent de la ville les chapelains des églises paroissiales que les inquisiteurs avoient employés à citer les témoins, et ils défendirent à ceux-ci de paroître ou de déposer (2). Le frère Guillaume Arnaud, grand inquisiteur, ne voulut pas reconnoître l'autorité de la magistrature, et il sortit de la ville le 5 novembre 1235. Le lendemain les quarante moines jacobins qui se trouvoient dans le couvent de saint Dominique

(1) *Labbei Concil. gen.* T. XI, p. 488-501.

(2) *Martene Thesaurus Anecdol.* T. I, p. 992.

de Toulouse, quittèrent la ville en procession ; <sup>1231—1236</sup> le 10 du même mois l'excommunication fut prononcée contre Toulouse ; et Raymond VII, qui étoit à cette époque en Alsace auprès de Frédéric II, ne tarda pas à être enveloppé dans la même sentence (1), quoiqu'il se hâtât de se soumettre et de rappeler les inquisiteurs ; il ne put point obtenir son absolution avant la fin de l'année 1236, et Grégoire IX fit, au mois d'octobre, un crime à Frédéric II d'avoir communiqué avec ce comte, malgré la sentence dont il étoit frappé. (2)

L'inquisition n'agissoit pas avec moins de rigueur sur les confins de la Flandre et de la France, où elle découvrit, en 1236, des hérétiques quelle nomma Patérins ou Bulgares, et qui appartenoient toujours à la même réforme.

« Ce fut, dit Matthieu Paris, par le diligent  
 « ministère et les prédications infatigables des  
 « théologiens des deux ordres, des mineurs et  
 « des prédicateurs, que leur superstition fut  
 « confondue, et leur erreur découverte ; mais le  
 « mérite en resta surtout à frère Robert, de  
 « l'ordre des Prédicateurs, qu'on surnommoit  
 « le Bulgare parce qu'il avoit pris l'habit de pré-  
 « dicateur après avoir été converti de cette

(1) Hist. de Languedoc, L. XXV, c. 5, p. 404.

(2) Hist. de Languedoc, L. XXV, c. 8, p. 407. — Raynaldi  
 Ann. Eccles. 1236. §. 39-45, p. 484.

1231—1236. « race. Il étoit le fléau des hérétiques, il en fit  
 « brûler un grand nombre de l'un et de l'autre  
 « sexe, qui refusoient de se convertir à la foi.  
 « Il se vançoit que dans le cours de deux ou trois  
 « mois, cinquante de ces misérables, par son seul  
 « ministère, avoient été brûlés ou ensevelis  
 « vivans. » (1)

Les passions religieuses qui animoient également et les persécuteurs et les victimes, im-  
 posoient silence à toutes les passions privées, à  
 toutes les passions politiques. Il n'y avoit qu'une  
 autre passion religieuse, celle de la guerre sainte,  
 qui pût faire diversion à celle des persécuteurs,  
 et sous ce rapport on peut considérer comme  
 un soulagement pour la France la prédication  
 de la croisade qui commença en 1235. L'on étoit  
 déjà arrivé à la huitième année de la trêve de  
 dix ans conclue entre Frédéric II et le sultan de  
 Damas. Le pape crut devoir mettre assez long-  
 temps d'avance la chrétienté en mouvement,  
 pour qu'elle pût recommencer les hostilités au  
 moment où la trêve expireroit (2). Il chargea  
 donc les religieux de saint Dominique et de saint  
 François de prêcher la croisade. Il joignit aux  
 indulgences spirituelles en faveur des croisés,  
 l'affranchissement de tous les contrats usurai-  
 res dans lesquels ils pouvoient être entrés ; en

(1) *Matth. Paris. Hist. Angliæ.* p. 362.

(2) *Matth. Paris. Hist. Angliæ.* p. 346.

effet on vit un très grand nombre de gentils-<sup>1231-1236.</sup> hommes et de seigneurs prendre la croix, parce qu'elle étoit pour eux un moyen économique de payer leurs dettes. (1)

Le plus distingué entre les croisés fut Thibaut, roi de Navarre et comte de Champagne, qui accomplit ainsi la pénitence qui lui avoit été imposée, comme moyen de le laver du soupçon d'avoir empoisonné le roi de France, si souvent articulé contre lui (2). Au reste les croisés ne devoient point se mettre en marche de plus d'une année : aussi ne surent-ils comment manifester mieux leur zèle pour la chrétienté que par le massacre des juifs. Ils les attaquèrent dans presque toutes les villes de Bretagne, d'Anjou, de Poitou, de même qu'en Espagne et en Angleterre ; ils les égorgèrent avec leurs femmes et leurs enfans, souvent après leur avoir fait souffrir les supplices les plus cruels (3). La chose alla assez loin pour que Grégoire IX crût devoir s'interposer en publiant une bulle en leur faveur. Il interdit sous peine d'excommunication de les baptiser par force, de les maltraiter après les avoir convertis, de violer les coutumes et les privilèges qu'on

(1) Lobineau, *Hist. de Bretag.* L. VII, c. 122, p. 235.

(2) *Raynaldi Ann. Eccles.* 1235. §. 49 et 50, p. 474.

(3) *Hist. de Bretagne*, L. VII, c. 123, p. 233 ; et *Preuves*. T. II, p. 361.

1231—1236. leur avoit accordés dans différentes villes, de déterrer leurs morts, pour les forcer à racheter ensuite les ossemens de leurs pères, de les accabler de pierres, ou de les battre de verges dans certaines solennités publiques (1). Mais l'autorité du Saint-Siège, si efficace pour exciter des persécutions nouvelles, étoit sans force pour sauver ceux que l'église elle-même avoit dénoncés à la haine des chrétiens. Le 9 de septembre de l'année suivante, Grégoire IX dut écrire de nouveau à l'archevêque de Bordeaux, aux évêques de Saintes, d'Angoulême et de Poitiers, pour les engager à sauver le reste des juifs, dont plus de deux mille cinq cents avoient été massacrés inhumainement dans leur province. (2)

D'autres que les juifs éprouvoient au reste de semblables violences, dans un pays où tous ceux qui étoient constitués en autorité croyoient n'avoir de pouvoir que pour se venger, non pour protéger les foibles. Aux fêtes de Pentecôte de 1236 une querelle furieuse s'engagea à Orléans, à l'occasion d'une femme de mauvaise vie, entre les bourgeois et les écoliers; une vingtaine de ceux-ci y furent tués, et parmi eux on comptoit un neveu du roi de Navarre, un neveu du comte de la Marche, et de proches parens du comte de Bretagne et d'Archambaud

(1) *Raynaldi Ann. Eccles.* 1235, §. 20 et 21, p. 468.

(2) *Raynaldi Ann. Eccles.* 1236. §. 48, p. 486.

de Bourbon. Ces seigneurs à leur tour, accoururent à Orléans, à la tête de gens armés, pour se venger, et ils massacrèrent un grand nombre de bourgeois, avant de remettre toute l'affaire à la justice du roi. (1)

Ce roi étoit enfin parvenu à sa majorité; le 25 avril 1236 il avoit accompli sa vingt-unième année, et à cet âge tous ses vassaux auroient été jugés capables d'obtenir la garde de leurs fiefs. Les historiens modernes affirment qu'en conséquence la majorité de Louis IX fut proclamée en ce jour; je n'en trouve aucune trace dans les historiens anciens (2). Il paroît seulement que ce roi commença dès lors à s'entourer d'une garde; mais les anciennes chroniques loin d'en donner pour raison son arrivée au pouvoir suprême, ont expliqué cette innovation par une fable absurde. Le moine Guillaume de Nangis et l'annaliste de saint Denys prétendent que le vieux de la Montagne ou sultan des Arsacides avoit envoyé deux de ses fanatiques sujets à Paris, pour assassiner Louis, avec lequel il n'avoit eu jusqu'alors aucune sorte de démêlé; et que changeant ensuite d'avis, il avoit envoyé deux autres messagers à Louis, pour le prévenir de son danger, et l'aider à reconnoître les pre-

(1) *Matth. Paris. Hist. Angl.* p. 364.

(2) Filleau de la Chaise, *Hist. de Saint-Louis*, L. IV, c. 6, p. 164. — Velly, *Hist. de Fr.* T. II, p. 349.



1236.

miers émissaires. Tous quatre, disent-ils, furent richement récompensés, et renvoyés dans leur pays. (1)

Cependant soit que Louis IX eût été déclaré majeur ou non, c'étoit toujours Blanche qui régnoit et sur le royaume et sur le roi. Elle savoit que les grands seigneurs voyoient avec impatience cette autorité prolongée d'une femme; elle soupçonnoit entre eux une ligue, elle résolut d'en prévenir l'explosion. Elle assembla l'armée féodale et vint avec son fils prendre position au bois de Vézins, pour attaquer le roi de Navarre qui étoit revenu en Champagne, et le séparer de ses alliés. Thibaut, sans tenter de combat, implora le pardon de son ancienne belle qui n'avoit pas alors moins de cinquante ans. Il l'acheta en cédant à la couronne les deux châteaux de Brai-sur-Seine et de Montereau-faut-Yonne (2), tandis que Grégoire IX écrivit à Louis le 18 juin, pour prendre Thibaut comme croisé sous la protection de l'église (3). La ligue des seigneurs n'étoit point dissoute cependant; le roi de Navarre, le duc de Bretagne, les comtes de la Marche et d'Angoulême s'étoient engagés

(1) *Chron. Guill. de Nangis*, 33. — *Gesta Ludov. IX*, p. 332. — *Raynaldi Ann. Eccles.* 1236. §. 46, p. 486. — *Chron. de Saint Denys*, f. 56.

(2) *Guill. de Nangis ad ann.* 1235, et *Gesta*, p. 331.

(3) *Raynaldi Ann. Eccles.* 1236. §. 47, p. 486.

mutuellement envers le roi d'Angleterre, par de nouvelles lettres de confédération (1), à se défendre les uns les autres. Mais en même temps l'explosion de ces ressentimens divers étoit ajournée. Une prolongation de la trêve entre la France et l'Angleterre avoit été l'objet d'assez longues négociations. Elle fut signée à Windsor le 3 février, pour durer cinq ans, et elle fut déclarée commune à la plupart des grands seigneurs de France, dont elle garantit ainsi la tranquillité. (2)

(1) Histoire de Bretagne, L. VII, c. 128, p. 237.

(2) *Rymér Acta Publica*, T. I, p. 349-351.

---

 CHAPITRE IV.

*Progrès de l'esprit républicain dans les villes de France ; l'invasion des Tartares menace en même temps les Chrétiens et les Musulmans ; expéditions simultanées des croisés français à Constantinople et en Syrie. 1237—1240.*

IL s'écoula douze années depuis l'époque où Louis IX parvint à sa majorité, jusqu'à son premier départ pour la croisade. Cette période est remplie par plusieurs événemens importants, et pour la France et pour l'Europe entière. Elle nous retiendra assez long-temps ; mais à peine pourrons-nous , pendant sa durée, faire connoissance avec le monarque dont le nom est en vénération chez les Français, et qui éclaire le treizième siècle d'une douce lumière. Joinville, l'ami et le compagnon de Saint-Louis, ne nous introduit dans son intimité qu'en 1248, au moment de son départ pour l'Égypte. Jusqu'alors, tandis qu'il avançoit de sa vingt-unième à sa trente-troisième année, son extrême déférence pour sa mère l'empêchoit d'imprimer à son administration un caractère qui lui fût propre ; ses talens étoient peu considérés, et l'on avoit eu peu d'occasions de démêler en lui ce

mélange de candeur enfantine, de bonté et de justesse d'esprit, qui firent de lui un des meilleurs monarques qu'ait eu la France. D'ailleurs, l'autorité royale avoit été affoiblie durant sa minorité, et il n'étoit point dans son caractère de la ressaisir avec violence; la nation dont il étoit le chef avoit peu de prérogatives constitutionnelles, et peu de part à son propre gouvernement; cependant son influence sur l'Europe dépendoit beaucoup plus de ses volontés propres que de celles de son roi.

Deux nations françaises existoient il est vrai simultanément et l'une à côté de l'autre, la noblesse, ou comme on l'appeloit alors le *baronnage*, et la bourgeoisie; et l'esprit de l'une sembloit n'avoir presque aucun rapport avec celui de l'autre. La noblesse toute guerrière, toute fière de son indépendance, craignoit si fort de s'engager à obéir, qu'elle se refusoit à donner au royaume une organisation qui le soumît à des volontés communes; la bourgeoisie toute pacifique et toujours menacée dans ses droits, cherchoit une protection, non dans les institutions publiques, mais dans les associations privées qui faisoient de chaque ville une petite république. Pendant les douze ans qui s'écoulèrent depuis la majorité de Louis IX jusqu'à son départ pour la croisade; la noblesse parut plusieurs fois exercer au lieu du roi le pouvoir souverain; la bourgeoisie sembla

seulement songer à s'y soustraire, et à le remplacer par une autorité toute municipale; mais la première, trop indépendante pour reconnoître que des devoirs sont toujours attachés à des droits, ne sut point organiser ses privilèges; la seconde, trop foible pour faire respecter ses associations, ne put point maintenir la liberté à laquelle elle prétendoit.

La noblesse, tout comme la bourgeoisie, se trouvoit en opposition avec le principe de la monarchie; mais la noblesse, par son indépendance, tendoit à dissoudre l'ancien corps social; la bourgeoisie, par ses associations, tendoit à en créer de nouveaux; la première étoit désorganisatrice, la seconde réorganisoit la société, mais dans un système différent. En général, l'esprit d'association est le mobile le plus puissant de la civilisation. L'homme sauvage ne songe qu'à soi, ne compte que sur soi, souffre ou résiste seul; étranger à toute sympathie pour les injustices qu'éprouvent les autres, il ne connoît d'autre droit que son intérêt, et d'autre arbitre que la force. L'homme civilisé au contraire se regarde toujours comme partie d'un plus grand tout, il s'attend à être défendu par les autres, et il est prêt à les défendre à son tour. Il voit la société au-dessus de l'individu, il conçoit le sacrifice à un intérêt plus grand que le sien, et une justice qui domine sa volonté.

Quand l'autorité royale étoit énergique, elle

tendoit à détruire toutes les espèces d'associations : quand elle étoit foible, au contraire, comme durant la régence de Blanche, et les commencemens du règne de Saint-Louis ; on voyoit l'esprit d'association s'étendre, et envahir en quelque sorte le gouvernement. La noblesse s'engageoit dans des confédérations qui firent éclater plusieurs guerres civiles ; mais comme chaque grand seigneur, jaloux de ses collègues autant que du roi, se proposoit de n'obéir à personne, les ligues du *baronnage de France* furent bientôt dissoutes. Les bourgeois des villes formoient leurs communes seulement pour se défendre, pour que l'union de plusieurs petits les mît en état de résister à un grand ; ils s'empressoient d'obéir à une autorité protectrice, et leur association que des dangers et des intérêts communs avoit formée, duroit autant que le mur d'enceinte de la ville qui les protégeoit.

En France comme dans tout le reste de l'Europe, au moyen âge, partout où se trouvèrent de grandes villes il y eut un principe de liberté ; partout où ces grandes villes furent rapprochées et purent combiner leurs efforts, il y eut un principe de puissance politique pour le peuple. La première multiplication des villes dans de certaines régions est un fait, il est vrai, qu'il n'est pas toujours facile d'expliquer. Les

premières lueurs de l'histoire au moyen âge nous montrent une population nombreuse, et réunie dans de certaines provinces, rare et dispersée dans d'autres; soit que les villes se fussent conservées dès les premiers temps de l'empire romain, ou que la richesse du sol, le commerce, et un gouvernement plus sage les eussent aidées à réparer leurs pertes. Après l'Italie, c'étoit la Provence et le Languedoc où l'on trouvoit le plus de villes populeuses et riches. La guerre des Albigeois elle-même n'avoit pas suffi pour détruire cette supériorité de richesse et de population. L'esprit des communes qui fermentoit dans toutes les villes de France, prit dans ces deux provinces un caractère plus républicain.

Le midi de la France; qui par la richesse de ses villes et l'esprit de ses habitans présentoit alors l'image de l'Italie, n'étoit au reste point soumis uniformément à la monarchie. L'autorité immédiate de Louis IX ne s'étendoit que sur les deux sénéchaussées de Beaucaire et de Carcassonne. La Provence relevoit de l'Empire; l'Aquitaine appartenoit au roi d'Angleterre; Montpellier, Perpignan et quelques seigneuries voisines au roi d'Aragon, une partie du Languedoc au comte de Toulouse, tous trois vassaux il est vrai de la couronne de France, mais vassaux assez puissans pour que les volontés du roi ne

fussent pas même consultées pour étendre ou restreindre les privilèges des bourgeois. Rien ne nous indique que Louis IX se soit occupé de la fermentation républicaine des villes du midi ; elle se lioit au contraire avec la politique de l'empereur Frédéric II, qui à cette époque attiroit bien plus que le jeune roi de France les regards de toute l'Europe, et les révolutions qui se préparoient en Italie devoient influencer sur la liberté de toutes les villes de la langue provençale.

Frédéric II et Grégoire IX, trop orgueilleux et trop ambitieux pour partager entre eux le pouvoir, s'étoient livrés de nouveau à leur animosité l'un contre l'autre ; chaque jour de nouveaux sujets de querelle paroissoient naître entre eux, chaque jour leur correspondance devenoit plus amère, et leurs reproches mutuels annonçoient une plus prochaine explosion : cependant ils étoient encore en paix, mais chacun des deux soupçonnoit dans l'autre l'allié secret de tous ses ennemis. Chacun en effet nourrissoit les passions populaires, dans les états de son rival, non qu'il voulût ainsi favoriser la liberté, le droit, la justice ou le bonheur des peuples, mais seulement pour embarrasser et affoiblir celui qu'il n'osoit pas nommer encore son ennemi. Frédéric II excitoit Pierre Frangipani à amener les Romains contre le gouvernement du pape, et à nommer des ma-



1227.

gistrats indépendans de lui (1). De son côté, Grégoire IX correspondoit avec les Milanois, qui avoient renouvelé la ligue Lombarde, et qui tenoient la campagne contre l'empereur (2). D'après la même politique Frédéric II prit sous sa protection les républiques ou des villes impériales qui s'étoient mises en liberté en Provence, parce que Raymond Bérenger, comte de Provence et beau-père de Saint-Louis, avoit montré du zèle pour la cause de l'église. Quoique le royaume d'Arles relevât de nom de l'empire, Frédéric II savoit bien qu'il ne retireroit jamais aucun fruit de cette prétendue souveraineté. Loin de ressentir aucune jalousie de l'extension que les citoyens de Marseille et d'Avignon prétendoient donner à leurs privilèges, il savoit qu'en se montrant comme leur protecteur, vis-à-vis de leur seigneur direct, il les attacherait d'autant plus à lui qu'il les rendroit plus libres, et que l'occupation qu'il donneroit à Raymond Bérenger l'empêcheroit de venir servir le pape en Lombardie. (3)

Des quatre républiques de Provence celle de Nice avoit déjà succombé; elle avoit été réduite le 9 novembre 1229, malgré tous les secours

(1) *Richardi de Sancto Germano*, T. VII, 1037. — *Raynaldi Ann. Eccles.* 1237, §. 13-15, f. 494.

(2) *Raynaldi Ann. Eccles.* 1237, §. 1-12, p. 493.

(3) *Raynaldi Ann. Eccles.* 1237, §. 34, 37, p. 497.

qu'elle avoit reçus de la république de Gênes, à ouvrir ses portes à Raymond Bérenger et à le reconnoître pour seigneur absolu. La république d'Arles, que le comte de Provence attaqua la seconde, résista jusqu'en 1239 qu'elle fut aussi forcée de se soumettre à lui; mais les deux villes d'Avignon et de Marseille déployèrent plus de vigueur; elles rassemblèrent des gens de guerre, elles repoussèrent les soldats du comte de Provence, et elles déférèrent leur seigneurie, ou le commandement de leurs troupes, avec des prérogatives plutôt honorifiques que réelles, au comte Raymond VII de Toulouse, qui leur étoit d'autant plus cher qu'elles le voyoient en butte à l'animosité des prélats. (1)

Mais l'esprit républicain ne se manifestoit pas seulement dans les cités de la Provence, il animoit également les conseils de toutes les villes du midi; on l'avoit vu se prononcer à Toulouse dans la résistance que les capitouls avoient opposée aux inquisiteurs; on le retrouvoit dans les villes soumises au domaine du roi Louis, à Narbonne, à Nismes, comme à Montpellier et à Perpignan qui relevoient du roi d'Aragon, comme à Bayonne et à Bordeaux qui dépendoient du roi d'Angleterre. Une lettre que les consuls du bourg de Narbonne écrivirent vers

(1) Histoire de Languedoc, L. XXV, c. 18, p. 412. — Bouche, Hist. de Provence, T. II, p. 259.

1227. cette époque aux consuls de Nismes, nous fait voir en même temps que l'une et l'autre ville, quoique relevant du roi de France; prenoit le nom de république; que l'esprit de liberté, dans toutes les villes, repoussoit la tyrannie religieuse, comme le despotisme civil; enfin que les villes voisines faisoient des efforts pour se coaliser et combiner leur résistance.

« Aux vénérables et discrets consuls de Nismes, les consuls du bourg de Narbonne salut: « puisse le régime de votre république être juste, « tant au temporel qu'au spirituel. Nous désirons faire connoître à votre discrétion la dissension survenue entre nous et l'archevêque de Narbonne aussi bien que quelques-uns des frères prédicateurs, lesquels oppriment énormément notre communauté, quoiqu'elle soit prête à obéir au droit, et à écouter dévotement les ordres de l'église. Et comme selon votre équité vous devez avoir compassion de ceux qui sont injustement opprimés, et obvier aux maux qu'ils souffrent, nous supplions votre prudence en laquelle nous avons une pleine confiance de ne point craindre par ennui d'écouter la suite prolixie des faits, puisqu'elle ne sauroit s'abrèger..... » (Nous nous croyons cependant obligés d'en supprimer une partie.) « Comme nous l'avons dit, quoique nous soyons prêts à nous conformer au droit en toute chose,

« notre archevêque qui voudroit détruire notre  
« consulat, nous a compris dans une sentence  
« d'excommunication; avec tous nos conseil-  
« lers, tous ceux qui payent la collecte que nous  
« levons pour gouverner notre république, et  
« tous ceux qui la perçoivent; il a encore sou-  
« mis à un interdit général toute notre univer-  
« sité, nos femmes et nos familles. Pour comble  
« de sévérité il a interdit sous peine d'anathème  
« à nos tabellions qui gèrent un office public,  
« de faire aucun acte pour aucun membre de la  
« communauté. Il a interdit la médecine aux  
« médecins, et aux prêtres d'admettre personne  
« à la communion et à la pénitence, si ce n'est  
« à l'article de la mort, et encore en payant huit  
« livres et un denier pour se faire relever de  
« cette sentence. »

Les consuls de Narbonne racontent ensuite avec de longs détails les causes et les circonstances de leur querelle avec l'archevêque, et les vexations qu'ils éprouvent de la part des inquisiteurs. Ils affirment que ceux-ci, méprisant toutes les règles du droit, ne songeoient qu'à s'emparer des biens des riches, même quand il ne s'élevoit contre eux aucun soupçon d'hérésie; ils ajoutent que quand les inquisiteurs les avoient dépouillés, quelquefois ils les renvoyoient sans procès, quelquefois ils les faisoient périr dans la prison sans prononcer

1222. contre eux aucune sentence. Ils donnent ensuite des exemples des interrogatoires des inquisiteurs, auxquels on ne pouvoit répondre sans qu'ils vous accusassent d'hérésie. « Pour surprendre, disent-ils, les simples et les gens « grossiers et sans lettres, ils leur font ces sortes « de questions captieuses. Croyez-vous que dans « le moment auquel la femme conçoit, cette « conception se fasse par l'œuvre de Dieu ou « par celle de l'homme? Si le laïque répond « qu'il croit que c'est par l'opération de l'homme, « les inquisiteurs lui répliquent incontinent : « vous êtes donc atteint d'hérésie, car les hérétiques disent que la chose se fait par l'œuvre « du malin esprit et de l'homme, et non par « celle de Dieu. Mais si le laïque simple et grossier, intimidé par cette réplique, change de « réponse et dit que l'action vient de Dieu, ils « lui disent : vous croyez donc que Dieu conçoit la femme, vous êtes par conséquent un « hérétique manifeste. Les inquisiteurs font encore à ces bonnes gens d'autres demandes sur « la conception qui ne sont pas moins captieuses « et frivoles. Ils leur demandent si l'infusion de « l'âme dans le fœtus se fait incontinent après « cette opération, ou si elle ne se fait qu'au « bout de quelques jours; si après cette infusion « l'âme croit avec l'enfant; enfin si les âmes ont « été faites toutes à la fois, et dans le même mo-

« ment, et en quel endroit? Passant encore à  
 « d'autres questions, ils demandent à ces bons  
 « laïques si l'hostie que le prêtre consacre con-  
 « tient tout le corps de Jésus-Christ ou seule-  
 « ment une portion? Si le laïque répond qu'elle  
 « contient le corps entier de Jésus-Christ, l'in-  
 « quisiteur lui réplique aussitôt : vous croyez  
 « donc que lorsque quatre prêtres qui sont dans  
 « une église, consacrent chacun une hostie,  
 « comme ils doivent le faire, chacune de ces  
 « hosties contient le corps de Jésus-Christ? Si le  
 « laïque répond qu'il le croit ainsi, vous croyez  
 « donc, réplique l'inquisiteur, qu'il y a quatre  
 « Dieux? Alors le laïque effrayé change sa ré-  
 « pense et dit le contraire. » (1)

Cette lettre, qui fut écrite vers l'an 1234, semble plutôt destinée à être une protestation, ou un appel à l'opinion publique, dans les villes du midi, que la demande de secours effectifs. La distance qui séparait les cités de la France méridionale étoit trop grande pour qu'elles pussent aisément faire marcher leurs milices les unes au secours des autres. Toutefois nous ne savons point quelle réponse les Nismois adressèrent aux Narbonnois; peut-être cette lettre donna-t-elle lieu à une alliance plus étroite; peut-être une association des villes commença-

(1) Histoire de la ville de Nîmes, T. I, L. III, p. 307.—  
 Preuves, n° 53, p. 75.

1238. t-elle à se former dans les provinces de la langue provençale; et comme, instruite par l'exemple de la ligue lombarde, elle pouvoit prendre plus de consistance, peut-être inspira-t-elle quelque crainte à Grégoire IX; peut-être redouta-t-il surtout l'alliance qu'il voyoit prête à se former entre plusieurs de ces cités, le comte de Toulouse et l'empereur Frédéric II. Du moins, sans qu'on explique pourquoi, un ordre de la cour de Rome fut-il adressé en 1237 aux inquisiteurs du Languedoc, pour leur intimer de suspendre toute poursuite contre les hérétiques: et en effet dans cette province, de l'an 1237 à l'an 1241, l'inquisition resta dans une inaction absolue. (1)

A l'autre extrémité de la France, les villes des Pays-Bas s'étoient élevées au même degré d'industrie et de richesse que les villes de la langue provençale; le commerce y avoit de même nourri l'esprit de liberté, de même elles s'étoient donné une organisation républicaine, et par leur alliance elles étoient devenues redoutables à leurs oppresseurs; de même l'Église y avoit découvert des sectaires qui méconnoissoient son autorité, et de même aussi, après avoir essayé de les extirper, elle suspendit ses procédures pour ne pas s'attirer la haine de cette puissance nouvelle. «Vers l'année 1238, dit Matthieu

(1) *Guill. de Podio Laurentii*, c. 43, p. 695. — *Hist. de Languedoc*, T. III, L. XXV, c. 14 et 15, p. 411.

« Paris, moine lui-même et contemporain, cer-  
« tain moine de l'ordre des Prédicateurs nommé  
« Robert et surnommé Boulgre, homme suffi-  
« samment lettré, et qui se montrait efficace et  
« prompt dans l'office de la prédication, décou-  
« vrit dans le royaume des Français un grand  
« nombre d'hommes entachés de la méchanceté  
« hérétique; et il en trouva plus encore en Flan-  
« dre, où les habitans sont diffamés entre les  
« nations par l'habitude des usures. Il les exa-  
« mina tous dans la foi, avec diligence, et tous  
« ceux qu'il trouva ou vacillans, ou excédans  
« la mesure, il les fit brûler par l'aide du bras  
« séculier; le seigneur roi des Français l'ap-  
« puyant pour cela de tout son pouvoir. Il les  
« appelloit tous du nom vulgaire de boulgres,  
« soit qu'ils fussent paterins, joviniens, ou al-  
« bigeois, ou entachés d'autres hérésies. Ce Ro-  
« bert avant de prendre l'habit de la religion  
« étoit lui-même boulgare, aussi connoissoit-il  
« tous les complices de cette secte, et devenant  
« leur accusateur, fut-il leur marteau et leur  
« ennemi familier. Abusant enfin de la puis-  
« sance qui lui étoit confiée, pour transgresser  
« les bornes de la justice et de la modestie; et se  
« trouvant élevé, puissant, formidable, il con-  
« fondit les bons avec les méchans, et il enve-  
« loppa les innocens et les simples dans le sup-  
« plice des coupables. Aussi l'autorité du pape



1237.

« lui ordonna de ne plus sévir d'une manière  
« si fulminante dans cet office. Plus tard ses fau-  
« tes, que j'aime mieux taire que réciter, pa-  
« roissant au plus grand jour, il fut condamné  
« à une prison perpétuelle. » (1)

Les usurpations de la cour de Rome ne devoient pas causer moins d'alarmes aux princes qu'aux citoyens des villes. Tous les pouvoirs étoient arrachés en même temps de la main des monarques : une autre législation que la leur, une autre justice, d'autres impôts étoient établis sur leurs sujets par une milice indépendante d'eux, et la société monacale paroissoit sur le point de s'emparer de tous leurs pouvoirs et de toutes leurs richesses. Mais entre les princes séculiers de l'Europe, le seul Frédéric II avoit l'esprit assez éclairé et assez indépendant pour concevoir l'étendue des projets des papes, et pour leur résister. Il auroit voulu que les autres rois s'entendissent avec lui pour défendre leurs justes droits contre les usurpations des ecclésiastiques. S'il pouvoit s'aboucher avec eux, il ne doutoit point que la supériorité de sa raison et les talens de ses ministres ne dussent suffire à les éclairer sur leur position. Il comptoit surtout sur la justesse d'esprit, le savoir, et les talens de persuasion de Pierre des Vignes, son secré-

(1) *Matth. Parisii. Hist. Angliæ*, p. 407, 408.

1237.  
faire, pour les déterminer à défendre, de concert avec lui, la ligne qui devoit séparer les droits du trône de ceux de l'autel. Ce fut probablement le motif de la conférence qu'il indiqua à Vaucouleurs pour la fête de saint Jean Baptiste de l'an 1237, et à laquelle il invita, par ses lettres et ses messagers, tous les grands princes du monde chrétien, leur annonçant que c'étoit *pour délibérer sur des affaires difficiles qui regardoient tout aussi bien des autres royaumes que l'empire* (1). La conférence fut acceptée. Louis se préparoit à s'y rendre avec toute la cour qu'il avoit assemblée à Compiègne, et qui ressembloit bien plus à une armée qu'au cortège d'un roi. Henri III avoit député son frère Richard, comte de Cornouailles, et plusieurs grands personnages du royaume d'Angleterre, pour s'y trouver en son nom. Cependant avant que les uns ou les autres se fussent mis en route, ils reçurent de nouvelles lettres de Frédéric II, qui les prioit de renvoyer le rendez-vous à l'année suivante, parce que les affaires de son empire l'empêchoient de s'absenter. En effet, après avoir, au commencement de l'année, fait la guerre avec succès au duc d'Autriche, et s'être emparé de Vienne sa capitale, il se voyoit rap-

(1) *Matth. Paris. Hist. Angliæ*, p. 571.

1237.

pelé en Italie par les mouvemens des Milanois qui s'étoient mis à la tête de la ligue lombarde (1). Guillaume de Nangis, qui du fond de son couvent ne jugeoit jamais qu'au hasard, des causes des événemens ou des délibérations dans les conseils des princes, a supposé que cette conférence n'eut point lieu, parce que le cortége de Saint-Louis fit peur à Frédéric II, et le fit renoncer à quelque trahison qu'il méditoit. Ce conte absurde a ensuite été répété par tous les historiens de France. (2)

Le motif pour lequel Louis IX avoit rassemblé à Compiègne une cour si brillante, n'avoit cependant rien d'hostile pour personne : occupé de l'établissement de ses frères, il faisoit épouser à Robert, qui étoit l'aîné, et qui accomplissoit sa vingt-unième année, Mathilde, fille de Henri II, duc de Brabant ; en même temps il l'arma chevalier, et lui donna en apanage le comté d'Artois. Plus de cent jeunes hommes des premières maisons de France furent faits chevaliers en même temps que le frère du roi, et les fêtes de la cour attirèrent plus de deux mille chevaliers

(1) Muratori, *Annali d'Italia*, T. X, p. 370. — *Chron. Germanicum in Struvio*. T. II, L. XX, p. 819.

(2) *Chron. Guill. Nangii in Acherio a 1238*, p. 33. — *Ejusd. gesta ap. Duchesne* 332. — *Chron. de Saint Denis*, f. 56.

à Compiègne, avec un nombre proportionné d'écuyers et de servans d'armes. (1)

La cour plénière de Compiègne étoit la première occasion où la noblesse de France faisoit connoissance avec son nouveau roi. Elle voyoit enfin en Louis un homme et un chevalier, et elle recherchoit avec empressement l'occasion de le servir dans des faits de guerre et de chevalerie. Mais Louis n'annonçoit aucune ambition; sa politique n'étoit point encore décidée, et l'on savoit à peine quels seroient en Europe ses amis et ses ennemis. Une seule espèce d'expédition paroissoit l'intéresser, c'étoit le service dans les guerres sacrées. L'encouragement qu'il leur donnoit s'accordoit avec les exhortations et les prédications de Grégoire IX; soit qu'en effet ce pape fût lui-même enflammé d'un fanatisme guerrier contre les infidèles, soit que prévoyant que sa brouillerie avec Frédéric II dégénéreroit bientôt en hostilités ouvertes, il crût avantageux de rassembler en corps d'armées, de discipliner, de soumettre à ses légats, tous ces soldats féroces et enthousiastes, qui pouvoient se contenter d'indulgences au lieu de solde, et qui étoient prêts à frapper quiconque leur seroit dénoncé comme ennemi de l'église.

(1) *Guill. Guiart*. La branche aux royaux lignages, *apud Ducange*, p. 135. — *Chron. de Saint Denis*, f. 56.

1237.

Le nom de guerres sacrées n'étoit plus réservé à celles qui avoient la conquête de la Terre-Sainte pour objet. Partout où les chrétiens rencontroient des hommes qui n'obéissoient pas à l'église romaine, ils croyoient se sanctifier en les massacrant, et en s'emparant de leurs propriétés. Au nord, les Allemands, conduits par les chevaliers porte-croix, qui cette même année furent réunis aux chevaliers teutoniques, tentoient la conquête de la Livonie sur les Slaves païens : au lieu des succès qu'ils avoient espérés, ils y éprouvèrent une grande défaite (1). Au midi Jacques d'Aragon, à la tête de tous les croisés de l'Espagne, de ceux du Languedoc et de la Provence, attaquoit le royaume maure de Valence, dont il conquist la capitale le 28 septembre 1238 (2). Dans le Levant deux guerres différentes appeloient en même temps les armes des Latins. L'empire chancelant de Constantinople ne pouvoit suffire à se défendre contre les Grecs. Son foible monarque, Baudoin II, de la maison de Courtenay, étoit arrivé d'abord à Rome, puis en France, pour solliciter les secours de la chrétienté, tandis que Jean de Brienne, roi de Jérusalem, qui lui avoit été donné pour tuteur et pour collègue, mourut le 23 mars de

(1) *Raynaldi Ann. Eccles.* 1237, §. 63, p. 503.

(2) *Raynaldi Ann. Eccles.* 1237, §. 24-30, p. 496. — *Curia Anales d'Aragon*, T. I, L. III, c. 33, f. 153.

cette année à Constantinople (1). A la Terre-Sainte enfin, un lieutenant de Frédéric II gouvernoit toujours Jérusalem. Le patriarche de cette ville, voulant montrer son aversion pour un monarque excommunié, avoit engagé, en 1252, le sire de Baruth à surprendre Saint-Jean-d'Acre, et à en chasser les gens de l'empereur; mais Grégoire IX, qui venoit de faire sa paix avec Frédéric, avoit reproché à ce prélat des intrigues qui faisoient tort à l'Église et au Saint-Siège, et avoit fait rappeler les officiers impériaux (2). Frédéric II demandoit que la trêve de dix ans qu'il avoit signée avec le sultan Méléidin fût respectée; mais dans aucun de ses états il n'étoit plus mal obéi que dans son royaume de Jérusalem. Les croisés qui arrivoient d'Europe, et les chevaliers des deux maisons du Temple et de saint Jean, étoient toujours prêts à l'accuser d'impiété lorsqu'il les empêchoit d'attaquer les infidèles. Les templiers s'étant, par leur imprudence, exposés à une défaite, dans le voisinage d'Antioche, et une centaine d'entre eux étant demeurés captifs des Sarrasins (3), Frédéric II refusa de réclamer des guerriers qui avoient violé la foi des traités, en voulant surprendre le sultan au milieu de la paix. Ce fut pour Gré-

(1) Ducauge, *Hist. des emp. franç.* L. III, c. 24, p. 49.

(2) *Raynaldi Ann. Eccles.* 1252, §. 44, 45, p. 434.

(3) *Matth. Paris.* p. 374.

1237. goire IX le sujet d'un nouveau grief contre l'empereur. (1)

Comme la trêve expiroit au mois d'août 1259, le pape sollicita les princes chrétiens, et en particulier les seigneurs français, de se préparer à une nouvelle croisade. Il écrivit à Louis, aux archevêques, aux évêques et aux grands de la France, en les exhortant à s'armer pour la défense des saints lieux. En même temps, le pape exhortoit Saint-Louis à mettre les croisés à l'abri des poursuites de leurs créanciers, en prononçant en leur faveur l'abolition ou tout au moins la suspension des dettes (2). Ces croisés, le pape les regardoit tellement comme formant une armée à lui, dont il pouvoit disposer, qu'il prit sur lui de leur donner un général. A cette époque, Pierre Mauclerc, qui depuis 1214 gouvernoit la Bretagne, que sa femme Alix lui avoit apportée en dot, devoit, après un règne de vingt-trois ans, renoncer à ce duché, et le remettre à son fils, qui en fit hommage au roi à Paris, le 16 novembre 1237 (3). Mauclerc, pendant son règne, avoit été dénoncé à la chrétienté comme l'ennemi des prêtres et de l'église, qui l'avoit plus d'une fois excommunié. Ce fut cependant sur lui que le pape jeta les yeux

(1) *Raynaldi Ann. Eccles.* 1237, §. 84, 85, p. 507.

(2) *Raynaldi Ann. Eccles.* 1237, §. 78-80, p. 506.

(3) *Hist. de Bretagne*, L. VII, c. 129, p. 237.

comme sur le plus propre à exécuter les ordres qu'il pourroit donner à l'armée croisée. Mauclerc, que par courtoisie on nommoit toujours duc ou comte de Bretagne, mais qui affectoit de s'appeler lui-même Pierre de Braine, du nom d'une petite seigneurie qui lui étoit demeurée, étoit ambitieux, intrigant et habile guerrier; il avoit montré à plus d'une reprise qu'il ne se laisseroit intimider par aucune puissance temporelle ou spirituelle; il pouvoit être un excellent chef de factieux, mais les Français n'apprirent pas sans étonnement que Grégoire IX lui avoit décerné le commandement de l'armée croisée, et la disposition de tous les trésors rassemblés pour la délivrance de la Terre-Sainte. (1)

Au reste, l'armée qui se proposoit de marcher à la Terre-Sainte, n'étoit point encore prête à se mettre en mouvement. Le 11 février 1258, Frédéric II écrivit de Verceil à son beau-frère Henri III, roi d'Angleterre, pour l'engager à modérer l'ardeur des croisés, qui paroissent impatiens de se rendre du royaume de France à la Terre-Sainte. Il le chargeoit de leur représenter que la trêve n'expiroit qu'au mois d'août de l'année suivante; que, soit comme roi de Jérusalem, soit comme premier monarque de

(1) Hist. de Bretagne, L. VII, c. 152, p. 239. — *Matth. Paris.* p. 369.



1238. la chréienté, c'étoit à lui surtout qu'étoit imposé l'honneur et le fardeau de délivrer la Terre-Sainte; que plus il y avoit réfléchi, plus il jugeoit que toutes les fois qu'il s'agissoit du passage d'une grande multitude, c'étoit entre la fête de saint Jean et le 1<sup>er</sup> août qu'il devoit s'effectuer. Son royaume de Sicile ouvroit d'ailleurs, disoit-il, la route la plus facile et la plus convenable pour se rendre à Jérusalem, et il verroit avec peine surtout, que Henri III son beau-frère, qui s'étoit croisé, passât par aucun autre chemin. (1)

Tandis que la croisade pour la Terre-Sainte étoit ajournée au moins jusqu'à l'année suivante, celle pour Constantinople devenoit l'objet de négociations plus actives. Baudoin II, empereur latin de Constantinople, étoit arrivé à Paris en 1237. Il étoit parent de Louis, et sa femme étoit petite-nièce de la reine Blanche. Il étoit, de plus, vivement recommandé au roi et à sa mère par le pape; il obtint de leur bienveillance la restitution de Courtenai et des autres seigneuries qui lui appartenoient en France et en Champagne. De là il passa, au mois d'avril, en Flandre, auprès de la comtesse Jeanne, sa cousine germaine, qui le remit de même en possession de plusieurs de ses biens patrimoniaux,

(1) *Matth. Parisii. Hist. Angliæ*, p. 395.

tandis qu'il fut obligé d'enlever par les armes le marquisat de Namur à sa sœur Marguerite, qui s'en étoit emparée (1). Cette petite guerre l'occupa jusqu'à la fin de l'année 1237; l'année suivante il passa en Angleterre, pour intéresser à sa misère le roi et les seigneurs anglois, et tirer d'eux quelque secours. Il fut d'abord arrêté à Douvres, où les ministres de Henri III lui reprochèrent d'être entré dans un royaume étranger, sans en avoir auparavant obtenu la permission du monarque. Cependant cette permission lui fut accordée; Baudoin arriva à Londres le 22 avril; il fut conduit par le roi à Woodstock, et il obtint de lui un présent de sept cents marcs d'argent, pour l'aider à recouvrer son empire (2). En même temps le pape assignoit à Baudoin une partie considérable des deniers levés pour le recouvrement de la Terre-Sainte sur les églises de France, ou sur les croisés qui vouloient se dispenser de leurs vœux. Louis IX, de son côté, contribuoit à la guerre contre les Grecs schismatiques, en abandonnant à Baudoin le produit de confiscations considérables qu'il venoit de prononcer contre les juifs, et qu'il n'osoit point s'attribuer à lui-même, parce que l'argent qu'il leur avoit en-

(1) Ducange, *Hist. de Const.* L. III, c. 24, p. 49.

(2) *Matth. Paris.* p. 596.

1238

levé avoit été accumulé par l'usure, et pouvoit par conséquent souiller son trésor. (1)

Par tous ces moyens réunis, Baudoin réussit à mettre sur pied une petite armée, dont il donna le commandement à Jean de Béthune, chevalier qui l'avoit accompagné dans ses voyages. Cette armée devoit se rendre en Grèce par l'Italie; mais elle trouva sur son chemin des obstacles auxquels elle ne s'attendoit pas. Frédéric II avoit contracté alliance avec l'empereur grec Vatacès; les Latins de Constantinople l'avoient offensé, et avoient excité sa défiance en donnant leur couronne à son beau-père et son ennemi, Jean de Brienne; d'ailleurs il ne voyoit pas sans inquiétude entrer dans ses états une armée de fanatiques croisés, qui seroient peut-être tout prêts à exercer sur lui les vengeances du pape. Il demanda donc, avant de leur accorder le passage jusqu'à Venise, où ils comptoient s'embarquer, que Jean de Béthune, leur commandant, se rendît en otage auprès de lui. Ce chevalier s'étoit conformé à la demande de Frédéric; l'armée étoit parvenue pacifiquement à Venise, et Béthune, qui l'avoit rejointe, étoit sur le point de s'embarquer, lorsqu'il fut atteint d'une maladie dont il mourut en peu de jours. La nouvelle de sa mort ne se

(1) Ducange, *Hist. de Const.* L. IV, c. 6, p. 54. Il cite *epist. Gregor. IX*, L. XII, *post. epist.* 311.

fut pas plus tôt répandue parmi les croisés qui marchoient sous ses ordres, qu'ils renoncèrent à leur expédition, et retournèrent chacun chez eux. (1)

1238.

Baudoin, qui pendant la marche de Béthune étoit resté en France, s'occupoit d'y rassembler une autre armée, qu'il comptoit conduire à Constantinople au travers de la Hongrie. Grégoire IX l'avoit chaudement recommandé à Béla IV, roi de Hongrie; comme il jugeoit cependant que ce roi pourroit bien profiter du passage de l'empereur dans ses états, pour exiger de lui quelque promesse qui seroit ensuite préjudiciable à l'empire, Grégoire IX, s'éloignant de la pratique de l'église romaine, qui, en général, n'accorde d'indulgence que pour les péchés passés, et non pour les péchés à venir, lui expédia un bref en date du palais de Latran, 8 décembre 1238, par lequel il le dispensa de tenir aucun serment désavantageux à l'empire de Constantinople, qu'il pourroit se croire obligé de prêter au roi de Hongrie. (2)

Mais avant que Baudoin II pût faire usage de cette indulgence provisoire, il reçut des nouvelles de Constantinople qui augmentèrent son inquiétude, et le contraignirent à entamer

(1) Ducange, *Hist. de Const.* L. IV, c. 8, p. 55.

(2) *Raynaldi Ann. Eccles.* 1238, §. 27, p. 513 et in *Greg. Epist.* L. XII, p. 322.

1238.

de nouvelles négociations. La détresse des Français qu'il y avoit laissés alloit toujours croissant, et dans leur dénuement ils avoient été réduits à mettre en gage la relique la plus précieuse qui fût conservée dans la capitale du Levant; c'étoit la couronne d'épines qui avoit été placée sur la tête de Jésus-Christ durant la passion. Différens seigneurs vénitiens et génois avoient avancé sur cette garantie la somme de treize mille cent trente-quatre *perperi*, monnoie de Constantinople qui repondroit aujourd'hui à peu près à douze francs. Baudoin désiroit profiter de la piété de Louis pour obtenir de lui, contre cette relique, une somme plus considérable; mais la négociation présentoit plus d'une difficulté; et d'abord les Français prétendoient posséder déjà la couronne d'épines; elle étoit gardée précieusement dans le cloître de saint Denis, et tout récemment encore, en 1191 et en 1206, elle avoit été produite dans des processions solennelles, et plusieurs miracles avoient été, à ce qu'on assuroit, opérés par son attouchement (1). Mais quoique l'histoire de l'église présente un très-grand nombre de ces doubles reliques, et quoique chaque propriétaire ait toujours mis beaucoup

(1) *Rigordus Gesta Philippi Augusti script. Francor.*, T. XVII, p. 68, 69, 81. — *Dulaure, Hist. de Paris*, T. II, p. 91, 112, 118, 145-157.

de zèle à soutenir l'authenticité des siennes, les papes et le clergé ont toujours eu l'adresse d'éviter aucun éclat à leur occasion ; l'ancienne couronne d'épines fit place à la nouvelle sans que personne en fit mention, et sans que, pendant six siècles, une réclamation ait été faite à son sujet.

Il restoit une autre difficulté plus grave encore : on ne pouvoit acheter ou vendre des reliques sans se rendre coupable de simonie, et le saint roi Louis n'avoit garde de charger sa conscience d'un semblable péché. Baudoin II, pour éloigner ses scrupules, déclara qu'il donnoit en pur don, et gratuitement, la couronne d'épines au roi de France. Il s'étoit, il est vrai, assuré d'avance que Louis IX lui donneroit tout aussi gratuitement, d'abord assez d'argent pour rembourser les prêteurs vénitiens et génois, puis dix mille livres tournois en sus. Saint-Louis se croyant alors bien assuré qu'il n'y avoit plus rien de simoniaque dans leur convention, expédia au mois de décembre 1238, deux religieux dominicains à Constantinople, pour donner l'argent, et recevoir la sainte relique (1). Cette négociation et les fêtes religieuses qui en furent la conséquence, semblent avoir été à cette époque la seule affaire de la

(1) Ducange, *Hist. de Const.* L. IV, c. 11 et 12, p. 56.

cour de France. Le voyage des deux dominicains prit plus de six mois. Quand ils furent de retour, Saint-Louis ne voulut confier à personne le soin de déposer la couronne de notre Seigneur dans le sanctuaire qu'il avoit destiné à la recevoir. Il se dépouilla de ses habits royaux, il ne conserva qu'une simple tunique, et il s'avança les pieds nus, le jeudi 18 août 1239, jusqu'au lieu assigné dans le bois de Vincennes, à demi-lieue des murs, où les religieux l'attendoient. Il se chargea, avec son frère Robert, de porter sur ses épaules le tabernacle dans lequel la couronne d'épines étoit contenue. Un grand nombre de prélats et de seigneurs marchèrent devant eux, la tête et les pieds nus; une foule de peuple chantant des litanies, suivait en longue procession. Le cortège se rendit d'abord à l'église cathédrale de Notre-Dame, puis de cette église à la chapelle de Saint-Nicolas, dans l'enceinte du Palais. Celle-ci fut plus tard reconstruite et enrichie de brillans ornemens, par la piété de Saint-Louis; elle prit dès-lors le nom de Sainte-Chapelle. Baudouin II, et Saint-Louis, également satisfaits de cette manière de vendre et d'acheter les reliques sans simonie, firent plus tard un échange de présens plus considérables encore; le 14 septembre 1241, un nouveau convoi de reliques arrivant de Constantinople, fut introduit à

Paris avec tout autant de pompe, et déposé dans la Sainte-Chapelle, à côté de la couronne d'épines. (1)

A l'époque même où la France retentissoit, ainsi que toute la chrétienté, des prédications d'une croisade nouvelle, ces Sarrasins que les Latins s'encourageoient à combattre, commençoient à tourner leurs yeux vers l'Europe pour en implorer des secours. Les fils de Zingis, à la tête d'innombrables armées de Mogols, sembloient s'être proposé d'anéantir tous les arts de la civilisation, tous les progrès qu'avoit faits la race humaine, dans tous les pays où ils pouvoient se répandre, en partant de la sauvage Tartarie, leur patrie. Après avoir achevé la conquête de la Chine, ils avoient ramené tout au travers de l'Asie septentrionale leurs armées vers la Russie (2). Dans l'année 1234 et les suivantes, ils avoient inondé cette vaste contrée, la Pologne et la Hongrie. L'effroi que causoient leurs victoires et leurs massacres s'étendoit déjà jusqu'à l'Océan atlantique. Le meilleur des historiens contemporains fait sentir dans sa narration, à quel point, même en Angle-

(1) Dulaure, *Hist. de Paris*, T. II, p. 146. — *Chron. Guill. de Nangis in spicilegio*, p. 33. — *Ejusd. Gesta Ludov. IX in Duchesne. V.* p. 333. — *Chron. Sancti Bertini in Martene thesauro III*, p. 720. — *Chron. de Saint Denys*, T. II, p. 56.

(2) Gibbon, *decline and fall. of the Rom. Emp.* T. XI, c. 64, p. 419.



terre, cet effroi étoit universel. « Ils avoient, « dit Matthieu Paris, ravagé et dépeuplé la « grande Hongrie ( la portion de ce royaume « située au nord du Danube ); ils avoient en- « voyé des ambassadeurs avec des lettres mena- « çantes à tous les peuples. Leur général, qui « prenoit le titre d'envoyé du Dieu Très-Haut, « se disoit chargé de dompter les nations qui « lui étoient rebelles. Les têtes de ces barbares « sont grosses et disproportionnées avec leur « corps ; ils se nourrissent de chairs crues, sans « repousser même les chairs humaines ; ils sont « excellens archers ; ils portent avec eux des bar- « ques de cuir, avec lesquelles ils passent tous « les fleuves. Ils sont robustes, impies, inexo- « rables ; leur langue est inconnue à tous les « peuples qui ont quelque rapport avec nous. « Ils abondent en troupeaux de moutons, de « bœufs, de chevaux ; ces derniers sont si ra- « pides qu'ils parcourent en un jour le chemin « que les nôtres ne pourroient faire qu'en trois. « Par devant, leur armure est impénétrable ; « ils n'en portent aucune par derrière, pour « n'être jamais tentés de fuir. Ils nomment « khan leur chef, dont la férocité est extrême. « Habitant la plage boréale, les montagnes Cas- « piennes, et celles qui leur confinent, ils sont « nommés Tartares, du nom du fleuve Tar, qui « arrose leur pays ; leur nombre est si grand, qu'ils

« semblent menacer le genre humain de sa destruction. Quoiqu'on eût déjà éprouvé d'autres « invasions de la part des Tartares, la terreur « étoit plus grande cette année, parce qu'ils « sembloient plus furieux que de coutume; « aussi les habitans de la Gothie et de la Frise « redoutant leurs attaques, ne vinrent point « cette année, comme ils le faisoient d'ordinaire, sur les côtes d'Angleterre, pour charger leurs vaisseaux de harengs : les harengs « se trouvèrent en conséquence tellement abondans en Angleterre, qu'on les vendoit presque pour rien : même dans les endroits éloignés de la mer, on en donnoit quarante ou cinquante d'excellens, pour une petite pièce de monnoie. Un messager sarrasin, puissant et illustre par sa naissance, qui étoit venu en « ambassade solennelle auprès du roi de France, « principalement de la part du Vieux de la « montagne, annonçoit ces événemens au nom « de tous les Orientaux, et il demandoit des « secours aux Occidentaux, pour réprimer la « fureur des Tartares. Il envoya un des Sarrasins, ses compagnons d'ambassade, au roi « d'Angleterre, pour lui exposer les mêmes « choses, et lui dire que si les musulmans ne « pouvoient soutenir le choc de ces ennemis, « rien ne les empêcheroit d'envahir tout l'Occident. L'évêque de Winchester, qui étoit

1238—1241. « présent à cette audience (c'étoit le favori de  
 « Henri III), et qui avoit déjà revêtu la croix,  
 « prit d'abord la parole en plaisantant. Lais-  
 « sons, dit-il, ces chiens se dévorer les uns les  
 « autres, pour qu'ils périssent plus tôt. Quand  
 « ensuite nous arriverons sur les ennemis du  
 « Christ qui resteront en vie, nous les égorge-  
 « rons plus facilement, et nous en purgerons la  
 « surface de la terre. Alors le monde entier sera  
 « soumis à l'Église catholique, et il ne restera  
 « plus qu'un seul pasteur et une seule ber-  
 « gerie. » (1)

La politique de l'évêque de Winchester fut adoptée par toutes les nations de l'Occident; aucune ne voulut tendre aux Sarrasins une main secourable, quoiqu'il s'agît de défendre non leur religion, mais l'existence des villes, celle de la civilisation, celle d'une partie de la race humaine. Les chrétiens qui habitoient l'Europe orientale furent également abandonnés au fer des Mogols. Les successeurs de Zingis, étendant en tout sens leurs conquêtes, menaçoient de pénétrer jusqu'au centre de l'Europe par les vastes plaines qui confinent à l'Orient avec la Tartarie; Batou, neveu d'Octai-Khan, conquît la Russie; il réduisit en cendres Moscou et Kiovie; il étendit la désolation de la mer Noire

(1) *Matth. Paris. Hist. Angliæ*, p. 398, 399.

jusqu'à la mer Baltique ; il envahit la Pologne <sup>1238—1241</sup> et la Hongrie, et quelques partis de sa cavalerie pénétrèrent en Allemagne (1). Le seul empereur, Frédéric II, sentait tout le danger de la chrétienté ; il appeloit, mais en vain, les princes chrétiens à combiner leurs efforts pour leur défense commune. Nous avons une circulaire de lui, en date du 3 juillet 1241, qu'il adressa à tous les souverains de l'Europe, dans laquelle il leur rendoit compte de tout ce qu'il avoit appris sur les Tartares, de leurs progrès, des mesures qu'il avoit déjà fait prendre à son fils Conrad pour défendre contre eux l'Allemagne, et dans laquelle il exhortoit tous les peuples à réunir leurs efforts pour sauver l'Europe des fureurs de ces nouveaux ennemis. (2)

Lorsque Blanche reçut cette lettre, en la communiquant à son fils, elle s'abandonna aux larmes et aux gémissemens ; le moment est venu, dit-elle, où tous les chrétiens vont tomber sous le tranchant de l'épée : *Prends courage, ma mère*, lui répondit Saint-Louis, *car, victorieux, nous chasserons ces Tartares en enfer ; vaincus, nous leur devons l'entrée du ciel.* (3)

Aucun chevalier, aucun soldat de France ne passa cependant le Rhin pour marcher au se-

(1) Raynald. Ann. eccles. 1241, 11. 33, p. 552.

(2) Apud Matthæum Paris. Hist. Angl. p. 496.

(3) Matth. Paris. p. 496.

1238-1241. cours de l'Allemagne ou de la Hongrie ; tandis que Grégoire IX , comme s'il avoit été d'accord avec les Tartares , choisit ce moment pour redoubler les coups qu'il portoit à l'empereur , chef et champion de la chrétienté. Il lui reprochoit surtout la protection qu'il avoit accordée aux Sarrasins de Nocera , et la liberté religieuse dont il les laissoit jouir , aussi-bien que les supplices qu'il avoit infligés aux émissaires de l'église , qui cherchoient à soulever ses sujets. Il l'accusoit de s'être approprié les revenus de plusieurs églises des Deux-Sicules pendant leur vacance , et de n'avoir point voulu permettre que de nouveaux prélats remplaçassent ceux qui étoient décédés ; il le dénonçoit enfin à la chrétienté comme ayant excité des séditions dans Rome , et ayant accordé son appui à ces partisans du sénat romain qui opposoient les droits de la république à ceux du Saint-Siège. Pour tous ces motifs , le dimanche des Rameaux , 26 mars 1239 , Grégoire IX fulmina une excommunication contre Frédéric II ; il le priva de la dignité impériale , il délia ses sujets de leur serment de fidélité , et il soumit à l'interdit tous les lieux où ce prince feroit sa résidence (1). Cependant pour renverser de son trône un monarque aussi puissant , qui avoit des armées et des forteresses dans

(1) *Raynaldi Ann. Eccles.* 1239, §. 1<sup>er</sup>57, p. 523. — *Matth. Paris.* p. 415. — *Chron. de Saint Denys*, f. 58.

toute l'Italie, et des partisans nombreux dans Rome même, le pontife avoit besoin d'âmes temporelles, et il comptoit surtout sur celles de la France. Il ne doutoit point que la dévotion monastique du roi ne le rendît l'humble serviteur du Saint-Siège, et que le fanatisme qui armoit les croisés ne leur fît saisir avec empressement l'occasion de combattre en Europe sous les ordres de ses légats, plutôt que d'aller exposer leurs vies dans la Palestine, au fer des musulmans et aux maladies d'un climat dévorant. Il fut trompé dans l'une et l'autre de ces suppositions.

Grégoire IX envoya comme son légat auprès de Saint-Louis, Jacques, évêque de Préneste, qui, après s'être rendu en France sous un déguisement, pour éviter les embûches de l'empereur, s'efforça vainement d'allumer la guerre entre Louis et Frédéric II (1). Ce légat déclara que le pape lui avoit ordonné de lire sa lettre devant le roi et l'assemblée de tout le baronnage de France. Sa somme et teneur, nous dit Mathieu Paris, étoit telle « que le fils spirituel  
« de l'église qu'elle chérit, l'illustre roi, et  
« tout le baronnage des Français, sachent que  
« par notre délibération, après en avoir conféré  
« diligemment avec nos frères, nous avons con-

(1) *Raynaldi Ann. Eccles.* 1239, §. 38, p. 532, d'après *Petri de Vincis epist.*

1239.

« damné et abjugé de la dignité impériale, Frédéric qui porte le titre d'empereur ; et nous avons élu , pour substituer en son lieu , le comte Robert , frère du roi des Français , que non seulement l'église romaine , mais l'église universelle doit aider vaillamment , et soutenir avec efficace. N'hésitez donc point à recevoir à bras ouverts une si haute dignité , offerte si spontanément. Consacrez à la défendre , vos soins , vos œuvres , vos richesses ; car les erreurs sans nombre de ce Frédéric , ainsi que le monde le sait , l'ont condamné sans rémission. » Mais les Français , après en avoir délibéré avec une prudence circonspecte , lui répondirent de cette manière. « Par quelle audace téméraire le pape a-t-il osé déshériter et précipiter du trône impérial un si grand prince , qui n'a point de supérieur ou d'égal parmi les chrétiens , sans l'avoir convaincu , sans qu'il ait confessé les accusations produites contre lui ? S'il avoit mérité en effet d'être déposé , il n'y avoit qu'un concile qui pût le juger. Il ne faut pas sur ses transgressions en croire ses ennemis , parmi lesquels le pape est connu pour être le principal. Pour nous , il est toujours innocent , il est toujours notre bon voisin , et nous n'avons rien vu de sinistre en lui , dans sa fidélité comme séculier , ou dans sa foi comme catholique. Nous sa-

« vous qu'il a servi fidèlement notre Seigneur  
« Jésus-Christ, en s'exposant pour lui aux dan-  
« gers de la mer et à ceux de la guerre; mais  
« nous ne trouvons point tant de religion dans  
« le pape; au contraire, lui qui devoit le se-  
« conder et le protéger, tandis qu'il combattoit  
« pour Dieu, il a cherché à l'accabler en son  
« absence, et à le supplanter iniquement. Nous  
« ne voulons point nous précipiter dans de si  
« grands périls, ni attaquer Frédéric dans sa  
« puissance, lorsque tant de royaumes l'assiste-  
« roient, et qu'il auroit encore l'appui de la  
« justice de sa cause. Qu'importe aux prélats  
« romains que nous prodiguions notre sang,  
« pourvu que nous satisfassions leur colère? Si  
« le pape réussissoit à le vaincre par notre aide,  
« ou celle d'aucun autre, il fouleroit aux pieds  
« tous les princes du monde. Pour ne pas pa-  
« roître cependant ne faire aucun cas des com-  
« mandemens du pape, quoique l'église ro-  
« maine les ait donnés bien plus par haine de  
« l'empereur que par amour pour nous, en-  
« voyons des ambassadeurs prudents à Frédéric,  
« qui s'informent avec diligence de sa manière  
« de penser en matière de foi, pour nous en  
« instruire ensuite. Si nous ne trouvons en lui  
« rien que d'orthodoxe, pourquoi l'infesterions-  
« nous? Si, au contraire, lui, ou le pape lui-  
« même, ou quelque mortel que ce fût, entre-



« tenoient sur la nature de Dieu de fausses  
« opinions, nous le persécuterions jusqu'à la  
« mort. » (1) » D'après cette décision, des ambas-  
sadeurs furent en effet envoyés à Frédéric II;  
celui-ci protesta devant eux de son orthodoxie,  
de sa ferme croyance à tout ce qu'avoient cru  
ses pères : et les Français, de leur côté, lui promirent la continuation de tous les offices du bon voisinage.

Sur ces entrefaites les deux croisades qui avoient été prêchées simultanément, l'une pour secourir Baudouin II contre les Grecs à Constantinople, l'autre pour défendre ou recouvrer la Terre-Sainte, se mettoient aussi, en même temps, en mouvement, soit en France, soit en Angleterre. Le pape favorisoit de tout son pouvoir la première de ces deux croisades, au préjudice de la seconde. Il écrivit aux principaux seigneurs croisés, à Thibaut, roi de Navarre, à Hugues IV, duc de Bourgogne, à Henri, comte de Bar, à Amaury, comte de Montfort, au prince d'Achaïe, au comte de Vendôme, et à d'autres encore, pour les exhorter à renoncer au voyage de Jérusalem, et à le remplacer par celui de Constantinople. Il assignoit pour motif de cette préférence ; le danger éminent que couroit la capitale de l'empire d'Orient, si elle n'é-

(1) *Matthæi Parisii Hist. Angliæ*, p. 464.

toit promptement secourue (1). Ce zèle de Grégoire IX pour l'intérêt particulier de l'Église de Rome, opposé à l'intérêt général de la chrétienté, blessa les seigneurs français : ils donnèrent à entendre dans leur réponse que ce n'étoit pas sans étonnement qu'ils voyoient le chef de la religion sacrifier ainsi la Terre-Sainte ; et le pape fut obligé de se justifier, en alléguant qu'il n'étoit si zélé pour la défense de Constantinople, que parce que cette ville étoit nécessaire pour garder ou recouvrer Jérusalem. (2)

Cependant Baudoin II, après avoir fait un voyage à Rome pour se concerter avec le pape et avec Pierre Mauclerc, auparavant duc de Bretagne, revint en France vers la mi-carême. Il y engagea à Louis IX son marquisat de Namur pour 50 mille livres *parisis* qu'il employa à la solde de ses troupes : il régla en même temps les autres intérêts qui lui restoit encore en France, puis il partit, vers la fin de juillet ou le commencement d'août, par la route d'Allemagne, ayant à sa suite Thomas de Marne, frère d'Enguerrand de Coucy, Humbert de Beaujeu, et environ sept cents chevaliers. L'écrivain grec Acropolita prétend que son armée

(1) *Gregorii IX epistol.* Liv. XII ep. 168 et 399, cité par Ducange, *Hist. de Constantinople*, L. IV, c. 14, p. 57.

(2) *Raynaldi Ann. Eccles.* 1239, §. 79 et 80, p. 539.

1239.

étoit forte en tout de soixante mille hommes (1), mais ce calcul est infiniment exagéré. Baudouin II traversa librement les terres de l'empire, et la partie de la Hongrie au midi du Danube, où les Mogols n'avoient pas pénétré, et il arriva à Constantinople sans avoir eu besoin de livrer de combats sur son passage. Revenu dans sa capitale, il rechercha l'alliance des Comans, peuple féroce, de race tartare, professant la religion païenne, et il consentit à confirmer le traité qu'il faisoit avec eux par les rites barbares de leur serment, en mêlant son sang avec le leur dans la coupe dont l'un et l'autre souverain devoit boire, et en sacrifiant un chien entre leur armée et la sienne (2). De tels alliés qui ne servoient qu'à le rendre plus odieux aux Grecs, étoient payés bien cher par des actes qu'on regardoit comme sacrilèges. Les croisés qu'il avoit amenés de France obtinrent d'abord, en Thrace, quelques avantages sur les Grecs; mais ces succès furent compensés par des revers sur les côtes d'Asie, et au bout d'une année, l'empire latin de Constantinople se retrouva dans une aussi grande détresse qu'à l'époque où Baudouin II l'avoit quitté pour venir implorer les secours des Occidentaux. (3)

(1) *Acropolita*, T. XIV, *Byz. Ven.* c. 37, p. 24.

(2) Joinville, *Hist. de Saint-Louis*, p. 104.

(3) Ducangé, *Hist. de Constantin*, L. IV, c. 18, p. 59.

Pendant le même temps, le roi de Navarre, qui le plus souvent résidoit en Champagne, avoit donné rendez-vous à Lyon aux croisés de la Terre-Sainte. Le duc de Bourgogne, les comtes de Montfort, de Forez, de Mâcon, s'y étoient rendus avec un grand nombre de chevaliers, et Pierre Mauclerc, qu'on ne nommoit plus que le chevalier de Braine, se joignit aussi à eux. Le pape qui avoit toujours compté d'employer en Italie les armes de ces croisés, et qui probablement avoit négocié dans ce but avec Mauclerc quelque secret traité, vit avec inquiétude qu'ils alloient lui échapper, sans avoir rien fait pour son service; il leur envoya donc un nonce pour leur recommander de différer leur départ, et d'attendre dans l'Occident les ordres de l'église romaine. Presque en même temps l'empereur qui savoit à quelles intrigues ils avoient été en butte de la part des gens d'église, et quels projets le pape avoit formés sur eux, leur écrivit de son côté de ne point entrer dans les états de l'empire sans sauf-conduit et sans autorisation spéciale. Ces deux sommations qui provenoient d'une même cause, excitèrent, parmi les croisés réunis à Lyon, une extrême fermentation et le plus vif mécontentement. Les pèlerins se récrioient que c'étoit à la sollicitation de l'église qu'ils avoient vendu leurs meubles ou engagé leurs terres, pour se

1239. procurer les vivres, les armes, et l'argent nécessaire à leur voyage, et qu'au moment où, par d'immenses sacrifices, ils avoient achevé tous leurs préparatifs, ils apprenoient qu'on avoit voulu les engager dans une querelle qui leur étoit étrangère, et que Frédéric II, sur l'aide duquel ils avoient dû compter doublement, comme empereur et comme roi de Jérusalem, voyoit en eux des ennemis. Plusieurs, après avoir reproché aux prêtres de les avoir trompés, retournèrent dans leurs foyers. Le roi de Navarre, le duc de Bourgogne, Pierre Mauclerc, et la plupart des chefs de l'expédition, allèrent s'embarquer à Marseille; le comte de Bar demanda et obtint un sauf-conduit de Frédéric II pour traverser l'Italie et s'embarquer à Brindes. D'autres, par des routes différentes, se rendirent en Sicile, où ils attendirent le printemps suivant. Le zèle de tous s'étoit refroidi, et le découragement avoit succédé à l'enthousiasme avec lequel ils avoient quitté leurs foyers. (1)

Au commencement du printemps de 1240, Thibaut, roi de Navarre et comte de Champagne, arriva sur la côte de Syrie et prit terre à Saint-Jean-d'Acre : les autres croisés qui étoient demeurés fidèles à leur vœu, mais qui avoient pris des routes différentes, le rejoigni-

(1) *Matth. Paris. Hist. Angliæ*, p. 461, 462. — *Chron. Sancti Bertini in Martene Thesaur. anecdot.* T. III, p. 719.

rent les uns après les autres, et en peu de semaines ils furent tous réunis. Ils trouvèrent la Syrie plongée dans une complète anarchie. D'une part, le sultan de Damas et celui du Caire, que les Francs nommaient alors Babylone, étoient en guerre l'un avec l'autre : c'étoit à leur jalousie mutuelle que les chrétiens devoient la continuation de leur existence. De l'autre, le chevalier Walter, qui représentoit Frédéric II à Jérusalem, n'étoit obéi par personne. Les templiers et les hospitaliers, toujours en rivalité les uns avec les autres, ne s'accordoient que pour rejeter les ordres d'un monarque excommunié ; et la reine Alix de Chypre, méconnoissant les droits que Jean de Brienne avoit transmis à Frédéric, réclamoit comme son héritage, pour elle et pour son mari, la couronne de Jérusalem. (1)

Les croisés français arrivés à la Terre-Sainte, y formoient de leur côté une république sans territoire. Ils ne décidoient point quel étoit le vrai roi de Jérusalem, ils ne recevoient aucun ordre de lui ou de ses lieutenans, ils ne tenoient aucun compte de ses traités, de ses alliances, ou des intérêts de son peuple ; mais ils se gouvernoient par un conseil de guerre, qui ne suivoit d'autre règle que les intérêts ou les

(1) *Marin Sanuto, Secreta fidelium crucis. L. III, P. XI, c. 15 et 16, p. 215.*

1240.

passions des pèlerins. Ce conseil assemblé à Japha, convint de faire rebâti et fortifier Ascalon. Tandis que les croisés étoient occupés de cet ouvrage, Pierre Mauclerc fut averti qu'un riche convoi turc se trouvoit dans le voisinage de Gaza; il l'attaqua inopinément et s'en empara (1). Sa bonne fortune excita la jalousie des autres chefs de l'armée, qui résolurent de tenter, de leur côté, à son insu, une expédition, sous la conduite des templiers. Ils partirent huit jours après Mauclerc, dans la même direction, mais avec un succès tout contraire. La garnison de Gaza tomba sur eux au moment où ils étoient accablés de fatigue. Le comte de Bar fut tué dans cette surprise, avec Simon de Clermont, Jean des Barres, Robert Mallet, Richard de Beaumont, et un grand nombre d'autres guerriers. Amaury de Montfort y fut fait prisonnier avec une soixantaine de chevaliers; le duc de Bourgogne échappa par la fuite avec le reste. (2).

Il paroît que ce fut Malek el Saleh, sultan de Damas, fils de Kamel, sultan d'Égypte, qui battit les croisés à Gaza : mais la Syrie musulmane étoit en proie, tous les six mois, à de

(1) *Raynaldi Ann. Eccles.* 1240, §. 48, p. 549.

(2) *Matth. Paris*, p. 474. — *Guill. de Nangis, Gesta Lud. IX in Duchesne*, p. 334. — *Hist. de Bretagne*, L. VII, c. 141, p. 240.

nouvelles révolutions, et il n'est ni facile, ni peut-être fort important de distinguer ses princes éphémères. Quoique les Sarrasins eussent momentanément occupé Jérusalem, ville ouverte, abandonnée par tous les bourgeois qui avoient quelque chose à perdre, et que personne ne songeoit à défendre, ils désiroient tous également rétablir la paix avec les chrétiens. Le sultan de Damas traitant avec les templiers et une partie des croisés, leur rendit Jérusalem et quelques châteaux, sous condition qu'ils ne concluroient aucun accord avec le sultan d'Égypte; en même temps les hospitaliers, le roi de Navarre, et Pierre Mauclerc, négocioient avec ce même sultan d'Égypte, et ils convenoient avec lui d'une trêve (1). Il n'y avoit plus aucun accord entre les chrétiens, aucune obéissance ni dans les camps, ni dans les villes. Les rivalités entre les deux ordres religieux, entre les différens chefs qui arrivoient successivement à la Tefre-Sainte, étoient toujours sur le point de faire éclater une guerre ouverte. Cependant les croisés ne prenoient aucun intérêt au sort des habitans de la Judée. Ils venoient en Syrie pour faire leur salut, ils croyoient l'avoir assuré dès qu'ils avoient trempé leurs mains dans le sang des infidèles; mais

(1) *Matth. Paris*, p. 484. — *Marin Sanuto Secreta fidei crucis*, L. III, P. XI, c. 15, p. 215.



1240.

ils n'avoient pas plus tôt obtenu ce baptême de sang auprès du Jourdain, qu'ils languissoient de repartir. Ce fut le motif qui déterminâ les princes français à signer des traités contradictoires avec les divers princes musulmans qui se partageoient la Syrie; ils vouloient pouvoir se vanter des conditions avantageuses qu'ils avoient obtenues; mais ils ne songeoient point à s'assurer comment elles seroient ensuite exécutées, ou si même elles n'augmenteroient pas la confusion et les difficultés, pour ceux qui viendroient après eux, et pour les habitans de la Terre-Sainte; c'est ainsi qu'ils conclurent un traité avec Nazer Yousouf, qui avoit été sultan d'Alep, mais qui étoit alors réduit à la seigneurie de Krach, par lequel celui-ci s'engageoit à faire remettre en liberté, avant l'expiration de quarante jours, Amaury de Montfort et les autres chevaliers qui avoient été faits prisonniers devant Gaza. Mais le roi de Navarre, Pierre Mauclerc, le duc de Bourgogne, et le reste des croisés français, qui sans doute savoient fort bien que Nazer n'étoit point en état de tenir sa promesse, s'embarquèrent pour l'Europe à Saint-Jean d'Acre, le 26 septembre 1240, sans attendre le terme qu'ils lui avoient assigné. Ils étoient avertis que Richard, comte de Cornouailles et frère du roi d'Angleterre, alloit arriver en Syrie avec les croisés anglais;

ils craignoient d'être engagés par lui à faire un plus long séjour en Terre-Sainte, et ils aimoient mieux ne pas le rencontrer. (1)

Richard n'étoit parti d'Angleterre pour la Terre-Sainte, qu'après l'échec éprouvé par le duc de Bourgogne à Gaza : lorsqu'il traversa la France, il y fut honoré par Saint-Louis comme un des champions de la croix. Le légat du pape vint aussi à sa rencontre, et lui offrit de lui faire gagner en Europe de plus grandes indulgences encore que celles qu'il obtiendrait en Syrie, s'il vouloit combattre pour l'église contre Frédéric II. Mais Richard ne tint aucun compte de ces propositions.

Il arriva à la Terre-Sainte quinze jours après le départ des autres croisés, et il s'empressa de déclarer qu'il ne se considéroit comme lié, ni par la trêve que le duc de Bourgogne, de concert avec les templiers, avoit signée avec le sultan de Damas, ni par celle que le roi de Navarre et Mauclerc, de concert avec les hospitaliers, avoient signée avec le sultan du Caire. (2)

Cependant Richard n'amenoit point des forces suffisantes pour recommencer la guerre ; et il put bientôt reconnoître combien les habi-

(1) *Matth. Paris.* p. 504.

(2) *Marin Sanuto ; Secreta. fidel. crucis.* L. III, P. XI, c. 16, p. 216.

1240.

tans du royaume de Jérusalem désiroient la paix. Il ne songea donc qu'à recouvrer les chevaliers français que le roi de Navarre et le duc de Bourgogne avoient laissés entre les mains des musulmans. Il s'adressa d'abord à Nazer Yousof, qui avoit promis de les rendre : mais celui-ci répondit qu'ils avoient été conduits en Égypte, et que le sultan du Caire avoit refusé de les restituer. Richard s'avança alors jusqu'à Joppé, en feignant de vouloir attaquer l'Égypte. Le sultan, comme il l'avoit espéré, lui envoya un ambassadeur, qui fit dépendre la restitution des captifs, du renouvellement de la trêve. Celle-ci fut signée le 23 avril 1241, aux mêmes conditions qui, douze ans auparavant, avoient été convenues entre Frédéric II et Mélédin. Une partie considérable, mais déserte, de la Judée fut garantie aux chrétiens ; Ascalon, que Richard avoit fait fortifier pendant la durée des négociations, leur fut aussi laissée. Les chevaliers et tous les captifs français furent rendus au prince d'Angleterre, et il remit à la voile le 3 mai pour les ramener en Europe, laissant la Terre-Sainte plus pauvre, plus foible, plus épuisée qu'elle ne l'étoit avant cette croisade, qui avoit coûté beaucoup de trésors et beaucoup de sang. (1).

(1) *Epistola Richardi comitis apud Matthæum Paris. p. 504.*

## CHAPITRE V.

*Légitimité des croisades. — Cour plénière de Saumur. — Quelques grands feudataires se liguent avec Henri III contre Louis IX. — Les ligués sont vaincus en Poitou, et la paix est rétablie. 1240-1242.*

IL y avoit déjà tout près d'un siècle et demi que les occidentaux, entre lesquels les Français tenoient toujours le premier rang, combattoient dans la Terre-Sainte contre les musulmans, quand on apprit en France l'issue peu honorable de la croisade du roi de Navarre et du comte de Bretagne. Ces grandes expéditions qui avoient échoué les unes après les autres, étoient cependant la seule circonstance où l'on eût vu les rois, les prêtres, les grands et le peuple joindre tous leurs efforts et tous leurs vœux pour un but commun; c'étoit le seul grand développement des forces nationales. Le zèle, il est vrai, paroissoit se refroidir, l'espoir du succès s'éteignoit, le nombre des guerriers qui se mettoient en mouvement diminueoit; mais il ne faut pas en conclure que l'opinion de l'Europe fût changée, que le désir de repousser les musulmans fût moins un-

miné, que le deuil causé par le mauvais succès d'une croisade fût moins universel. Si l'on avoit eu un moyen de consulter la volonté nationale, elle se seroit prononcée avec énergie pour la continuation des guerres sacrées; tandis que les prêtres, loin de seconder l'enthousiasme, avoient agi presque toujours de manière à l'étouffer, en s'efforçant de détourner pour leur propre avantage, les armes des croisés, et de les employer contre leurs ennemis d'Europe.

Les rois ne montroient pas moins de persistance que les peuples dans la poursuite de la guerre contre les infidèles : tous ceux qui avoient mérité le respect ou l'amour de leurs sujets, avoient à leur tour revêtu la croix. Au milieu du treizième siècle, deux souverains supérieurs à presque tous leurs prédécesseurs, Frédéric II par ses talens, Louis IX par ses vertus, occupoient les deux premiers trônes de l'Europe. Le premier avoit déjà conduit une croisade en Syrie, et il ne cessoit, à cette époque même, de solliciter les chrétiens de combiner leurs efforts pour résister aux Mogôls. Le second, après la fâcheuse issue de la croisade du roi de Navarre, conduisit encore deux croisades contre les musulmans. Peut-être est-ce un tribut que nous devons à l'autorité de ces deux grands hommes, que de juger les principes d'après lesquels ils se dirigeoient, non-seulement dans

leur rapport avec les préjugés dominans de leur temps, mais aussi avec les règles éternelles du droit des gens; puisque, selon nous, leur zèle pour ce qu'ils nommoient les guerres sacrées, fut une des parties les plus honorables de leur caractère.

Si nous ne devons point juger ce sentiment dominant dans le moyen âge, d'après l'enthousiasme poétique des romanciers ou des femmes, que le nom seul des chevaliers ou celui des troubadours fait tressaillir, et qui, au milieu de ces champs de carnage et de désolation, rêvent des scènes d'amour et de délicatesse; nous ne devons pas non plus juger le principe des croisades d'après la manière forcenée dont elles furent conduites, d'après les crimes dont elles furent souillées, ou l'ignorance de tous les arts de la guerre qui se fait presque toujours remarquer dans leurs chefs. Telles que les croisades nous sont présentées dans l'histoire, elles doivent sans doute être rangées parmi les plus dévastatrices de toutes les expéditions; elles ont moissonné les générations en Europe, pour infliger à l'Asie les plus cruelles calamités; mais ces horreurs ne tiennent pas à leur essence, elles tiennent plutôt à la perversion de leurs principes. Ce n'est plus la Judée, ce n'est plus la possession du sépulcre du Christ que les croisés, après la première croisade, veulent

recouvrer pour les chrétiens ; ce ne sont plus leurs co-religionnaires qu'ils veulent protéger contre l'oppression , ou arracher à la servitude et au massacre : c'est du sang infidèle qu'ils veulent verser ; peu leur importe en quel lieu, pour quelle querelle , avec quel résultat ; leur sanctification leur paroît attachée au meurtre de ceux qui n'obéissent pas à l'église romaine. Ils se rangent avec empressement sous les drapeaux de la croix ; mais dès qu'ils ont versé assez de sang pour pouvoir, selon leurs féroces calculs, laver les péchés dont ils se sentent chargés, ils quittent ces drapeaux, sans se soucier de savoir s'ils ont amélioré ou empiré la condition de la Terre-Sainte, s'ils ont ajouté à la sûreté ou au danger de leurs frères, sans vouloir enfin songer à d'autres qu'à eux-mêmes, sans trouver dans leur religion autre chose qu'un égoïsme forcené.

Telles étoient devenues les croisades par les passions de la populace et le fanatisme des prédicateurs ; mais ce n'est pas sous ce point de vue que les considéroient les hommes d'état, les hommes vertueux, des douzième et treizième siècles ; surtout ce n'est point d'après ces vues que l'empereur Frédéric II les secondoit, lui sur qui les préjugés de la superstition avoient fort peu de pouvoir. C'est aussi en démêlant, entre leurs motifs divers, ceux qui appartiennent

ment à tous les temps, et qui s'accordent avec tous les principes du droit public, que nous pourrions décider si la guerre de toute la chrétienté contre les musulmans étoit légitime.

Forcer les musulmans à embrasser la religion chrétienne, ou les punir des erreurs de leur doctrine religieuse, étoit sans doute le motif du plus grand nombre, même parmi les croisés éclairés et vertueux, et ce motif étoit injuste; car toute persécution religieuse est injuste, parce que la religion n'est point subordonnée aux pouvoirs humains. C'est un rapport entre chaque homme et son Dieu; et les pouvoirs humains, qui n'ont été institués que pour la protection des hommes, ne peuvent prendre connoissance de la religion de chacun, qu'autant qu'elle attente aux droits des autres hommes. Mais les croisés avoient encore, ou du moins ils pouvoient avoir d'autres motifs, qui sont plus conformes au droit des gens.

Les croisades avoient été entreprises, par la chrétienté en corps, pour la possession de la Judée: et, en effet, la chrétienté, dans ses rapports avec les autres religions, pouvoit être considérée comme une confédération, ayant des intérêts communs et des propriétés communes, qu'elle défendoit aussi par un effort commun. Jérusalem, il est vrai, avoit été conquise par les musulmans, dans une guerre de



religion, quatre cent soixante ans avant l'époque où les latins y rentrèrent : mais l'agression des musulmans n'avoit pas cessé dès lors. Il n'y avoit que onze ans qu'Antioche avoit été enlevée aux chrétiens, avec le reste de la Syrie, par les musulmans, en haine du christianisme, lorsque les latins s'armèrent pour recouvrer la Syrie : ils regagnèrent alors ce qu'ils avoient perdu anciennement. Ils le possédèrent en commun, comme partie de la chrétienté : toute la politique du moyen âge repose sur le sentiment d'une fédération chrétienne qui défendoit la Terre-Sainte : cette fédération fut reconnue dans un grand nombre de traités avec les musulmans, et sous ce point de vue les guerres sacrées rentrent sous le droit commun des guerres d'une fédération pour la défense de son territoire.

Un motif plus universel, plus vivement senti, et plus digne encore de notre sympathie, avoit fait prendre les armes à la chrétienté ; c'étoit l'effroyable traitement qu'éprouvoient les chrétiens dans les pays où dominoient les musulmans. Le massacre de toute la population d'une grande ville avoit à plus d'une reprise soulevé la chrétienté entière pour venger ce forfait. Toutes les fois que les latins s'armoient contre les musulmans, le récit des outrages auxquels les sujets chrétiens de ceux-ci étoient

soumis, animoit le zèle de ceux qui prenoient la croix. Le gouvernement intérieur des musulmans, même en pleine paix, dans les pays où leur souveraineté étoit reconnue, paroisoit à nos ancêtres un motif suffisant pour recommencer les hostilités. Ce motif qui eut une influence constante sur les croisades, tient à une question fondamentale de droit public, qui n'est point encore décidée, et sur laquelle nous nous croyons appelés, par les événemens que nous avons racontés, par ceux que nous devons raconter encore, à nous efforcer de répandre quelque lumière. C'est celle qu'on nomme aujourd'hui *le droit d'intervention*.

Plusieurs publicistes, et parmi eux des amis de l'humanité et des philosophes, nous disent : « Chaque peuple est maître chez soi ; nous devons respecter la souveraineté des autres gouvernemens, si nous voulons que les autres respectent la nôtre. Quelle que soit la tyrannie qu'ils exercent chez eux, nous n'avons jamais droit de leur en demander compte. » Il nous semble qu'il est plus juste et plus sage d'établir, au contraire, qu'aucun homme, aucune association d'hommes n'a le droit de commettre chez soi le crime avec impunité ; que chaque peuple est appelé à concourir au maintien des lois fondamentales de l'humanité, lorsqu'elles sont violées par des actes d'odieuse

tyrannie ou de férocité révoltante ; car ces lois sont bien antérieures aux droits des sociétés politiques , presque tous fondés sur la conquête et sur la force. Les nations peuvent et doivent calculer les dangers auxquels elles s'exposent , en intervenant dans les affaires de leurs voisins , pour garantir les lois de l'humanité ; mais si elles ne s'opposent pas à leur violation , c'est d'après l'attention à leurs propres convenances , non d'après les droits des peuples criminels.

La loi des nations n'a souvent été autre chose , que l'application aux états des formules de droit qui régissent les particuliers ; la souveraineté a été regardée comme une propriété , et régie par les mêmes règles ; et dans le cas qui nous occupe , comme la loi reconnoît au propriétaire le droit d'user et d'abuser de sa propriété , on en a conclu que le même droit devoit être reconnu dans le souverain , du moins par tous les autres souverains. Cependant les motifs qui justifient la décision de la loi civile , ne s'appliquent point au droit international. La société civile ayant toujours un régulateur et un juge , s'est assurée que la propriété ne seroit possédée que par celui qui y a un droit légitime , et qui , par conséquent , a un intérêt constant à en bien user. La société des peuples , au contraire , a été abandonnée aux hasards de la violence ; la propriété de chaque territoire est bien rarement

entre les mains d'un légitime propriétaire, d'un gouvernement constitué dans l'intérêt des peuples qu'il gouverne. Aussi la loi des nations ne reconnoît point de propriétaires ; elle ne voit que des possesseurs , dont le seul titre est leur épée. Mais ces possesseurs abusent le plus souvent de la souveraineté , comme des brigands abusent de la chose qu'ils ont ravie , justement parce qu'ils l'ont ravie. Quelle garantie reste-t-il alors au genre humain ? Quelle communauté d'intérêt a-t-il avec ses oppresseurs ? Quel avantage y a-t-il à transporter , par une fiction , à la souveraineté , les attributs de la propriété , quand on ne peut lui donner en même temps ses garanties ?

Il est dans la nature de la souveraineté , quand elle dégénère en tyrannie , d'ôter toute force , tout moyen de résistance à ses ennemis intérieurs qu'elle écrase , mais de s'affoiblir d'autant , vis-à-vis de ses ennemis extérieurs. Dans le temps dont nous écrivons l'histoire , les musulmans , par le massacre d'Edesse , par celui d'Anlioche , se mettoient à l'abri de toute révolte future de la part de ces villes , autrefois si riches et si peuplées. Les fils de Zingis , Batou et Octaï se mettoient de même à l'abri du ressentiment des vaincus , en massacrant tous les habitans de provinces entières , pour élever des pyramides avec leurs têtes ; mais en même

temps ils se privoient, pour résister aux autres puissances, de toute la force, de toute la richesse qu'ils auroient pu tirer des villes et des provinces qu'ils détruisoient. Ainsi, ce n'est que dans les gouvernemens étrangers que les peuples cruellement opprimés peuvent trouver un point d'appui pour résister à leurs propres tyrans. Nos ancêtres avoient raison de regarder les musulmans et les mogols, comme s'étant mis, par de telles atrocités, en dehors de la société humaine. A tout aussi juste titre, les Turcs s'en sont mis en dehors aujourd'hui par les massacres de Scio et d'Ipsara. Ils ont donné à tous les peuples le droit de les arrêter et de les punir, lorsqu'ils violent les lois de Dieu et de l'humanité, lorsqu'ils détruisent le but qui légitime seul l'existence des sociétés humaines, et le droit des souverains sur les sujets.

Quelques uns voient dans les désastres qui accompagnèrent les croisades, un motif pour réprover les guerres d'intervention, les guerres de principe par opposition aux guerres d'intérêt. Il est vrai que c'est un caractère singulier des croisades, que pendant plus d'un siècle et demi de combats, les Européens n'eussent rien appris sur l'art de conduire au loin de grandes expéditions, et qu'ils commissent jusqu'à la fin des fautes si grossières, et en stratégie, et en politique, que le succès leur

devenoit impossible. Cette incapacité des généraux étoit en effet la conséquence du caractère propre des guerres sacrées, de la croyance des guerriers qu'ils servoient Dieu, qu'ils devoient obéir en aveugles à ses prêtres, et se reposer pour la réussite sur une intervention miraculeuse de la Divinité. Le fanatisme persécuteur des croisés, tout comme il étoit injuste étoit aussi aveugle; il les entraînoit dans une conduite insensée; mais leur charité chrétienne pour des frères opprimés, l'horreur qu'excitoit en eux la barbarie des conquérans orientaux, étoient des sentimens nobles, purs, conformes à la justice, et qui ne leur auroient point inspiré une conduite extravagante. De quelques crimes que les croisades aient été souillées, quelques malheurs qu'elles aient accumulés sur la terre, le vif intérêt qu'elles excitent toujours nous annonce assez que le cœur de tous les hommes généreux les approuve, lorsqu'il les regarde comme entreprises pour la défense de l'humanité outragée, tandis qu'il ne sauroit s'associer aux guerres de succession, aux guerres d'étiquette diplomatique, aux guerres de commerce, qui ont ensanglanté l'Europe, depuis la cessation des croisades jusqu'au renouvellement d'autres guerres de principes, pour des intérêts non moins chers à l'humanité.

D'ailleurs, en vain l'on se résoudroit pour maintenir la paix, à renoncer aux guerres de principes; ceux qui soutiennent des principes contraires aux vôtres, n'y renonceroient pas, quand ils se sentiroient les plus forts. En vain les chrétiens d'Occident renoncèrent enfin à défendre les chrétiens d'Orient au-delà des mers; les musulmans poursuivant leurs conquêtes, vinrent à leur tour chercher les latins dans l'Europe occidentale. En vain les peuples modernes renonceroient à seconder chez leurs voisins, les amis de leur religion, de leur liberté, de leurs lumières; ces voisins ne laisseront point échapper l'occasion, si elle se présente à eux, de détruire chez les premiers ces lumières, cette liberté, cette religion. Comme le droit public n'a d'autre garant que la force, toute concession du droit de chacun au droit de tous est un marché de dupe, car elle n'obtient point de retour.

A l'agitation qu'avoit excitée dans toute la France la double croisade contre les Grecs à Constantinople, et les musulmans à Jérusalem, succéda la langueur et le découragement, quand on apprit le mauvais succès de l'une et de l'autre. Les grands seigneurs qui revenoient de ces deux expéditions, rentroient sans bruit dans leurs états, avec peu de soldats, peu d'équipages, et point d'argent honteux de leur

mauvais succès, de leur retour précipité, et de la condition dans laquelle ils avoient laissé derrière eux leurs compagnons d'armes. Les plus puissans eux-mêmes, le duc de Bourgogne, le roi de Navarre disparaissent pour quelque temps de la scène; ils semblent attendre pour se remontrer, qu'on ait oublié leurs revers. Aussi, dans la période qui suivit immédiatement leur retour, les grands seigneurs qui n'avoient point pris part à leur expédition, occupèrent-ils seuls l'histoire.

Parmi ceux-ci, Raymond VII, comte de Toulouse, étoit encore un des plus puissans : il commençoit à respirer après ses longues souffrances; les procédures de l'inquisition étoient momentanément suspendues dans son pays, et il s'efforçoit de profiter du repos dont il jouissoit, comme des traverses qu'éprouvoient ses ennemis; pour recouvrer en partie la considération que le traité désastreux de Paris lui avoit fait perdre. Dans cette espérance, il rechercha l'amitié de l'empereur Frédéric II, qui lui sembloit alors assez puissant pour le protéger contre les prêtres, ses ennemis. Pendant ses malheurs, Raymond VII avoit toujours trouvé son voisin, Raymond Bérenger, comte de Provence, prêt à les aggraver encore, pour en profiter. Ce comte avoit embrassé le parti de l'Église contre Frédéric II, et l'empe-



1240.

reur, par une sentence prononcée à Crémone au mois de décembre 1239, avoit mis Raymond Bérenger IV au ban de l'empire, et avoit concédé son comté de Forcalquier au comte de Toulouse; Raymond VII rassembla en effet, au mois de janvier 1240, son armée sur les bords du Rhône, pour attaquer les Provençaux. (1)

Raymond se rendit maître d'abord d'une vingtaine de petites places de Provence, et entre autres du château de Trinquette, dans l'île de la Camargue, vis-à-vis d'Arles; il entreprit ensuite le siège de cette grande ville, que Raymond Bérenger avoit forcée à se soumettre à lui. Les Marseillois qui, dans l'asservissement de cette république voisine, voyoient le sort dont ils étoient menacés, désiroient ardemment remettre Arles en liberté, et ils secondèrent le comte Raymond de tout leur pouvoir; cependant les bourgeois d'Arles se joignirent eux-mêmes à la garnison du comte qui défendoit leurs murailles, pour ne pas demeurer exposés aux horreurs toujours réservées aux vaincus; la résistance se prolongea une grande partie de l'été, et le comte de Toulouse fut enfin obligé de lever le siège (2). Il prit alors son chemin par le comté Venaissin,

(1) Hist. de Languedoc, L. XXV, c. 32, p. 419.

(2) *Guill. de Podio Laurentii*, c. 43, p. 695. — Hist. de Languedoc, L. XXV, c. 34, p. 419.

chevaliers, pour y rassembler en toute hâte une armée. Trencavel, averti que les Français s'approchoient, et n'ayant pu, depuis un mois qu'il occupoit le bourg de Carcassonne, réussir à s'emparer de la ville, sentit qu'il ne pourroit s'y défendre; il l'abandonna donc le 11 septembre, et alla s'enfermer dans Montréal. Il y soutint un siège assez long, et lorsqu'il fut enfin forcé de remettre la place à Jean de Beaumont, ce fut par une capitulation honorable, qui lui permettoit de repasser en Catalogne avec tous ses chevaliers (1). Mais d'autre part les habitans, et tous ceux qui, n'étant point gentilshommes, ne furent pas jugés dignes d'être compris dans la capitulation, furent traités par Jean de Beaumont avec cette rigueur, dont les fanatiques s'applaudissent, lorsqu'ils se figurent qu'ils sont appelés à venger Dieu. Nangis ne nous donne point de détails, il dit seulement du lieutenant du roi : « On put avec vérité lui appliquer ces paroles de l'Écriture, *« il foula en frémissant la terre de ses pieds, et les nations restèrent muettes d'étonnement, en contemplant sa fureur. »* (2)

Pendant l'expédition de Trencavel, Ray-

(1) Hist. gén. de Languedoc, L. XXV, c. 39, p. 422.

(2) *Gesta Ludovici IX*, p. 334. — *Præclara Francor. facin.*, p. 778, 779. — Guill. Guiart, Branche aux royaux lignages; p. 135.

1240.

mond, comte de Toulouse, étoit demeuré en suspens sur le parti qu'il devoit prendre; mais lorsqu'il vit ce seigneur obligé de quitter de nouveau le pays, ses partisans livrés au supplice, les Français accourant pour se ranger sous les drapeaux royaux, et Louis IX, déployant toute son activité pour arrêter cette rébellion, il craignit de voir recommencer dans toute leur fureur les croisades de l'Albigeois, et il résolut de désarmer l'Église et les Français par une soumission complète. Il traita d'abord avec le cardinal légat, Jacques, évêque de Préneste; il s'engagea envers lui, avant le 1<sup>er</sup> mars 1241, à abandonner le parti de l'empereur, qui avoit été de nouveau excommunié par Grégoire IX, et qui cherchoit à s'en venger sur les villes les plus foibles de l'état de l'Église. Raymond promit même d'aider de tout son pouvoir l'Église romaine contre *Frédéric II qui se faisoit nommer empereur*, et contre tous ceux qui soutenoient ses droits prétendus (1). Raymond partit ensuite pour la cour de France, et ayant trouvé Louis IX à Montargis, il lui fit serment le 14 mars, de le servir envers et contre tous, de chasser de son pays les *faydits*, ou tous ceux qui étoient proscrits pour la foi, et d'aider le roi à les dé-

(1) Hist. de Languedoc, L. XXV, c. 41, p. 423. Preuves n° 234, p. 399.

et il s'arrêta quelque temps à Avignon, pour rétablir la paix dans cette république, où quelques troubles avoient éclaté à l'occasion de l'élection d'un podestat. (1)

Quelques chevaliers de la sénéchaussée de Carcassonne, sujets par conséquent du roi de France, crurent devoir témoigner leur zèle contre le comte de Toulouse, en portant des secours à celui de Provence; mais ils tombèrent dans une embuscade, et furent mis en déroute. Toutefois Raymond en les reconnoissant pour Français, ne songea plus qu'à apaiser la colère que pouvoit en ressentir le roi : il lui écrivit aussitôt pour protester de son désir de demeurer en paix avec la France, et pour rejeter l'échec qu'avoient éprouvé les sujets du roi sur leur propre imprudence. D'autre part, Henri III, roi d'Angleterre, avoit écrit à Frédéric II, pour recommander à sa clémence le comte de Provence, son beau-père (2), et comme il en reçut une réponse rassurante, il paroissoit que la paix alloit se rétablir sur les bords du Rhône, lorsque tout à coup le jeune Trencavel, fils de ce Raymond Roger, vicomte de Béziers et de Carcassonne, que Simon de Montfort avoit, en 1209, fait périr dans ses prisons, parut dans le pays pour réclamer l'hé-

(1) Acte du 11 août 1240. Preuves de Langued. p. 394.

(2) *Matth. Paris. Hist. Angliæ*, p. 473.

1240.

ritage de ses pères : il étoit accompagné par Olivier de Termes, Jourdain de Saissac, et un grand nombre d'autres chevaliers qui avoient été proscrits comme suspects d'hérésie, et qui, dès lors, s'étoient distingués en Aragon et à Valence, dans la guerre contre les Maures. Leur mémoire étoit toujours chère à leurs anciens vassaux; surtout on les préféroit aux nouveaux maîtres, dont on avoit, depuis, dû supporter le joug, et à leur arrivée, le pays se souleva pour se donner à eux. Dans ce moment de danger, l'archevêque de Narbonne, et l'évêque de Toulouse, vinrent s'enfermer à Carcassonne, pour confirmer les bourgeois dans leur fidélité au roi de France. Ils crurent s'être assurés d'eux en leur faisant renouveler leurs sermens; mais malgré ces sermens, les habitans du bourg de Carcassonne se soulevèrent dans la nuit du 8 septembre, après avoir célébré la fête de la Nativité de la Vierge, et ils reçurent Trencavel dans leurs murs. (1)

Louis IX, déjà averti de l'approche de ces anciens proscrits, mit beaucoup d'activité à arrêter une révolte qui lui paroissoit dirigée contre le ciel, autant que contre lui-même. Il avoit expédié en Languedoc Jean de Beaumont, son chambellan, avec plusieurs autres

(1) Hist. gén. de Languedoc, L. XXV, c. 38, p. 421. — Chron. de Saint Denys, p. 57.

« mangeoit auprès de lui le comte de Poitiers,  
« qu'il avoit fait chevalier nouvel à la Saint-  
« Jean ; et après le comte de Poitiers, mangeoit  
« le comte Jean de Dreux (le nouveau duc de  
« Bretagne, fils de Mauclerc), qu'il avoit fait  
« chevalier nouvel aussi. Après le comte de  
« Dreux, mangeoit le comte de la Marche ;  
« après le comte de la Marche ; le bon comte  
« Pierre de Bretagne (Mauclerc) ; et devant la  
« table du roi, endroit (vis-à-vis) le comte de  
« Dreux, mangeoit monseigneur le roi de Na-  
« varre, en cotte et en mantel de samit (éttoffe  
« légère de soie mêlée de fils d'or), bien paré de  
« courroye, de fermail et de chapel d'or, et je  
« tranchois devant lui. Devant le roi servoit du  
« manger le comte d'Artois, son frère ; devant  
« le roi tranchoit du coutel le bon comte Jean  
« de Soissons. Pour la table garder étoit mon-  
« seigneur Imbert de Beaujeu, qui puis fut con-  
« nétable de France, et monseigneur Enguer-  
« rand de Coucy, et monseigneur Archambaud  
« de Bourbon. Derrière ces trois barons avoient  
« bien trente de leurs chevaliers, en cottes de  
« drap de soie, pour eux garder ; et derrière  
« ces chevaliers avoit grande plenté de sergens  
« vêtus des armes au comte de Poitiers, battues  
« sur cendal (drap de soie). Le roi avoit vêtu  
« une cotte de samit ynde (bleu), et surcot et  
« mantel de samit vermeil fourré d'hermines ;

124r.

« et un chapel de coton, en sa tête, qui moult  
 « mal li séoit, pource qu'il étoit lors jeune  
 « homme. Le roi tint cette fête aux halles de  
 « Saumur; et l'on disoit que le grand roi Henri  
 « d'Angleterre les avoit faites pour ses grandes  
 « fêtes tenir. Et les halles sont faites à la guise  
 « de celles de ces moines blancs (de Citeaux);  
 « mais je crois que de trop il s'en faut qu'il n'en  
 « soit nulles si grandes : et vous dirai pourquoi  
 « il le me semble; car à la parois du cloître où  
 « le roi mangeoit, qui étoit environné de che-  
 « valiers et de sergens qui tenoient grand es-  
 « pace, mangeoit à une table vingt tant évê-  
 « ques que archevêques; et après les évêques et  
 « les archevêques mangeoient en côté de celle  
 « table, la reine Blanche, sa mère; au chef du  
 « cloître de celle part là où le roi ne mangeoit  
 « pas. Et si servoit à la reine le comte de Bou-  
 « logne, qui puis fut roi de Portugal, et le bon  
 « comte de Saint-Pol, et un Allemand de l'âge  
 « de dix-huit ans, qu'on disoit qui avoit été fils  
 « de Sainte-Élisabeth de Thuringe. Dont l'on  
 « disoit que la reine Blanche le baisoit au front  
 « par dévotion, pource qu'elle entendoit que sa  
 « mère l'y avoit maintes fois baisé.

« Au chef du cloître d'autre part étoient les  
 « cuisines, les bouteilleries, les paneteries, et  
 « les dépenses. De celui cloître servoit l'on de-  
 « vant le roi, et devant la reine, de chair, de

truire dans la partie de Languedoc qui lui appartenait. A son retour de Toulouse, Raymond fit encore la paix avec Raymond Bérenger, comte de Provence; il eut aussi une entrevue, le 18 avril, à Lunel, avec le roi d'Aragon, et il signa un traité avec lui. (1)

Il n'est pas improbable que Louis ait voulu signaler sa nouvelle réconciliation avec Raymond VII, en accomplissant le mariage d'un de ses frères avec la fille de ce comte, ainsi qu'il avoit été convenu par le traité de Paris. C'est ce que nous donne à entendre Guillaume de Nangis. Toutefois l'époque de ce mariage est incertaine, et l'auteur de l'histoire de Languedoc croit qu'il avoit déjà été célébré en 1237 (2). Jeanne de Toulouse, depuis l'année 1229, étoit élevée à la cour de France, par la reine Blanche, cousine de son père; elle étoit destinée à Alphonse, le second des frères du roi; l'aîné, Robert, étoit déjà comte d'Artois, et marié à Mathilde, fille du duc de Brabant. Alphonse, en 1241, étoit âgé de vingt-deux ans, ou d'un an de plus que son épouse. Peut-être la cérémonie de l'église avoit-elle déjà eu lieu, sans que Blanche leur permît d'habiter ensemble. Le moment parut venu à Louis d'établir son

(1) Hist. de Languedoc, L. XXV, c. 41, p. 423. Preuves n° 235, p. 400.

(2) Hist. de Languedoc, T. III, note 33, p. 587.



1241.

frère, de le présenter aux vassaux de la couronne comme le successeur futur de Raymond VII, et en même temps de l'armer chevalier, pour qu'il pût gouverner par lui-même. En lui assurant la riche succession des comtes de Toulouse, il voulut aussi lui donner en apanage les deux comtés de Poitou et d'Auvergne, pour qu'Alphonse ne demeurât pas sans états, jusqu'à l'époque de la mort de son beau-père. Le roi convoqua dans ce but une cour plénière à Saumur en Anjou.

On désignoit alors sous le nom de cours plénières des assemblées de grands seigneurs, qui, selon le caractère qu'on retrouve partout dans la féodalité, participoient de la servilité des cours et de l'indépendance des assemblées politiques. Celle-ci a été décrite par un témoin oculaire, le naïf Joinville, qui tout jeune encore, y assistoit comme attaché au service de Thibaut, roi de Navarre et comte de Champagne. Il est vrai que Joinville ne voyoit alors que la pompe et l'extérieur de ces grands rassemblemens, et il n'étoit point admis aux conseils de ces princes, *car il n'avoit oncques lors haubert vêtu.*

« Après ces choses, dit-il, tint le roi une grande cour à Saumur en Anjou, et là fus-je, et vous témoigne que ce fut la mieux aournée que je visse oncques. Car à la table du roi

« vin et de pain. Et en toutes les autres ailes, 1241.  
 « et au pré du milieu, mangeoient de cheva-  
 « liers si grande foison, que je ne sais le nom-  
 « bre, et disent moult de gens qu'ils n'avoient  
 « onques vu autant de surcots, ne d'autres gar-  
 « nitures de drap d'or à une fête, comme il y  
 « eut là, et disent qu'il y eut bien trois mille  
 « chevaliers. » (1).

Telle fut l'apparence extérieure de la cour plénière de Saumur. On ne nous a donné aucun détail sur les négociations qui occupèrent les princes qui s'y trouvoient rassemblés, et qui, cependant, étoient le but principal de sa convocation. Louis IX vouloit investir son frère du comté de Poitou; et dans ce but il se rendit ensuite à Poitiers; mais auparavant il y a lieu de croire qu'il avoit voulu le faire rencontrer avec les grands feudataires qui confineroient avec ses nouveaux domaines, particulièrement ceux qu'il regardoit comme étant sous l'influence de l'Angleterre, pour chercher à gagner leur bienveillance. Poitiers étoit une conquête de Philippe-Auguste, qui avoit réuni cette ville aux domaines de la couronne; cependant le roi d'Angleterre conservoit sur elle ses prétentions, et il avoit donné le titre de comte de Poitiers, aussi-bien que celui de comte

(1) Joinville, édit de 1668, p. 20. Edit. de 1761, p. 21. J'ai suivi cette dernière, mais en changeant l'orthographe.

1241.

de Cornouailles, à son frère Richard, qui s'étoit récemment distingué à la Terre-Sainte, et qui y avoit mérité la reconnoissance des Français, par ses soins pour faire recouvrer la liberté aux captifs de Gaza. Depuis la conquête du Poitou des trêves avoient été renouvelées à plusieurs reprises entre les deux royaumes, mais sans préjuger rien sur le droit de l'une ou de l'autre couronne. Cependant les Anglois affirmoient toujours que Louis VIII, encore prince héréditaire, n'avoit eu la permission de quitter l'Angleterre en 1217, qu'après s'être engagé par serment à restituer à Henri III les provinces que son père avoit conquises. On n'avoit point parlé de cet engagement pendant le règne de Philippe-Auguste; mais on assuroit que Louis VIII, qui durant son court règne ne s'étoit point montré disposé à le remplir, en avoit éprouvé du repentir à l'article de la mort, et en avoit recommandé l'accomplissement après lui, aux seigneurs qui l'entouroient. Le doute seul que leur rapport avoit fait naître pesoit sur la conscience de Louis IX.

Ces barons, cependant, qui s'étoient montrés constamment jaloux de l'autorité royale, et qui s'étoient ligués à plusieurs reprises avec l'Angleterre, ne pouvoient inspirer une grande confiance, lorsqu'ils n'avoient que leur propre témoignage à présenter à l'appui d'un rapport si

conforme à leur politique. De leur côté ils voyoient de mauvais œil la sanction nouvelle que Louis IX donnoit à la confiscation du Poitou, en l'inféodant à son frère. Le comte de la Marche qui avoit épousé la mère du roi d'Angleterre, et dont le fief relevoit du Poitou, refusa de faire hommage à Alphonse; ou, selon d'autres, après avoir fait cet hommage il le révoqua, déclarant qu'il ne vouloit pas contribuer à dépouiller de leurs droits Henri III et Richard de Cornouailles, l'un et l'autre fils de la comtesse Isabelle d'Angoulême sa femme. Louis IX qui, à sa cour plénière de Saumur, avoit cru s'être mieux assuré des barons qu'il y avoit invités, les vit tous se retirer l'un après l'autre, et l'abandonner à Poitiers avec sa seule maison, tandis que Hugues X, comte de la Marche, assembloit un grand nombre de gens d'armes, à son château de Lusignan, qui n'en étoit éloigné que de six lieues. « Saint-Louis, dit Joinville, auroit bien voulu être arrière à Paris, mais, onques il n'osa partir, tant qu'il fut accordé au comte de la Marche: » Joinville ne sait point lui-même quelles furent les conditions de cet accord, au moyen duquel, après quinze jours de séjour à Poitiers, Louis IX retourna à Paris. (1)

(1) Joinville, éd. de 1761, p. 22. Annales du règne de

1241.

Il est probable que Saint-Louis s'étoit attendu à ce que le comte de Toulouse assistât à la cour plénière de Saumur, et vint ensuite établir sa fille et son gendre dans leur nouveau fief de Poitou. Mais la précaution qu'avoit prise Blanche de faire élever Jeanne de Toulouse sous ses yeux, pour la rendre plus complètement française, l'avoit d'autre part rendue indifférente à son père. Raymond VII reconnoissoit à peine sa fille dans une princesse élevée parmi ses ennemis, et qu'on avoit accoutumée à le regarder lui-même comme suspect d'hérésie. Dans la première inquiétude que lui avoient causée les victoires de Jean de Beaumont sur Trencavel, il étoit accouru à Montargis, et il avoit donné les assurances les plus positives de son attachement à la France. Bientôt il s'étoit rassuré en reconnoissant combien les grands seigneurs ressentoient de jalousie contre la couronne, et combien ils étoient disposés à s'allier à lui. Au lieu donc de persister dans les engagements du traité de Paris qu'il venoit de confirmer à Montargis, et de se rendre ou à Saumur, ou à Poitiers, il commença à rechercher l'alliance des ennemis du roi de France, et il se proposa en

Saint-Louis, par Guill. de Nangis, *ibid.* p. 181. — *Ejusd. Gesta*, p. 336. — *Chron. Nangii in spicileg. acherii.* p. 34. — Guill. Guiart. La Branche aux royaux lignages, éd. de Dejeange, p. 136. — *Chron. de Saint Denys*, f. 58.

même temps de contracter un nouveau mariage, qui, lui donnant d'autres enfans, lui permit de déshériter Jeanne et Alphonse, sa fille et son gendre. Depuis long-temps Raymond étoit brouillé avec sa femme Sancier d'Aragon, sœur de don Pèdre et tante de don Jayme, qui régnoit alors. Ce dernier promit d'engager sa tante à demander elle-même son divorce, et il étoit alors convenu que Raymond épouserait une autre Sancier ; c'étoit la troisième fille de Raymond Bérenger, comte de Provence, qui étoit petite-nièce de la première. Des commissaires du pape lui furent en effet accordés, pour juger de la validité des motifs qu'il alléguait contre son mariage ; l'île de la Vergne, dans le Rhône, entre Beaucaire et Tarascon, fut choisie pour y assembler le tribunal ecclésiastique ; plusieurs évêques y déposèrent que le père de Raymond ayant tenu la première Sancier sur les fonts de baptême, il y avoit entre eux une affinité spirituelle qui rendoit leur mariage nul. Sancier, qui étoit accompagnée par ses parens, le roi d'Aragon, et le comte de Provence, tous deux intéressés à faire prononcer le divorce, opposa un silence obstiné à toutes les questions des commissaires. Le mariage fut donc déclaré nul ; mais avant qu'une dispense du pape autorisât Raymond à en contracter un second, les trou-

1247. bles de l'Église firent échouer toute cette négociation. (1)

Grégoire IX, en effet, qui montrait au comte Raymond de Toulouse cette complaisance inaccoutumée, en récompense de ce que celui-ci avoit renoncé à l'alliance de l'empereur, n'écouloit que sa haine contre Frédéric II, et n'avoit d'autre pensée que de le renverser du trône. Le 9 août de l'année précédente il avoit convoqué un concile à Rome (2), dans l'espérance d'y faire condamner et déposer l'empereur. A la première nouvelle de cette convocation, Frédéric II, qui avoit demandé lui-même que l'église se mît en mesure de résister aux mogols, offrit aux prélats de France et d'Angleterre, qui se rendroient à Rome, comme ses amis et comme pacificateurs de la chrétienté, un passage au travers de ses états. Mais lorsqu'il apprit que ces prélats se regardoient comme appelés à former un tribunal pour le juger, qu'ils adoptoient, à son égard le langage insultant de la cour de Rome, que plutôt que d'entrer dans aucun lieu qui reconnût son autorité, ils voyageoient uni-

(1) Hist. de Languedoc, T. III, L. XXV, c. 47, p. 425. *Ib.* note 35, p. 591. — *Ib.* Preuves, n. 274, p. 457. — *Chron. Guill. de Podio Laurentii*, c. 44, p. 696. — Bouche, *Hist. de Provence*, T. II, p. 248. — *Curita*, *Anales de Aragon*, T. I, L. III, c. 39, p. 158.

(2) *Raynaldi Ann. Ecclés.* 1240, §. 53, p. 550.

quement sous l'escorte de ses ennemis, il résolut de leur fermer le passage. Les archevêques de Rouen, de Bordeaux, d'Auch, de Besançon et d'Arles; les évêques de Carcassonne, d'Agde de Nîmes, et un grand nombre d'autres, avec les députés et les procureurs de tous les prélats et les abbés que quelque cause retenoit dans leurs diocèses, s'étoient réunis à Gênes au mois d'avril, aussi-bien qu'un grand nombre de prélats d'Angleterre, d'Espagne et de Portugal. Trois légats du saint siège étoient venus les y attendre, et la république de Gênes faisoit armer une flotte puissante pour les transporter à Civita-Vecchia. Frédéric II chargea son fils naturel Hentius, qu'il avoit fait roi de Sardaigne de les arrêter au passage : celui-ci vint joindre ses vaisseaux siciliens à ceux de la république de Pise, que commandoit Ugolin Buzzacherini de Sismondi; leur flotte combinée attendit le Gênois devant la Méloria, les découvrit le 3 mai les attaqua, les vainquit, leur prit dix-sept galères, toutes chargées de prélats français. Hentius et Sismondi se hâtèrent de ramener à Pise leur flotte et leurs captifs. Les prélats furent enfermés dans la cathédrale de cette ville, où ils furent, dit-on, enchaînés, mais avec des chaînes d'argent. (1)

(1) *Matth. Paris.* p. 499. — *Raynaldi Ann. Eccles.* 1241.



1241.

Tandis que Frédéric II annonçoit à Henri III d'Angleterre, son beau-frère, cette grande victoire, qui avoit livré entre ses mains, disoit-il, plus de cent des prélats les plus acharnés à lui nuire (1), Louis IX écrivoit à l'empereur, pour redemander ses sujets. « Nous avons « cru jusqu'à ce jour avec confiance, lui disoit-il, qu'il ne pourroit jamais s'élever aucune « cause de haine ou de scandale entre l'empire « et notre royaume, car depuis long-temps ces « états étoient unis par une sincère affection ; « tous nos prédécesseurs, les rois de France, « d'heureuse mémoire, avoient jusqu'à notre « temps montré leur zèle pour l'honneur et la « puissance de l'empire, et nous, qui avons été « appelés par la volonté de Dieu à régner après « eux, nous persistions dans les mêmes senti- « mens ; nos prédécesseurs et les vôtres regar- « dant le royaume et l'empire comme une seule « et même chose, ont conservé cette unité de « paix et de concorde, et n'ont pas laissé luire « entre eux la moindre étincelle de dissensions : « aussi, sommes-nous forcés de nous étonner « véhémentement, et sommes-nous troublés « avec raison de ce que, sans aucun sujet pré- « cédent d'offense, comme les prélats de notre

§. 53, p. 561. — Hist. des Rép. ital. du moyen âge, Ch. XVI, T. III, p. 44.

(1) *Epistola ap. Rymer Acta. T. I, p. 393.*

« royaume se rendoient au siège apostolique,  
 « ainsi qu'ils y étoient tenus par leur foi et leur  
 « obéissance, sans pouvoit refuser de se con-  
 « former aux ordres qu'ils avoient reçus, vous  
 « les avez fait arrêter sur mer, et vous les ré-  
 « tenez sous votre garde. Nous en sommes plus  
 « molestés que votre majesté ne le croit peut-  
 « être, d'autant plus que, comme nous l'avions  
 « appris clairement par leurs lettres, ils n'a-  
 « voient point le projet d'agir contre votre  
 « grandeur impériale, lors même que le sou-  
 « verain pontife auroit voulu procéder aux  
 « choses qu'il ne devoit point faire.

1231.

« Puisque les prélats de notre royaume n'ont  
 « donné aucune cause à leur détention, il con-  
 « vicndroit que votre grandeur les fît restituer  
 « à la liberté qui leur est due : vous nous apai-  
 « scerez ainsi, car nous regardons leur déten-  
 « tion comme une injure, et la majesté royale  
 « perdrait de sa considération, si nous pou-  
 « vions nous taire dans un cas semblable. Rap-  
 « pelez à votre mémoire, si vous n'y avez point  
 « songé encore, que nous avons repoussé ou-  
 « vertement l'évêque de Préneste, et les autres  
 « légats de l'Église, qui vouloient implorer de  
 « nous un subside à votre préjudice, et qu'ils  
 « n'ont rien pu obtenir dans notre royaume  
 « contre votre majesté. Que votre prudence  
 « impériale pourvoie donc à cette occurrence,

1241. « qu'elle pèse dans son jugement ce que nous  
 « venons de dire, et qu'elle ne se borne point  
 « à alléguer votre puissance ou votre volonté,  
 « car le royaume de France n'est pas si affoibli  
 « qu'il se soumit à être foulé aux pieds par  
 « vous. » (1)

Cette lettre, qu'on croiroit à peine écrite au moyen âge, tant elle réunit, surtout dans l'original latin, de précision, de mesure et de fermeté, produisit tout l'effet que Louis IX, ou le secrétaire qu'il avoit employé, pouvoient en attendre. Frédéric commença, il est vrai, dans sa réponse, par accuser les prélats de l'Église, et montrer comment il avoit été forcé de se défendre contre leur attaque, et de les traiter en ennemis; toutefois il paroît qu'il leur rendit la liberté la même année. Mais Grégoire IX n'eut point la consolation de les voir délivrés. Il étoit parvenu à un âge fort avancé, et quelques auteurs contemporains affirment qu'il étoit presque centenaire. La nouvelle de la bataille de la Méléria, qui renversoit tous ses projets, le frappa au cœur. Il mourut le 21 août 1241. Célestin IV, qui lui fut donné pour successeur, mourut à son tour, après dix-huit jours de règne; et le collège des cardinaux, réduit alors à sept ou huit mem-

(1) *Raynaldi Ann. Eccl. ex ms. Vallicel ad Ann. 1241, §. 76, 77. p. 565.*

bres, passa près de deux ans avant de pouvoir s'accorder pour un nouveau choix. (1)

Avec quelque fermeté que Louis IX eût redemandé les prélats de son royaume, et eût donné à entendre qu'il sauroit, au besoin, se les faire rendre, il étoit loin de désirer une guerre avec l'empereur; il voyoit, au contraire, que le moment approchoit où il seroit forcé de tourner ses armes contre ses propres grands vassaux, pour les ramener à l'obéissance, et il lui convenoit plus que jamais de demeurer en paix avec ses voisins. On ne sait point sous quelles conditions il s'étoit séparé à Poitiers, de Hugues X de Lusignan, comte de la Marche; mais il est probable que les deux princes avoient évité de s'expliquer sur leurs prétentions respectives, parce que tous deux également n'avoient pas encore fait des préparatifs suffisans pour les soutenir.

Cependant Alphonse, frère de Louis, qui se regardoit comme pleinement en possession de son nouveau fief du Poitou, voulut, selon l'usage du moyen âge, tenir sa cour dans sa capitale durant les grandes solennités, et il convoqua ses vassaux à Poitiers, pour les fêtes de Noël. Hugues X, comte de la Marche, y vint comme les autres, aussi-bien qu'Isabelle, comtesse d'Angoulême, sa femme. Alphonse reçut

(1) *Raynaldi Ann. Eccles.* 1244, §. 82, p. 566.

1241.

avec magnificence ces feudataires des comtes de Poitou, qui l'égalèrent en pouvoir, et il les logea à ses frais (1). Hugues et Isabelle étoient loin cependant de venir chez lui avec des intentions pacifiques. Ils avoient employé tout l'automne précédente à négocier avec les grands seigneurs, qu'ils savoient être aussi mécontents qu'eux de l'accroissement de l'autorité royale, et ils attendoient cette occasion pour éclater. Raymond de Toulouse étoit celui sur lequel ils comptoient le plus ; et comme la mort du pape avoit fait perdre à ce prince tout espoir d'obtenir une dispense pour épouser Sancie de Provence, sœur de la reine Marguerite, Hugues et Isabelle lui offrirent leur fille Marguerite de la Marche, sœur utérine du roi d'Angleterre. Ce mariage, qui ne fut probablement célébré qu'au milieu de l'été de 1242 (2), fut arrêté entre eux dès le mois d'octobre 1241. Une alliance fut conclue en même temps entre le comte de la Marche, le comte de Toulouse, Trencavel prétendant au vicomté de Carcassonne, et les rois d'Angleterre, d'Aragon, de Castille et de Navarre. Tous ces princes eurent soin toutefois d'ensevelir leur ligue dans le plus profond secret (3), en sorte qu'Alphonse n'en avoit encore

(1) *Math. Parisii historia Angliæ*, p. 514.

(2) Notes à l'Hist. de Languedoc, n. 35, p. 591.

(3) Hist. de Languedoc, Liv. XXV, c. 52, p. 428.

aucun soupçon quand il tint sa cour plénière à Poitiers. A cette époque le comte de Toulouse avoit déjà passé les Pyrénées, pour engager les rois d'Espagne à le seconder vigoureusement, quand le moment seroit venu d'attaquer le roi de France, dont la grandeur excitoit leur jalousie.

Dans la cour plénière de Poitiers, Hugues X devoit, aux fêtes de Noël, rendre hommage à Alphonse, et dîner ensuite avec lui. La veille du jour fixé pour cette cérémonie, il s'approcha d'Alphonse dans la place publique, et lui dit avec arrogance : « J'avois été déçu et circonvenu, « quand je m'étois proposé de te faire hom-  
« mage ; aujourd'hui j'ai changé d'avis, et je  
« viens t'affirmer et te jurer que jamais je ne me  
« tiendrai pour ton homme lige. En effet, c'est  
« contre toute justice que tu as enlevé le comté  
« de Poitou à mon beau-fils, le comte Richard,  
« à qui tu as rendu le mal pour le bien, tandis  
« qu'il servoit fidèlement Dieu dans la Terre-  
« Sainte, et qu'il y délivroit nos captifs, avec  
« autant de prudence que de miséricorde. »  
Ayant ainsi parlé, il s'élança sur son cheval de bataille, qu'un page lui avoit tenu prêt, et rejoignit au galop la comtesse d'Angoulême sa femme, qui s'écartoit entourée de ses gardes, l'arbalète tendue. Ils ressortirent ainsi de Poitiers, tandis que des flammes s'élevoient de la

1242. maison où ils avoient logé, et à laquelle ils  
 avoient mis le feu en partant. (1)

Cette insulte publique équivaloit à une déclaration de guerre, et elle fut en effet suivie, de part et d'autre, de préparatifs pour le combat. « Louis IX, dit Mathieu Paris, convoqua par  
 « un édit, la chevalerie de France, et il or-  
 « donna aux communes de préparer des armes  
 « et des vivres pour le besoin. Il fit rassembler  
 « un millier de fourgons, pour transporter les  
 « tentes, les machines, les munitions et les  
 « armes; quatre mille chevaliers élégamment  
 « armés se rangèrent sous ses drapeaux; on  
 « estimoit que les écuyers, les sergens et les  
 « archers, qui formoient le reste de l'armée,  
 « étoient au nombre de vingt mille. » (2)

Pendant le même temps, le comte de la Marche écrivoit aux deux fils de sa femme, Henri III et Richard de Cornouailles, dont le second avoit débarqué en Angleterre, seulement le 1<sup>er</sup> février 1242, à son retour de la Terre-Sainte, qu'il leur demandoit uniquement de rassembler pour lui de l'argent, et de se fier ensuite à lui pour recouvrer leur héritage de France; car les guerriers de Poitou, de Gascogne et de Normandie, qui languissoient de prendre les armes pour eux, suffisoient amplement pour enlever

(1) *Matth. Paris. Hist. Angliæ*, p. 514.

(2) *Matth. Paris. Hist. Angliæ*, p. 518.

au roi de France tout ce qu'il avoit injustement ravi aux Plantagenets. Hugues X, trompé par les promesses des mécontents, croyoit sans doute, en effet, trouver parmi eux plus de soldats qu'il n'avoit d'argent pour les maintenir; d'ailleurs il redoutoit l'effet que l'arrogance de Henri III et de ses Anglois pourroit avoir sur ses partisans, si ce monarque passoit sur le continent avec sa cour et une armée trop nombreuse. (1)

D'autre part, Henri III, qui avoit rassemblé un parlement à Londres, avoit trouvé ses barons très-peu disposés à recommencer la guerre, très-peu empressés à pourvoir aux dépenses qu'elle devoit occasionner, et surtout très-enclins à se défier, soit du comte de la Marche, et des Poitevins, soit du roi de Navarre, dont on leur promettoit les secours (2). Ils ne purent point cependant empêcher Henri III de s'embarquer le 15 mars, à Portsmouth, avec son frère Richard, la reine, sept comtes, et trois cents chevaliers. Henri fit charger sur son vaisseau trente tonneaux pleins de livres sterling, et il vint prendre terre à Royan, à l'embouchure de la Gironde. (3)

Déjà les hostilités avoient commencé dans

(1) *Math. Paris.* p. 517.

(2) *Math. Paris.* p. 515, 516.

(3) *Math. Paris.* p. 517.



1242.

le bas Poitou. Le comte de la Marche ne s'étoit pas trouvé en état d'y tenir la campagne; mais il avoit fortifié tous ses châteaux, et il se flattoit d'épuiser et de rebuter l'armée française, en la forçant à entreprendre une suite de sièges. Vers la fin d'avril, Louis IX avoit rassemblé son armée à Chinon; il l'avoit ensuite conduite successivement devant Montreuil-Bonnin, Béruges, Fontenay-le-Comte et l'autre Fontenay. Aucune de ces places ne fit une longue résistance. Alphonse, comte de Poitiers, fut blessé devant la dernière : on demanda vengeance à Saint-Louis pour le sang de son frère, comme si les princes qui mettent leur gloire à se jeter dans la mêlée ne pouvoient sans sacrilège être frappés à leur tour par ceux qu'ils s'efforcent de tuer. Le roi consentit à faire raser Fontenay, qui dès-lors a été désigné par le surnom de *l'Abattu*; mais il ne voulut point, comme on le lui demandoit aussi, faire périr le fils du comte de la Marche, commandant de la place, qui y avoit été fait prisonnier avec quarante-un chevaliers et quatre-vingts sergens. « L'un n'a pu se rendre coupable en obéissant à son père, dit Louis, ni les autres en servant leur seigneur. » Il les envoya donc dans les prisons de Paris. (1)

(1) *Matth. Paris.* p. 521. — *G. de Nungis.* Annales du règne de Saint-Louis, p. 182. — *Ejusd. Gesta Ludov.* 337. —

Après la ruine de Fontenay, Louis IX recommença à assiéger les châteaux du bas Poitou. Il prit successivement Villiers, Prez, Saint-Gelais, Tonnai-Boutonne, Mathas, Thouré, et Sainte-Assaire (1). Pendant ce temps, Henri III s'étoit avancé jusqu'à Pons, où il avoit appelé autour de lui les principaux seigneurs de la Saintonge : il avoit ensuite transporté à Saintes son quartier-général, et de là il avoit envoyé deux hérauts d'armes au roi de France, pour lui reprocher d'enfreindre la trêve entre les deux royaumes, tandis qu'elle avoit été stipulée pour durer trois ans encore. Louis protesta qu'il n'avoit aucune intention de la rompre ; il se déclara prêt au contraire à la renouveler pour trois années de plus, et Mathieu Paris ajoute même qu'il offrit d'en acheter la prolongation, en abandonnant une partie de ces terres du Poitou et de la Normandie, que le monarque anglois réclamoit comme lui devant appartenir. Mais d'autre part, Louis affirma que les comtes de la Marche et de Toulouse n'avoient jamais été compris dans la trêve, en sorte qu'il n'étoit point obligé à ne pas les punir de leur rébellion. Cependant plus Louis montroit de

1. L. *Chron. in spicil.*, 34. — *Guill. Guiart*. Branche aux p. 136. — *Chr. de Saint-Denis*, p. 60.

2. *Annales de Saint-Louis*, p. 183. — *Gesta Sancti*

1242.

modération, plus Henri III croyoit pouvoir affecter d'insolence. En réponse à ces propositions conciliatrices, il envoya défier le roi de France. (1).

L'armée que Henri III avoit rassemblée dans ses provinces françaises, et avec laquelle il vint occuper Taillebourg, pour disputer à Louis le passage de la Charente, ne répondoit point au langage menaçant qu'il affectoit; on y comptoit seulement seize cents chevaliers, sept cents archers, et vingt mille fantassins. Ces forces n'égalent pas celles que Louis avoit rassemblées sous ses étendards; le comte de Toulouse n'étoit point sorti de sa province; le roi de Navarre, qui, comme comte de Champagne, auroit pu donner beaucoup d'inquiétude à Louis, n'avoit fait aucun mouvement; on n'entendoit point non plus parler du roi de Castille, ou du roi d'Aragon; et lorsque Louis IX, qui s'étoit encore rendu maître du château de Mouvent, se présenta sur l'autre bord de la Charente avec son armée, Henri III, effrayé de la supériorité du nombre de ses ennemis, demanda au comte de la Marche où donc étoient ces guerriers qui n'avoient besoin de recevoir qu'un peu d'argent de l'Angleterre pour s'assembler et reconquérir tout l'héritage que Jean-sans-Terre avoit

(1) *Matth. Paris.* p. 520, 521.

perdu. De son côté le comte de la Marche regrettoit de s'être engagé dans une guerre déjà ruineuse pour lui, et il reprocha à Henri III d'être venu en France avec une suite si peu digne d'un puissant roi (1). Les seigneurs du }  
 Lus Poitou et de la Saintonge, plus alarmés en-  
 core de l'entreprise où ils se trouvoient enga-  
 gés, cherchoient à traiter avec le roi de France; Geoffroi de Rancogne, seigneur de Taillebourg, et Reginald de Pons, entamèrent même avec Louis quelques négociations. Le monarque anglois, qui les découvrit, en fut très alarmé, ainsi qu'on en peut juger par une lettre qu'il écrivit à son beau-frère Frédéric II, pour dissimuler ou excuser ses revers (2). Il arriva jus-  
 qu'à craindre qu'ensuite de cette négociation ses propres vassaux ne l'arrêtassent et ne le livrassent à Louis. Il envoya donc son frère Richard, sans armes, et avec le bourdon de pèlerin à la main, au camp français, pour demander un armistice.

Plusieurs des grands seigneurs français qui se trouvoient sous les drapeaux de Louis, étoient tout récemment revenus de la croisade, dans laquelle ils avoient suivi le roi de Navarre; quelques-uns avoient été faits prisonniers à Cea, et c'étoit à Richard qu'ils avoient dû

*Paris*, p. 522.

La rapportée par erreur à l'an 1232. T. I, p. 325.

1242.

leur liberté; après que leurs compatriotes les avoient déjà abandonnés: ils avoient donc pour le prince anglois un vif sentiment de reconnoissance, qu'ils communiquèrent à leurs compagnons d'armes, et lorsqu'ils apprirent que ce prince venoit à eux, dans ce même équipage de pèlerin qu'il avoit tout récemment porté en Judée avec tant d'honneur, ils s'empressèrent au-devant de lui pour le recevoir, et former son cortège, au bout du pont de la Charente, qui séparoit les deux armées (1). Ils le conduisirent ainsi à Saint-Louis, qui, de son côté, s'empressa de reconnoître dans Richard, non-seulement un des héros de la croix, mais aussi le frère de son beau-frère. Le comte de Cornouailles, en effet, qui épousa l'année suivante Sancier, troisième fille du comte de Provence, et sœur des reines de France et d'Angleterre, étoit déjà apparenté avec Louis par ces deux premiers mariages. Malgré la guerre, tous ces princes avoient les uns pour les autres les égards que conservent entre eux de proches parens lorsqu'une affaire d'intérêt les divise: aussi le récit de Guillaume de Nangis ne paroît-il guère probable. Il affirme, et d'autres ont répété d'après lui, que dans le même temps, Isabelle, comtesse d'Angoulême, avoit envoyé

(1) *Matth. Paris.* p. 517.

des émissaires dans le camp français, pour tirer d'embarras Henri III son fils, et Hugues X son mari, en empoisonnant le roi et ses frères; mais que ses agens furent découverts, et jetés dans des cachots (1). Du moins cette prétendue découverte n'influa point sur l'accueil que Louis fit à Richard fils d'Isabelle. Il lui témoigna respect, pour la conduite qu'il avoit tenue en Syrie, autant de reconnoissance que ceux de ses vassaux que ce prince avoit retirés des mains des Turcs, et il lui accorda l'armistice de vingt-quatre heures que Richard demandoit pour entamer des négociations de paix. D'après le récit de ces événemens que Guillaume de Nangis et Joinville ont fait assez confusément, il paroît que les Français avoient déjà commencé à passer la Charente, soit par le pont, soit en bateau, et que Henri III couroit un grand danger d'être enveloppé et fait prisonnier avec son armée. Il profita de l'armistice que lui avoit obtenu son frère, pour lever son camp au milieu de la nuit, et se retirer précipitamment à Saintes. Mais cette retraite nocturne fit perdre tout courage aux soldats; plusieurs d'entre eux s'égarèrent; beaucoup d'autres profitèrent de l'obscurité, pour désertir avec leurs armes et leurs chevaux, et l'armée de Henri III réfugiée à

(1) Joinville, 2. p. 182. — Le même, *Gesta*, p. 337. —

1242. Saintes, ne conservoit plus rien de la belliqueuse apparence qu'elle avoit encore peu de jours auparavant à Taillebourg. (1)

Lorsque Louis se fut assuré que les ennemis avoient abandonné la défense du pont de la Charente, il le traversa avec son armée, et vint occuper le camp même d'où les Anglois étoient sortis. Comme d'ailleurs la demande d'armistice que Richard étoit venu lui faire, n'avoit été suivie d'aucune négociation, le mardi suivant Louis s'approcha de Saintes avec son armée, que de nouveaux renforts venoient sans cesse grossir. Toutefois le comte de la Marche tomba vigoureusement sur ses fourrageurs, qui le devançoient, et en fit plusieurs prisonniers. Bientôt le cri de guerre des combattans, du côté des Français *Montjoie*, du côté des Anglois *Royaux*, fut entendu des deux armées; et des renforts arrivant de part et d'autre, la bataille seroit bientôt devenue générale, si le terrain resserré entre des vignes avoit laissé la place de déployer les escadrons de l'une et l'autre cavalerie. Les deux rois s'y rendirent cependant, avec toute leur noblesse; le combat fut long et acharné, et comme les troupes marchoient en même temps les unes contre les autres, par plusieurs chemins étroits, il eut des

(1) *Matth. Paris.* p. 523. Joinville, *Hist.* p. 23. *G. de Nangis Ann.* 184.

succès variés : plusieurs chevaliers français d'une part, plusieurs Anglais de l'autre, furent faits prisonniers ; enfin les premiers l'emportèrent ; le roi d'Angleterre, le comte de la Marche, les Anglois et les Poitevins, cherchèrent un refuge dans la cité de Saintes, et Louis fit sonner le rappel pour ne point compromettre ses soldats, qui s'engageoient à la poursuite des fuyards avec trop de chaleur et de désordre. (1)

La retraite des Anglois à Taillebourg, et leur défaite devant Saintes, achevèrent de décourager le comte de la Marche. Déjà il avoit perdu plusieurs de ses meilleurs châteaux, et il voyoit d'assez près Henri III, pour comprendre que ce n'étoit pas lui qui les lui feroit recouvrer. Il s'adressa en secret à Pierre Mauclerc, avec lequel, lorsque celui-ci étoit comte de Bretagne, et pendant la régence de Blanche, il avoit formé d'étroites liaisons ; il le chargea, de concert avec l'évêque de Saintes, d'obtenir pour lui de Louis une paix séparée. Mauclerc entreprit avec plaisir la négociation que Hugues X lui confioit ; mais il paroît qu'en la conduisant il se proposoit moins l'intérêt de son client que celui du roi, et qu'il ne tint pas à lui que Louis n'imposât au comte de la Marche les conditions

(1) *Matth. Paris*, p. 523. — *Guill. de Nangis*, p. 185. — *Ejusd. Gesta*, p. 339. — *Guill. Guiart*, p. 157. — *Chr. de Saint Denys*, p. 60.



1242. les plus sévères. Toutefois le roi de France étoit charmé de commencer à dissoudre une ligue qui pouvoit devenir plus dangereuse. Les Espagnols n'étoient point encore entrés en campagne; s'il leur donnoit le temps d'arriver, il pouvoit craindre que la fortune des combats ne tournât contre lui. (1)

D'autre part, la ville de Saintes, qui avoit servi de refuge à l'armée vaincue, voyoit avec effroi que Henri III se préparoit à y soutenir un siège. Ses habitans craignoient de faire dévaster leurs campagnes et brûler leurs maisons, de périr eux-mêmes dans le sac de leur ville, ou d'être traînés en esclavage, pour une querelle à laquelle ils ne prenoient aucun intérêt : les bourgeois se recherchoient les uns les autres, se plaignoient ensemble, et parloient d'envoyer des députés à Louis IX, pour traiter en leur nom avec lui. Cette fermentation sourde augmenta encore, quand les bourgeois apprirent que Henri III venoit de faire don de leur ville, sans le consentement de leur conseil de commune, à Hugues Le Brun de Lusignan, fils du comte de la Marche, et de la mère du roi d'Angleterre. Cette nouvelle les troubla d'autant plus que ce seigneur s'étoit rendu particulièrement odieux par sa hauteur et ses manières tyraniques.

(1) *Matth. Paris*, p. 523.

Le 28 juillet, lendemain de la fête de saint Pantaléon, Henri III fit une reconnaissance au midi de la Charente, du côté de Pons, Archiaz et Herbizy. Il n'y avoit point encore d'ennemis dans cette partie de la Saintonge, et il revenoit avec sécurité à Saintes, où il comptoit dîner, quand des messagers et des espions vinrent lui annoncer coup sur coup que Louis commençoit à faire passer la Charente à son armée, pour attaquer Saintes de tous côtés; que le comte de la Marche négocioit avec lui, que la plupart des nobles de Poitou se préparoient à la défection, que les bourgeois de Saintes étoient sur le point de se tourner contre lui; qu'enfin il lui restoit à peine cette moitié de la journée pour se mettre en sûreté. Henri III, d'autant plus troublé que ces avis lui étoient transmis par les hommes qui lui étoient les plus dévoués, remonta à cheval, et partit au galop pour Blaye sans se donner le temps de dîner. Dans sa fuite précipitée, il n'eut pour escorte qu'un petit nombre de courtisans, qui partirent à jeun comme lui, et qui arrivèrent avec lui à Blaye, au milieu de la nuit, épuisés et accablés de fatigue. En sortant de Saintes, Henri III avoit laissé l'ordre de mettre le feu à cette ville, pour la punir de son insubordination; mais ses soldats, troublés de sa fuite, ne s'en donnèrent pas le temps. Ils partirent avec

1242.

une égale précipitation, sans avoir pris leur repas, ou rafraîchi leurs chevaux, sans emporter de vivres, et sans avoir la chance d'en trouver sur la route; et comme la distance de Saintes sur la Charenté, à Blaye sur la Garonne, est au moins de seize lieues, ils souffrirent beaucoup avant d'y arriver, et ils perdirent en chemin un grand nombre d'équipages et de chevaux. (1)

Louis IX ne tenta point de poursuivre les fuyards, mais il entra le même jour à Saintes, où il fut reçu avec allégresse. Il termina aussi le traité entamé avec le comte de la Marche, qui vint avec sa femme et ses trois enfans, implorer son pardon. Ce comte reconnut Alfonse comme comte de Poitiers, et son seigneur direct; il lui abandonna ses droits sur tous les châteaux que Louis avoit déjà conquis : il lui livra de plus, pour garantir sa fidélité, trois châteaux qu'il tenoit encore dans l'Angoumois, où une garnison française devoit être maintenue à ses frais, pendant un certain nombre d'années. La soumission du comte de la Marche entraîna celle de plusieurs de ses vassaux, entre autres de Reginald de Pons, et de Geoffroi de Rancogne, qui vinrent à leur tour rendre hommage à Louis (2). Plusieurs barons de l'Aqui-

(1) *Matthæi Parisii historia Angliæ*, p. 525.

(2) *Chron. Guill. de Nangis in Acherii spicil.* XI. 34. —

taine entouraient cependant encore Henri III à Blaye; chaque jour ils lui représentoient que leurs terres étoient dévastées, que leurs revenus étoient saisis par les Français, que leurs équipages avoient été perdus dans cette campagne désastreuse, et ils sollicitoient Henri de réparer leurs pertes avec l'argent qu'il avoit apporté d'Angleterre: Guillaume surnommé l'Archevêque, seigneur de Partenay, se fit donner à ce titre une subvention considérable: d'autres encore reçurent de l'argent; mais ils n'avoient pas plus tôt obtenu leur part des espèces que Henri III avoit apportées d'Angleterre, qu'ils s'évadoient pour passer dans le camp français, et faire leur paix avec Louis. Henri III, toujours plus troublé par ces défections journalières, quitta Blaye pour aller s'enfermer à Bordeaux. L'arrivée de Raymond VII comte de Toulouse, dans cette ville, lui rendit un peu de courage: ce puissant seigneur venoit lui annoncer les secours qu'il attendoit des rois de Navarre, de Castille et d'Aragon, avec lesquels il se préparoit à entrer en campagne; il l'assuroit que la haine des Languedociens contre les Français alloit éclater partout à la fois; et il lui proposoit un nouveau traité, qui fut signé entre eux le 28 août, par lequel Henri III et Raymond VII

*Ejusd. Gesta Sancti Ludovici in Duchesno. V. p. 339. —*  
*Fines Annales version franc. in Joinville. 185. 186.*

1242.

s'engagèrent à attaquer Louis IX d'un commun effort, et à ne faire avec lui ni paix ni trêve, l'un sans l'autre (1). Henri III travailla ensuite à rassembler sous ses étendards les seigneurs de Gascogne. Il s'assura du vicomte de Fronsac, du sire de Blanquefort, des comtes de Béarn et de Bigorre. Mais comme il étoit obligé de payer à chacun un subside, par tous ces efforts pour lever une nouvelle armée, il consuma le reste de l'argent qu'il avoit apporté d'Angleterre. (2)

Tandis que la plupart des chevaliers d'Aquitaine méritoient le reproche d'inconstance et d'infidélité que les Anglois et les Français s'accordoient à adresser aux Poitevins, le seul Hertold, seigneur de Mirebeau, n'oublia point la fidélité qu'il avoit jurée au monarque anglais. Son château, situé sur les frontières de la Saintonge et du Bordelois, se trouva bientôt dépassé par les Français et investi. Hertold, recommandant la vigilance à ses soldats, se rendit par des chemins de traverse à Bordeaux auprès de Henri III, et lui demanda, si par une résistance obstinée, il rendroit service à l'armée anglaise; s'il auroit quelque chance ensuite qu'elle vînt à son secours. Henri reconnut son impuissance, et l'autorisa à faire sa paix particulière; ce fut alors seulement que le seigneur

(1) *Rymer Acta.* T. I, p. 410-411.

(2) *Rymer Acta.* T. I, p. 408, 409, 412.

de Mirebeau se présenta à Louis et lui remit son château, en lui déclarant qu'il le faisoit contre son gré, et qu'il ne cédoit qu'à une force supérieure. Louis fut si touché de sa franchise et de son courage, qu'il lui laissa la garde du même château, sans lui demander d'autre garantie que son hommage et son serment de fidélité. (1)

Louis IX ne se seroit point contenté de ces succès; il avoit l'intention d'attaquer Bordeaux, pour chasser les Anglais de la Guienne, comme il venoit de les chasser du Poitou. Mais il avoit fait toute cette campagne dans un climat malsain, où il avoit eu à souffrir des influences de l'air, de l'eau, de la chaleur, bien plus que du fer des ennemis. A la première arrivée des Français, les Poitevins avoient détruit ou emporté leurs vivres et leurs fourrages, ils avoient bouché les puits, et les soldats se figuroient qu'ils avoient aussi empoisonné les ruisseaux : la vase de ceux-ci, et celle des marais, desséchée par un soleil ardent, répandoit en effet parmi eux la mortalité : l'art d'organiser les convois étoit mal entendu, les magasins du roi étoient vides, et les vivres manquoient à ses troupes. Bientôt la maladie fit des ravages effrayans dans le camp français; quatre-vingts chevaliers bannerets, et

(1) *Matth. Paris. histor. Angliæ*, p. 525.

1242.

si l'on peut en croire Matthieu Paris, vingt mille fantassins périrent des fièvres et des dysenteries qu'engendrèrent le mauvais air et la mauvaise nourriture. Le roi lui-même tomba malade, et les deux partis désirant également mettre fin aux calamités de la guerre, convinrent d'une trêve de cinq ans, dont Louis profita pour licencier son armée. Tel est du moins le récit des historiens contemporains (1). Cependant la trêve ne fut point signée avant le 7 avril 1243, époque à laquelle Henri III étoit encore à Bordeaux; tandis que Louis, dès l'automne précédente, étoit de retour à Paris. Peut-être avoit-il compté, lorsqu'il congédia son armée, sur de premières ouvertures de négociations, qui furent ensuite interrompues, et qui n'empêchèrent pas Henri III de continuer les hostilités pendant l'hiver. (2)

Louis avoit conduit en personne sa principale armée contre le comte de la Marche et le roi d'Angleterre, regardant avec raison leur attaque comme la plus redoutable; mais ce n'étoit point la seule guerre dans laquelle il fût engagé; il étoit menacé au Midi comme au Levant,

(1) *Matth. Paris.* p. 526. — *Guill. de Nangis Chronicon in spicil. III*, p. 34. in *Duchesne*, T. V, p. 339. in *versione*, p. 187. — *Chron. Nicolai Trivetii in Spicilegio III*, p. 193.

(2) *Rymer.* T. I, p. 416. — *Hist. de Languedoc*, T. III, note 34, p. 587.

et Raymond, comte de Toulouse, en formant une ligue des grands seigneurs de la langue provençale contre le roi, et en y associant les monarques qui possédoient des fiefs en France, étoit mû, sans doute, par de plus profonds ressentimens que Hugues, comte de la Marche. Les rois d'Espagne, il est vrai, qu'il croyoit avoir soulevés contre Louis, et qui avoient donné avec empressement leur nom à cette ligue, l'abandonnèrent au moment de l'action. Ferdinand III de Castille n'étoit occupé que de la conquête de l'Andalousie; don Jacques d'Aragon s'affermissoit dans celle de Valence : on ne nous dit point ce que faisoit le roi de Navarre (1). Raymond avoit mis plus d'activité dans ses préparatifs de guerre; dès le mois d'avril il avoit tenu une assemblée des seigneurs du pied des Pyrénées, qui, pour la plupart, étoient ses vassaux, et qui devoient, de concert avec lui, déclarer la guerre à la France. Roger, comte de Foix, avoit le premier promis de le seconder de toutes ses forces; les comtes d'Armagnac, de Cominges et de Rhodéz, et un grand nombre de vicomtes et de seigneurs, avoient pris avec lui des engagemens semblables. (2)

(1) *Mariana Hist. Hisp.* L. XIII, c. 3, p. 588. — *Qurita Índices rerum.* L. II, p. 86. *Qurita, Hist. del Reyno.* L. III, c. 39, f. 158.

(2) *Preuves de l'Hist. de Languedoc*, n. 242, p. 409.



1242,

Vers le milieu de juin, l'armée combinée des Languedociens entra dans les provinces que Raymond VII avoit cédées à Louis IX par le traité de Paris. En peu de temps elle conquiert la plus grande partie du Rascz, du Minervoïs, du Narbonnois et du Terménois. Raymond fut introduit dans Narbonne par le vicomte de cette ville; mais l'archevêque s'enfuit à son approche, et arrivé à Beziers, il fulmina contre lui, le 21 juillet, une sentence d'excommunication. Les habitans du pays, voyant leur seigneur engagé dans la guerre contre ces mêmes Français qui avoient été les agens de toutes les persécutions de l'Église, et qui les avoient soumis à l'impitoyable tribunal de la foi, crurent le moment venu de se délivrer de l'insupportable tyrannie des inquisiteurs. Des hérétiques albigeois, qui avoient trouvé un refuge dans le château de Mirepoix, en partirent dans la nuit du 28 mai, et surprirent le château d'Avignonet, où Guillaume Arnaud venoit d'établir le tribunal suprême de l'inquisition. Quatre dominicains, deux franciscains, et sept nonces ou familiers de l'inquisition, dont ce tribunal étoit composé, y furent massacrés à coups de hache. Ces moines, qui avoient ordonné tant de supplices, qui s'étoient montrés insensibles aux douleurs de tant de familles, attendirent leurs meurtriers à genoux, sans se défendre, sans

chercher à se sauver, chantant le *Te Deum*, et se croyant déjà en jouissance de la gloire des martyrs, tellement ils se figuroient de bonne foi servir Dieu, lorsqu'il arrosoient ses autels du sang de victimes humaines. (1)

L'inaction des rois d'Espagne, les succès de Louis dans le Bas-Poitou, la défection du comte de la Marche et des seigneurs d'Aquitaine, et la fuite de Henri III, étoient bien propres à faire perdre courage à Raymond VII; cependant aucune armée ne menaçoit encore son comté de Toulouse; il voulut juger, par lui-même, de l'état où se trouvoit son allié: il vint à Bordeaux trouver le roi d'Angleterre, et c'est là qu'il signa avec lui le traité du 28 août, par lequel leur alliance étoit confirmée, et tous deux s'engageoient à ne point traiter l'un sans l'autre avec le roi de France (2). Mais quand on avoit vu de près le roi d'Angleterre, on ne pouvoit prendre confiance ni en lui, ni dans une ligue dont il étoit le chef. Bientôt Raymond s'aperçut que tous ses alliés se tournoient contre lui. Louis avoit donné ordre au comte de la Marche, comme pour lui faire expier sa rébellion, d'attaquer le comte de Toulouse; il lui avoit adjoint

(1) Extrait des procédures de l'inquisition, touchant le meurtre des inquisiteurs d'Avignonet. Preuves de Langued. n. 264, p. 438.

(2) *Rym. Ar. Acta.* T. I., p. 410-411.

1242.

pendant Mauclerc, l'ancien duc de Bretagne, pour le surveiller, et ces deux seigneurs commencèrent à se mettre en mouvement. Bientôt Raymond reçut une lettre, en date du 5 octobre, du comte de Foix, l'allié sur lequel il comptoit le plus, qui lui annonçoit que ne voulant pas persister plus long-temps dans une cause désespérée, il lui retiroit son hommage, et qu'il avoit traité avec le roi, qui l'avoit reçu sous sa mouvance immédiate (1). Quelque ressentiment que témoignât Raymond pour cette défection, on a lieu de soupçonner qu'il avoit déjà, à cette époque, expédié l'évêque de Toulouse au roi, pour traiter de sa propre soumission. Les conditions que demandoit ce prélat n'ayant pas été accordées, Raymond VII écrivit le 20 octobre à Saint-Louis, pour se soumettre à lui sans condition, et demander grâce pour lui et ses associés, à l'exclusion des hérétiques, dont il promettoit de faire sévère justice, aussi bien que de ceux qui avoient tué les inquisiteurs. (2)

Louis qui avoit envoyé un nouveau corps d'armée pour agir contre Raymond, sous les

(1) Hist. de Languedoc, III. L. XXV, c. 62, p. 435. — *Guill. de Podio Laur.* c. 45, p. 698. — P. de Marca, *Hist. de Béarn.* L. VIII, c. 23, p. 763.

(2) Hist. de Languedoc, L. XXV, c. 64, p. 436. — *Preuves* n. 251, p. 415.

ordres de l'évêque de Clermont et d'Imbert de Beaujeu, et qui avoit exigé de l'assemblée de l'église gallicane tenue à Paris, un subside d'un vingtième des revenus ecclésiastiques, pour défrayer une nouvelle croisade contre les Albigeois (1), se laissa cependant émouvoir par les sollicitations de Raymond, d'autant plus qu'il lui étoit vivement recommandé par la reine Blanche, cousine du comte de Toulouse. Des commissaires du roi rencontrèrent Raymond, le 22 décembre, dans le Lauraguais, et convinrent avec lui que le traité de Paris seroit remis en vigueur en son entier. Aussitôt après, Raymond partit pour Lorris en Gatinois, où le roi lui avoit donné rendez-vous; il lui renouvela son hommage au mois de janvier 1243, et toute la partie de la France qui parloit la langue provençale se trouva ainsi entièrement pacifiée. (2)

(1) *Matth. Paris.* p. 527.

(2) *Hist. de Languedoc*, L. XXV, c. 65, 66, p. 457. — *Bernardi Guidonis vita Cælestini IV*, *scr. Rer. Ital.* T. III, p. 589.

---

 CHAPITRE VI.

*Soumission finale des grands vassaux. — Ravage de la Terre-Sainte par les Khazimiens. — Innocent IV vient chercher un refuge à Lyon; il y assemble un concile. — Louis IX prend la croix. — Son frère Charles épouse l'héritière de Provence. — 1242-1246.*

LA campagne de Louis IX dans le Bas-Poitou, en 1242, fut la dernière où ce roi fut obligé de marcher contre ses barons. Il y avoit vaincu le comte de la Marche, intimidé le comte de Toulouse, et forcé le roi d'Angleterre à la retraite. C'en fut assez pour soumettre les grands vassaux à l'autorité royale, et mettre un terme aux guerres qu'ils avoient jusqu'alors osé soutenir de puissance à puissance contre la couronne; leurs successeurs rentrèrent dans les rangs des sujets, et y demeurèrent sous les règnes des descendans de Louis IX, jusqu'au temps où le droit héréditaire à la couronne devint douteux, et où les princes du sang eux-mêmes donnèrent de nouveau l'exemple des guerres civiles. La soumission du comte de la Marche à Louis IX à Saintes peut être regardée comme ayant achevé

de détruire l'indépendance de l'ancienne aristocratie féodale.

Cette victoire de l'autorité royale sur les grands vassaux qui, depuis la décadence de la race de Charlemagne, partageoient avec les rois la souveraineté de la France, avoit été la conséquence de cent quarante ans de combats qui commencèrent avec Louis-le-Gros. Philippe Auguste avoit plus qu'aucun autre relevé le pouvoir monarchique, par ses conquêtes sur le roi d'Angleterre. Ce dernier, qui comme duc de Normandie et d'Aquitaine, comte de Poitou, d'Anjou et du Maine, étoit le plus puissant de ses vassaux, s'étoit toujours mis à la tête de la confédération des princes qui ébranloient le trône des Capétiens. Philippe-Auguste en dépouillant le roi Jean, avoit en même temps ôté à la féodalité les flottes, les trésors, les arsenaux auxquels elle avoit recours dans toutes ses luttes contre l'autorité royale. Mais dans une monarchie la puissance de l'état est toujours soumise aux chances de l'hérédité. La minorité de Louis IX avoit rendu précaires tous les avantages remportés par son aïeul. Sept ou huit princes dont chacun dispoit de trésors, de soldats, de forteresses qui le mettoient en état de soutenir une longue guerre, se trouvoient opposés à une femme et à un enfant : heureusement pour la maison de France que les chances

de l'hérédité furent plus défavorables encore à la maison d'Angleterre. La première, à une époque critique, n'eut sur le trône qu'un enfant; la seconde, pendant soixante-dix ans, eut pour chefs deux rois qui n'arrivèrent jamais à être des hommes; la vanité, la foiblesse, l'inconséquence de Henri III, ne lui laissèrent jamais recouvrer ni la puissance ni le crédit que son père Jean avoit perdus; aussi il acheva la ruine de l'aristocratie française dont il étoit le chef.

On peut s'étonner qu'entre les membres de cette aristocratie il n'y en eut aucun qui jouît d'assez de crédit pour réunir son parti, le diriger, et profiter de ses avantages, d'autant plus que plusieurs, tels que Mauclerc, duc de Bretagne; Thibaut, comte de Champagne; Raymond VII, comte de Toulouse, et Hugues X, comte de la Marche, passaient alors pour de grands princes, et qu'ils avoient bien reconnu que s'ils laissoient échapper cette occasion de limiter l'autorité royale, la leur propre seroit perdue sans retour. Mais le premier, qui ne régnoit qu'au nom de sa femme, avoit dû renoncer à sa principauté, et la transmettre à son fils devenu majeur, au moment où il paroissoit s'y être le mieux affermi; le second avoit été distrait des affaires de France par celles de Navarre; le troisième étoit abattu par les calamités de l'Albigeois, et trembloit toujours.

de ramener sur lui une nouvelle croisade; le quatrième manquoit de constance et de suite dans ses projets; après tout, aucun d'eux, malgré sa réputation, n'étoit vraiment un grand homme, un homme qui seroit demeuré grand, dans quelque rang que le hasard de la naissance l'eût placé. Chacun à son tour avoit montré de la bravoure, non la connoissance de l'art de la guerre; de l'impatience de tout joug, non du talent pour gouverner; de l'intelligence pour l'intrigue, non des vues profondes de politique; du mépris pour le danger, non de la constance dans les revers; d'ailleurs le parti des grands seigneurs étoit affoibli par l'incapacité de plusieurs feudataires, qui n'étoient pas assez clairvoyans pour se joindre à la ligue qui soutenoit les prérogatives de leur ordre. La comtesse Jeanne de Flandre, dominée par ses amans, brouillée avec son premier mari, remariée dans ses vieux jours avec un second, n'avoit jamais élevé sa pensée au-dessus des intrigues de son château. Hugues IV, duc de Bourgogne, quoique de trois ans plus âgé que Louis IX, ne s'étant fait remarquer par aucun talent, étoit à peine supposé sorti de l'adolescence. Le comté de Nevers étoit gouverné par une femme: le comte et le dauphin d'Auvergne, aussi-bien que le petit nombre d'autres seigneurs dont les maisons se soutenoient encore, sembloient prendre



à tâche de se faire oublier. Aussi toutes les ligués des grands vassaux contre Louis IX furent presque aussi tôt dissoutes que formées, et presque jamais ils n'eurent l'audace de lui tenir tête en rase campagne.

D'autre part Louis IX, quand il réussit en 1242 à dissoudre et à vaincre la dernière de ces ligués, n'avoit point encore inspiré ou à ses sujets ou aux étrangers l'idée de sa supériorité. A l'âge de vingt-sept ans qu'il avoit atteint, plusieurs souverains ont déjà rempli le monde du bruit de leurs entreprises et de leurs passions. Mais les qualités par lesquelles brilla Saint-Louis n'étoient point de celles qui devoient si tôt attirer sur lui l'attention. Il étoit doué d'un sens juste et droit qu'on retrouvoit toujours, sauf les cas où la superstition de son siècle l'aveugloit ; il avoit beaucoup de bonté, beaucoup de pitié de toutes les souffrances, et surtout un sentiment exquis de son devoir ; c'étoit par ce sentiment que toutes ses actions étoient réglées. Mais ces qualités le rendoient réservé, modeste, peu impatient de se produire, peu empressé de tenter les entreprises qui illustrent les jeunes gens. L'activité bouillante, l'inconsidération, la présomption d'un jeune prince ont plus d'une fois fait toute sa grandeur. A vingt ans souvent les rois aiment la guerre pour la guerre, comme un grand jeu de hasard, où ils peuvent gagner

de la gloire et de la puissance, et où ils n'exposent que ce dont ils se soucient assez peu, le repos de leurs sujets et le sang de leurs soldats. Louis étoit trop consciencieux pour faire la guerre avec le seul désir de courir de telles chances : quoique dès sa première jeunesse il eût paru souvent dans les camps, il ne prit jamais les armes que pour défendre ce qu'il considéroit lui-même comme ses justes droits ; il se montra toujours empressé à les poser, dès que ces droits furent reconnus : il ne continua point la guerre que ses adversaires avoient commencée, par un sentiment de vengeance, pour les punir de leur agression, ou même pour la leur rendre à l'avenir impossible. Son extrême modération avoit paru à Henri III de la timidité ; elle avoit hâté l'agression que Louis vouloit éviter, mais ses succès ne changèrent point ses prétentions. S'il demanda au comte de la Marche de lui abandonner quelques châteaux, ce fut comme garantie de sa conduite future, plutôt que par ressentiment ; il prit pour base de sa pacification avec le comte de Toulouse, le traité de Paris, négocié quatorze ans auparavant avec sa mère : continuer contre l'un ou l'autre de ces seigneurs la guerre par amour de la guerre, lui paroissoit une conduite injuste et cruelle que sa conscience ne lui auroit point pardonnée. Cette conscience le rendoit brave,

car il étoit en même temps trop religieux, trop confiant en Dieu et trop résigné pour sentir la peur; mais il n'avoit probablement point ce bouillonnement du sang, cette surabondance de vie qui font la vaillance : il paroît qu'il étoit d'une taille grêle et d'une santé délicate; que comme soldat il devoit être un guerrier peu redoutable; comme général il montra à plus d'une reprise son extrême ignorance dans l'art de diriger les armées. Nous l'avons vu, dans la campagne contre Henri III, détruire l'armée qu'il avoit conduite en Poitou, par les maladies auxquelles il l'exposa imprudemment : cette expérience ne l'éclaira point; deux fois encore il perdit par les mêmes fléaux, mais avec une imprudence plus grave encore, des armées plus considérables.

1242.

Henri III, qui n'avoit ni le courage du soldat, ni le talent du général, ni la fermeté de caractère de l'honnête homme, après avoir provoqué la guerre avec présomption, s'étoit dérobé au danger avec lâcheté; il ne tenta pas même les chances qu'il avoit été chercher; s'il combattit une seule fois devant Saintes, ce fut parce qu'il se crut engagé seulement dans une escarmouche; sa fuite de Taillebourg et plus tard sa fuite de Saintes désorganisèrent son armée que l'ennemi avoit eu à peine l'occasion d'entamer. Arrivé à Bordeaux « il se pourpensa, Vit Guil-

« l'ame de Nangis, comment et en quelle ma- 1242.  
« nière il se pourroit apaiser envers le roi de  
« France qu'il avoit courroucé par sa folie, et  
« fut épouvanté pour ce qu'il ouït dire qu'il  
« devoit venir en Gascogne et le pourposoit à  
« mettre sous sa puissance; et pour ce qu'il  
« fut en doutance de cette chose, il envoya  
« messagers au roi Louis pour prendre trêves,  
« lesquelles le roi de France ne leur voulut  
« octroyer, encore que il en fût prié de moult  
« gens. A la parfin advint toutefois que le roi  
« Louis se pensa en soi-même, que nul de dur  
« cœur n'acquit oncques salut, si fléchit aux  
« prières d'iceux qui l'en prioient, et lui donna  
« trêve jusques à cinq ans (1). » Mais dans l'in-  
tervalle Henri III apprit que l'armée française  
étoit presque détruite par les fièvres conta-  
gieuses, que Louis malade lui-même s'étoit  
fait transporter à Paris : son courage s'enfla,  
comme le péril sembloit s'éloigner, et rompant  
les négociations, il écrivit le 8 janvier 1243, 1243.  
à l'empereur Frédéric II son beau-frère, pour  
se plaindre avec amertume du comte de Tou-  
louse, auquel il se fioit, disoit-il, comme à  
lui-même, et qui cependant, sans l'avoir con-  
sulté, au mépris de sa réputation et de son ser-  
ment, s'étoit réconcilié au roi de France; il

(1) Annales de Saint-Louis à la suite de Joinville, page 187.

1243.

profestoit en même temps qu'il prolongeroit son séjour en Gascogne, autant pour punir ses ennemis que pour rétablir l'ordre dans ses provinces (1). En effet, durant le printemps, il assiégea divers petits châteaux qui s'étoient révoltés contre lui : les hostilités continuèrent aussi par mer, soit entre les habitans de Kent et Sussex, et ceux de Calais, qui armoient en course les uns contre les autres, soit entre le comte de Bretagne qui commandoit sous la bannière de France une flotte assez nombreuse, et les sujets de Henri qui essayoient de communiquer des rives de la Garonne aux rivages de l'Angleterre. (2)

Lorsque la saison des combats commença de nouveau à s'approcher, Henri commença aussi à sentir que le danger qu'il avoit craint, l'année précédente, n'avoit été qu'ajourné. Il consentit le 7 avril à acheter la trêve qu'il avoit auparavant dédaignée, en cédant à la France l'île de Rhé, et quelques châteaux dont il s'étoit emparé pendant l'hiver, et en s'engageant au paiement annuel de mille livres sterling (3). Les hostilités devoient aussi cesser sur mer dès que les commandans des vaisseaux seroient avertis de

(1) Sa lettre dans Rymer, T. I, p. 414.

(2) *Matth. Paris. Hist. Angliæ.* p. 529.

(3) Le traité dans Rymer, T. I, p. 416. — *Matth. Paris.* p. 531.

part et d'autre. Mais le comte de Bretagne, qui se sentoit le plus fort, eut soin de se tenir en mer long-temps encore après la signature de la trêve qu'il savoit qu'on négocioit, pour éviter de recevoir les ordres du roi, et continuer ses courses. De son côté, Henri III malgré la trêve prolongea son séjour à Bordeaux jusque vers la fin de l'été, pour y jouir des fêtes que lui donnoient les Gascons : l'argent qu'il n'avoit point su employer profitablement à la guerre, il le prodiguoit pour ses pompes et ses réjouissances ; ses exactions causoient en Angleterre les plaintes les plus vives contre lui, et cependant quand il voulut revenir, il exigea que toute sa noblesse vînt l'attendre sur le rivage, et le reçût comme un triomphateur à Portsmouth où il débarqua le 25 septembre. (1)

Nous ne pouvons point suivre de même Louis IX à son retour à Paris : aucun historien contemporain ne s'attache encore à le mettre en évidence, et ne nous apprend ni quand il recouvra sa santé, ni comment il fut reçu du peuple, ni quel jugement la noblesse porta de la campagne de Poitou. L'issue de la guerre fut cependant hautement favorable à l'autorité royale ; chacun des grands seigneurs sentit qu'il ne pouvoit désormais pas plus refuser

(1) *Matth. Paris.* p. 534.

1243. son obéissance à Louis IX, qu'il ne l'auroit pu, vingt ans auparavant, à Philippe-Auguste, Raymond de Toulouse, en renouvelant au mois de janvier son hommage au roi, à Lorris en Gatinois, prit l'engagement de faire surer l'observation de son traité à tous les habitants de son pays, âgés de plus de quinze ans : en même temps, comme il ne savoit que trop que Saint-Louis et sa mère mettoient la persécution des hérétiques au premier rang parmi les devoirs religieux, avant de rentrer dans son pays il fit conduire au supplice tous ceux qui avoient eu part au meurtre des inquisiteurs à Avignonet, et il fit redoubler de rigueur envers tous ceux dont les opinions étoient suspectées. (1).

Roger, comte de Foix, qui, du vasselage du comte de Toulouse, passoit par cette même pacification à la dépendance immédiate de la couronne, se rendit à la cour en même temps que Raymond VII, au mois de janvier 1243; et ce fut à Montargis qu'il fut reçu par Louis à faire l'hommage lige. Le roi s'engagea en retour, envers lui, à ne jamais le remettre sous la mouvance du comte de Toulouse : en effet, l'ancienne amitié de ces deux grands seigneurs s'étoit changée en haine, et le comte de Foix,

(1) Hist. de Languedoc, L. XXV, c. 68, p. 439. Preuves.—  
*Ib.* T. III, n. 251, p. 415.

qui se sentoit le plus foible, prit à tâche de s'assurer la bienveillance du roi, en faisant respecter son autorité jusque dans ces gorges des Pyrénées où le nom du monarque avoit jusqu'alors à peine été entendu. (1)

La soumission de Hugues X de Lusignan, comte de la Marche et d'Angoulême, étendoit davantage encore le pouvoir royal. Quoique ce puissant vassal des comtes de Poitou ne relevât que médiatement de la couronne, il étoit demeuré comme indépendant de la France et de l'Angleterre qui avoient toutes deux d'égales prétentions à son allégeance. Mais c'étoit surtout sur lui qu'avoient pesé les désastres de la dernière guerre; c'étoient ses châteaux qui avoient été assiégés et pris, ses paysans qui avoient été pillés, ses soldats qui avoient péri dans les combats, ses chevaliers et ses vassaux qui, découragés par tant de revers, avoient secoué l'allégeance féodale, et traité directement avec le roi. Quoique ses domaines fussent demeurés à la paix à peu près de même étendue qu'avant la guerre, il n'étoit plus en état de recommencer la lutte; surtout depuis qu'il ne pouvoit plus compter sur l'appui ni du roi d'Angleterre, ni du comte de Toulouse. Il n'étoit point dans le caractère de Louis IX d'abuser de cet abaisse-

(1) Hist. de Languedoc, XXV, c. 67, p. 438 et 77, p. 442. — Marca, Hist. de Béarn. L. VIII, c. 23, p. 764.



1243.

ment ; mais Alfonse, comte de Poitiers et frère du roi, n'étoit pas si généreux.

Geoffroi de Rancogne, seigneur de Taillebourg, et vassal du comte de la Marche, avoit reçu, disoit-il, un mortel outrage de ce comte, et il avoit juré de ne point couper ses cheveux qu'il ne s'en fût vengé, ou par lui-même, ou par autrui. « Quand il vit, dit Joinville qui « étoit présent, le comte de la Marche, sa « femme et ses enfans agenouillés devant le roi, « à qui ils crioient mercy, il fit apporter un « treteau, et fit ôter sa chevelure, et la fit « rogner en la présence du roi, du comte de la « Marche et de ceux qui là étoient (1). » Il y a lieu de croire que cette déclaration en pantomime, qu'il se tenoit pour vengé par les mains du roi, ne contribua pas à le réconcilier avec son seigneur. Aussi je suppose que ce fut le même chevalier que Matthieu Paris désigne sans le nommer, qui accusa Hugues, comte de la Marche, l'année suivante, de félonie, en présence du roi et de son frère Alfonse, comte de Poitiers. L'accusateur jeta son gant devant Lusignan, et demanda de lui prouver en bataille sa félonie, selon la loi des Français, que le roi lui-même avoit juré de faire observer. Le comte releva le gant, et déclara qu'il étoit

(1) Joinville, p. 24.

prêt à maintenir son innocence les armes à la main.

1243.

Cependant les chevaliers et le peuple du Poitou ne pouvoient voir sans émotion un prince autrefois si puissant, qu'une reine nommoit son mari, qu'un roi nommoit son père, que ses cheveux blancs rendoient vénérable, car il avoit alors plus de soixante ans, prêt à descendre dans le champ clos pour défendre son innocence l'épée à la main devant le tribunal d'un comte. Le fils aîné du comte de la Marche vouloit combattre à sa place; il demandoit qu'on eût tout au moins la condescendance de le lui permettre, par égard pour l'âge et le rang de son père. « Non, répondit le comte de Poitou, il faut qu'il combatte en personne. » et pour lui-même, afin de bien manifester les crimes nombreux dont s'est déjà souillé cet auteur obstiné de tous nos maux. » Tant de partialité de la part du juge, rendoit plus dangereuse encore l'issue du combat. La femme de Hugues X, Isabelle d'Angoulême, qu'on nommoit la comtesse-reine, ne doutant guère que son vieux mari ne succombât, craignit d'être enveloppée elle-même dans sa condamnation; après l'avoir si souvent entraîné dans ses intrigues contre la France; elle vint chercher un refuge dans l'abbaye de Fontévrault, sans même être assurée qu'on ne l'en arracherait pas pour

1243.

lui faire partager le supplice du comte. Enfin la noblesse française s'alarma de voir un de ses chefs traduit en jugement, et exposé à une peine capitale, pour une offense qu'on ne nous a point fait connoître, mais qui peut-être n'existoit que dans le cœur de son juge. Elle représenta au roi le danger d'exciter le ressentiment d'une famille puissante, qui croiroit tout permis pour se venger, tout comme de pousser les Poitevins à la révolte, et de renouveler la guerre. Louis IX interposa en effet son autorité auprès de son frère; le comte de la Marche consentit à satisfaire à l'amiable son accusateur; les gages du combat lui furent rendus, et il obtint permission de se retirer de la cour d'Alfonse. (1)

L'année précédente, lorsque le comte de la Marche se préparoit à la guerre contre le roi de France, il avoit en même temps cherché à resserrer son alliance avec un de ses confédérés, le comte Raymond de Toulouse, en lui promettant en mariage sa fille Marguerite de Lusignan; mais il falloit, pour que cette union s'accomplît, une dispense du pape, et l'église étoit alors sans chef. Quand Innocent IV fut élu le 24 juin 1243, les deux comtes de Toulouse et de la Marche étoient vaincus et humiliés,

(1) *Matth. Paris. Hist. Angliæ*, p. 533, 534.

et quoique Raymond sollicitât toujours la main de Marguerite, ce n'étoit plus pour en prendre occasion de troubler le royaume : d'autre part Alonse, comte de Poitiers, désiroit vivement que son beau-père ne se remariât pas : il employa son crédit et celui du roi son frère à traverser les négociations de Raymond à la cour de Rome, et il fit si bien que la dispense que ce comte demandoit ne lui fut jamais accordée. Raymond, qui désiroit avec passion d'avoir un fils, voulut alors chercher ailleurs une épouse, et dans ces nouvelles tentatives il recommença aussi à rencontrer les obstacles que la cour de France ne cessoit d'apporter à son mariage. (1)

La princesse dont il avoit demandé la main avant de s'adresser à Marguerite de Lusignan, visita cette année la cour de France, et se maria ensuite à celle d'Angleterre; c'étoit Sancie, troisième fille de Raymond Bérenger comte de Provence, et de Béatrix de Savoie. Béatrix vint à Paris pour assister aux premières couches de sa fille aînée la reine Marguerite, qui, le 24 février 1243, donna à Saint-Louis un fils, nommé Louis comme son père, et qui mourut avant lui en 1259 (2). Béatrix, après

(1) Hist. gén. de Languedoc. XXV, c. 71, p. 440, et note 35, p. 591.

(2) Guill. de Nangis. Annales traduites, p. 189. — *Ejusd. gesta Ludov.* p. 340.

1048 avoir passé l'été à la cour de France, où elle fut reçue avec beaucoup de magnificence, voulut visiter aussi sa seconde fille, la reine d'Angleterre. Deux des frères de la comtesse de Provence étoient déjà établis à la cour de Henri III, et jouissoient de toute la faveur de ce roi; Boniface de Savoie étoit archevêque de Cantorbéry et primat du royaume; Pierre de Savoie, qui fit bâtir sur la Tamise un palais dont l'emplacement est désigné encore aujourd'hui par le nom de Savoie (1); étoit alors le favori tout puissant du foible monarque; ce dernier avoit toujours besoin de s'abandonner sans réserve à quelque ami, ou plutôt à quelque intrigant qui prenoit la charge de le conduire. En vain la noblesse d'Angleterre se récrioit sur la rapacité des princes de Savoie, qui suggéroient chaque jour au roi de nouvelles extorsions dont ils s'approprioient les produits: Henri III, loin de se résigner à plus d'économie, prit à tâche de surpasser en magnificence la cour de France, dans les fêtes qu'il donnoit à Béatrix. Cette orgueilleuse comtesse avoit conduit avec elle, d'abord à Paris, puis à Londres, Sancia sa troisième fille qu'elle vouloit établir. Richard, comte de Cornouailles, demanda sa main. Henri III approuva le mariage de son frère

(1) Guichenon, *Hist. gén.* T. I, p. 259 et 281.

avec sa belle-sœur, et il fit au premier, à cette occasion, de riches présens, et d'amples concessions de fiefs. (1)

L'élection d'un pape avoit été cette année un grand sujet de joie pour la France comme pour toute la chrétienté. Il y avoit vingt-deux mois que Grégoire IX étoit mort : le sacré collège n'étoit plus composé que de sept ou huit cardinaux, qui, divisés par des haines violentes, ne pouvoient se résoudre, en nommant un pape, à se donner un maître qui seroit l'ennemi d'une moitié d'entre eux. Ils ne s'étoient point enfermés en conclave, et leur répugnance à choisir un chef de l'église, avoit causé un scandale universel. Frédéric II, en les exhortant à la concorde, les avoit appelés, dans ses lettres, *fils de Béthel*, et *troupeau de perdition*, et ces expressions violentes n'avoient point scandalisé les fidèles, parce qu'elles étoient d'accord avec l'indignation générale (2). Louis IX étoit accoutumé à garder bien plus de ménagement avec les prêtres ; cependant il avoit envoyé des ambassadeurs à la cour romaine, pour recommander aux cardinaux de se hâter d'élire le pape ; « autrement, à cause de leur négligence, les Français auroient soin de se pourvoir en-deçà des monts d'un souverain pontife, auquel ils

(1) *Rymer acta. T. I, p. 421.*

(2) *Epistola ap. Raynald. Ann. Eccles. 1242, 2 et 3.*

1243.

« seroient tenus d'obéir, d'après l'antique privilège que saint Clément, disoit-il, avoit accordé à saint Denys, l'apôtre des nations occidentales. » (1)

Les cardinaux se conformèrent enfin à ces exhortations, ou cédèrent à ces menaces; ils se réunirent à Anagni, et c'est là qu'ils proclamèrent, le 24 juin, comme souverain pontife, Sinibald de Fiesque, cardinal de Saint-Laurent in Lucina, qui prit le nom d'Innocent IV. Ce prélat, d'une des plus illustres familles de Gênes, passoit pour fort dévoué à l'empereur, aussi le sacré collège, en l'élisant, avoit-il compté qu'il rétablirait la paix de l'église; mais Frédéric II en jugea plus sainement: comme ses barons lui apportoit leurs congratulations sur le choix que le conclave venoit de faire, il leur répondit: « Nous avons en lui un ami comme cardinal: nous le perdons, et nous aurons en lui un ennemi comme pape. » (2)

Toutefois, avant de se sentir affermi dans le pontificat, Sinibald de Fiesque sembla ne vouloir se signaler que par son amour de la paix et par sa modestie. Il écrivit aux prélats de France, pour demander l'assistance de leurs

(1) *Matth. Paris.* p. 532.

(2) *Ricordano Malaspina.* c. 132, p. 965. — T. VIII. *Scr.* 1. *Italic.*

prières, afin qu'il pût soutenir le fardeau dont il étoit accablé (1); il envoya des ambassadeurs à Frédéric II pour traiter de la paix avec lui; et dans les instructions qu'il leur donna, il annonça qu'il seroit disposé à accepter l'arbitrage des autres rois de la chrétienté, aussi bien que celui d'un concile (2). D'autre part, empressé de se faire des amis, il accorda au comte de Toulouse l'absolution de l'excommunication dont il avoit été frappé par les inquisiteurs établis dans ses états, en y mettant seulement pour condition que ce comte prolongeât la trêve qu'il avoit précédemment conclue avec le comte de Provence. (3)

Dans ses relations avec la cour de France, Innocent IV, au lieu d'insister, comme avoient fait ses prédécesseurs, et comme il devoit bientôt faire lui-même à son tour, pour étendre toujours plus, et les droits de la chancellerie romaine, et les revenus du Saint-Siège, ne demanda qu'une seule grâce, et une grâce qu'il savoit que Saint-Louis se plairoit à lui accorder : ce fut celle de persécuter les juifs, de leur ôter toute communication avec les chrétiens, et de saisir dans leurs maisons et leurs synagogues, leur livre religieux, le *Thal-*

(1) *Raynaldi Ann.* 1243, c. 7, p. 572.

(2) *Raynaldi ib.* §. 13 et 14, p. 573.

(3) *Hist. de Languedoc.* L. XXV, c. 78, p. 443.



1243.

*mud*, qu'il déclaroit sacrilège et plein de blasphèmes: (1)

La persécution étoit alors regardée comme de l'essence de la religion, et lorsque Innocent IV ne demandoit aux rois d'autre grâce que de faire brûler tous les exemplaires du *Thalmud*, il étoit bien sûr que chacun ne verroit dans cette demande que son dévouement sans partage aux intérêts de la foi. Mais lorsque Innocent IV eut réussi à faire révolter Viterbe contre l'empereur, lorsqu'il se vit reçu avec enthousiasme par les citoyens romains dont il redoutoit l'innimitié, il commença à changer de langage et à montrer plus de haine encore pour l'empereur que pour les juifs; il rechercha l'alliance des villes de la Ligue lombarde, et il leur écrivit qu'il ne feroit jamais de paix avec Frédéric II, sans y comprendre, avant tout, la garantie de tous leurs privilèges. (2)

L'Église avoit acquis dans Innocent IV un chef plein de fermeté, d'ambition et d'adresse; et la lutte alloit recommencer entre la puissance temporelle et la spirituelle, avec un désavantage croissant pour la première. Cependant, si les princes séculiers que l'Église prenoit à tâche de dépouiller n'avoient pas été plus religieux

(1) *Epistol. Innocentii IV*, L. XV in *Concil. gen. Labbei*. T. XI, p. 623.

(2) *Raynaldi Annal. Eccles.* 1254, §. 22, p. 575.

que les prêtres qu'ils étoient appelés à combattre, ils auroient pu tirer parti de la division qui commençoit à se manifester parmi leurs adversaires, pour ébranler, non-seulement le sacerdoce, mais l'Église elle-même. D'une part, les dominicains et les franciscains, qui avoient à peine vingt-cinq ans d'existence régulière; disputoient entre eux avec acharnement sur la supériorité entre leurs deux ordres. Chacun prétendoit être plus rigide, plus pauvre et plus humble que l'autre, et par conséquent avoit plus de droit à lui commander (1). D'autre part; l'un et l'autre ordre excitoit la jalousie du clergé séculier : les prêtres avoient vu de mauvais œil l'indépendance des moines, et les évêques regrettoient la juridiction sur les hérétiques de leur diocèse, qui leur avoit été enlevée par l'inquisition.

Raymond de Toulouse, qui ne cessoit de se trouver en butte à l'injustice et à la violence des inquisiteurs, chercha, il est vrai, à profiter de cette jalousie; il porta ses plaintes contre les dominicains au concile provincial assemblé à Beziers au mois d'avril de cette année; et pour se rendre favorables les archevêques de Narbonne et d'Arles, il leur offrit main-forte s'ils vouloient exercer eux-mêmes l'inquisition

(1) *Matth. Paris.* p. 540.

1243.

contre les hérétiques dans leurs propres diocèses; il les somma même de reprendre une juridiction qui n'appartenoit qu'à eux. Mais pour profiter de ces semences de discorde, il auroit fallu vouloir réellement renverser le pouvoir de l'Église. Or, les princes qu'elle avoit le plus persécutés étoient encore catholiques de bonne foi; ils voyoient ces dissensions avec douleur, les schismes avec scandale, et ils s'efforçoient d'y mettre un terme (1). Raymond, en particulier, n'eut pas plus tôt été réconcilié avec l'Église par Innocent IV, qu'il se rendit à Rome pour travailler à faire la paix entre ce pape et l'empereur : il y demeura aussi long-temps qu'il put conserver quelque espérance de réussir dans une négociation, qui pour lui étoit une affaire de conscience bien plus que d'intérêt, car les hostilités entre l'Église et l'Empire, aussi long-temps qu'elles dureroient, seroient de garantie à sa sûreté.

La paix étoit rétablie entre les rois de France et d'Angleterre; mais elle n'étoit que temporaire, et Louis IX songeoit avec inquiétude qu'un grand nombre de ses chevaliers, en particulier de ceux qu'il avoit forcés à lui faire hommage dans la dernière campagne, en Poitou, tenoient en même temps des fiefs du roi

(1) Hist. de Languedoc. L. XXV, c. 73, p. 441.

d'Angleterre, en sorte qu'au renouvellement des hostilités, ils ne pourroient guère éviter de fausser l'un ou l'autre de leurs sermens. Dans un parlement qu'il tint à Paris, au commencement de l'année 1244, il leur déclara que, puisqu'aux termes de l'Évangile, aucun serviteur ne pouvoit servir deux maîtres, ils devoient choisir, et s'attacher sans retour ou à lui ou au roi d'Angleterre. La plupart se décidèrent d'après l'importance des fiefs qu'ils possédoient sous les deux dominations; les uns abandonnèrent leurs fiefs de France, les autres, leurs fiefs d'Angleterre : tous purent se déterminer librement. Mais, lorsque Henri III fut averti de l'ordonnance du roi de France, il ne laissa point la même liberté à ses vassaux; il fit saisir tous les fiefs possédés en Angleterre par des sujets français, surtout par des Normands. Louis se plaignit d'un procédé si violent qui étoit, disoit-il, une infraction à la trêve; cependant, comme Henri III lui faisoit atteindre ainsi, plus sûrement pour lui-même, le but qu'il s'étoit proposé, il ne crut point devoir se faire rendre justice par les armes. (1)

Depuis son retour de l'expédition du Poitou, Louis continuoit à être dans un état de santé inquiétant, et il désiroit ajourner plutôt que presser

(1) *Math. Paris.* p. 545.

1244.

les déterminations que les troubles de la chrétienté devoient bientôt l'amener à prendre. Le domaine de la couronne demeurait donc en paix, dans l'attente des événemens; mais les grands fiefs de France ne jouissoient point du même repos, et ils avoient éprouvé des changemens qui pouvoient amener des guerres prochaines. La Champagne, annexée désormais à la Navarre, obéissoit dans sa politique aux intérêts de ce royaume, où le comte Thibaut, devenu roi, avoit fixé sa résidence. Ce roi avoit eu quelque différend sur les frontières de Gascogne avec le roi d'Angleterre : aussi trouvons-nous une commission; en date du 27 mars 1244, adressée par Henri III à Akinville de l'Esparre, pour le préparer à défendre la Gascogne contre une invasion des Navarrois. Mais nous ne savons point si cet armement fut suivi de quelques hostilités. (1)

La Flandre, vers le même temps, étoit désolée par une guerre civile. La comtesse Jeanne, fille de Baudouin I<sup>er</sup>, empereur de Constantinople, étoit morte en 1243, sans laisser d'enfans; ni de ses deux maris, Ferrand de Portugal et Thomas de Savoie, ni de ses nombreux amans (2). Marguerite de Flandre, sa sœur, qui lui succéda, avoit été plus féconde. Dans sa première

(1) *Rymer Acta Publica*. T. I, p. 424.(2) Oudegherst, *Chron. de Flandres*, c. 110, f. 185.

jeunesse elle avoit été mise sous la tutelle de son parent Bossaert d'Avesnes, prévôt et chanoine de Saint-Pierre à Lille, qui, abusant de son innocence, en avoit eu deux enfans, Jean et Baudoin d'Avesnes. Il s'étoit ensuite rendu à Rome pour obtenir du pape une dispense qui lui permît d'épouser sa pupille, malgré ses vœux de prêtrise et sa parenté (1). Mais pendant son absence Marguerite s'étoit attachée à Guillaume, seigneur de Dampierre et de Saint-Desir, qu'elle épousa en 1224, et dont elle eut trois fils et une fille. Dampierre étoit mort en 1241, en sorte que quand Marguerite parvint au gouvernement de la Flandre et du Hainault, elle étoit veuve, et elle avoit six enfans : les deux aînés, fils de Bossaert d'Avesnes, étoient déjà parvenus à l'âge d'hommes, et demandoient à être reconnus comme légitimes, et habiles à succéder, soutenant que, d'après les coutumes de Flandre, nul n'est bâtard de par sa mère, et que de plus ils avoient été légitimés. Marguerite, d'autre part, toute dévouée à la mémoire de son mari, repoussoit ses premiers enfans, qu'elle déclaroit être toujours bâtards; de part et d'autre on eut recours aux armes, et la Flandre fut désolée pendant deux ans par la guerre des fils aînés contre leur mère, avant que Louis IX,

(1) Oudegherst. *Chron. de Fland.* c. 103, f. 171.

1244.

appelé comme médiateur, eût assigné la part de l'héritage de Marguerite qui passeroit aux enfans qu'elle avoit eus du sire d'Avesnes, et à ceux qu'elle avoit eus du sire de Dampierre. (1)

Le Languedoc, enfin, continuoit à fournir plus à l'histoire qu'aucun autre des grands fiefs de la monarchie. Les inquisiteurs établis à Toulouse, et dans toutes les villes des états du comte Raymond, ne cessoient, malgré sa réconciliation solennelle à l'Église, de procéder contre tous ceux de ses sujets qui lui avoient montré le plus de dévouement, avec l'intention manifeste de faire peser sur lui le soupçon qu'il continuoit à être fauteur des hérétiques. Lorsqu'ils ne trouvoient personne dans son conseil qu'ils pussent poursuivre avec quelque apparence de fondement, ils faisoient déterrer les os de ses ministres, ou de ceux de son père, qui étoient morts depuis vingt ou trente années, et après les avoir soumis à un procès dérisoire, ils faisoient traîner ces cadavres sur la claie, ils les faisoient brûler, et jeter les cendres au vent. Un concile tenu à Narbonne au commencement de cette année imposa de nouvelles règles aux procédures de l'inquisition. Les hérétiques qui s'étoient venu accuser eux-mêmes furent admis à jouir de toute l'indulgence que pouvoit accor-

(1) Oudegherst. *Chron. de Fland. c.* 113, f. 186. — *Iperii Chron. Sancti Bertini in Thesaur.* T. III, p. 723.

der l'Église; mais, malgré cette b nignit  sin-  
guli re, leur existence fut rendue pire que la  
mort. Ils devoient porter sans cesse sur leurs  
habits les marques distinctives des p nitens  
(de l'inquisition, les croix couleur de feu, qui  
les signaloient au m pris de tous, et qui les  
exposoient aux outrages de la populace; tous  
les dimanches et tous les jours de f te, ils de-  
voient  tre tra n s   l' glise pour y recevoir sur  
leurs corps nus, la discipline   coups de verge :  
quant   ceux que d'autres avoient d nonc s,  
mais que les moines avoient convertis, ils de-  
voient  tre enferm s dans des prisons, o  l'on  
laissoit leur p nitence   la discr tion des in-  
quisiteurs. Les relaps enfin devoient  tre, sans  
r mission, livr s au bras s culier; pour  tre  
br l s. (1)

La pers cution recommen a donc avec plus  
de vigueur que jamais; elle d termina un assez  
grand nombre de sectaires   chercher un re-  
fuge dans les villes de Lombardie. Cependant,  
s'il faut en croire le fr re Reynier, qui, apr s  
avoir partag  les opinions des cathariens, avoit  
r tissi   entrer dans l'ordre des dominicains,  
et depuis qu'il avoit  t  fait inquisiteur, rache-  
toit les erreurs pass es de sa foi, par tout le z le

(1) Hist. de Languedoc, L. XXV, c. 81. p. 444. — *Con-  
cilia generalia*. T. XI, p. 487 et seq. — Note XXX   l'Hist.  
de Languedoc, p. 585 pour rectifier la date de ce concile.



1244.

et l'activité d'un transfuge, il ne restoit plus que quelques centaines d'hérétiques parfaits à livrer aux flammes, soit en Languedoc, soit en Lombardie, pour achever d'anéantir une secte qu'on avoit cru sur le point de renverser la foi par le pouvoir formidable de la raison. (1)

Les sectaires de Lombardie avoient trouvé un refuge dans les villes attachées au parti de l'empereur, surtout dans celles où commandoit Eccelin de Romano, dont le père avoit embrassé leurs opinions : ceux du Languedoc s'étoient pour la plupart retirés dans le château de Montségur, bâti au milieu des Pyrénées, dans le diocèse de Mirepoix. De vaillans chevaliers, qui s'étoient illustrés dans toutes les guerres de la province, ne trouvant plus un lieu où reposer leur tête, s'étoient enfermés dans ce château qu'on croyoit imprenable. Tous les habitans étoient également résolus à ne pas se rendre tant qu'il leur resteroit un souffle de vie; les femmes mêmes devoient combattre, car elles savoyent que si elles étoient arrêtées, aucun égard pour leur sexe ne les déroberoit aux bûchers. Cependant l'archevêque de Narbonne et l'évêque d'Albe résolurent d'assiéger ce château. Sans attendre les ordres de Raymond VII, qui

(1) *Summa fratris Renerii de Catharis, etc. apud Martene Thesaur. Anecdotor T. V. p. 1767 et seq.*

étoit alors à Rome, sans lui demander son consentement, ils prêchèrent une sorte de croisade, et ils rassemblèrent ainsi des milliers de fanatiques, avec lesquels ils vinrent investir Montségur au mois de mars 1244. La résistance fut longue, et les assaillans désespéroient du succès, lorsque la hardiesse de quelques montagnards qui escaladèrent au milieu de la nuit des rochers que, de jour, ils n'osoient regarder sans frémir, les rendit maîtres du château. La chrétienté entière célébra cet événement comme un des plus grands triomphes de la croix; surtout il est impossible de peindre la joie des évêques et celle des fidèles que leur prédication avoit rassemblés, ou les délices avec lesquels ils jouirent du spectacle pour lequel ils avoient combattu, lorsque deux cents victimes vivantes, de tout rang, de tout sexe, de tout âge, furent consumées en même temps en leur présence dans les flammes. Il y avoit déjà bien des années qu'on n'avoit vu dans la province un si nombreux *sermon* : c'étoit le nom du sacrifice. Aussi les hymnes et les chants de joie des saints qui entouroient le bûcher s'élevoient-ils jusqu'au ciel, et étouffoient-ils les cris de douleurs des malheureux que les flammes dévoroient. (1)

(1) Hist. de Languedoc, XXV, c. 83, p. 447. — Guill. de Podio Laurentii, c. 46, p. 698. — Raynaldi Ann. Eccles. 1243, c. 30, 31, p. 576.

1244.

En dehors de la France de grands événemens se succédoient avec rapidité, et ils ne pouvoient tarder à étendre leur influence sur l'intérieur du royaume. Baudouin II, empereur latin de Constantinople, pressé par les armes de Vatacès, et près de perdre tout ce qui restoit en Grèce, des conquêtes des Français, étoit venu à Rome pour solliciter les secours du pape : en même temps il avoit offert sa médiation pour réconcilier Innocent IV avec Frédéric II, sentant bien que tant que dureroit leur discorde, il ne pourroit obtenir aucun secours ni de l'un ni de l'autre (1). L'état de la Terre-Sainte étoit plus malheureux encore. Les Tartares mogols, en étendant leurs conquêtes et leurs invasions dans tous les sens, avoient pénétré dans la région de Kharizme, au levant de la mer Caspienne; les Kharizmiens ou Corasmiens, hors d'état de résister aux féroces successeurs de Zingis, avoient fui devant eux en corps de nation, et s'étoient jetés sur la Syrie, où le sultan d'Égypte les avoit appelés. En vain Imad Eddin, prince de Damas, avoit fait alliance avec les chrétiens de la Terre-Sainte; leur armée réunie, où pour la première fois on avoit vu flotter ensemble la croix des chrétiens et le croissant de Mahomet, fut détruite par les Kha-

(1) Ducange. *Hist. des Emp. Latins de Constantinople*, L. IV, c. 30, p. 64.

rizmiens dans les environs de Gaza (1). Les ordres militaires que leur vœu attachoit à la défense de la Terre-Sainte, y furent presque anéantis. L'ordre des Templiers avoit neuf mille commanderies dans la chrétienté, l'ordre des Hospitaliers en avoit dix-neuf mille; et si chacune d'elles avoit entretenu, comme ceux qui en avoient la jouissance y étoient obligés, un chevalier à la Terre-Sainte, cette milice seule auroit suffi pour la défense du pays (2); mais il s'en falloit de beaucoup que ces ordres remplissent leurs engagemens. Trois cents chevaliers seulement se trouvoient présens au couvent du Temple, deux cents à celui de Saint-Jean; ils marchèrent tous à la bataille de Gaza, et il n'en revint que quatre templiers et dix-neuf hospitaliers; tous les autres avoient été tués. On ne dit point le nombre des chevaliers teutoniques qui se trouvoient alors à la Terre-Sainte; mais ils périrent tous à Gaza, et parmi leurs écuyers il n'en échappa que trois. (3)

Le lieutenant de Frédéric II faisoit toujours sa résidence à Jérusalem; mais, quoique cette ville fût demeurée la capitale de la Terre-Sainte,

(1) Makrisi. *Hist. Araba à la suite de Joinville.* 2761, p. 548 et 550.

(2) *Matth. Paris.* p. 544.

(3) *Epistola Feder. Imper. Richardo Cornubiæ Comiti.* *Matth. Paris.* p. 546.

1244.

elle avoit été ruinée par les guerres cruelles qui s'étoient succédé presque sans interruption ; ses remparts étoient abattus , et sa population étoit sans armes et sans courage : lorsqu'on y reçut la nouvelle de la défaite de Gaza , tous les habitans , ne songeant pas même à se défendre dans une ville ouverte , s'enfuirent pour aller chercher un refuge à Joppé. Cependant il sembloit aux Kharizmiens , en entrant dans les rues désertes de Jérusalem , qu'une conquête qu'ils n'avoient point arrosée de sang n'étoit pas entièrement à eux. Si l'on faut en croire une lettre écrite par le grand-maître des Hospitaliers , ils annoncèrent qu'ils accorderoient une entière protection à tous les chrétiens qui rentreroient dans leurs foyers ; et pour parler en même temps à leurs yeux , ils firent arborer des croix sur toutes les murailles de la cité sainte. La plupart des fugitifs se laissèrent séduire par l'amour de leur terre natale , le désir de revoir leurs demeures , et l'espoir de sauver quelque partie de leurs propriétés. Ils revinrent se mettre entre les mains de leurs ennemis ; tout à coup , les chefs de ceux-ci , sans avoir reçu aucune provocation nouvelle , donnèrent le signal du massacre ; les Kharizmiens s'élançèrent sur la foule qui s'étoit confiée à eux , et la firent tomber sous leur cimeterre. Des milliers de chrétiens cherchèrent un refuge dans

l'église du saint sépulcre ou dans l'enceinte du calvaire. Ils se flattaient qu'un miracle défendrait ces lieux consacrés : mais un miracle n'arrête que les bras de ceux que leur foi prépare à l'attendre. Les fugitifs entassés dans les sanctuaires y furent tous égorgés. (1)

Tandis que la chrétienté étoit consternée de ces terribles nouvelles, l'empereur Frédéric accusoit les Templiers d'avoir causé l'invasion de la Terre-Sainte et le massacre des habitans de Jérusalem. C'étoit, disoit-il, parce que ces chevaliers avoient attaqué le sultan du Caire, au mépris de la trêve qu'il avoit conclue avec l'empereur, que ce sultan avoit appelé les Kharizmiens, pour se venger en même temps et des chrétiens et du sultan de Dâmas son ennemi. Frédéric cependant sollicitoit les princes de l'occident de se réunir pour sauver d'un nouveau massacre ce qui restoit d'habitans à la Terre-Sainte (2), et les plus fanatiques commençoient à sentir le besoin qu'avoit la chrétienté du conseil et de l'épée de son habile chef : aussi tous les chrétiens faisoient des vœux pour que la querelle entre l'église et l'empire fût enfin terminée.

(1) *Matth. Paris.* p. 343. — *Guill. Nangis. Franc.* p. 191. — *Lainé* p. 342. — *Raynaldi Ann. Eccles.* 1244. 1-14, p. 581. — *Chron. de Saint Denys*, f. 62.

(2) *Epistola Frederici Imp. ap. Matth. Paris.* p. 546.

1244,

De son côté Frédéric II désiroit ardemment cette réconciliation. Il avoit envoyé à Rome son secrétaire Pierre des Vignes, qu'il regardoit comme son plus fidèle serviteur, et Taddée de Suesse : il les avoit adjoints à son parent Raymond VII, comte de Toulouse, auquel il avoit donné de pleins pouvoirs pour traiter en son nom avec le pape (1). Ces négociateurs conclurent un accord qui fut publié le jeudi saint, dans la place de Latran, en présence du pape, des cardinaux, et de Baudouin, empereur de Constantinople. Par ce traité, Frédéric accordoit une satisfaction entière à l'église, la restitution de ce qu'il avoit conquis sur elle, et des sûretés pour tous ses adhérens. La concorde sembloit rétablie, et Frédéric, qui s'étoit approché jusqu'à Aquapendente, n'attendoit plus que d'être relevé de l'excommunication pour rendre ses places fortes et mettre en liberté ses prisonniers (2). Ce n'étoit pas le compte du pontife, il vouloit être maître de tout avant de s'engager à rien lui-même. Il demanda l'exécution préalable de tout ce que l'empereur avoit promis. Frédéric n'osoit point se fier implicitement aux promesses des prêtres; il en connoissoit la vraie valeur; d'ailleurs il objectoit qu'après avoir livré ses places fortes, il ne lui seroit pas aisé

(1) *Apud. Matth. Paris.* p. 554.(2) *Matth. Paris.* p. 555.

de les reprendre si le pape manquoit à sa parole; tandis que si c'étoit lui qui essayoit de jouer le pape, celui-ci auroit bientôt révoqué l'absolution qu'il prétendoit ne vouloir point hasarder. Pour obtenir au moins une sorte de garantie de la bonne foi d'Innocent IV, il proposa de faire épouser à son fils Conrad une nièce de ce pontife. Innocent agréa la proposition; mais il n'en demanda pas moins que Frédéric rendît ses prisonniers et ses places fortes avant le mariage et avant que le pape l'eût délié de l'excommunication qui pesoit sur lui, ou lui eût donné aucune sûreté en retour (1). C'étoit pousser trop loin l'insulte, ou montrer trop ouvertement le piège, et Frédéric II déclara qu'il n'iroit pas plus avant s'il n'obtenoit avant tout son absolution. (2)

Innocent IV, qui, pour montrer plus de confiance, s'étoit avancé vers l'empereur, d'abord jusqu'à Civita Castellana, puis jusqu'à Sutri, étoit cependant bien résolu intérieurement à ne point se prêter à une pacification. Il avoit fait demander en secret, à son frère et à ses parens, qui étoient alors à la tête de la république de Gènes, d'envoyer une flotte à Civita Vecchia pour le prendre; et quand il sut qu'elle y étoit

(1) *Fratris Nicolai de Curbio Vita Innocentii IV.* c. 9, 10, 10, 11 in *Scip. Ital.* T. III, p. 592. B. g.

(2) *Matth. Paris.* p. 561.



1244.

arrivée, le 27 juin 1244, il s'échappa à cheval de sa cour, avec un seul cardinal, et un petit nombre de familiers : il courut toute la nuit au travers des bois et des déserts, et s'embarquant à la hâte, il arriva le 7 juillet à Gènes. (1)

Mais Innocent n'avoit point compté s'arrêter à Gènes : c'étoit du milieu d'un puissant royaume qu'il vouloit braver l'empereur ; et le zèle religieux de Louis et de sa mère lui faisoient espérer qu'il pourroit disposer des armes mêmes du roi de France pour triompher de la cause de tous les rois. Un chapitre général de l'ordre de Citeaux devoit s'assembler au mois de septembre. Cet ordre s'étoit rendu cher aux orthodoxes, par le zèle impitoyable avec lequel il avoit prêché la croisade contre l'Albigeois, et poussé les fidèles à l'extermination des hérétiques. Louis se rendit à Citeaux pour y célébrer les fêtes de saint Michel, avec la reine Blanche, les comtes d'Artois et de Poitou, ses deux frères, le duc de Bourgogne, et six comtes français. Tous ces princes, arrivés à une portée de trait de l'église, mirent pied à terre, et s'avancèrent en procession, en récitant des prières. Tout à coup cinq cents vieillards, les uns abbés d'autant de couvens de Bernardins, les autres habitans de la maison de Citeaux, se jetèrent en

(1) *Contin. Caffari. Ann. Genuens. L. VI, p. 505 seq. T. VI, Rer. Ital. — Chr. de Saint Denys, p. 62.*

même temps aux genoux du roi, et élevant les mains à lui, ils lui demandèrent, au travers de sanglots et de gémissemens, d'accorder un asile et sa protection au père des fidèles, qui étoit poursuivi par un suppôt de satan, et qui ne savoit où reposer sa tête. Louis fut vivement ému par ce spectacle, préparé d'avance pour frapper son imagination; mais son esprit n'étoit point convaincu; il déplorait le renouvellement des hostilités, il sentoit que pour le salut de la Terre-Sainte, de Constantinople, de la chrétienté menacée tout entière par les Tartares, Innocent IV auroit dû se réconcilier avec l'empereur. Il se jeta également à genoux devant ces moines qui le recevoient à genoux; mais il ne leur fit point une réponse aussi positive que ceux-ci l'avoient attendu. Il leur dit « qu'autant que l'honnêteté le permettroit, il « défendrait l'Église contre toute injure de l'em-  
 « pereur Frédéric, et qu'il recevrait le pape  
 « libéralement dans son exil, si le conseil de ses  
 « grands, qu'aucun roi de France ne peut né-  
 « gliger, s'y accordoit. » (1)

Innocent IV, qui avoit compté sur un consentement plus entier, avoit déjà quitté Gênes; il s'étoit dérobé de nouveau aux partisans de l'empereur, qui cherchoient à lui intercepter les

(1) *Matth. Paris* p. 571.

1244.

chemins ; il avoit traversé , au milieu de novembre , les montagnes de la Savoie , et il étoit arrivé à Lyon . Cette ville relevoit de l'empire ; mais l'autorité de l'empereur y étoit absolument nulle ; le pouvoir y étoit partagé entre l'archevêque et ses chanoines d'une part , qui étoient tout dévoués à l'Eglise , et le gouvernement municipal de la commune , de l'autre , qui étoit fort attaché à la liberté et aux cités lombardes liguées avec le pape pour la défendre . La Saône seule séparoit Lyon du royaume de France , et un quartier de la ville , situé sur son bord occidental , étoit français . D'après la combinaison de toutes ces circonstances , le pape ne pouvoit choisir une meilleure et plus sûre résidence .

Mais l'intention qu'il avoit eue d'entrer de la en négociation avec Louis IX , fut contrariée par les événemens . Ce fut justement à l'époque de l'arrivée du pape à Lyon , que la santé du roi , qui depuis l'expédition de Poitou avoit toujours été délabrée , céda à la force de son mal (1) . Dès le commencement de l'Avent ( 27 novembre ) , il fut atteint d'une dyssenterie , qui le mit bientôt aux portes du tombeau (2) . Il étoit alors à Pontoise , où il demeura longuement malade . Soit le clergé de son royaume , qui voyoit en lui un protecteur , soit ses sujets

(1) *Matth. Paris.* p. 575,(2) *Guill. Guiart.* Branche aux royaux lignages. p. 139.

auxquels il s'étoit déjà rendu cher, étoient vivement alarmés pour une vie aussi précieuse : aussi toutes les églises relentissoient des vœux qu'on y formoit pour lui, toutes les châsses furent découvertes, et les corps des saints furent placés sur les autels, « pour ce  
 « que le peuple, dit Nangis, qui n'a pas ac-  
 « coutumé à les voir hors de leurs caveaux,  
 « priât plus dévotement notre seigneur pour le  
 « roi. » (1)

La maladie cependant augmentoit sans cesse, et tout espoir paroissoit perdu. « Il fut, si  
 « comme il le disoit, raconte Joinville, à tel  
 « méchef, que l'une des dames qui le gardoit,  
 « lui vouloit traire le drap sur le visage, et  
 « disoit qu'il étoit mort, et une autre dame  
 « qui étoit à l'autre part du lit ne le souffrit  
 « mie, ainçois disoit qu'il avoit encore l'âme  
 « au corps. Comme il ouit le discord de ces  
 « deux dames, notre Seigneur opéra en lui,  
 « et lui envoya santé tantôt, car il ne pouvoit  
 « parler. Sitôt qu'il fut en état, il requit qu'on  
 « lui donnât la croix, et ainsi fit-on. Lors la  
 « reine sa mère ouit que la parole lui étoit  
 « revenue, et elle en fit si grande joie comme  
 « plus elle put. Mais quand elle sut qu'il s'étoit  
 « croisé, ainsi comme lui-même le contoît, elle

(1) Guill. Nangis, *Annal. Franc.* p. 190. *latin.* 341.

1244.

« mena aussi grand deuil comme si elle le vit  
« mort. » (1)

La férocité des Kharizmiens, la profanation de tous les lieux saints, et les malheurs des chrétiens, soit Francs, soit Syriens, qui habitoient encore la Terre-Sainte, étoient bien propres à faire impression sur une imagination chevaleresque et enthousiaste. Il y avoit un mélange de lâcheté et de cruauté dans l'abandon où l'église latine laissoit ses champions, au milieu d'ennemis qu'elle n'avoit cessé de provoquer contre eux. Mais, d'autre part, c'étoit à bon droit que les reines Blanche et Marguerite étoient alarmées de la détermination qu'elles voyoient prendre, à Louis. Non seulement dans l'état de sa santé, il ne sembloit point avoir assez de vigueur pour braver une navigation lointaine et un climat meurtrier; les chances auxquelles il s'exposoit étoient alarmantes même pour un homme bien plus robuste. C'étoit par milliers qu'on avoit vu les chevaliers partir pour la Terre-Sainte; c'étoit tout au plus par centaines qu'on les en voyoit revenir. On assure que lorsque l'évêque de Paris, auquel Louis avoit demandé de lui imposer la croix d'Orient, s'approcha de son lit, les deux

(1) Joinvillé. Ed. de 1761, p. 24. — *Chron. Sancti Berlini*, in *Thes. Anecd.* T. III, p. 723. — *Chron. de Saint Denys*, f. 62.

reines supplièrent le roi d'attendre du moins qu'il eût recouvré la santé, avant de contracter un engagement irrévocable. Louis, bien loin de céder, répondit qu'aucun aliment n'entreroit plus dans sa bœuche, jusqu'à ce qu'il fût décoré de ce signe, qui pouvoit seul dissiper ses maux (1). En effet, il semble qu'à dater de cette époque, Louis IX, rempli d'une espérance plus vive, commença à recouvrer ses forces; toutefois ses progrès furent encore bien lents. (2)

1244.

1245.

Ce ne fut que vers la fin de 1245 que Louis IX se trouva pleinement guéri de son infirmité. Il recouvra même dès lors plus de vigueur qu'il n'en avoit eu avant sa grande maladie. Au mois de mars il revint à Paris; et le 30 avril suivant la reine lui donna un second fils, qui fut depuis Philippe-le-Hardi (3). Louis, tout rempli de son projet de croisade, écrivoit cependant aux habitans de la Terre-Sainte, pour leur annoncer qu'ils pouvoient compter sur de prochains secours, et les exhorter à défendre avec obstination les forteresses qui restoient encore aux chrétiens, jusqu'à ce qu'il pût arriver parmi eux. Malgré l'état déplorable où les avoit

(1) *Johannis Iperii Chron. San. Bertini in Acherii Spicil.*

~~T. III, p. 723.~~

(2) *Matth. Paré* p. 573.

(3) *Guill. de Nangis*. version française, p. 192. Latine dans Duchesne, p. 342.

1245.

laissés la défaite de Gaza, les Syriens commençoient à se relever de cet échec par leurs seules forces. Les Égyptiens, qui avoient appelé les Kharizmiens, avoient bientôt renoncé à toute association avec ces alliés féroces. Ceux-ci avoient tout détruit dans les lieux dont ils s'étoient rendus maîtres; tous les vivres qu'on avoit pu leur dérober étoient mis en sûreté dans quelques forteresses, qu'ils ne savoient comment assiéger; les campagnes, abandonnées par les habitans et brûlées par le soleil, ne leur présentôient que de vastes déserts de sables. La disette et la maladie vengèrent les habitans de Jérusalem. Les Kharizmiens, souffrant de la faim s'ils marchôient en corps, et tombant dans les embûches des paysans syriens, s'ils se séparôient, finirent en moins de trois ans par être tous détruits ou chassés du pays. (1)

Dans le même temps Innocent IV convoquoit à Lyon un concile œcuménique. On nous a conservé sa lettre à l'archevêque de Sens, en date du 3 janvier, par laquelle il l'invitoit à se rendre à Lyon avant la fête de saint Jean-Baptiste, avec tous les évêques de sa province, et des députés de tous les chapitres. Il en envoya d'autres à peu près dans la même forme, aux autres archevêques, au roi de France, et aux

(1) *Marin Sanuto Secreta fidelium crucis*. L. III, P. XII, c. 1, p. 217.

autres rois, enfin aux cardinaux qu'il avoit laissés à Rome (1). A tous il annonçoit qu'il convoquoit ainsi l'église pour délibérer sur l'état déplorable de la Terre-Sainte, sur le danger que les Tartares faisoient courir à la chrétienté, enfin sur le différend entre la cour de Rome et le chef de l'empire romain. Il indiquoit ce dernier objet avec modestie, et il déclaroit avoir besoin des conseils des prélats et des princes de la terre, pour mettre fin à une aussi affligeante querelle. Cependant il n'attendit point ces conseils pour l'envenimer; en envoyant, pendant le carême, un ordre à tous les ministres de l'église, d'excommunier de nouveau l'empereur. Un curé de Paris, qui avoit reçu la circulaire d'Innocent IV, en fit part à son troupeau de la manière suivante. « Écou-  
 « tez-moi, mes frères; j'ai reçu l'ordre de pro-  
 « noncer la sentence solennelle de l'excommu-  
 « nication, au son des cloches, avec les cierges  
 « allumés, contre Frédéric, empereur des Ro-  
 « mains, et je n'en sais point la cause; je sais  
 « bien cependant qu'il existe entre notre saint  
 « père le pape et lui une grave controverse et  
 « une haine implacable; je sais que l'un des deux  
 « mais j'ignore lequel, est injuste envers l'autre:  
 « aussi, pour autant que s'étend ma puissance;

(1) *Concilia generalia*. T. XI, p. 656.



1245.

« j'excommunie celui des deux qui a commis l'injure, pour le malheur de la chrétienté; j'absous celui qui l'a reçue. » Presque tout le monde à Paris, de même que dans la France entière, étoit intérieurement blessé de l'injustice du pape : aussi l'allocution du curé parisien vola-t-elle de bouche en bouche; elle fut répétée et à l'empereur et au pape. Innocent destitua le curé téméraire qui élevoit un doute sur une sentence prononcée par le chef de l'église; mais Frédéric prit soin de le récompenser. » (1).

Les prélats cependant commençoient à se rendre à Lyon; mais leur nombre n'étoit point aussi imposant que l'avoit espéré le pape. Plusieurs de ceux du royaume d'Angleterre cherchèrent des prétextes pour se dispenser du voyage. La cour de Rome épuisoit leurs églises par ses exactions; elle distribuoit tous les meilleurs bénéfices à ses créatures; elle saisisoit tous les prétextes pour demander aux bénéficiés des subventions exorbitantes; elle sembloit attendre du seul clergé anglais les moyens de soutenir la guerre dans laquelle elle s'étoit engagée contre l'empereur (2). La fermentation étoit grande, et la résistance du clergé anglican à la cour de Rome auroit amené peut-être une

(1) *Matth. Paris.* p. 575.

(2) *Matth. Paris.* p. 576.

querelle violente ou même un schisme, si Henri III n'avoit pas constamment soutenu, contre ses propres sujets, le parti des ultramontains. Ce prince, toujours jaloux des privilèges de la nation, avoit déjà obtenu à plus d'une reprise des dispenses de Rome pour violer les sermens qu'il avoit prêtés à son peuple. Il haïssoit jusqu'au nom de la liberté, et les libertés de son clergé lui étoient odieuses, non point comme limitant sa propre puissance, mais comme autorisant la résistance à un pouvoir absolu, quand même ce pouvoir n'étoit pas le sien. (1)

Ce fut en partie par irritation contre le pape, en partie dans la crainte de ne pouvoir aussi bien résister à sa volonté sous ses yeux qu'ils le faisoient de loin, que beaucoup de prélats d'Angleterre alléguèrent leur pauvreté, pour se dispenser de se rendre au concile de Lyon. Une pauvreté plus réelle et plus déplorable forçoit ceux de Hongrie à s'absenter aussi : leur pays étoit presque en entier envahi par les Tartares. Très peu d'Allemands osèrent s'éloigner de leur siège, tandis que la fermentation d'une guerre civile se faisoit sentir du Rhin jusqu'à la Baltique. On ne vit enfin arriver à Lyon aucun prélat de la Terre-Sainte, à l'ex-

(1) *Matth. Paris.* p. 578.

1245.

ception de l'évêque de Beryte, qui venoit implorer des secours (1). Mais les prélats indépendans de l'Angleterre et de l'Allemagne, tout comme ceux de l'Italie qui étoient attachés au parti gibelin, commirèrent une imprudence en s'abstenant de prendre part au concile auquel Innocent IV les avoit convoqués ; leur absence fut un avantage pour les évêques ou serviles ou fanatiques de la France et de l'Italie, qui se trouvèrent ainsi former la majorité.

Le lundi 26 juin 1245, Innocent IV fit l'ouverture du premier concile général de Lyon dans le réfectoire du convent de Saint-Just. Le patriarche de Constantinople et celui d'Aquilée, cent quarante archevêques ou évêques, l'empereur de Constantinople, le comte de Toulouse, le comte de Provence, et plusieurs autres seigneurs assistoient à cette assemblée. Taddée de Suesse, ambassadeur de Frédéric II auprès du concile, prononça dès cette première session un discours pour la justification de son maître, dans lequel il déclara qu'il étoit prêt à donner les rois de France et d'Angleterre pour garans de la manière scrupuleuse dont il observeroit les conditions de la pacification qu'il désiroit. Innocent IV prit aussitôt la parole pour le réfuter. Il tourna ses efforts en dé-

(1) *Matth. Paris.* p. 580.

rision, il affirma qu'on ne pouvoit ajouter aucune foi à ses promesses, il protesta qu'il n'accepteroit point la garantie des rois de France et d'Angleterre, pour n'avoir pas à se brouiller avec eux lorsque Frédéric manqueroit à ses engagemens, et il imposa silence à l'ambassadeur, qui vouloit répliquer. Dans la seconde session Innocent IV accusa à son tour l'empereur. Il s'efforça de le convaincre de parjure, en faisant l'énumération des promesses contenues dans ses bulles, dont la plupart n'avoient point été exécutées. Il déclara que sa foi devoit être considérée comme suspecte, quand on voyoit des Sarrasins établis dans ses états, à Nocéra, à Lucéria et en Sicile, qui y jouissoient à l'égal des chrétiens de toute la protection des lois : il le représenta comme entouré dans son palais de concubines musulmanes ; et lorsque Taddée de Suesse, qui repoussoit toutes ces accusations avec autant de talent que de zèle, eut demandé au moins un délai pour que l'empereur pût arriver lui-même et se justifier, le pape protesta que dès que Frédéric approcheroit, il sortiroit lui-même de Lyon ; car, ajouta-t-il, il ne se sentoit point encore prêt pour le martyre, et il ne vouloit pas tomber de nouveau dans des filets auxquels il avoit si récemment échappé. Toutefois, les ambassadeurs de France et d'Angleterre s'interposèrent alors, et

1245.

le forcèrent en quelque sorte à accorder un terme de quinze jours, pour que Frédéric, qui s'étoit avancé jusqu'à Turin, pût arriver à Lyon (1). Le pape céda avec moins de répugnance, parce qu'il savoit que ce terme étoit insuffisant; d'ailleurs Frédéric, averti par ses ambassadeurs, des dispositions de l'assemblée, ne voulut point se mettre entre ses mains : et comme il ne s'étoit pas présenté au jour fixé, l'excommunication fut prononcée par le pape, le 16 juillet, avec toutes les circonstances les plus propres à frapper l'imagination de terreur. (2)

Plusieurs objets indépendans de la querelle de Frédéric avec l'église avoient été annoncés dans les bulles de convocation, comme devant occuper le concile. Mais Innocent IV ayant une fois satisfait sa haine, redoutoit le contrôle de l'assemblée souveraine de l'église, et lan-  
guissoit de la renvoyer. Des députés de la noblesse d'Angleterre exposèrent leurs plaintes sur les vexations intolérables que la cour de Rome exerçoit sur le clergé britannique, après quoi le pape se contenta de déclarer qu'il avoit be-

(1) *Matth. Paris.* p. 584.

(2) *Matth. Paris.* p. 586. — *Concil. Gener. T. XI,* p. 640. — *Raynaldi Ann. Eccles.* 1245. §. 33. p. 597. — *Guill. de Nangis. Fr.* 192. *latin* 342. — *Præcl. Franc. facin.* p. 780. — *Chron. de Saint Denys.* f. 63.

soin de temps pour délibérer, et se dispensa d'y répondre (1). Quant aux affaires de la Terre-Sainte, le concile renouvela la plupart des ordonnances qui avoient précédé les autres croisades. Il exhorta les rois, les princes, les villes, à prendre part à la défense de la Judée, en y maintenant pendant trois ans un nombre de soldats proportionné à leur richesse : il accorda à cette œuvre pie, pendant les mêmes trois années, le vingtième des revenus ecclésiastiques ; il dispensa du paiement de tout intérêt sur leurs dettes, les débiteurs qui marcheroient à la croisade ; et il contraignit les juifs à restituer aux emprunteurs les gages sur lesquels ils leur avoient prêté : il frappa d'excommunication tant les pirates qui dépouilleroient les croisés, que les marchands qui vendroient des armes et des munitions aux Sarrasins. Il interdit enfin, sous la même peine d'excommunication, tout tournoi dans la chrétienté, pendant le terme de trois ans, toute guerre entre chrétiens pendant quatre ans (2). Cependant, comme le même canon du concile de Lyon portoit que les contributions en argent pour la Terre-Sainte seroient perçues par les agents ordinaires du siège apostolique, cette disposition

(1) *Matth. Paris.* p. 585.

(2) *Statuta apud Matth. Paris.* p. 589. — *Concilia Gen. can.* 17. T. XI, p. 653.

1245.

excita une clameur universelle, les fidèles déclarant qu'ils ne pouvoient remettre sans défiance leurs subsides à des hommes qui étoient connus pour avoir détourné à leur profit tous ceux qu'ils avoient perçus précédemment. (1)

Ces réglémens divers relatifs à la croisade furent adoptés par le concile, comme une affaire de forme, précipitamment, et en une seule séance ; la sentence d'excommunication fut ensuite présentée à tous les prélats, et la plupart consentirent à la munir de leurs sceaux. Après quoi le concile fut dissous le 17 juillet, lendemain du jour où cette sentence avoit été prononcée. Cependant il s'en falloit beaucoup que l'opinion publique sanctionnât des mesures aussi violentes que celles que les chefs de l'Église avoient adoptées. L'empereur prenoit à tâche de réveiller et de cultiver cette opinion, il employoit pour cela le ministère de son habile et éloquent secrétaire Pierre des Vignes. Celui-ci répandoit dans toute la chrétienté des circulaires qui encore aujourd'hui se font lire avec plaisir, et qui contribuèrent alors à ouvrir les yeux des séculiers, surtout ceux de la haute noblesse. Il paroît qu'Innocent lui-même s'apercevoit qu'on portoit sur lui, soit en France, soit en Angleterre, un jugement qui lui étoit

(1) *Matth. Paris.* p. 595.

peu favorable, car un chapitre général de l'ordre de Cîteaux devant se tenir peu après la clôture du concile, le 14 septembre, jour de l'exaltation de la sainte croix, Innocent écrivit à ces religieux, « de ne point se laisser tromper par les médisances des ignorans, ou des malintentionnés, qui chercheroient à leur faire croire que c'étoit avec précipitation, et sans en avoir mûrement délibéré avec ses frères, qu'il avoit porté une sentence contre Frédéric, tandis qu'il ne se souvenoit pas au contraire qu'aucune cause eût jamais été mieux examinée et plus approfondie. » (1)

Il importoit plus encore à Innocent IV de communiquer cette persuasion à Louis IX. Celui-ci plein de modestie, de déférence pour l'Église, et de zèle pour la religion, ne soupçonnoit pas facilement ses ministres de cupidité, ou de passions vindicatives; cependant il laissoit assez voir qu'il n'approuvoit pas des mesures aussi violentes employées contre le premier monarque de la chrétienté, et qu'il ne vouloit point sanctionner l'établissement d'une juridiction des papes sur les rois, qui pouvoit bientôt atteindre son trône. Il n'avoit point voulu se rendre au concile de Lyon; Matthieu Paris assure qu'avant ce concile, il s'étoit con-

(1) *Epistola Innocent IV ap. Matth. Paris. p. 597.*



1245.

certé avec les rois d'Angleterre et d'Aragon, pour refuser au pape de le recevoir dans ses états (1). Innocent IV ne se rebuta point, et après le concile il sollicita de nouveau une conférence avec Louis. Le roi, dit le même historien, lui donna rendez-vous à Cluny pour la fête de saint André; mais il l'y fit attendre quinze jours, en même temps qu'il ne lui permit pas de pénétrer plus avant dans la France. (2)

Le moine Guillaume de Nangis, qui ne voit jamais que l'extérieur des choses, et qui n'a conservé dans sa chronique que les impressions qui de son temps circuloient parmi le peuple, décrit avec complaisance la seule chose que le vulgaire put apercevoir de la conférence de Cluny, la pompe avec laquelle Louis IX s'y rendit. « Et furent avec lui ses trois frères, et  
 « madame Blanche, la reine, leur mère. Mais  
 « comme glorieusement il y alla, environné de  
 « sa gent, ne fait pas à taire, ainçois fait à ra-  
 « conter. Se vous vissiez comment sa gent étoit  
 « glorieusement en armes, ordonnée par di-  
 « verses parties et troupeaux, entour de lui,  
 « vous dissiez certainement que ce fut un host,  
 « ordonné à bataille. Devant alloient cent ser-  
 « gens bien montés et appareillés, les arbales-  
 « lestres aux mains; et autre cent les suivoient,

(1) *Matth. Paris.* p. 576.

(2) *Matth. Paris.* p. 598.

« les hauberts vêtus, les haumes aux têtes, et  
 « les targes à leurs cols pendues. Après ces deux,  
 « cents, venoient devant le roi cent autres armés  
 « de toutes armes, les glaives au poing, forts et  
 « reluisans; et le roi venoit après en la qua-  
 « trième rangée, environné de grande multitude  
 « de chevaliers armés; et entra ainsi dans l'ab-  
 « baye de Cluny où le pape étoit. L'apostole et  
 « le roi parlèrent secrètement ensemble de ce  
 « qu'ils voulurent, et puis s'en retourna le roi,  
 « quand il eut salué les cardinaux, et il eut eu  
 « la bénédiction du pape. » (1)

Nangis ne semble pas même croire qu'on pût désirer savoir quel sujet le pape et le roi traitèrent ensemble. Matthieu Paris n'est pas si discret; quoique moine aussi-bien que Nangis, il est en même temps homme d'état. Il avoit été employé dans plusieurs missions publiques, et les événemens qui se passent sous ses yeux sont toujours pour lui une occasion de penser et de sentir. Les panégyristes des papes, tout comme ceux des rois de France, l'ont accusé de partialité contre les uns et les autres, parce qu'il nous révèle sur les papes et les rois, beaucoup de détails souvent à leur désavantage, qui sans

(1) *Guill. de Nangis*, version franç. p. 195. — Dans le texte lat., p. 345, le mot de *Lugdunum* remplace *Cluniacum*. — Et même dans la *chron. in spicil.* III, 35. — *Chr. de Saint Denys*, p. 63.

1245.

lui nous seroient demeurés absolument inconnus. C'est bien à tort cependant qu'on a voulu exciter contre lui de la défiance. Matthieu Paris est très religieux, très attaché à son église, à son ordre et à son couvent; quoique Anglais il juge la France sans amertume, parce qu'il est sans prévention en faveur du gouvernement de son propre pays; mais il s'est placé assez haut pour voir les choses et non leur apparence, et il est assez éclairé pour juger les événemens et les personnages qu'il nous présente, ce que Nangis, ou son continuateur, ou les auteurs de la Chronique de Saint-Denys, n'essaient jamais de faire.

Au reste, quant à la conférence de Cluny, Matthieu Paris est lui-même obligé de se borner à des conjectures, car personne que la reine Blanche ne fut admis en tiers, entre le roi et le pape, pendant les sept jours qu'ils passèrent ensemble. On sut seulement que Louis avoit principalement en vue la paix entre l'empereur et l'église qu'il regardoit comme nécessaire au succès de sa propre entreprise pour la sûreté de la Terre-Sainte, et la paix ou la prolongation de la trêve entre la France et l'Angleterre; de manière à ce qu'il n'eût, quand il s'embarqueroit, aucun souci sur ce qu'il laisseroit derrière lui. Rien ne fut terminé dans cette conférence, sur l'un ou l'autre de ces deux objets;

mais le roi et le pape convinrent d'en avoir une nouvelle dans la quinzaine de Pâques de l'année suivante, et Louis entreprit d'engager l'empereur à s'y trouver. (1)

Cependant la puissance de la maison de France continuoit à s'accroître, moins par une conséquence des talens ou de la politique de Louis IX, que par l'habitude que le régime féodal avoit imprimée à tous les grands de tourner leurs yeux vers le monarque, et par le zèle avec lequel ils travailloient souvent eux-mêmes à l'agrandir, aux dépens de leur ordre. L'ancienne maison des comtes de Mâcon étoit sur le point de s'éteindre : l'héritage en étoit dévolu à une femme, nommée Alix, qui ayant résolu de prendre l'habit de religieuse, offrit en vente sa petite souveraineté au roi des Français. Dix mille francs comptant, et une rente viagère de mille francs, lui furent assignés en retour par Saint-Louis. Mais elle abandonna toutes ses richesses aux pauvres. Sous ce nom, il est vrai, elle ne désignoit point de véritables indigens, mais la maison de religieuses que Blanche avoit fondée à Pontoise, et que les dévots croyoient devoir enrichir de leurs aumônes. Ce fut dans cette maison que la dernière comtesse de Mâcon fit ses vœux. Il semble

(1) *Matth. Paris.* p. 598.

1245.

que dès l'année 1238 elle étoit entrée en traité avec Louis pour la vente de son comté; mais qu'il n'en prit possession qu'à l'issue de la conférence de Cluny, dans l'automne de 1245. (1)

Dans le même temps Louis ambitionnoit pour son quatrième frère, Charles, comte d'Anjou, une acquisition bien autrement importante. Raymond Bérenger IV, comte de Provence, quoiqu'il fût âgé de quarante ans seulement, n'espéroit plus avoir de fils : marié fort jeune, et affoibli par les voluptés, il étoit déjà condamné à une vieillesse prématurée. Issu des comtes de Barcelonne et des rois d'Aragon, auxquels la Provence avoit été transmise en héritage par une femme, il prévoyoit qu'à son tour il la transmettroit par une femme à une autre maison. Il avoit quatre filles, et comme ni le droit de primogéniture, ni celui de partage égal ne lui paroissoient clairement établis entre elles, il crut, avec le conseil des états de son pays, pouvoir régler sa succession par testament. Les trois aînées de ses filles étoient richement mariées; la première étoit reine de France; la seconde reine d'Angleterre; la troisième duchesse de Cornouailles; reconnoître l'aînée pour héritière, c'étoit anéantir l'indépendance de la Provence et livrer cette souve-

(1) *Matth. Paris.* p. 598.

raineté à la France, contre les vœux, peut-être contre l'intérêt de tous ses habitans; partager au contraire l'héritage entre les quatre filles, c'étoit traiter la Provence plus barbarement encore, la soumettre à plusieurs souverains étrangers, et lui préparer d'avance une guerre civile; toutes les fois qu'il y auroit guerre entre la France et l'Angleterre. Raymond Bérenger résolut de consulter l'intérêt de sa patrie, plutôt que de se croire lié par des lois de succession qui ne devoient s'étendre qu'aux propriétés privées. Il avoit alors le bonheur d'avoir pour conseiller et pour ami, un gentilhomme provençal, Romée de Villeneuve, dont la fortune rapide, le désintéressement et les vertus ont été célébrées par des écrivains qui ont donné à l'histoire les couleurs du roman (1). Romée persuada à Raymond Bérenger, d'appeler sa quatrième fille, Béatrix, à succéder seule aux comtés de Provence et de Forcalquier, en la chargeant d'acquitter à ses sœurs, en argent, leur légitime, qui, pour les deux premières, étoit fixée à dix mille marcs d'argent, sur lesquels Marguerite, reine de France, avoit reçu un à-compte. Béatrix devoit de même acquitter le douaire de leur mère, et divers legs. Ce testament avoit été signé par Raymond Bérenger

(1) Voyez *Benvenuto de Imola Comment. ad div. comed. Parad. VI, V, 127. Ant. It. T. I, p. 1238.*

1245.

à Sisteron, le 20 juin 1238, époque à laquelle Sancie sa troisième fille n'étoit point encore mariée. (1)

Sept ans après la date de ce testament ; Raymond Bérenger IV, et Raymond VII, comte de Toulouse, s'étoient rencontrés au concile de Lyon ; ils s'y étoient pleinement réconciliés par l'entremise du pape, et ils étoient convenus que Raymond de Toulouse épouserait Béatrix ; ce qui, en réunissant toute la nation provençale sous un seul chef, auroit fondé dans le midi de la France une monarchie presque égale en étendue à celle des Capets, et fort supérieure en richesses et en civilisation. Les plus graves conséquences pour le sort futur de l'Europe pouvoient être attachées à ce mariage. Il est probable qu'Innocent IV se détermina à le favoriser, quand il vit que Louis IX, loin de le seconder avec vigueur contre Frédéric II, ne lui permettoit pas même de s'établir en France. Pour mettre Raymond VII à même de le contracter ; le pape cassa le précédent mariage de ce prince avec Marguerite de la Marche : mariage qui n'avoit point encore été sanctionné par une dispense, mais qu'il semble que les époux n'avoient pas

(1) Bouche, *Hist. de Provence*. T. II, p. 242. — Mémoires de Ch. de Brequigny sur les droits de ces quatre filles. — *Hist. de l'Acad. des Inscript. et B. Lettr.* T. XLIII, p. 449.

laissé que de consommer, quoiqu'ils s'accordassent à présent l'un et l'autre pour le rompre. (1).

1245.

Les deux Raymond se croyoient si assurés de l'assistance du pape, dans un mariage arrêté de concert avec lui, qu'ils ne prirent point la précaution de se faire expédier immédiatement la dispense nécessaire pour le contracter. Ils étoient à peine rentrés chacun dans leurs états; lorsque Raymond Béranger mourut à Aix, le 19 août 1245, après avoir confirmé son testament en faveur de sa quatrième fille Béatrix. Aussitôt que cette mort donna occasion de publier le testament du comte de Provence, et que la jeune Béatrix fut reconnue comme seule héritière de ses états, trois prétendans recherchèrent en même temps sa main. Raymond VII de Toulouse qui avoit déjà été accepté par le père de Béatrix; Don Jayme, roi d'Aragon, qui vouloit la donner en mariage à son fils Don Pedro, et Charles, comte d'Anjou, frère de Saint-Louis, qui étoit alors âgé de vingt-cinq ans. Les états-généraux de Provence, composés des prélats, des seigneurs et des députés des communautés qui avoient été assemblés à Aix, et qui avoient déjà rendu hommage à la jeune

(1) Hist. de Languedoc. L. XXV, c. 91, p. 450 et note 35  
p. 591.



1245.

Béatrix (1), jugèrent, autant qu'on peut le conjecturer, que le mariage de leur princesse avec le comte de Toulouse, ou avec le prince d'Aragon, les entraîneroit dans une guerre dangereuse, tandis que celui avec le comte d'Anjou pourroit seul engager la reine de France à se soumettre à son exclusion de la succession. Il est aussi probable que Louis IX, dans sa conférence avec le pape à Cluny, engagea le dernier à ne point accorder à Raymond VII la dispense qu'il lui avoit promise, et à renoncer au projet de fonder une puissante monarchie dans le Midi, pour l'opposer à celle de France. A l'issue de cette conférence, Louis fit marcher rapidement cinq cents chevaliers en Provence, pour prendre possession, au nom de sa femme, de l'héritage de son beau-père. (2)

En même temps les deux ministres de la comtesse de Provence, Romée de Villeneuve et Albert de Tarascon, firent dire à Raymond VII de se hâter d'arriver en Provence pour y soutenir ses droits, mais d'éviter cependant de s'y faire suivre par un cortège militaire, pour ne pas effaroucher le peuple (3). Raymond se conforma

(1) Bouche, *Hist. de Provence*. T. II, p. 264.

(2) *Matth. Paris*. p. 599. — *Guill. de Nangis fr.* 195, latin, 345.

(3) *Guill. de Podio Laur.* c. 47, p. 699.

à ce conseil trompeur, et se rendit à Aix dans un appareil tout pacifique. Il rencontra don Jayme, roi d'Aragon, qui ayant caché jusqu'alors les négociations secrètes qu'il avoit entamées pour le compte de son fils, lui promit toute son assistance. Raymond ne comptoit pas moins sur celle de Blanche, sa cousine germaine, dont il ignoroit aussi les vues. Plusieurs seigneurs provençaux prirent également des engagements avec lui ; le pape seul se chargea, par des lenteurs affectées, de faire manquer tous ses projets. Il lui expédia bien le 26 septembre la bulle qui confirmoit la dissolution de son mariage avec Marguerite de la Marche, mais il fit attendre tout le reste de l'année l'autre bulle qui devoit lever l'obstacle de la parenté, dans le mariage entre Raymond et Béatrix ; et après avoir pendant trois mois promis de l'expédier, d'un jour à l'autre, il finit par la refuser péremptoirement (1). Pendant ce temps Charles d'Anjou devoit rejoindre la petite armée que Louis IX avoit fait partir de Cluny : toutes les places de la Provence lui furent ouvertes. Jayme, roi d'Aragon, et le comte de Toulouse, trop foibles l'un et l'autre pour oser lutter contre la puissance du roi de France, se retirèrent à son approche. Charles ne ren-

(1) Hist. gén. de Languedoc. L. XXV, c. 92, p. 451.

1246.

contra nulle part de résistance, et son mariage avec l'héritière de Provence fut célébré, aux acclamations de tout le peuple, le 31 janvier 1246. (1)

Le comte de Toulouse, Raymond VII, ne pouvoit pas éprouver une mortification plus sanglante. Il s'étoit vu sur le point de recouvrer, avec une femme jeune, belle, et faite pour inspirer de l'amour, une souveraineté plus riche et plus étendue que la partie de la sienne qu'il avoit perdue durant ses longues calamités : il se flattoit d'avoir d'elle un fils auquel il laisseroit sa succession, malgré les clauses du traité de Paris, au lieu de l'abandonner à une fille qu'il avoit perdue de vue depuis long-temps, et qui étoit mariée à l'un de ses persécuteurs. Il ne pouvoit se résoudre à enrichir de ses dépouilles la maison de France qui l'avoit joué ; forcé de renoncer à Béatrix, il fit un voyage en Espagne pour y chercher une autre épouse, et il ne put ou arrêter son choix, ou vaincre les obstacles qu'on lui opposoit : tout au moins en s'éloignant, il évita d'être témoin des souffrances que l'inquisition recommençoit à infliger à ses sujets. Le concile de Beziers, en 1246, avoit donné à

(1) Bouche, *Hist. de Provence*. T. II, p. 264. — *Guill. de Nangis* fr. 196, latin, p. 345. — *Matth. Paris.* p. 605, 616. — *Chr. de Saint Denys*, f. 64.

celle-ci des réglemens toujours plus sévères ; il interdit aux laïques d'avoir des livres de théologie, même en latin, et aux ecclésiastiques d'en avoir en langue vulgaire : surtout il recommanda aux inquisiteurs de ne jamais laisser connoître aux accusés le nom des témoins qui déposeroient contre eux. (1)

Autant Raymond VII se sentoit humilié et irrité d'avoir été joué, autant Charles qui l'avoit emporté sur lui se réjouissoit de la brillante acquisition qu'il avoit faite. C'étoit le plus ambitieux entre les quatre fils de Blanche, et peut-être aussi le plus profond politique et le plus habile guerrier ; il ne regardoit la Provence, avec les riches produits de son sol, sa population nombreuse, et ses villes qu'un grand commerce rendoit opulentes, que comme devant lui fournir les moyens de s'élever plus haut encore. Son frère ne vouloit pas non plus le réduire au seul patrimoine de sa femme. Après l'avoir marié, il lui conféra l'apanage dont il paroît qu'il lui avoit précédemment donné le titre. « Furent présens à son mariage, « dit Guillaume de Nangis, la mère à la de- « moiselle et ses nobles oncles, Pierre, comte « de Savoie ; Thomas, jadis comte de Flandre, « et l'archevêque de Lyon. Je ne pourrois vous

(1) Hist. de Languedoc. L. XXV, c. 95, p. 452. — *Concil. Generalia*. T. XI, p. 676-687.

1246.

« dire ni raconter l'honneur, la joie ni la fête /  
« que l'on fit aux noces... Le jour de la Pente-  
« côte en suivant, tint le roi grand cour de ba-  
« rons et de chevaliers, et d'autres gens au  
« château de Melun sur Seine : et fit illec, a la  
« fête, Charles son frère chevalier, et lui donna  
« le comté d'Anjou et du Maine. » (1)

(1) *Guill. de Nangis fr.* p. 196, latin, 345.

## CHAPITRE VII.

*Caractère de Saint-Louis ; progrès de sa dévotion ; ses efforts pour augmenter le nombre des croisés, et pour reconcilier Frédéric II à l'église. — Ligue des seigneurs français pour résister à la puissance sacerdotale. — Fondation d'Aigues-Mortes. — Départ du roi de Paris. — 1245 - 1248.*

LORSQUE Louis IX avoit pris la croix, ce n'étoient point les prédications de quelque enthousiaste, ce n'étoient point les exhortations du souverain pontife qui avoient tout à coup excité la ferveur de son zèle : il avoit de lui-même, par une suite de ses constantes méditations, arrêté le plan de sa conduite future, selon ce qu'il croyoit être le plus agréable à Dieu, le plus propre à lui assurer à lui-même son salut éternel. Aussi la résolution qu'il avoit prise de conduire en Orient une nouvelle croisade, devint-elle dès lors sa constante pensée, et le but auquel il rapporta toute sa politique. A mesure que Louis avançoit en âge, et que son caractère se développoit, on pouvoit toujours plus reconnoître que l'exaltation religieuse avoit étouffé en lui tous les autres sen-

timens et toutes les autres passions. On ne devoit jamais chercher à expliquer sa conduite par ses intérêts, ou les avantages qu'il en pouvoit attendre; c'est dans sa conscience seule qu'on pouvoit en trouver les motifs.

Louis IX joignoit à une âme tendre, de la sérénité dans l'esprit, de la douceur dans le caractère et une foi ardente et aveugle; il étoit donc fait pour être proclamé par les prêtres comme un saint, et pour rendre la sainteté aimable et chère au commun des fidèles. Le plus consciencieux des hommes qui aient porté une couronne, c'est pour avoir été uniquement dirigé par le sentiment du devoir qu'il mérite notre admiration: mais Louis IX, qui recevoit avec la plus profonde humilité et la croyance la plus inébranlable tous les enseignemens des prêtres, devoit fréquemment se tromper sur la nature de ce devoir. Au moment où il se préparoit à faire à sa religion le plus grand sacrifice de ses propres convenances et de celles de son royaume, on éprouve le désir de pénétrer dans son cœur, et de voir comment cette religion se présentoit à lui, comment elle agissoit sur lui; on consulte avec intérêt le confesseur de sa femme, qui a fait le tableau de sa conscience, plutôt que l'histoire de sa vie, et les panégyristes, les agiographes, sur l'autorité desquels sa sainteté a été déclarée par l'église. Cette

étude nécessaire pour bien comprendre les actions de Saint-Louis, ne le révèle cependant qu'en partie. Les anciens panégyristes du roi, et en particulier le confesseur de la reine Marguerite (1), ne nous font voir en quelque sorte que les foiblesses de cette âme pure, le mélange de déraison et de petitesse, qui rendoit sa religion puérile et souvent dangereuse, tandis qu'ils ne savent pas distinguer cette élévation de pensée qui étonne souvent en lui, et cette vraie charité royale qui dirigea toujours ses actions vers le bien moral de ses sujets.

C'est cependant une étude vraiment historique, que celle des pratiques du saint roi, telles qu'elles nous ont été dépeintes par ses contemporains; nous y trouvons le tableau des mœurs et des opinions du temps; celui de l'enseignement des hommes à qui l'éducation de la nation étoit abandonnée, et qui avoient une influence décisive sur les sentimens et les habitudes de tous les Français; nous y trouvons enfin l'explication des fautes qui coûtèrent le plus cher au roi et à la France. En voyant à quel point Louis étoit asservi par les pratiques monacales, on s'étonne moins des imprudences qui perdirent son armée, que de la grandeur d'âme qu'il avoit.

(1) Vie de Saint-Louis, par le confesseur de la reine Marguerite, imprimée à la suite de Joinville, édit. in-fol. 1761, p. 291-390.



conservée en dépit d'une dégradante superstition.

La première chose que les panégyristes célèbrent dans le saint roi, c'est sa foi; mais cette vertu ne se manifestoit guère à leurs yeux que par l'intolérance; aussi le confesseur de la reine Marguerite rapporte « que donc aucunes fois il « disoit, comme embrasé de grande ferveur « de la foi chrétienne, que chevaliers ne doi- « vent en aucune manière disputer de la foi; « puisque quand ils connoissent bien aucun mé- « créant, ils le doivent occire de leur propre « épée (1). » C'étoit, au reste, une des maximes favorites de Louis IX; il racontoit avec complaisance comment un vieux chevalier avoit interrompû une conférence publique entre quelques docteurs juifs et quelques docteurs catholiques, sur la préférence à donner à l'une ou à l'autre loi, en renversant le premier des docteurs juifs d'un coup de massue sur la tête, de peur que ses argumens ne fissent quelque impression sur les assistans, et il ajoutoit : « Aussi, « vous dis-je, que nul, s'il n'est très bon clerc, « ne doit disputer à eux; mais l'homme lay, « quand il ouït médire de la loi chrétienne ne « doit pas défendre la loi chrétienne de mais « que de son épée, de quoi il doit donner parmi

(1) Vie de Saint-Louis, par le confesseur, c. 3, p. 305.

« le ventre dedans, tant avant comme elle y  
« peut entrer. » (1)

La seconde qualité par laquelle Saint-Louis se recommandoit à l'admiration des moines, ses contemporains, étoit plus particulièrement appelée par eux sa dévotion. Le confesseur de sa femme raconte « que le benoît roi disoit ses  
« heures canonicales à grande dévotion, avec  
« un de ses chapelains et à droites heures, sans  
« qu'il les dît devant heure, fors le moins qu'il  
« le pouvoit; et avec tout ce, non pourtant, il  
« faisoit chanter solennellement toutes les heu-  
« res canonicales, à droites heures, sans avan-  
« cer heures, fors le moins qu'il le pouvoit,  
« par ses chapelains et par ses clercs, et il les  
« oyoit à grande dévotion; et même quand il  
« chevauchoit, il faisoit dire les heures cano-  
« nicales à haute voix et à note par ses chape-  
« lains à cheval, aussi comme s'ils fussent en  
« l'église, pour que droite heure ne passât (2). »  
Le confesseur, entre ensuite dans le détail de ces *droites* heures, et il donne lieu de conclure que le saint roi étoit presque sans interruption occupé à réciter des offices. Il se relevoit pour cela jusqu'à trois fois par nuit, à minuit, à matines et à primes; « et ce faisoit  
« le benoît roi, même aux jours et aux nuits

(1) Joinville, édit. de 1761, p. 12.

(2) Vie de Saint-Louis, par le confesseur, c. 6, p. 509.

« qu'il avoit été avec la reine sa femme. » Le confesseur raconte encore que Louis communioit au moins six fois tous les ans, « et alloit recevoir son Sauveur par très grande dévotion ; car avant il lavoit ses mains et sa bouche, et ôtoit son chaperon et sa coeufe, et lors, puisqu'il étoit entré au chœur de l'église, il n'alloit pas sur ses piés jusques à l'autel, ainçois alloit à genoux ; et quand il étoit devant l'autel, il disoit premièrement son *confiteor* par soi-même, à jointes mains, à moult de soupirs et de gémissemens. » (1)

Il y a peut-être quelque chose de plus monacal encore dans sa manière de célébrer le jour de l'adoration de la croix. « Le benoît roi Louis alloit par les églises prochaines du lieu où il étoit alors, et nuds piés en quelque lieu qu'il fût : et avoit une chaussure qui avoit avant piés sans semelles, pour que l'on ne vît sa chair ; mais il mettoit les plantes de ses piés toutes nues à terre, et offroit largement sur les autels des églises qu'il visitoit ; et en après, il étoit à tout le service de notre Seigneur, aussi nuds piés, jusques à tant qu'il avoit adoré la sainte croix ; et l'alloit adorer en telle manière qu'il avoit sa chappe dépouillée, et demouroit en son garde corps

(1) Confesseur, c. 6, p. 314.

« ou en sa cote; et ainsi nuds pieds comme  
« il est dit devant, et desceint, et sa coiffe ôtée,  
« son chef tout nud, se mettoit à genoux et  
« adoroit ainsi dévotement la sainte croix; en  
« après il alloit un espace de terre à genoux, et  
« oroit; et encore il alloit la tierce fois à genoux  
« jusque à la croix et l'adoroit, et donc il la bai-  
« soit par grande dévotion et par révérence; et se  
« mettoit enclin à terre en manière de croix,  
« tandis qu'il la baisoit, et l'on croit qu'il pleu-  
« roit à larmes en ce faisant. » (1)

La plupart des traits rapportés par le confesseur de la reine Marguerite sont de même nature; en s'attachant à conter toutes les pratiques minutieuses du roi, son humilité avec les moines, sa libéralité à toutes les églises, il laisse à peine entrevoir cette dévotion qui élève et ennoblit l'âme, en l'unissant à son créateur. Même de son temps plusieurs regardoient ces pratiques comme l'indication d'une âme vulgaire. « Une femme qui avoit nom Sarrette, » dit toujours le même historien, « et qui plaidoit en la cour  
« du roi, lui dit : Fi, fi, dusses-tu être roi de  
« France, moult mieux seroit qu'un autre fût  
« roi que toi; car tu es roi tant seulement des  
« frères mineurs, des frères prêcheurs, des  
« prêtres et des clercs : grand dommage est que  
« tu es roi de France, et c'est grand merveille

(1) Vie de Saint Louis, par le confesseur, p. 314.

« que tu n'es bouté hors du royaume. » Au reste Louis manifesta dans cette occasion ce qu'il y avoit de vraiment admirable en lui, son inaltérable douceur, « et comme les sergens du « benoît roi, poursuit notre historien, la vou-  
« loient battre et bouter dehors, il dit et com-  
« manda qu'ils ne la touchassent ni boutassent.  
« Et quand il l'eut bien écoutée, et diligem-  
« ment, il dit, et répondit en souriant : Certes  
« vous dites vrai, je ne suis pas digne d'être  
« roi, et s'il eût plu à notre Seigneur, c'eût  
« été mieux qu'un autre eût été roi que moi,  
« qui mieux sût gouverner le royaume ; et alors  
« commanda le benoît roi à un de ses chambel-  
« lans qu'il lui donnât de l'argent, et on croit  
« que ce fut quarante sols (1). » D'autres preuves de cette douceur sont encore rapportées dans le même chapitre. Saint-Louis la manifesta envers un domestique qui lui avoit répondu insolemment ; envers un autre qui, comme il pansoit sa jambe, malade d'un érysipèle, avoit laissé tomber dessus une goutte de cire brûlante du flambeau qu'il tenoit pour l'éclairer. Envers les pauvres auxquels il distribuoit des aumônes aux « portes des églises, qui débout-  
« toient si le benoît roi ; qu'à bien peu qu'ils  
« ne le fissent choir ; et il prenoit tout en pa-

(1) Chap. XII, p. 366. *Conf. de la reine Marg.*

« tience, car encore qu'il fût moult pressé des  
« pauvres, qui le suivoient pour recevoir son  
« aumône, et qui aucune fois montoient même  
« sur ses piés, pour la multitude d'eux, non  
« pourtant il ne pouvoit souffrir que les huis-  
« siers et les autres qui étoient autour de lui,  
« boutassent arriére les pauvres. » (1)

Parmi les vices ou les foiblesses que Louis vouloit corriger en lui-même, il n'oublia point la gourmandise, qui chez la plupart des riches et des grands est une habitude trop journalière pour qu'ils songent à la réprimer. Louis pour en triompher s'imposa des jeunes fréquens et sévères, qui sont longuement détaillés par le moine son biographe. Mais on a remarqué que les jeunes augmentent souvent la disposition des dévots à la gourmandise, en fixant leur attention sur la chose qu'ils boivent ou qu'ils mangent, et en leur procurant un plaisir plus vif, au moment où leur abstinence cesse. Louis qui vouloit de bonne foi réprimer tous ses appétits, s'imposa la règle de ne se permettre jamais, ni dans le manger ni dans le boire, l'indulgence des sens; de tremper non-seulement son vin, mais aussi « les brouets trop délicieux qu'on  
« lui apportoit, pour ôter la délectation de la  
« saveur de cette viande. » (2)

(1) Vie de Saint-Louis, ch. 12, p. 364, 365.

(2) Vie de Saint-Louis, ch. 14, p. 367, 368.

On doit applaudir aux efforts de Louis pour dompter en lui-même toutes les passions sensuelles , encore qu'on n'approuve point ce système de mortification , et qu'on ne croie point que l'homme soit appelé à se refuser les innocentes jouissances que le créateur , d'une main bienfaisante , a semées sur tous les pas de sa créature. Mais dans le système des moines qui avoient formé la conscience de Louis , la douleur physique est un culte , et il recherchoit la douleur , même accompagnée de toute l'humiliation d'un châtiment servile. « Il avoit » continue le confesseur de la reine sa femme , « trois cordelles ensemble jointes , longues de « près de pied et demi , et chacune de ces cor-  
« delles avoit quatre nœuds ou cinq , et tous les  
« jours de vendredi par tout l'an , et en carême  
« ès jours de lundi , de mercredi , et de ven-  
« dredi , il cherchoit moult bien sa chambre ,  
« par tous les angles , que nul n'y demeurât ,  
« et donc il fermoit l'huis , et demeuroit enclos  
« avec frère Geoffroi de Beaulieu son confes-  
« seur , de l'ordre des prêcheurs , dedans sa  
« chambre , où ils étoient longuement ensem-  
« ble : et étoit cru et dit entre les chambellans  
« et hors de la chambre , que lors le benoît roi  
« se confessoit adoncques audit frère , et que  
« adoncques ledit frère le disciplinoit des dites  
« cordelles. Et une fois le benoît roi alla nuds

« piés de Nogent l'Erembert jusques à l'église  
 « de Notre-Dame de Chartres, qui est loin de  
 « la dite église par cinq lieues; où il fut moult  
 « travaillé; si qu'il ne put pas avoir accompli  
 « tant de voie, s'il ne se fût appuyé sur un  
 « chevalier, ou sur ses autres compagnons,  
 « si comme il apparôit à son port. Et après il  
 « lui en fut long-temps de pis en sa personne,  
 « pour ce qu'il avoit entrepris à faire telle voie  
 « et s'en complaignoit aucune fois. Et avec ce  
 « le benoît roi se tenoit tant comme il pou-  
 « voit de rire, tous les jours de vendredi; et  
 « si il commençoit aucune fois à rire, sans  
 « qu'il s'en prît garde, tantôt il délaissoit à rire.  
 « Et nulle fois au jour de vendredi il ne muoit  
 « de coiffe. » (1)

Dans cette ferme détermination de ne nourrir jamais d'autre pensée, de ne s'engager jamais dans d'autres actions que celles qu'il croiroit agréables à Dieu, Louis IX n'eut pas de peine à se persuader, d'accord avec les saints qui avoient eu le plus d'influence sur l'église, pendant les deux derniers siècles, qu'aucun sacrifice de sa part, aucune pénitence ne seroient plus méritoires, que de chasser de la Terre-Sainte les infidèles qui l'avoient envahie, et de mettre le saint sépulcre à l'abri de leurs insultes. Une

(1) Vie de Saint-Louis, ch. XIV, p. 369.



fois rempli de cette idée, ce fut lui qui pressa sans cesse l'armement de la chrétienté pour la croisade; et il fut obligé, dans ce but, de lutter presque constamment avec le pape Innocent IV, qui, bien plus occupé de la politique européenne, de ses haines, ou de son ambition ecclésiastique, que de la Terre-Sainte, cherchoit sans cesse à l'en détourner.

1245.

Ce fut Louis IX qui détermina Innocent IV à envoyer Odon de Châteauneuf, auparavant chancelier de l'église de Paris, et depuis évêque de Tusculum, comme légat apostolique en France, pour y prêcher la croix. Louis avoit convoqué pour l'octave de saint Denys, ou la mi-octobre 1245, toute la noblesse de son royaume en parlement à Paris. Ce fut là, qu'à son exemple, son frère Robert, comte d'Artois, le duc de Bourgogne, le duc de Brabant, la comtesse de Flandre, avec ses deux fils, Pierre Mauclerc de Dreux avec son fils, le comte de Bretagne, les comtes de Bar, de Soissons, de Saint-Paul, de Dreux, de Rhétel, de la Marche, de Montfort, les archevêques de Rheims, de Sens et de Bourges, les évêques de Beauvais, de Laon et d'Orléans, prirent la croix, aussi-bien qu'un grand nombre de chevaliers illustres(1). Louis IX

(1) *Matth. Paris.* p. 600. — *Guill. de Nangis, vers. fr.* p. 194; *lat.* 544. — *Raynaldi Ann. Eccles.* 1245, §. 97, p. 610. — *Chr. de Saint Denys*, f. 65.

augmenta beaucoup encore le nombre de ces croisés, par une fraude pieuse qu'il crut pouvoir se permettre à l'égard de ses courtisans. C'étoit l'usage qu'aux fêtes de Noël, les seigneurs donnassent des habits pour étrennes à tous les gentilshommes attachés à leur service. D'après cette coutume on désignoit communément la fête de Noël par le nom de jour des *robes neuves*. Le roi fit préparer un beaucoup plus grand nombre de ces vêtemens que de coutume, et sur l'épaule de chacun il fit secrètement condre la croix. Il invita ses courtisans à assister avec lui à la messe, avant le jour; chacun reçut à la porte le manteau que lui faisoit donner le roi et s'en revêtit, sans apercevoir le symbole dont il étoit orné. Quand les premiers rayons du jour pénétrèrent dans la chapelle, les courtisans virent, pour la première fois, sur l'épaule de leurs voisins, un signe qu'ils ne savoient point encore qu'ils portoient aussi sur la leur. « Ils s'étonnent en se  
« moquant, dit Matthieu Paris, et ils appren-  
« nent enfin que le seigneur roi les avoit ainsi  
« pieusement attrapés, prêchant par les faits,  
« non par les paroles. Comme il auroit été in-  
« décent, honteux, et même indigne de dé-  
« poser ces croix, ils mêlèrent leurs rires à  
« l'effusion de beaucoup de larmes : disant que  
« le seigneur roi des Français alloit à la chasse

1245. « aux pèlerins ; et qu'il avoit trouvé une nouvelle manière d'enlacer les hommes. » (1).

A la demande de Saint-Louis, l'évêque de Beryte avoit, en même temps, passé comme légat en Angleterre, pour y prêcher aussi la croix ; mais il y eut beaucoup moins de succès que son confrère n'avoit en France : le peuple, trompé à plusieurs reprises par des légats de l'église romaine, qui s'étoient fait donner par les fidèles des sommes immenses pour l'armement des croisades qu'on n'avoit jamais vu passer en Orient, ne donnoit plus aucune attention aux discours de tous ces prédicateurs.

Henri III qui se défioit du roi de France et du roi d'Ecosse, et qui étoit alors en guerre ouverte avec le prince de Galles, déclara formellement qu'il ne permettroit point qu'on épuisât son royaume de soldats et d'argent, pour porter la guerre dans des climats éloignés, tandis qu'il en avoit besoin sur ses propres frontières, en sorte que l'évêque de Beryte fut obligé de renoncer à sa légation. (2)

1246. La défiance que ressentoient et le monarque et le peuple anglais à l'égard des prédicateurs de la croisade, fut encore augmentée lorsque le bruit commença à se répandre que dans la conférence de Cluny, Innocent IV avoit tenté de

(1) *Matth. Paris.* p. 604.

(2) *Matth. Paris.* p. 600. \*

persuader à Louis de rompre la trêve qu'il avoit jurée avec Henri III, et de profiter de ce que ce roi étoit si impopulaire, et si peu en état de gouverner, pour le dépouiller de la couronne.

A cette époque Henri III étoit momentanément réconcilié avec sa nation, il avoit consenti à seconder les plaintes que les Anglais avoient portées au concile de Lyon, contre la cour de Rome, et cette insolence paroissoit à Innocent un motif suffisant pour tourner contre lui les armes de toute la chrétienté. Aussi le pape promettoit-il à Louis de le seconder, pour la conquête de l'Angleterre, avec tout le pouvoir de l'église, sous la seule réserve du tribut que ce royaume devoit à Saint Pierre. Mais Louis refusa toutes les offres de la cour de Rome. Il déclara qu'il ne vouloit ni renoncer au vœu qui l'appeloit à la Terre-Sainte, ni contrevenir à la trêve qu'il avoit jurée avec un peuple chrétien, ni travailler à la ruine de son beau-frère. (1)

Dès le milieu de janvier de l'année 1246, Louis IX donna à Henri III une preuve de ses dispositions pacifiques, en lui proposant de substituer une paix perpétuelle à la trêve qu'ils avoient signée deux ans auparavant à Bordeaux. Les conditions qu'il lui offroit demeurèrent secrètes; on crut cependant qu'il se déclaroit

(1) *Math. Paris.* p. 605.—*Math. Westmonaster. Flores histor.* p. 327.

1246.

prêt à restituer les conquêtes faites par la France en Aquitaine , dès le temps de Philippe-Auguste , pourvu que le roi d'Angleterre renoncât de son côté à ses prétentions sur la Normandie (1). Ces bases pour une pacification finale paroissent assez équitables : les deux provinces pouvoient être considérées comme à peu près d'égale valeur ; quoique leur conquête fût déjà ancienne , elle n'avoit été sanctionnée par aucun traité de paix. La sentence des pairs de France qui avoit dépouillé le roi Jean de ses fiefs , à cause du meurtre de son neveu , n'étoit pas regardée comme légitime , même par les Français ; d'ailleurs une grande fermentation en Poitou , les avertissoit que ce pays pouvoit d'un moment à l'autre leur échapper. Les Poitevins étoient généralement accusés d'être inconstans et toujours disposés à changer de maîtres , et à cause de cette réputation même , chacun de leurs maîtres les avoit traités à son tour avec beaucoup de rigueur et de défiance ; toujours tyrannisés , ils avoient toujours le même désir de changer de joug (2). D'autre part Henri III, sans décision dans le caractère , sans talens politiques et militaires , n'ayant plus qu'un trésor vide , et une armée découragée , sembloit ne point devoir se flatter de recouvrer

(1) *Matth. Paris.* p. 605.(2) *Matth. Paris.* p. 602.

par la force les provinces que son père avoit perdues; le marché que lui offroit Louis, d'échanger de vaines prétentions contre une partie aussi considérable de ses anciens états, sembloit être tout à son avantage. Mais il en coûtoit trop à sa vanité de rabattre quelque chose de ses titres, tout hors d'état qu'il fût de les faire valoir. Il répondit donc que, pour ne point mettre obstacle à la croisade à laquelle le roi de France s'étoit voué, il étoit prêt à prolonger la trêve, pour le terme que celui-ci demanderoit, mais qu'il ne sacrifieroit point par un traité de paix les justes droits de ses ancêtres. (1)

Innocent IV ayant reconnu que Louis IX étoit trop consciencieux pour attaquer Henri III, songea lui-même à se réconcilier avec ce monarque. Depuis long-temps les ministres de Rome exploitoient l'Angleterre avec une cupidité qu'ils n'osoient manifester au même point dans aucun autre pays; ils regardoient cette île comme trop éloignée pour que ses plaintes fussent entendues; trop séparée du continent pour que les vexations qu'ils s'y permettoient causassent du scandale dans le reste de la chrétienté. Innocent IV s'étoit attribué les premiers fruits, ou la première année de revenus, de tous les bénéfices ecclésiastiques vacans dans

(1) *Math. Paris.* p. 605.

1246.

la province de Cantorbéry, et les biens de tous ceux qui mouroient *ab intestat*. Il avoit dépêché dans cette province des nuées de moines dominicains et franciscains, qui, malgré leur vœu de pauvreté, y remplissoient l'office de percepteurs et de douaniers pour le Saint-Siège. (1)

Les plaintes universelles du clergé et de la noblesse d'Angleterre avoient fait impression sur Henri III; on lui représentoit que ses sujets, appauvris par les exactions de la cour de Rome, ne pourroient plus payer à son trésor les redevances qu'il en attendoit. Cette considération l'avoit engagé à seconder les remontrances du clergé britannique au concile de Lyon, et à assembler, au commencement de l'année 1246, un parlement qui paroissoit déterminé à s'opposer vigoureusement à ces vexations intolérables. Ce parlement se croyoit déjà d'accord avec le roi sur les réclamations énergiques qui seroient adressées à la cour de Rome; lorsque les négociateurs d'Innocent IV parvinrent auprès de Henri III (2). Tout à coup ce roi changea de principes; au lieu de mettre obstacle aux spoliations des agens de Rome, il les seconda; en peu de temps six mille marcs d'argent furent arrachés aux églises d'Angle-

(1) *Matth. Westmonaster. historiar.* p. 327.

(2) *Matth. Paris.* p. 612, 613, 618. — *Matth. Westmonaster.* p. 328.

terre, et envoyés en Allemagne, pour faire la guerre à Frédéric II (1). Innocent IV s'étoit adressé à la passion dominante du roi d'Angleterre, et il l'avoit aussitôt ramené à lui. Tout incapable qu'étoit Henri III de régner par lui-même, ce foible monarque ne pouvoit supporter que son peuple restreignît les prérogatives de la couronne par des privilèges, ou opposât ses libertés aux volontés qu'il croyoit avoir. Il avoit juré l'observation de la grande charte, il avoit confirmé ce serment à plus d'une reprise; mais il avoit toujours la même répugnance à l'observer. Lorsqu'Innocent IV voulut gagner Henri, il expédia deux bulles, l'une adressée au roi, l'autre aux états d'Angleterre, portant la date du 26 mars 1246, pour annuler toute charte, tout privilège, toute liberté, que le roi auroit pu accorder à son peuple, pour mettre à néant tout serment qu'il auroit prêté, fût-il même confirmé par le saint siège; car toute concession qu'un roi fait à son peuple, dit le pape, est contraire au serment primitif, au serment essentiel qu'il a dû faire en montant sur le trône, celui d'en conserver intacts tous les droits. (2)

Louis IX pouvoit ressentir quelque inquié-

(1) *Matth. Paris.* p. 624.

(2) *Innocentii IV epistol.* L. III, p. 417 et 448. — *Raynaldi*, *Annal. Eccles.* 1246, §. 39, p. 619.



1246. tude en partant pour la croisade, sans s'être assuré que le roi d'Angleterre observeroit la paix; mais l'inimitié entre le pape et Frédéric II mettoit un plus grand obstacle encore à ses projets. L'empereur étoit en même temps roi de Jérusalem et de Sicile; c'étoit dans les ports des Deux-Siciles que les croisés français devoient le plus naturellement songer à hiverner, avant d'attaquer les infidèles; c'étoit de ces mêmes riches provinces qu'ils pouvoient à moins de frais tirer leurs approvisionnemens; c'étoit dans les ports de la Terre-Sainte, où commandoit le vice-roi de Frédéric, qu'ils devoient finalement débarquer, pour faire ensuite la guerre de concert avec ses lieutenans. L'excommunication qui pesoit sur Frédéric ne permit point aux croisés de suivre cette marche, qui paroissoit si naturelle: elle contraignit Louis à hiverner en Chypre, non en Sicile; à débarquer en Égypte, non en Terre-Sainte, et elle fut la cause de ses revers; mais avant qu'il se déterminât à modifier autant ses plans, il chercha encore s'il ne pourroit pas rétablir la paix entre les deux chefs de la chrétienté.

Cependant l'exaspération entre le pape et l'empereur étoit parvenue au plus haut degré. Pendant que ce dernier étoit à Grosseto, à ce que racontent deux écrivains contemporains, et

indépendans de lui, « un baron puissant de  
 « l'Apulie, nommé Thebaldo Franco, s'étant  
 « joint quelques complices, se disposa à tuer  
 « en trahison ce Frédéric; que le pape avoit  
 « récemment condamné et renversé du faite  
 « impérial. Mais avant qu'il pût consommer le  
 « forfait qu'il avoit médité, Frédéric fut heu-  
 « reusement averti par quelqu'un de ses fidèles  
 « (par le comte de Caserte), et il échappa aux  
 « embûches qui lui étoient dressées. Écrivant  
 « ensuite au seigneur roi d'Angleterre sur cet  
 « événement, et à plusieurs autres princes, il  
 « affirma que les criminels ayant été condamnés  
 « à mort, suivant leurs mérites, avoient con-  
 « fessé que c'étoit parce que le seigneur pape  
 « les avoit encouragés à cet attentat, et les avoit  
 « animés, qu'ils avoient osé l'entreprendre;  
 « d'où vient que la renommée du seigneur  
 « pape n'en fut pas peu dénigrée. » (1)

Soit qu'Innocent se sentît coupable, ou qu'au contraire il fût indigné de cette accusation, elle ne servit qu'à redoubler son acharnement : Frédéric II avoit fait nommer Conrad, son fils, roi des Romains, et l'avoit chargé de maintenir l'Allemagne dans l'obéissance. Innocent sol-

(1) *Matthæi Westmonaster. p. 329. — Annal. Genuensis. L. VI, T. VI, Rer. Ital. p. 510. — Petri de Vineis epistola. L. II, c. 10, p. 278.*

1246.

licita les Allemands de nommer un nouvel empereur; il réussit, en effet, à déterminer les électeurs ecclésiastiques et quelques princes du second ordre, à proclamer, aux fêtes de l'Ascension à Wurtzbourg, Henri, landgrave de Thuringe, comme roi des Romains (1). C'étoit le moment où l'évêque de Tusculum, selon la demande que Louis IX en avoit faite au pape, prêchoit en France avec quelque succès la croisade pour la Terre-Sainte. Mais le renversement de l'empereur importoit bien plus à Innocent que l'expulsion des Kharizmiens de Jérusalem. Il dépêcha aussitôt un grand nombre de moines pour prêcher aux peuples : que ceux qui vouloient combattre pour le Seigneur le serviroient bien plus efficacement, avec bien moins de dangers, et bien moins de dépenses, s'ils prenoient la croix pour seconder Henri landgrave de Thuringe, contre Conrad, fils de l'empereur. Ces prédicateurs, surtout dans le Hainault et le pays de Liège, se trouvèrent en présence de ceux qui prêchoient la croisade d'Orient, et en offrant des indulgences plus grandes encore que ces derniers, ils déterminèrent beaucoup de guer-

(1) *Alberti Stadensis Chron. apud Raynald. Ann. 1246, 4, p. 611. — Chron. Germanicum L. XX, p. 824 in Struvio. T. II.*

riers à quitter les étendards de Louis pour ceux de Henri. (1)

1240.

Conrad apprenant que le nouveau roi des Romains assembloit une diète à Francfort, se flatta d'accabler en même temps tous ses adversaires par une attaque rapide; il s'avança sur eux à l'improviste; mais, abandonné dans le combat par la noblesse de Souabe, ce fut lui au contraire qui perdit presque toute son armée (2). Frédéric, abattu par ce revers, recourut à Louis IX, en le priant de nouveau de se faire médiateur entre lui et le pape. Louis accepta cette commission avec empressement; il invita Innocent IV, qui résidoit toujours à Lyon, à venir le rencontrer à Cluny, et là il lui exposa que Frédéric offroit de partir avec lui pour la Terre-Sainte, « et de n'en jamais  
« revenir; mais de continuer à y servir sous  
« les enseignes du Christ, aussi long-temps  
« qu'il vivroit; de rétablir, de plus, selon son  
« pouvoir, le culte chrétien dans tout son  
« royaume, sous condition seulement que son  
« fils lui seroit substitué dans la dignité impé-  
« riale, que lui-même seroit absous de l'excom-  
« munication prononcée contre lui, et qu'il  
« obtiendrait une indulgence plénière de ses

(1) *Guill. de Nangis, vers. franç. p. 195, lat. p. 345. — Raynaldi Ann. Eccles. §. 6 et 7, p. 612.*

(2) *Monachi Patavini Chronicon. T. VIII. Rer. Ital. p. 682.*

1246.

« péchés. » Le pape répondit à Louis, avec cette douceur dans les formes, qui cache souvent une obstination invincible : « Ah ! mon « cher fils, ce n'est pas de moi qu'il s'agit, c'est « de la cause de la chrétienté tout entière. « Mais considérez vous-même avec votre prudence, que Frédéric a déjà promis ou les « mêmes choses, ou de meilleures encore, en « les confirmant par serment, et que loin de « les exécuter, il ne s'est préparé ainsi qu'à « des transgressions plus énormes. » Louis IX ne se rebuta point ; il pressa le pape d'étendre sur Frédéric cette miséricorde qui doit pardonner jusqu'à septante fois sept fois ; d'avoir pitié de la Terre-Sainte, que personne ne pouvoit secourir mieux que l'empereur ; d'avoir pitié de ces milliers de croisés prêts à partir pour la Syrie, et qui ne pourroient obtenir un refuge dans les tempêtes, ou des convois de vivres, si les ports de la Calabre et de la Sicile leur étoient fermés. Le pape refusa toute chose, sans faire la moindre concession, et le roi des Français se retira indigné de trouver si peu d'humilité dans celui qui se disoit le serviteur des serviteurs de Dieu. (1)

Si la dureté inflexible du pape blessait jusqu'à Louis, le fils le plus soumis de l'église, elle

(1) *Matth. Paris.* p. 610.

offensoit bien davantage les grands vassaux de France, qui, de leur côté, avoient déjà éprouvé les extorsions et l'insolence du clergé, et qui ressentoient de l'enthousiasme pour la bravoure, l'habileté supérieure, et le caractère chevaleresque de Frédéric II : aussi commencèrent-ils à correspondre entre eux pour leur défense réciproque, et à jeter les fondemens de la ligue qu'on vit se former dans l'année suivante. 1246.

Mais les succès contribuent plus encore que le bon droit, la modération et la modestie, à faire trouver des alliés. Frédéric II, lorsqu'il avoit vu des conspirations et des révoltes éclater de toutes parts contre lui, ne s'étoit point abandonné lui-même. Il ramena bientôt la victoire sous ses drapeaux, et ce fut son moyen le plus efficace pour exciter en sa faveur l'enthousiasme de ses amis. Le landgrave de Thuringe ayant échoué aux sièges d'Ulm et de Reutlingen, et retournant à Aix-la-Chapelle pour y recevoir la couronne, fut surpris par Conrad, roi de Germanie, et son armée fut mise en déroute. Il se retira en Thuringe; où il ne tarda pas à mourir; les uns disent que ce fut des suites de ses blessures, d'autres de la mélancolie dont il étoit accablé. Pendant ce temps Frédéric rassemblôit une armée à Turin, avec laquelle il se préparoit à passer les Alpes, 1247.

1247.

pour aller faire à Lyon visite à Innocent IV. Les Milanois, alarmés de son voisinage, lui demandèrent de leur accorder la paix (1), tandis que le comte de Savoie, et d'autres barons du royaume d'Arles, qui s'étoient attachés à son parti, traitoient déjà avec lui des moyens de surprendre le pape et les cardinaux (2). Ce fut alors que les seigneurs de France, qui depuis long-temps voyoient avec défiance les usurpations croissantes du clergé, contractèrent entre eux une ligue pour se défendre réciproquement contre lui. Ils avoient lieu de craindre que la dévotion exagérée de Louis IX, ou que la jalousie qu'il pouvoit ressentir de Frédéric II, ne lui permissent point d'opposer une résistance suffisante aux empiétemens de la cour de Rome : aussi s'engagèrent-ils à faire par eux-mêmes ce qu'ils supposoient que le roi ne feroit pas pour eux. Deux formules de leur acte d'association, l'une en français, l'autre en latin, furent très universellement répandues. Matthieu Paris nous a conservé la première, Matthieu de Westminster, la seconde ; tandis que le chroniqueur français, Guillaume de Nangis, n'en a fait aucune mention.

(1) *Matth. Paris.* p. 653. — *Matth. Westmon.* p. 335.

(2) *Nicolai de Curbio vita Innocentii IV,* c. 23, p. 59a. — *In script. Ital.* T. III.

« A tous ceux qui ces lettres verront (y est-il dit, 1247.  
 « en commençant), nous tous, desquels les sceaux  
 « pendent en ce présent écrit, savoir faisons que  
 « nous, par la foi de nos corps, avons fiancé, et  
 « nous sommes alliencé, tant nous, comme nos  
 « hoirs à toujours, à aider les uns les autres et  
 « tous ceux de nos terres et d'autres terres qui  
 « voudront être de cette compagnie, à pour-  
 « chasser, à requérir et à défendre nos droits  
 « et les leurs, en bonne foi envers le clergé. »  
 Les confédérés mettent à la tête de cette asso-  
 ciation les quatre comtes de Bourgogne, de  
 Bretagne, d'Angoulême et de Saint-Paul; ils leur  
 accordent le droit de déterminer les mesures à  
 prendre contre le clergé, de fixer les subsides  
 en hommes et en argent que chacun devoit four-  
 nir, de se substituer à eux-mêmes des succes-  
 seurs, si les uns ou les autres venoient à mou-  
 rir, ou à partir pour la terre d'outre-mer, et  
 ils s'engagent les uns envers les autres à ne point  
 se laisser décourager par l'excommunication,  
 ou par aucune autre peine spirituelle que le  
 clergé pourroit fulminer contre eux. (1)

Mais ces mêmes seigneurs qui s'associoient  
 pour aider de tout leur pouvoir quiconque d'en-  
 tre eux auroit à faire avec la clergie, étoient

(1) *Matth. Paris.* p. 628. — *Matth. Westmonast.* p. 333. —  
*Raynaldi Ann. Eccles.* 1247, §. 46, p. 634. — *Hist. de*  
*Bretagne*, L. VIII, c. 22, p. 249.



1247.

pleins de foi, de dévouement à l'église, et de désir de prouver leur zèle religieux en marchant à la croisade. En effet, ils assistèrent tous au parlement général du royaume que Louis IX avoit convoqué à Paris pour le milieu du Carême de 1247, et lorsque le roi leur eut communiqué son intention de se mettre en marche pour la Terre-Sainte, avant la fête de saint Jean-Baptiste de l'année suivante (1), les quatre comtes, chefs des confédérés français contre le clergé, prirent tous quatre la croix, et promirent tous de le suivre. (2)

Ni les efforts de Louis IX pour la croisade ni la ligue des seigneurs français pour arrêter les usurpations de la cour de Rome, ne ralentissoient les attaques d'Innocent IV contre l'empereur, ou ne suspendoient son acharnement. Au moyen de ces exactions qui soulevoient contre lui la France et l'Angleterre, il avoit rassemblé cinquante mille marcs d'argent, et il les avoit expédiés en Allemagne comme un subside qu'il vouloit faire parvenir à son roi des Romains, Henri de Thuringe; mais cette somme tomba entre les mains de son ennemi, Conrad, fils de Frédéric II. Innocent IV ne se laissa point rebuter par cette perte, par la défaite de Henri et par sa mort. Son légat, Piétro

(1) *Matth. Paris.* p. 632.

(2) *Hist. de Joinville,* p. 24.

Capponi, réchauffa le zèle du parti ecclésiastique, à la tête duquel se trouvoient en Allemagne les trois archevêques électeurs. Il offrit successivement la couronne au roi de Norwège, au comte de Gueldres, au duc de Brabant, et à Richard de Cornouaille, frère du roi d'Angleterre : le seul comte Guillaume de Hollande, jeune prince âgé de vingt ans, eut le courage d'accepter un honneur si dangereux, et le 4 octobre il fut élu à Wœhringen, près de Cologne, et il fut couronné peu après à Aix-la-Chapelle comme roi des Romains. (1)

C'étoit à prix d'argent que cette élection s'étoit accomplie, et c'étoit encore avec l'argent de l'église que le pape vouloit assurer à Guillaume la supériorité sur son rival. L'archevêque de Cologne et le légat Pierre Capponi enlevèrent aux évêques, aux abbés, aux prieurs, tous les métaux précieux qu'ils tenoient en réserve; ils forcèrent jusqu'aux moindres églises à racheter leurs cloches, qu'ils menaçoient de faire fondre; et, de cette manière, ils rassemblèrent une somme assez considérable pour lever un corps de dix mille aventuriers. Conrad IV ne pouvoit trouver de semblables ressources dans un pays que la guerre avoit ruiné depuis longtemps; il ne put tenir tête à l'armée des prê-

(1) *Matth. Paris.* p. 636. — *Matth. Westmon.* p. 337.

1247.

tres, et il se retira auprès de son père en Italie. On commençoit à craindre que Frédéric II, poussé à bout, et voyant qu'il n'avoit aucune chance de se réconcilier avec l'église, ne cherchât des alliés parmi les infidèles; qu'il n'ouvrît l'Allemagne aux Tartares mogols, déjà maîtres de la Russie et de la Hongrie, ou qu'il n'appelât en Italie les musulmans du sultan d'Égypte, avec lequel on savoit qu'il avoit contracté une alliance (1). Loin que cette crainte cependant inspirât au pape plus de ménagement, il crut qu'il falloit achever d'écraser celui qu'il avoit si mortellement offensé, et lui ôter ainsi la force de se venger. L'annonce des préparatifs de Frédéric II pour se rendre à Lyon lui donnoit le inquiétude; il trouva moyen de forcer l'empereur à retourner en arrière, en faisant révolter contre lui, le 16 juin, la ville de Parme, dans laquelle les parens d'Innocent IV tenoient un rang distingué (2). D'autre part, il avoit écrit, le 17 avril, au roi de Chypre pour l'exhorter à attaquer le royaume de Jérusalem, lui déclarant que le Saint-Siège le lui accordoit en fief, sous condition qu'il l'enleveroit à Frédéric et à son fils Conrad, qui s'en étoient rendus indignes. (3)

(1) *Matth. Paris.* p. 639.(2) *Chron. Parmens.* T. IX, *scrip. italici.* p. 770.(3) *Annal. Eccles. Raynaldi* 1247, §. 55, p. 636.

Le pape, qui traitoit avec tant de hauteur un empereur encore puissant, n'avoit garde de reculer devant quelques nobles français confédérés contre lui. Il écrivit une lettre adressée au clergé de France à Paris, ou en quelque lieu qu'il fût convoqué, pour l'honneur de Dieu et de l'église. « Les angoisses, dit-il, nous entourent de toutes parts: tandis que nous veillons  
« sur la cruauté impie du persécuteur de l'église;  
« que nous nous tenons en garde contre ses efforts et ceux des siens pour l'engloutir, une  
« chose nous a blessé plus profondément, nous  
« a transpercé d'une manière plus cruelle que  
« toutes les autres: nous avons appris que ceux  
« en qui nous avons la plus entière confiance,  
« comme en de vrais catholiques, ceux en qui  
« nous croyions que la foi et la dévotion avoient  
« le plus de vigueur, ceux dont les ancêtres,  
« fervens dans la foi, et sincères dans leur dévouement, n'ont pas seulement défendu l'église  
« contre les autres, mais l'ont comblée de richesses, de libertés et de privilèges; que ces  
« mêmes hommes ont machiné contre cette  
« même église une conjuration nouvelle et  
« inouïe. Il n'est pas étrange si nous nous en  
« affligeons, soit à cause du pernicieux exemple  
« qu'y trouveront les autres nations, soit parce  
« que les offenses que nous font des amis blessent et ulcèrent bien davantage.... Certes, il

1247.

« n'étoit pas nécessaire que quelques barons  
 « français apportassent des afflictions à l'épouse  
 « du Christ qui étoit si affligée, qu'ils la trou-  
 « blaient par leurs nouvelles constitutions, ou  
 « plutôt leurs détestations... » Après ce préam-  
 bule le pape annonce au clergé de France qu'il  
 existe une constitution de Charlemagne, la-  
 quelle attribue aux tribunaux ecclésiastiques en  
 France une juridiction bien plus étendue que  
 celle qu'ils ont jamais exercée. A l'en croire,  
 dans toutes les causes possibles, et en tout état  
 de cause, chaque partie a reçu de cet empereur  
 le droit de décliner l'autorité civile, en dépit  
 de sa partie adverse, pour se soumettre au seul  
 jugement de son évêque. Cette constitution qui  
 n'est point exécutée, peut servir de preuve,  
 dit-il, que l'église est loin d'avoir usurpé sur  
 l'autorité séculière, puisqu'elle n'a pas même  
 fait encore valoir tous ses droits. Cependant il  
 exhorte les prélats à demeurer fermes dans la  
 défense de ces libertés ecclésiastiques dont ils  
 sont en possession, à procéder contre les rebelles  
 avec toute la rigueur des lois, et à faire en sorte  
 qu'eux-mêmes, ou leurs prêtres, ou leurs su-  
 jets, n'éprouvent pas la moindre diminution de  
 leurs privilèges. (1)

Innocent ordonna en même temps à l'évêque

(1) *Ann. Eccles. Rayn.* 1247, §. 49 et 52, p. 635.

de Tusoulum, son légat en France, de dénoncer l'excommunication contre tous ceux qui auroient publié les statuts de l'association contre le clergé, ou qui les observeroient, ainsi que tous ceux qui oseroient les transcrire, ou les prendre pour règles dans leurs jugemens; il délia de leurs sermens tous ceux qui en auroient juré l'observation; il excommunia plus spécialement tous ceux qui seroient entrés dans la confédération des gentilshommes, tous ceux qui auroient payé à son trésor quelque contribution, tous ceux qui mettroient quelque obstacle à la juridiction ecclésiastique. Il annula tous les privilèges, toutes les faveurs de l'église dont pourroit jouir quelque membre que ce fut de l'association. Il déclara que ceux qui persisteroient dans cette ligue coupable, seroient déclarés incapables à jamais, aussi bien que leurs enfans, d'être admis au cléricat, ou de posséder aucun bénéfice ecclésiastique. Toutefois, en même temps qu'il cherchoit à les effrayer par cette menace, il employa ces mêmes bénéfices ecclésiastiques à acheter la désertion des confédérés, en offrant de distribuer les meilleures prébendes parmi leurs parens, s'ils se détachent de la ligue. (1)

L'humilité de Louis IX faisoit alors même

(1) *Raynaldi Ann. Eccles.* 1247. §. 53 et 54, p. 635.

1247.

un singulier contraste avec l'orgueil d'Innocent IV. Aussi long-temps qu'il avoit pu espérer de réconcilier l'empereur avec le pape il s'y étoit employé avec chaleur. N'ayant pu obtenir aucun succès dans cette tentative, il paroissoit avoir voulu se mettre en dehors de toutes les querelles ecclésiastiques : on ne nous dit point qu'il prit aucune part à la ligue qu'avoient formée les barons confédérés contre l'église ; toute son occupation étoit de se préparer à la croisade, en rétablissant la paix de toutes parts autour de lui, particulièrement chez ceux de ses grands vassaux qui s'étoient engagés à le suivre à la Terre-Sainte. La comtesse Marguerite de Flandre étoit de ce nombre, aussi bien que deux de ses fils ; mais il y avoit peu de chances qu'elle pût s'éloigner de ses états tant qu'ils étoient dévastés par la guerre civile entre ses enfans. Elle invoqua, en 1246, l'arbitrage de Louis IX : les fils qu'elle avoit eus de Bossaert d'Avesnes, tout comme ceux qu'elle avoit eus de Guillaume de Dampierre, s'engagèrent, de concert avec elle, à se soumettre à la sentence arbitrale que prononceroit le roi : celui-ci, sans vouloir examiner s'il y avoit eu réellement un mariage entre Bossaert d'Avesnes et Marguerite, déclara que ni les uns ni les autres de ses enfans ne seroient déshérités : il attribua donc le comté de Hainault aux fils qu'elle avoit

eus du sire d'Avesnes, et le comté de Flandre à ceux qu'elle avoit eus du sire de Dampierre : ce partage équitable fut approuvé et sanctionné par le légat du pape, évêque de Tusculum ; il commença à recevoir son exécution, et pendant quelque temps, du moins, il parut s'accorder avec les désirs des habitans. (1)

Louis IX attira encore à Paris, au mois de mars 1247, Raymond, comte de Toulouse, qui étoit depuis peu revenu d'Espagne, où, dans son désir constant de se remarier, il avoit éprouvé de nouvelles mortifications. Louis profita du chagrin auquel ce comte étoit en proie, pour lui persuader de consacrer au service de la croix les restes d'une vie qui avoit été le jouet de tant de tribulations. Le roi, en l'empêchant de se remarier, vouloit lui ôter jusqu'à la tentation de violer le traité de Paris, par lequel il avoit assuré sa succession à Alphonse, comte de Poitou, qui avoit épousé sa fille. Pour déterminer Raymond à prendre la croix, le roi lui avança vingt ou trente mille livres, à compte sur les frais de son armement, et il lui promit de le remettre en possession du duché de Narbonne (2). En même temps il admit

(1) Oudegherst, *Chron. de Flandre*, c. 113, f. 187. — La Chaise, *Hist. de Saint-Louis*, L. VI, c. 19, p. 330.

(2) *Hist. de Languedoc*, L. XXV, c. 99, p. 455. — *Præclara Francor. Facin.* p. 781.



1247.

parmi les croisés de la Terre-Sainte, plusieurs des chevaliers languedociens, qui, au temps des croisades de l'Albigeois, s'étoient le plus distingués dans la défense de leur malheureuse patrie; entre autres Olivier de Termes, et plus tard Trencavel, fils de ce vaillant vicomte Raymond Roger de Béziers, que Montfort avoit fait périr dans ses prisons. Trencavel avant de prendre la croix, renonça en faveur de Louis IX à tous les droits qu'il prétendoit toujours avoir sur les quatre vicomtés de Carcassonne, de Béziers, d'Alby et de Rasez. Il les abandonna au roi en échange contre une rente annuelle de cinq cents livres. (1)

Les portions du Languedoc dont Louis se faisoit ainsi confirmer la souveraineté étoient les seules par lesquelles il confinât à la Méditerranée. En effet, quoique son frère eût acquis par un mariage la souveraineté de la Provence, ce comté étoit toujours un fief impérial, regardé comme étranger à la France; d'autre part Montpellier appartenoit au roi d'Aragon, qui étoit affectionné à cette ville où il étoit né, et qui vint y faire un séjour en 1246 (2). Louis désiroit cependant ouvrir la Méditerranée au commerce de ses sujets; il désiroit peut-être

(1) Hist. de Languedoc, L. XXV, c. 102, p. 457; Preuves, n. 275, p. 458.

(2) Histoire de Languedoc, L. XXV, c. 97, p. 454.

plus encore se donner un point de communication avec la Terre-Sainte. Mais la côte de Languedoc, basse, malsaine, et noyée d'étangs, n'est point propre à la navigation et au commerce. Louis résolut de fonder une ville à Aigues-Mortes, le seul endroit peut-être, dans le territoire qui lui appartenait alors, où il y eût possibilité d'établir un port sur la Méditerranée. Il y fit travailler à grands frais; il entourait la nouvelle ville de bonnes fortifications, et il accorda des franchises et un gouvernement communal à ceux qui s'y établiraient (1). L'entreprise parut réussir pour un peu de temps, et ce fut à Aigues-Mortes que Louis IX s'embarqua pour la croisade; mais les travaux qu'il avait ordonnés ne purent triompher long-temps de la nature. Les sables ont aujourd'hui en partie comblé le port, qui est éloigné de la ville de demi-lieue, et les fièvres pestilentielles ont moissonné presque tous les habitans. (2)

Selon l'usage des pèlerins, Louis IX se préparait à la croisade, comme il se seroit préparé à la mort; il mettoit ordre à sa maison et à ses affaires, il réparoit les torts qu'il pouvoit avoir

(1) Odonin. des Rois de France, T. IV, p. 41, et seq.

(2) Histoire de Languedoc, L. XXV, c. 96, p. 453, et note 36, p. 593, où il rectifie la date de l'ordonnance. Aigues-Morte, entourée en carré de hautes murailles, doit peut-être à ces fortifications antiques son extrême insalubrité.

1247. | causés à son prochain (1). Il chargea les frères mineurs et les prédicateurs, en même temps que ses baillis, de s'enquérir par tout le royaume s'il y avoit eu quelque injustice commise dans ses tribunaux, quelque extorsion d'argent ou de vivres exigée par les collecteurs des taxes, et il promit de restituer tout ce qui auroit été perçu illégalement (2). Richard, comte de Cornouailles, qui étoit alors sur le continent, prit occasion de cet empressement du roi à rendre justice, pour le solliciter de réparer ce qu'il lui dénonçoit comme la plus grande des usurpations, la confiscation qu'avoit prononcée et que s'étoit attribuée Philippe-Auguste des fiefs que le roi Jean d'Angleterre possédoit en France. Louis qui ne pouvoit sentir sa conscience chargée, même du soupçon d'une injustice, paroissoit fort disposé à faire au roi d'Angleterre des restitutions. Ses conseillers français lui représentoient au contraire, qu'il devoit respecter l'autorité de la cour des pairs, qui avoit prononcé entre Philippe et Jean. Louis se détermina à consulter sur cette question les évêques de Normandie, parce que leur conscience lui paroissoit intéressée autant que la sienne à sa décision; et ceux-ci qui devoient presque tous leur élection à la France, affir-

(1) Observations de Ducange sur Joinville, p. 52.

(2) *Matth. Paris.* p. 640.

mèrent que, soit en raison de la sentence de la cour des pairs, soit en raison d'une possession de quarante années, le droit du roi de France l'emportoit sur celui du roi d'Angleterre. (1)

Quelques seigneurs anglais avoient pris la croix en même temps que Louis, et ils paroissent se disposer à passer avec lui à la Terre-Sainte; mais on ne voyoit encore aucun souverain s'associer à cette expédition chevaleresque. En effet, la guerre entre l'église et l'empire, qui troubloit toute l'Allemagne et toute l'Italie, la fermentation de l'Angleterre, opprimée tour à tour par le pape et par Henri III, et les guerres domestiques de l'Espagne, ne laissoient de loisir à presque aucun des potentats de l'Europe. Le seul Hacon de Norwège prit la croix vers cette époque; il étoit bâtard, il désiroit être légitimé par le pape, et il regardoit son engagement à la croisade comme un moyen de gagner la faveur d'Innocent. Dès que Louis apprit que le roi Hacon avoit pris la croix, il lui écrivit pour l'engager à combiner son expédition avec la sienne; et comme les Norwégiens passaient pour les plus habiles et les plus hardis marins de l'Europe, Louis proposa que la flotte combinée des deux rois fût mise sous les ordres de Hacon; tandis qu'il se réserveroit à lui-

(1) *Matth. Paris.* p. 642.

1247.

même le commandement des troupes de terre. Mathieu Paris, auquel nous devons la meilleure histoire de cette époque, et que l'ordre des bénédictins auquel il appartenait, envoyait en mission en Norvège, fut chargé par Louis de cette négociation. Elle échoua; Hacon lui répondit que deux nations qui avoient aussi peu de rapports que les Français et les Norwégiens, feroient mieux de marcher sous des drapeaux séparés, car en s'associant, elles ne manqueroient guère de s'offenser mutuellement. Aussi demandoit-il seulement à Louis de lui promettre que ses sujets croisés seroient reçus dans tous les ports de la France, et qu'ils pourroient y acheter librement des vivres (1). Mais en même temps Hacon avoit entamé une négociation directe avec Innocent IV, il lui demandoit d'échanger le vœu qu'il avoit fait de servir à la Terre-Sainte, contre l'obligation de faire la guerre aux nations païennes de son voisinage, et comme, pour appuyer cette demande, il promettoit de payer une somme de quinze mille marcs sterling, au moment où le légat du pape le couronneroit, il n'eut pas de peine à obtenir que cette requête lui fût accordée. (2)

(1) *Matth. Paris.* p. 643 et 644.

(2) *Innocent IV. epistola.* Lib. IV, ep. 227. — *Apud Raynaldi Ann. Eccles.* 1246, §. 35, p. 619.

Les grands de France et les conseillers du roi, se défiant de la force de sa santé, et peut-être aussi de ses talens militaires, auroient bien désiré qu'il prît le même parti que venoit de prendre Hacon. La reine-mère, Blanche, et l'évêque de Paris, se chargèrent de lui représenter qu'au moment où il s'étoit croisé, dans le transport de la fièvre, les paroles qu'il avoit prononcées avec un esprit aliéné ne pouvoient être pour lui obligatoires. L'évêque ajoutoit que le pape le dispenseroit avec joie de son vœu, pourvu qu'il mît quelque partie de son armée ou de ses trésors au service de l'église, pour combattre Frédéric II. Louis parut céder à leurs persuasions, et leur dit : « Puisque vous croyez que je n'étois pas parfaitement en moi-même quand j'ai prononcé mes vœux, voilà ma croix que j'arrache de mes épaules, je vous la rends. » La joie se peignit à l'instant sur le visage de la reine-mère et de tous les assistans. « Mais à présent, continua le roi, vous ne pouvez nier que je ne sois dans la pleine jouissance de toutes mes facultés; rendez-moi donc ma croix; car celui qui sait toute chose, sait aussi qu'aucun aliment n'entrera dans ma bouche, jusqu'à ce que j'aie été marqué de nouveau de son signe. » C'est le doigt de Dieu, s'écrièrent les assistans; ne nous opposons plus à sa volonté; » et en effet,

1247. dès lors le roi ne rencontra plus de contradictions dans l'exécution de son dessein. (1)

Au reste, l'évêque de Paris avoit raison de dire que le pape accorderoit avec joie à Louis la faculté d'accomplir son vœu, en combattant l'empereur plutôt que les infidèles. Innocent IV, entraîné par sa haine, n'avoit d'autre pensée que de ruiner Frédéric II; et l'acharnement avec lequel il lui faisoit la guerre fut une des grandes causes des mauvais succès de Louis dans sa croisade.

1248. Le 18 avril 1248, Innocent publia à Lyon une nouvelle bulle, dans laquelle il frappoit Frédéric d'anathème, comme violemment suspect d'hérésie; et il condamnoit à toutes les peines prononcées par les conciles, contre les auteurs d'hérétiques, ceux qui, avant l'expiration de deux mois, ne l'auroient pas abandonné (2). Par une autre bulle du 13 mai, Innocent IV, pour punir les villes d'Allemagne qui avoient embrassé le parti de Frédéric, autorisa tous ceux qui auroient eu quelque commerce avec leurs bourgeois, à refuser le paiement de toute marchandise qui leur auroit été vendue, et à nier les dépôts qui leur auroient été confiés sous la foi du serment par les ha-

(1) *Matth. Paris.* p. 645.

(2) *Innocent IV.* L. V, ep. 44. — *Apud Raynaldi Ann. Eccles.* §. 1-7, p. 643, a. 1248.

bitans de ces villes (1). Enfin, Innocent IV envoya des pouvoirs apostoliques à l'évêque de Coire, et à Pierre Capponi, cardinal-légit au près de Guillaume de Hollande, que l'église reconnoissoit pour roi des Romains, pour qu'ils pussent dispenser ceux qui avoient pris la croix, avec l'obligation de passer à la Terre-Sainte, de l'accomplissement de leur serment, pourvu qu'ils portassent les armes contre Frédéric. (2)

Le pape ne se contenta pas de sacrifier le succès de la croisade à sa haine contre l'empereur, il fit une chose qui sembloit plus contraire encore aux préjugés ou aux passions de l'église; il consentit à vendre aux hérétiques eux-mêmes son indulgence, pour se procurer ainsi l'argent qu'il vouloit employer contre son ennemi. Au mois de décembre de cette année, un concile provincial fut assemblé à Valence en Dauphiné, et il porta sur l'organisation de l'inquisition, des lois plus rigoureuses encore que les précédentes. Par le canon neuvième, ceux qui balançoient à exécuter les sentences de l'inquisition, furent soumis aux peines prononcées contre les auteurs des hérétiques; par

(1) Raynaldi *Ann. Eccles.* 1248. §. 12, p. 645.

(2) Innocent IV. L. V, ép. 731. — *Apud Raynaldi Ann. Eccles.* 1248, §. 13, p. 645.



1248.

le canon onzième, les avocats furent exclus des tribunaux de l'inquisition, *pour qu'ils ne retardassent pas les procédures par leurs vaines paroles* ; et ceux qui se prêteroient à donner des conseils aux hérétiques, sur leur défense, furent soumis aux mêmes peines que leurs cliens. (1)

Mais Innocent IV profita de la terreur que de telles lois inspiroient, pour envoyer, au mois de mars suivant, son chapelain et son pénitencier dans les divers diocèses du Languedoc, avec pouvoir de commuer les sentences imposées par les inquisiteurs, en amendes pécuniaires, et de donner à ceux qui avoient été condamnés par les tribunaux de la foi, toutes les dispenses qu'ils pourroient désirer, notwithstanding les privilèges de l'inquisition. (2)

Louis IX avoit annoncé qu'il se mettroit en route de Paris le vendredi après la Pentecôte, ou 12 juin 1248, pour se rendre à Aigues-Mortes, où il comptoit s'embarquer. Ses préparatifs militaires étoient achevés ; la reine Marguerite s'étoit engagée à le suivre, aussi bien que le second et le quatrième de ses frères, les comtes d'Artois et d'Anjou, la reine Blanche

(1) *Concilia Generalia Labb.* T. XI, p. 696, 699.

(2) *Baluzii Bullarium*, n. 58. — *Hist de Languedoc.* L. XXV, c. 110, p. 462.

étoit désignée par lui pour demeurer régente en son absence, et Alfonse, comte de Poitou, le troisième des frères du roi, devoit demeurer en France jusqu'au printemps suivant pour seconder Blanche dans son administration. « Le roi, dit Joinville, manda ses barons à Paris, et leur fit faire serment que foi et loyauté porteroient à ses enfans, si aucune chose advenoit de lui dans le voyage. Il me le demanda aussi, mais je ne voulus faire point de serment, car je n'étois pas son homme (1). »

En effet, les seuls vassaux immédiats de la couronne se croyoient obligés à prendre quelque engagement, et Joinville, qui, dans le même temps, se préparoit à suivre Louis au voyage d'outre-mer, vouloit se réserver d'agir d'après les ordres que lui donneroit le comte de Champagne, alors roi de Navarre, son seigneur direct, et il ne pouvoit se lier à son préjudice par aucun serment envers le roi de France son seigneur suzerain. (2)

Enfin, le jour fixé pour le départ arriva. Le vendredi 12 juin, après la Pentecôte, Louis alla prendre à Saint-Denis le bourdon et la bougette, signes du pèlerin, avec l'oriflamme ou drapeau du couvent, qui étoit devenu l'étendard de la couronne. En même temps il se recommanda

(1) Joinville, *Hist. de Saint-Louis*, p. 25.

(2) Dissertation XIII de Ducange sur Joinville, p. 222.

1248.

aux prières des religieux, puis il s'achemina vers la Loire avec ses deux frères, Robert et Charles, et les deux reines, accompagné, dit Guillaume de Nangis, de grandes processions qui le convoyèrent jusqu'à Saint-Antoine. « De  
 « celui jour en avant, ajoute-t-il, il ne voulut  
 « plus vêtir robe d'écarlate, ni de brunette,  
 « ni de vair : plutôt vétoit robe de camelin, de  
 « noire couleur, ou de pers (bleu foncé), et il  
 « n'eut plus éperons d'or, ni étriers, ni selle  
 « dorée, mais simples choses blanches voulut  
 « avoir et user dès lors pour sa chevauchure. »  
 Cependant pour que son humilité ne nuisît point aux pauvres, auxquels ses robes étoient données quand il les déposoit, il ordonna que la valeur de tout ce qu'il épargnoit ainsi sur sa magnificence royale leur fût distribuée en argent.

Louis IX partant de Paris pour la croisade, n'étoit point à la tête d'une armée : il avoit compté sur son exemple, bien plus que sur ses ordres, pour entraîner ses barons en Orient. Ceux qui voudroient passer la mer avec lui, devoient le rejoindre à Aigues-Mortes : cependant beaucoup de barons et de prélats s'étoient joints à son cortège, composé de ses serviteurs les plus immédiats. Le cardinal-légit, Eudes de Tusculum, voyageoit aussi avec lui. Lorsqu'après avoir traversé Corbeil, Saint-Benoît-

sur-Loire et Pontigny, il fut arrivé à Cluny, il y prit congé de la reine Blanche sa mère. Celle-ci revint à Paris, prendre les rênes du gouvernement, tandis que Louis continua son pèlerinage. (1)

(1) Guill. de Nangis, version franc. p. 197; latin dans Duchesne, p. 346. — Chron. de Saint Denys, p. 64.

---

---

 CHAPITRE VIII.

*Départ de Saint-Louis et de ses barons pour la croisade. — Séjour de l'armée en Chypre; débarquement en Égypte; prise de Damiette; fautes des croisés; leurs souffrances à Mansourah, leur captivité et leur délivrance. — 1248-1250.*

CE n'étoit pas comme roides Français que Saint-Louis se mettoit en route pour le Levant, c'étoit comme champion de la croix; il s'associoit à ceux qui avoient la même dévotion que lui, plutôt qu'il ne les commandoit. Il n'avoit point rassemblé d'armée, il n'en avoit point à sa solde; il avoit annoncé seulement qu'il hivernerait en Chypre, car l'excommunication de Frédéric II ne permettoit plus aux croisés de choisir la Sicile pour lieu de rendez-vous. Il laissoit chaque chevalier se rendre à ses frais et à sa manière dans cette île; toutefois il avoit fait préparer d'avance en Chypre d'immenses approvisionnementns, et il avoit employé les six années de paix dont il avoit joui, à accumuler, avec une constante économie, une somme d'argent beaucoup plus considérable que celle dont aucun de ses prédécesseurs avoit jamais disposé.

Il n'avoit pas fait d'autres préparatifs pour la croisade.

De Cluny, Louis s'étoit acheminé vers Lyon, qui en est à quinze lieues, et après y avoir eu une conférence avec le pape, il suivit la rive droite du Rhône, pour arriver à Aigues-Mortes. Il s'arrêta dans sa route, pour se rendre maître du château du Gluy sur le Rhône, parce que le seigneur de ce lieu dressoit des embûches aux pèlerins et aux croisés, et que ceux-ci portèrent leurs plaintes au roi sur ses brigandages; mais il ne voulut point troubler la paix des Avignonais, quoique les seigneurs qui l'accompagnoient le pressassent de venger sur eux la mort de son père. « J'ai pris la croix, leur répondit-il, pour venger les injures de Jésus-Christ, non celles de mon père ou les miennes. » Arrivé à Aigues-Mortes, il se forma un corps d'élite parmi les soldats qui s'y étoient rassemblés; mais il renvoya un millier d'archers, et un plus grand nombre de chevaliers et de sergens d'armes qui s'étoient flattés d'entrer à sa solde, et qui témoignèrent beaucoup d'humeur de ce qu'il ne les avoit point acceptés. (1)

Chacun de ses barons faisoit de son côté ses préparatifs, et commençoit son pèlerinage avec

(1) *Matth. Paris.* p. 650.

1248. \*

autant d'indépendance qu'avoit pu le faire le  
 roi lui-même. Joinville rend compte de ses pro-  
 pres démarches sans nommer seulement le roi :  
 « A Pâques, dit-il, je mandai mes hommes et  
 « mes fidèles à Joinville, ... toute cette semaine  
 « fûmes en fêtes et en caroles, car mon frère  
 « le sire de Vaucouleurs, et les autres riches  
 « hommes qui là étoient, donnèrent à manger  
 « chacun l'un après l'autre, le lundi, mardi,  
 « mercredi et jeudi. Le vendredi je leur dis :  
 « Seigneurs, je m'en vais outre mer, et je ne  
 « sais si je reviendrai. Or, venez avant, si je  
 « vous ai de rien méfait, je vous le déferai l'un  
 « après l'autre, si comme j'ai accoutumé, à tous  
 « ceux qui voudront rien demander ni à moi  
 « ni à ma gent. Je le réparerai donc par le ju-  
 « gement de tout le commun de ma terre; et  
 « pour que je n'eusse point à les contraindre,  
 « je me levai du conseil, et me tins hors, jus-  
 « qu'à ce qu'ils rapportèrent sans débats. Et  
 « sachez que au jour que je partis de notre pays,  
 « pour aller en la Terre-Sainte, je ne tenois pas  
 « mille livres de rente en terre; car Madame  
 « ma mère vivoit encore, et si y allai moi  
 « dixième de chevaliers, et moi tiers de ban-  
 « nières... En ce point que j'apparcillois, Jean  
 « sire d'Aspremont et comte de Sarbruck par sa  
 « femme, envoya à moi, et me manda qu'il  
 « avoit sa besogne préparée, pour aller outre

« mer, lui dixième de chevaliers, et me de-  
 « manda si je voulois que nous louassions une  
 « nef entre lui et moi, et je le lui octroyai; si  
 « que sa gent et la mienne louèrent une nef à  
 « Marseille. » (1)

Pendant que de toutes parts toute la noblesse de France étoit en mouvement pour préparer des armes, des chevaux, de l'argent, et s'embarquer dans les différens ports de la Méditerranée, Louis IX séjournoit à Aigues-Mortes, où il passa près de deux mois pour encourager ceux dont le zèle paroissoit se ralentir. Raymond VII, comte de Toulouse, vint le trouver vers le milieu d'août, et renouvela son vœu de marcher à la croisade; il avoit donné ordre qu'on lui expédiât des côtes de Bretagne un vaisseau qui devoit venir le prendre à Marseille; mais ce vaisseau ne se trouvant point au rendez-vous, Raymond VII remit son départ à l'année suivante, et il mourut avant le terme qu'il avoit fixé pour se mettre en chemin. (2)

Le 25 août, Louis s'embarqua à Aigues-Mortes avec sa maison militaire, et les troupes qu'il avoit prises à sa solde. Suivant un manuscrit cité par La Chaise, mais dont il ne fait point connoître la date, ou l'authenticité, sa flotte

(1) Joinville, *Hist. de Saint-Louis*, p. 25.

(2) *Hist. gén. de Languedoc*, L. XXV, c. 109, p. 461.



1248.

étoit composée de trente-huit grands vaisseaux et de quelques moindres transports (1). Parmi ces vaisseaux on nommoit *huissiers*, ou palandres, ceux qui étoient destinés au transport de la cavalerie; ceux-ci avoient un *huis* ou une sorte de porte qui s'abaissoit quand la palandre étoit au rivage, et par laquelle on faisoit entrer ou sortir les chevaux; on la relevoit ensuite et on la calfeutroit, dit Joinville, comme un tonneau, « parce que, quand la nef est en mer, « toute la porte est sous l'eau (2). » La navigation de Louis fut favorable. Le 17 septembre, après avoir tenu la mer vingt-quatre jours, il arriva devant le port de Limisso dans l'île de Chypre. Cette île rapprochée de la Syrie, mais aussi de l'Égypte sur laquelle les croisés avoient des desseins secrets, étoit bien choisie comme rendez-vous de l'expédition. Un prince d'origine française, Henri de Lusignan, y régnoit avec une noblesse latine, qui partageoit tous les intérêts et toutes les passions des croisés. D'immenses magasins y avoient été rassemblés long-temps d'avance aux frais de Louis, et avec l'assistance de Frédéric II. Joinville assure que les tonneaux de vin amoncelés sur le rivage jusqu'à une grande hauteur, avoient paru des granges à ceux qui abordoient, et les monceaux

(1) La Chaise, *Hist. de Saint-Louis*, L. VI, c. 27, p. 356.

(2) Joinville, p. 27.

de blé et d'orge formoient des monticules couverts de verdure ; car on n'avoit trouvé aucun bâtiment assez vaste pour les emmagasiner , en sorte que tout le blé de la superficie ; exposé à l'air et à la pluie , avoit germé ; mais lorsqu'on ôta cette croûte , le grain qu'elle recouvroit se trouva fort sain. (1)

Louis, pressé d'accomplir son vœu , et se flattant peut-être aussi de surprendre les musulmans avant qu'ils fussent préparés , auroit voulu remettre immédiatement à la voile ; mais l'armée à la tête de laquelle il devoit combattre n'étoit point réunie ; Joinville n'aborda en Chypre qu'après le roi , et pendant le reste de l'automne les croisés continuèrent d'arriver de tous les ports de l'Europe ; d'ailleurs , les hommes et les chevaux fatigués d'une longue navigation , avoient besoin de repos pour se rétablir avant qu'on les conduisît à l'ennemi. Les Chypriotes pressèrent donc Louis de passer l'hiver dans leur île ; ils le conduisirent à Nicosie , capitale du royaume , et comme il est probable que dès lors Louis avoit arrêté dans son esprit le projet d'attaquer l'Égypte , ils lui représentèrent que dans cette saison , et depuis l'équinoxe de septembre , époque où l'on ouvre les digues du Nil , toute la contrée étoit sous les eaux. (2)

(1) Joinville , *Hist.* p. 28.

(2) Guill. de Nangis , version franç. p. 198 ; latin , p. 347.

1248.

Les prêtres et les moines qui suivoient l'armée, et qui partageoient les passions d'Innocent IV, ne cessoient de représenter Frédéric II comme un hérétique excommunié, un ennemi de Dieu et des chrétiens, que tout bon croisé devoit chercher à détruire; de telles prédications rendoient difficile et même dangereux de conduire l'armée dans les ports du royaume de celui qui en étoit l'objet. Les Français auroient, de tant de manières, manifesté leur défiance ou leur haine du souverain, qu'il n'y auroit rien eu d'étrange si, à leur tour, les lieutenans de Frédéric les avoient traités en ennemis. D'ailleurs, c'étoit une opinion universellement établie parmi les croisés, que la Palestine devoit être conquise en Égypte, et que les Latins ne demeureroient jamais maîtres de Jérusalem, s'ils ne l'étoient auparavant du Caire, qu'ils désignoient par le nom de Babylone. Aussi y a-t-il tout lieu de croire que déjà, en se rendant en Chypre, Louis formoit le dessein de transporter ensuite son armée sur le rivage d'Égypte.

La famille des Ayoubites, pendant le règne du grand Saladin, avoit réuni la souveraineté de Damas, d'Alep et du Caire. Lorsque Saladin mourut en 1193, ces trois principautés furent partagées entre ses enfans; et dès lors elles avoient été disputées par quatorze ou quinze

sultans, issus de la même famille, qui se les étoient tour à tour enlevées, tantôt par la guerre, tantôt par la trahison. La supériorité étoit ordinairement demeurée à celui des frères ou des cousins Ayoubites qui se trouvoit maître de l'Égypte, et c'étoient aussi les sultans d'Égypte que les Latins de Jérusalem regardoient comme leurs plus dangereux ennemis. Celui qui régnoit alors au Caire, étoit Nedjm Eddyn, monté sur ce trône vers l'an 1240. Il s'étoit depuis rendu maître de Damas, et il assiégeoit alors Emésa en Mésopotamie, ville qui appartenoit au sultan d'Alep, et que les historiens Francs appellent la Chamelle. Lorsque Nedjm Eddyn fut averti de l'arrivée de Louis IX à Nicosie, il leva ce siège, et il vint passer l'hiver à Damas, où il fut atteint de la maladie qui le mit au tombeau quelques mois plus tard. (1)

Nedjm Eddyn ne pouvoit douter que la croisade ne fût dirigée contre lui, puisqu'il étoit en même temps le voisin le plus proche et le plus redoutable de la Terre-Sainte; mais il ne savoit point lequel les chrétiens auroient intention d'attaquer, de son royaume de Damas, ou de celui d'Égypte. Peut-être, lorsqu'il envoya un de ses émirs au grand-maître des tem-

(1) Guill. de Nangis, franç. p. 206; latin, p. 351. — Markisi, parmi les extraits de manuscrits arabes après Joinville, p. 530, 531.

pliers, avec l'offre d'entamer quelque négociation, n'avoit-il d'autre intention que de reconnoître sur quel pays alloit fondre l'orage. Le grand-maître se hâta d'en donner avis à Louis, qui reçut fort mal cette communication. Il crut que les chevaliers avoient les premiers recherché une trêve, et il leur reprocha sévèrement d'avoir ainsi contribué à enfler le courage des infidèles. (1)

Le séjour de Louis avec les croisés à Nicosie, se prolongea près de huit mois : ce temps fut rempli par des négociations en grand nombre avec les princes de l'Orient. Celle qui releva le plus les espérances des Latins, fut entamée par des ambassadeurs tartares, qui arrivèrent en Chypre aux fêtes de Noël. On suppose qu'ils étoient envoyés par Guaiouk Khan, petit-fils de Gengis Khan, parce qu'on sait que ce prince montra de la faveur aux chrétiens. Les ambassadeurs proposoient à Louis une alliance contre le calife de Bagdad, et le sultan du Caire et de Damas. Ils assuroient que leur maître avoit reçu le baptême, et que tout son peuple étoit sur le point de le recevoir aussi. Louis, enflammé du zèle des conversions, envoya au khan tartare des présens magnifiques, et les accompagna de vives exhortations à se soumettre à l'église

(1) *Odonis episcop. Tusculani Epistola ad Innocentium IV in Acherii spicil. III, 625.*

de Rome , et à éviter l'hérésie , pire encore que l'idolâtrie. L'Italie et la France furent remplies du bruit de cette conversion ; les lettres du khan des tartares et de Louis furent communiquées à tous les princes chrétiens , et se retrouvent dans toutes les histoires ; cependant comme la négociation n'eut aucune suite , il est très possible que les ambassadeurs fussent des imposteurs , qui au nom d'un prince inconnu , obtinrent des présens considérables , qu'ils s'approprièrent ensuite à eux-mêmes. (1)

Tous les princes chrétiens de l'Orient s'adressèrent à leur tour à Louis IX , dans l'espoir qu'il pourroit subvenir à leur détresse. L'empereur de Constantinople , Baudoin II , étoit le plus misérable de tous ; pressé par les Grecs , dont il occupoit toujours la capitale , mais qui lui avoient enlevé , l'une après l'autre , toutes les provinces de l'empire , il n'avoit plus ni soldats ni argent. Après avoir déponillé les sanctuaires de leurs reliques , il avoit vendu successivement les plombs qui couvroient les toits de ses palais et de ses églises. Il envoya sa femme , l'impératrice Maric , à Saint-Louis , pour lui demander des secours. Joinville alla la recevoir à Paphos , où elle avoit débarqué , pour la conduire à Ni-

(1) Joinville , *Hist.* p. 29. — Guill. de Nangis , franç. p. 199 ; latin , p. 347. — *Odonis Epistol. in Acherii spicil.* III , p. 625. Chron. de Saint Denys , p. 65.

cosie. Il ne lui étoit, dit-il, demeuré que « la « chappe dont elle étoit vêtue, et un surcot à « changer. » Joinville lui fit présent d'une robe; le roi la reçut très honorablement; plus de deux cents chevaliers s'engagèrent par serment, à aller, au retour de la croisade, servir l'empereur à Constantinople, si le roi vouloit les y défrayer; ce fut là toute l'aide qu'elle put obtenir, et après la croisade, Louis IX ne se trouva plus en état de faire cette dépense. (1)

Le roi d'Arménie et le prince d'Antioche envoyèrent aussi leurs ambassadeurs à Nicosie. Louis IX les réconcilia l'un avec l'autre, car ils étoient alors en guerre; et il envoya cinq cents arbalétriers au prince d'Antioche, pour le défendre contre les Turcs d'Iconium (2). Le grand maître des templiers avoit aussi annoncé des ambassadeurs du sultan d'Alep; mais ils n'arrivèrent point, le calife de Bagdad ayant réussi à réconcilier ce sultan avec celui du Caire. (3)

Ce n'étoit pas seulement avec les princes étrangers que Louis devoit négocier; il avoit plus de peine encore dans sa propre armée, à entretenir ou à rétablir la paix entre les croi-

(1) Joinville, p. 30.

(2) Guill. de Nangis, p. 208.

(3) *Epistola Odonis Tusculani Episcop. ad Innocentium IV* in Acherii spicil. III, p. 627.

sés, ou l'harmonie entre eux et les Chypriotes. Tour à tour le vicomte de Châteaudun prit querelle avec les matelots génois qui l'avoient amené, puis les Génois secondés par les Chypriotes, combattirent contre les Pisans; puis quelques seigneurs français, Châteaudun, Montfort, et d'autres encore, impatientés de dépenser sans fruit leur argent en Chypre, voulurent passer à Saint-Jean d'Acre, pour commencer à combattre les Sarrasins, et ne furent arrêtés que par les ordres précis du roi (1). Cependant le climat de l'île de Chypre étoit funeste pour les Latins : bientôt les maladies commencèrent parmi les croisés; le même comte de Montfort dont Louis avoit empêché le départ, fut des premiers à mourir; les comtes de Vendôme et de Dreux, l'évêque de Beauvais, les sires de Merlot, des Barres et de Bourbon, avec au moins deux cent quarante chevaliers, succombèrent à la même épidémie; moins affligés encore de mourir que d'être arrivés jusqu'en vue de la Terre-Sainte, sans avoir pu accomplir leur pèlerinage. (2)

Durant ce long séjour en Chypre, les vivres amassés par les soins de Saint-Louis avoient

(1) *Epistola Odonis Legati in Acherii spicilegio*, T. III, p. 624-628.

(2) Guill. de Nangis, franç. p. 198; latin, p. 347. — *Ejusd. Chronic. in Acherii spicilegio*, III, p. 35.



1249.

été en partie consommés ; il falloit que de nouveaux approvisionnementens accompagnassent l'armée au pays où Louis vouloit la conduire. Frédéric s'empressa de mettre à sa disposition les greniers de la Calabre et de la Sicile ; et les Vénitiens lui apportèrent les blés que l'empereur donnoit aux croisés. Le roi de France, touché de cette générosité, écrivit de nouveau à Innocent IV pour le presser de se réconcilier avec un monarque si zélé pour l'armée des chrétiens ; mais toutes ses instances furent rejetées. (1)

Cependant le printemps s'avancoit , et Louis s'occupoit de transporter les croisés aux lieux où ils pourroient faire la guerre et accomplir leurs vœux. Comme les Français n'avoient pas de marine , et que la plupart avoient frété des vaisseaux , seulement jusqu'à l'île de Chypre , rendez-vous général de la croisade , il fallut un nouveau traité avec les Génois , les Vénitiens et les Pisans , pour se faire transporter par eux en Égypte ; et cette négociation ayant souffert quelque difficulté , l'embarquement qui avoit d'abord été fixé pour le milieu d'avril , ne put s'effectuer que le 13 de mai. (2)

(1) Deux lettres de Frédéric rapportées par Ducange: *Observat. sur Joinville*, p. 56, 57. — *Petri de Vineis*: Lib. III, epist. 22, 23, 24, p. 431 seq.

(2) *Epistola Odonis in Acherii spicil.* III, p. 628.

« Le roi et la reine, dit Joinville, se recuei-  
« lèrent en leur nef, le vendredi devant Pen-  
« tecôte, et dit le roi à ses barons qu'ils allas-  
« sent après lui, avec leurs nef, droit vers  
« Égypte. Le samedi fit le roi voile, et tous les  
« autres vaisseaux aussi, qui moult fut belle  
« chose à voir; car il sembloit que toute la mer,  
« tant comme l'on pouvoit en voir à l'œil, fût  
« couverte de tovaillles des voiles des vaisseaux,  
« qui furent nombrés à dix-huit cents vais-  
« seaux, tant grands que petits. Le roi ancrâ  
« au bout d'une terre que l'on appelle la pointe  
« de Limisso, et tous les autres vaisseaux en-  
« tour de lui. Le roi descendit à terre le jour  
« de la Pentecôte. Quand nous eûmes ouï la  
« messe, un vent grief et fort qui venoit de  
« vers Égypte, se leva en telle manière, que de  
« deux mille huit cents chevaliers que le roi  
« menoit devers Égypte, ne lui en demeura  
« que sept cents, que le vent ne les eût séparés  
« de la compagnie du roi, et menés en Acre,  
« et en autres terres étrangères; qui puis ne  
« revinrent au roi de grand pièce. Le lende-  
« main de la Pentecôte le vent fut chû; le roi  
« et nous qui étions avec lui demeurés, si comme  
« Dieu voulut, fîmes voile derechef, et ren-  
« contrâmes le prince de la Morée et le duc de  
« Bourgogne qui avoit séjourné en la Morée.  
« Le jeudi après Pentecôte arriva le roi devant

1249.

« Damiete, et trouvâmes là tout le pouvoir du  
« soudan, sur la rive de la mer, moult belle  
« gent à regarder. » (1)

Le secret en effet n'avoit point été gardé sur le point que Louis IX se proposoit d'attaquer; ses longues négociations avec les maîtres de vaisseaux vénitiens, génois et pisans, l'avoient suffisamment donné à connoître. Non seulement Nedjm Eddyn savoit que la flotte chrétienne se dirigeroit sur l'Égypte et non sur Saint-Jean d'Acres; il savoit encore qu'elle n'attaqueroit point Alexandrie, qu'elle n'effectueroit point son débarquement sur la côte du Delta; il l'attendit à l'endroit même pour lequel elle faisoit voile, sur le rivage devant Damiete. Les trois historiens arabes, Makrisi, Gemal Eddyn et Aboulféda, s'accordent également à nous montrer que le sultan étoit instruit; et les Latins qui n'avoient point songé à cacher leur projet, ne témoignèrent non

(1) Joinville, p. 32. Il y a quelque inexactitude dans les dates de Joinville. L'année 1249 est marquée par la lettre dominicale C, Pâques y tombe au 4 avril, la Pentecôte au 23 mai, et le jeudi où l'on se trouva devant Damiette seroit, suivant lui, le 27 mai. Cependant ce ne fut que le 4 juin qu'on découvrit la côte, Guill. de Nangis, franç. p. 209; latin, p. 352. — Makrisi, p. 531. — Chron. de Saint Denys, p. 68. Il paraît donc que la tempête dont parle Joinville fit perdre huit jours, et que les croisés arrivèrent devant Damiette dans la nuit du jeudi au vendredi qui suivit le premier dimanche de la Trinité.

plus aucune surprise de ce qu'il étoit connu de l'ennemi. (1) 1249.

Cependant si la surprise et l'avantage du moment sont de la plus haute importance à la guerre, cet avantage est surtout décisif lorsqu'on vient attaquer des peuples complètement étrangers, dont l'imagination est plus frappée au premier abord qu'elle ne le sera dans la suite, et en qui la surprise peut plus aisément engendrer la crainte. En ne profitant pas de la première terreur de ses ennemis, on s'expose à la trouver chez ses soldats; et, en effet, il semble que les assaillans avoient peu de disposition à commencer le combat; car Louis ayant convoqué à son bord les barons en conseil de guerre, plusieurs lui proposèrent d'attendre pour le débarquement que la partie de sa flotte dispersée par la tempête se fût réunie à lui. C'auroit été en même temps amortir l'ardeur de ses soldats, donner un répit aux musulmans, et braver les tempêtes, qui pouvoient d'un moment à l'autre faire échouer tous ses vaisseaux sur cette côte basse (2). Dans cette occasion Louis IX montra plus de résolution et un coup d'œil plus militaire que tous ses généraux; mais ce fut la seule de tout le cours de

(1) Makrisi, p. 531. — Gemal Eddyn, p. 546. — Aboulféda, p. 551, à la suite de Joinville.

(2) Joinville, p. 32.

1249.

la campagne. Il donna ordre qu'on se préparât au débarquement pour le lendemain matin; il auroit mieux valu encore l'effectuer le jour même.

Pendant la nuit les Égyptiens retirèrent leurs galères dans le Nil, et leur firent remonter ce fleuve, pour les soustraire au combat; celles des Français s'approchèrent autant qu'elles le purent du rivage, et elles s'efforcèrent, par une décharge de tous leurs projectiles, d'écarter les musulmans qui l'occupoient. Dès l'aube du jour les chevaliers étoient descendus dans les chaloupes qui faisoient force de rames vers la terre; quand celles-ci trouvèrent l'eau trop basse pour approcher davantage, les chevaliers, et Louis avec eux, sautèrent à la mer, ayant de l'eau jusqu'aux aisselles. Ils se formèrent ainsi dans l'eau, et avançant avec impétuosité, ils chassèrent les Sarrasins du rivage. Ceux-ci appartenoient cependant à une troupe d'élite remarquable par sa bravoure: c'étoit celle des *mameluks Baharites*; ces mots signifient *esclaves du bord de la mer*. Les marchés d'esclaves de l'Égypte sont fournis par des marchands qui viennent par terre de l'Afrique centrale, et qui amènent des hommes de la race noire, [et par des marchands qui viennent, par mer, des bords du Pont-Euxin avec des esclaves de la race circassienne. Ces derniers, plus forts, plus beaux,

plus belliqueux, étoient achetés par Nedjm Eddyn, qui leur faisoit donner une éducation toute militaire, et les appeloit ensuite à former sa garde. Fakhr Eddyn, qui avoit été élevé parmi eux et qui les commandoit, étoit un habile capitaine; mais il semble que la manière habituelle de combattre des Sarrasins, laissoit tout l'avantage aux troupes européennes. Les premiers se précipitoient sur l'ennemi, avec de grands cris et une impétuosité effrayante; mais s'ils ne réussissoient pas à l'ébranler, ils reculoient aussitôt pour recommencer bientôt après la charge. Les Francs, plus constans, plus fermes, avançaient lentement, sans se laisser étonner, et sans reculer jamais. « Quand nous les  
« vîmes venir, dit Joinville, qui fut un des pre-  
« miers à prendre terre, nous fichâmes les  
« pointes de nos écus au sablon, et le fût de nos  
« lances au sablon, et les pointes vers eux.  
« Maintenant qu'ils nous virent ainsi, comme  
« pour aller parmi leur ventre, ils tournèrent  
« ce devant derrière et s'enfuirent. » Pendant ce temps de nouveaux chevaliers débarquoient et venoient fortifier sans cesse les premiers combattans. Les Sarrasins qui ne s'étoient éloignés que pour reprendre carrière, « se vinrent »

1249

« ne fuirions pas, ils s'en rallèrent tantôt ar-  
« rière. » (1).

Dans ces charges successives, le gouverneur de Damiète, et deux autres émirs considérés parmi les Sarrasins, furent tués; cette perte et l'audace des chrétiens qui, encore à pied, comme ils étoient, ne se laissoient pas ébranler par les charges plus impétueuses de cavalerie, firent perdre courage à Fakhr Eddyn. Le débarquement s'étoit effectué dans le Gisch de Damiète, c'est-à-dire dans l'île qui est à la gauche, ou sur la rive occidentale du bras du Nil qui baigne Damiète. Lorsque la nuit arriva, Fakhr Eddyn repassa le pont; mais au lieu de s'enfermer dans la ville qui étoit très forte, et préparée pour un long siège, il prit le chemin d'Aschmoum Tanah, à dix lieues en arrière. Il y a lieu de croire que la maladie de Nedjm Eddyn, qu'un ulcère très envenimé à la jambe avoit forcé à s'éloigner de son camp, peut-être la nouvelle de sa mort, et l'attente des révolutions où l'ambitieux émir pourroit jouer un rôle, eurent plus de part que la crainte à cette retraite (2). Elle répandit cependant une indigne terreur parmi les habitans de Damiète; ils se crurent abandonnés au fer des chrétiens. De leur côté, les galères qui occupoient l'entrée

(1) Joinville, p. 34.

(2) Makrisi, p. 532.

de ce bras du Nil avoient été repoussées par celles des Francs ; elles étoient remontées à quelque distance de la mer, et les croisés étoient maîtres de l'entrée du fleuve. 1249.

« Tantôt après cela, dit Guillaume de Nangis, « le roi de France, les barons et les pèlerins « firent leurs tentes et leurs pavillons tendre « sur le rivage, et reposèrent la nuit illec. Au « lendemain qui fut le jour du dimanche, ils « demeurèrent en ce lieu, et ordonnèrent que « les gens, les chevaux, et les autres bêtes qui « encore étoient aux nef, descendissent en cette « journée, et vissent en l'ost. Après ce bon « commencement, envoya notre sire Dieu Jésus- « Christ, au bon roi Louis et à son peuple chré- « tien plus bienheureuse aventure : car les Sar- « rasins qui étoient en la cité de Damiète fu- « rent épouvantés par la vertu divine ; dont il « advint que la nuit que nos gens occupèrent le « rivage et se logèrent, que le peuple en sortit « soudainement, et le lendemain jour de di- « manche, les plus grands des Sarrasins s'en- « fuirent, et laissèrent la cité, et boutèrent le « feu de çà et de là. Nos gens qui aperçurent « cela, s'émurent tantôt et coururent vers la « cité ensemble, et entrèrent dedans par un « pont de bateau que les Sarrasins avoient laissé « assez entier, fors qu'une rupture qui fut tan- « tôt appareillée. Quand le roi Louis entendit la



1249.

« nouvelle et sut certainement que les Sarrasins  
 « s'en étoient fui, si envoya tantôt sa gent illec, et  
 « fit mettre sa garnison par toute la cité. Après  
 « ce, en ce jour même, il s'avança vers le pont  
 « de la cité, et fit mettre ses pavillons près du  
 « pont; pour ce que si sa gent qui étoit dedans  
 « avoit métier d'aide, il la pût secourir plutôt. » (1)

La fortune n'auroit pu se montrer plus favorable aux chrétiens : Damiette qui avoit soutenu un siège de quinze mois durant la cinquième croisade, étoit alors plus forte encore qu'elle ne l'étoit en 1219. Les conquérans, en visitant ses murs et ses tours massives, convenoient qu'elle n'auroit pu être prise par force, tant que les vivres n'auroient point manqué aux défenseurs (2). Avec sa nombreuse garnison, les immenses magasins de munitions que le sultan y avoit accumulés, et les richesses que le commerce y avoit déposées, Damiette auroit pu arrêter les Français plus d'une année sur cette plage dangereuse, où la maladie et le fer ennemi auroient rapidement moissonné les croisés. Au contraire, Saint-Louis, maître d'une place forte, d'immenses magasins, et d'une bouche du Nil, avoit le temps de soumettre toute l'Égypte avant l'inondation. Les chrétiens étoient entrés dans Da-

(1) Guill. de Nangis, p. 211; le même en latin, p. 353. — Chron. de Saint Denis, p. 69.

(2) Guill. de Nangis, p. 211.

miète, le 7 juin ; c'est l'époque des plus basses eaux, le Nil ne commence à croître que quinze jours plus tard, au solstice d'été ; et il s'élève lentement jusqu'à l'équinoxe, où l'on coupe ses dignes (1). Un grand maître dans l'art de la guerre, comparant son expédition à celle de Saint-Louis, nous fait sentir tout le prix du temps perdu par les croisés. « Si le 8 juin 1249, « dit Napoléon, Saint-Louis eût manœuvré « comme ont fait les Français, en 1798, il seroit « arrivé le 12 juin à Mansourah ; il auroit tra- « versé le canal d'Aschmoum à sec, puisque c'est « le moment des plus basses eaux du Nil ; il « seroit arrivé le 26 juin au Caire ; il auroit « conquis la Basse-Égypte dans le mois de son « arrivée (1). » Il auroit attendu ensuite, dans l'abondance d'une capitale, le débordement, puis la retraite des eaux.

En effet, ceux qui, avec leur armée rangée en bataille sur le rivage, n'avoient pas su empêcher un débarquement, qui, avec leur puissante cavalerie, s'étoient laissé battre par des fantasins dans le Giseh, qui avoient négligé de couper le pont de bateaux du Nil, qui n'avoient pas osé défendre une ville imprenable, n'auroient jamais résisté à une attaque hardie et précipitée. Nedjm Eddyn traîna cinq mois en-

(1) Gourgaud, *Mémoires de Napoléon*, T. II, p. 205.

(2) Notes et Mélanges de Napoléon, Montholon, T. I, p. 82.

1249. core sa vie languissante ; conservant seul le pouvoir souverain après que ses forces l'avoient abandonné , il désorganisoit son pays , au lieu d'en faciliter la défense. Dans sa colère contre ceux qui avoient évacué Damiète , il condamna cinquante de leurs officiers à être étranglés. On crut qu'il n'épargneroit pas non plus Fakhr Eddyn ; et les camarades de celui-ci offrirent de prévenir la vengeance du sultan en le poignant. Les deux chefs continuèrent cependant à s'observer dans une apparente harmonie ; de concert , ils ordonnèrent la retraite de l'armée sur Mansourah , ou la Massoure , ville située sur le Nil , à l'embranchement du bras qui passe à Damiète , et de celui qui portoit le nom de Thanis ou d'Aschmoum ; ils s'y établirent le 9 juin. (1)

Mais les croisés sembloient n'avoir aucune idée de l'importance du temps à la guerre ; ils ne s'occupèrent que du pillage de Damiète , comme s'ils n'avoient eu aucun dessein ultérieur. Ils se plainirent que la ville contenoit beaucoup moins de richesses qu'il n'avoient compté en trouver , soit que les Sarrasins en eussent détruit une partie , par l'incendie qu'ils allumèrent en plusieurs lieux à la fois , soit que la plupart des pillards réussissent à sous-

(1) Makrisi à la suite de Joinville , p. 534.

traire à la connoissance de leurs chefs, ce qu'ils avoient détourné pour eux-mêmes. En effet, l'ordre avoit été publié dans l'armée, de par le roi, le légat, et le conseil des barons, que tout ce qui avoit été *gagné* dans Damiète, fût apporté à l'hôtel du légat, pour être ensuite distribué entre tous les croisés à proportion de leur rang. Seulement le roi n'avoit point voulu que les vivres qui formoient l'approvisionnement de la ville, et qui pouvoient devenir nécessaires à l'existence même de l'armée, si un échec la forçoit à s'y renfermer, fussent compris dans le butin, et partagés avec le reste. Tout ce que les pillards apportèrent à l'hôtel du légat, pour ne point encourir l'excommunication dont ils étoient menacés s'ils recéloient quelque chose, ne fut estimé valoir que six mille livres. Le légat s'en chargea à ce prix, et avança l'argent, tandis que le roi et les barons firent choix du sire Jean de Saint-Valéry, *pour le départir à qui il cuideroit qu'il soit mieux*. Mais ce vieux chevalier s'y refusa, « parce que, dit-il, ce seroit défaire les bonnes coutumes de la sainte terre, que de soustraire les provisions de vivres au pillage universel. Quand l'on prend les cités des ennemis, ajouta-t-il, des biens que l'on trouve dedans, le roi doit en avoir le tiers, et les pèlerins les deux parts; et à moins que ne

1249.

« me baillez les deux parts des fromens, des  
« orges, des riz et des autres vivres, je ne  
« m'entremettrai pas pour les départir aux pé-  
« lerins. » (1)

On ne nous dit point comment les six mille livres furent réparties; mais bientôt on put reconnoître au luxe et à la débauche de l'armée que les soldats avoient mieux su faire leur main qu'ils ne l'avoient déclaré, et que le pillage de Damiette les avoit tous enrichis. « Les barons, dit Joinville, qui eussent dû  
« garder le leur, pour le bien employer en lieu  
« et temps, se prirent à donner les grands man-  
« gers, et les outrageuses viandes; le commun  
« peuple se prit aux folles femmes, qui te-  
« noient leurs bordiaux entour le pavillon du  
« roi, au jet d'une pierre menue (2), » et tous convinrent d'attendre, pour attaquer la capitale, l'époque qui suivroit l'inondation, c'est-à-dire, de passer cinq mois et demi à Damiette dans une complète inaction. Sans doute que l'esprit encore frappé du désastre que le débordement du Nil avoit causé à Jean de Brienne, trente ans auparavant, et ne connoissant pas avec assez d'exactitude l'époque des mouvemens du fleuve, ils renoncèrent à toute entreprise, dès qu'ils le virent commencer à croître.

(1) Joinville, p. 36.

(2) Joinville, p. 37.

La lenteur des Français sauva les musulmans : l'armée de Fakhr Eddyn reprit courage dès qu'elle vit qu'elle n'étoit pas poursuivie. Les Mameluks se fiant à leurs excellens chevaux, se rapprochèrent des croisés, et recommencèrent à escarmoucher avec eux : les Bedouins eux-mêmes, excités par les offres du soudan, qui donnoit un *bezant* d'or pour chaque tête de chrétien qu'on lui apportoit, vinrent rôder autour du camp, et s'y glissèrent de nuit et à pied, pour surprendre des guerriers endormis, dont ils coupoient et emportoient les têtes. Plusieurs braves chevaliers périrent dans des combats sans gloire autour de Damiète, plusieurs furent trouvés le matin égorgés dans leurs tentes (1), et pendant les mois de juin, de juillet et d'août, on vit fréquemment entrer au Caire des bandes de trente et quarante prisonniers chrétiens que la cavalerie légère des musulmans avoit surpris, et enlevés vivans autour du camp. (2)

Un des motifs qui avoient déterminé le roi à faire un si long séjour à Damiète, étoit le désir de voir arriver son frère Alphonse comte de Poitiers, qui devoit quitter la France un an après lui, avec la réserve de l'armée croisée. Les renforts qu'il devoit amener pouvoient

(1) Joinville, p. 37, 38.

(2) Makrisi, p. 555.

1249. rendre une nouvelle vigueur aux assaillans, et réparer les pertes d'une première campagne; mais on ne sauroit concevoir comment un général fait partir les divisions de son armée à une année de distance les unes des autres, quand il veut les faire commencer à agir simultanément. Dans toute la conduite de la croisade on trouve un degré de déraison qui ne sauroit s'expliquer qu'en supposant que Louis IX soumettoit toutes ses opérations aux inspirations du légat ou des moines. Jusqu'au 1<sup>er</sup> octobre on n'eut aucune nouvelle d'Alphonse; cependant on avoit éprouvé avec alarme, peu après l'équinoxe, une violente tempête qui avoit fait périr plus de deux cents vaisseaux sur la plage de Damiète. La flotte d'Alphonse auroit été détruite, si elle s'étoit trouvée alors sur les côtes d'Égypte : elle arriva seulement trois semaines après. (1)

Les eaux commençoient à s'écouler, quand Alphonse prit terre à Damiète, et l'on mit en délibération dans le conseil de guerre des croisés, si l'armée, quand elle se mettroit en mouvement, devoit attaquer Alexandrie, ou le Caire. Le comte de Bretagne et la plupart des barons penchoient pour la première ville, à cause de son bon port, de la facilité avec laquelle on y recevoit toujours des convois, et

(1) Joinville, p. 39.

des richesses qui s'y trouvoient entassées; et qu'on pourroit aisément transporter en Europe, après avoir livré la ville au pillage. Alphonse répondit que quand on vouloit tuer un serpent, il falloit le frapper à la tête, et il détermina ainsi son frère à marcher sur le Caire. En suivant le conseil des barons, on auroit probablement évité de grands désastres, mais on n'auroit pu attendre de la guerre aucun résultat important. Les croisés au reste songeoient fort peu à l'issue de la guerre, parce qu'il suffisoit, pour gagner les indulgences, d'avoir combattu les infidèles pendant un nombre déterminé de jours. Louis en jugeoit davantage en général; c'étoit au Caire en effet qu'il falloit marcher; mais il falloit le faire à temps: lorsqu'il mit son armée en mouvement le 20 novembre, l'occasion qui avoit été si favorable, étoit perdue sans retour. (1)

De Damiète à Mansourah il n'y a guère plus de dix lieues: cependant les Français mirent un mois environ à franchir cette distance: il est probable qu'ils séjournoient dans chacun des gros villages qui bordent le Nil, et qu'ils ne les quittoient point, jusqu'à ce qu'ils en eussent épuisé les provisions. S'ils avoient fait en deux marches le trajet qu'ils accomplirent

(1) Joinville, p. 39. — Guill. de Nangis, p. 212; le même en latin, p. 354.



1249.

seulement en trenté, ils auroient laissé derrière eux un marché abondamment pourvu, et ils n'auroient pas éprouvé de détresse, quand ils auroient été forcés ensuite à séjourner dans un même lieu, ou à retourner sur leurs pas. A peu de distance de Damiète, les chrétiens rencontrèrent un canal qui conduisoit l'eau du Nil dans le Bashmut, ou la plaine à l'Orient. Au lieu de jeter un pont dessus pour le traverser, ils relevèrent la digue au point même de dérivation du canal avec le Nil; ils l'élargirent, et en firent une chaussée par laquelle l'armée passa sur l'autre bord. Ils se flattèrent qu'ils pourroient de la même manière, sans ponts et sans bateaux, traverser tous les canaux de l'Égypte. (1)

C'étoit le 20 novembre que l'armée s'étoit mise en marche, et, le 26 du même mois, Nedjm Eddyn succomba à ses longues infirmités. Il avoit recommandé qu'on tint sa mort secrète jusqu'après le retour de son fils, Malek et Moadhan Touran Chah, qu'il avoit chargé du gouvernement de Damas. Sa femme Chegeret Eddur s'entendit avec Fakhr Eddyn, et le chef des eunuques Djemaleddin, pour dissimuler la mort du sultan, et continuer la résistance, comme s'il avoit toujours vécu (2). Cinq

(1) Joinville, p. 40.

(2) Makrisi, p. 535, 536.

cents cavaliers des plus braves dans l'armée musulmane, furent chargés de harceler les chrétiens pendant leur marche. Louis, qui ne vouloit pas perdre en détail ses chevaliers, leur ordonna de se refuser à tous ces petits combats, ce qui enhardit toujours plus les Sarrasins. (1)

Le 20 décembre seulement, Louis arriva vis-à-vis de Mansourah, et il assit son camp à l'angle que faisoit avec le Nil le canal qui conduit les eaux de ce fleuve à Aschmoum Tanah, Mensalé, et Tennis : ce canal, beaucoup plus profond et plus large que les précédens, est souvent désigné par le nom de fleuve de *Thanis*. Les chrétiens qui, dans leurs expéditions contre les infidèles, sembloient se confier tellement dans une assistance miraculeuse, qu'ils en oublioient jusqu'aux plus simples notions de l'art de la guerre, tel qu'ils le pratiquoient dans leur pays, résolurent de boucher ce canal par une digue et une chaussée, comme ils avoient fait le précédent. Mais au lieu de commencer leur jetée à l'endroit même où la rive du Nil étoit rompue, et où par conséquent, après qu'ils auroient relevé la digue, l'eau auroit pu rester dans le lit principal du fleuve, ils entreprirent de le fermer demi-lieue plus bas; soutenant ainsi une masse d'eau si prodigieuse.

(1) Joinville, p. 40.

1249.

gieuse, que lors même que les Sarrasins ne les auroient point inquiétés dans leur travail, ils n'auroient jamais pu réussir. (1)

Ils avoient élevé deux grandes tours ou beffrois, pour couvrir les travailleurs; sur la plate-forme, au sommet de ces beffrois, des archers étoient placés, qui tiroient sans cesse sur le bord opposé, pour en écarter les Sarrasins. Au-dessous d'eux les ouvriers qui se trouvoient à couvert, plantoient des piquets dans la rivière, et y charrioient de la terre. L'ennemi plaça sur son bord de la rivière seize engins, ou machines de guerre, qui tiroient constamment sur le camp des chrétiens. Louis fit élever de son côté, par son chef ingénieur, dix-huit engins; mais, dit Joinville, *oncques n'ouïs dire que les nôtres fissent beaucoup*. Lorsqu'enfin les Francs, avec des peines infinies, eurent réussi à rétrécir de moitié le canal de la rivière, les Sarrasins ouvrirent de leur côté de grands creux, dans lesquels l'eau se précipitant, son poids et son impétuosité lui frayèrent bientôt un passage, et la rivière recouvra à sa droite en un jour autant de largeur qu'elle en avoit perdu à sa gauche par un travail de trois semaines. (2)

Pendant Fakhr Eddyn qui étoit maître de

(1) Joinville, p. 40.

(2) Joinville, p. 42. — *Chron. de Saint Denys*, p. 69.

1249.  
 tout le Delta; fit passer le Nil à une partie de sa cavalerie à Scherim Saa; quatre ou cinq lieues plus bas que Mansourah, sur la route de Damiète. Les chrétiens qui croyoient ne courir aucun risque sur les derrières de leur armée, furent attaqués par ces Mameluks, le jour de Noël, à l'heure de leur dîner; ils les repoussèrent, mais seulement après avoir perdu assez de monde; et le roi se vit dès lors obligé de faire entourer de tous les côtés son camp de fortifications. Il confia au comte d'Artois la garde des machines et des travailleurs qui s'efforçoient de boucher le fleuve; il chargea le comte d'Anjou de la garde du camp au midi, et sur la route du Caire, et le comte de Poitiers, auquel il joignit les Champenois, de la garde au nord, et du côté de Damiète. (1)

1250.  
 Lorsque l'année 1250 commença il y avoit déjà douze jours que les croisés étoient arrêtés par le canal d'Aschmoum, et ils n'avoient fait aucun progrès; cependant ils ne perdoient point courage, ils se proposoient toujours de conquérir l'Égypte, ou plutôt ils se proposoient de continuer à se battre dans une guerre sainte, croyant voir devant eux le martyre s'ils succomboient, la gloire dans ce monde, et des indulgences plénières dans l'autre lorsqu'ils viendroient à mourir, s'ils étoient victorieux :

(1) Joinville, p. 43.

1250.

toutefois, tout homme qui auroit jugé leur position d'après les lumières plus habituelles de l'art de la guerre, auroit auguré dès cette époque qu'il n'y avoit plus rien à espérer pour eux, et que le seul parti sage qu'ils pussent prendre étoit d'offrir au sultan la rétrocession de la ville de Damiète, comme prix d'un traité avantageux. Les musulmans, il est vrai, ne s'étoient point encore enhardis à tenir en ligne contre les chevaliers; mais ils l'emportoient tellement sur eux par la rapidité de leur cavalerie, leur adresse, et leur connoissance du pays, qu'il ne se passoit point de jour où ils ne fissent des prisonniers. Ils assiégeoient en quelque sorte le camp français, situé entre le canal d'Aschmoum et le Nil; ils n'y laissoient jamais rentrer les fourrageurs sans quelque escarmouche, et les barques qui remontoient le Nil, apportant des munitions de Damiète, n'accomplissoient jamais leur trajet sans combat. (1)

Les musulmans, plus éclairés alors que les Français, et cultivant encore avec quelque ardeur les sciences naturelles, avoient surtout un grand avantage lorsqu'ils appliquoient les mécaniques et la physique à l'art de la guerre. Louis IX avoit fait construire des *chats*, ou *chats-châteaux*, tels que ceux qu'il employoit

(1) Makrisi, *Hist. des Sultans aioubites*, p. 537. — Joinville, p. 43.

au siège des places, et il les avoit disposés sur le bord de la rivière pour protéger ses travailleurs; mais il ne faut pas s'étonner s'ils ne causoient aucun dommage aux ennemis; car la partie essentielle du chat, ou le bélier armé de crochets, ne pouvoit être d'aucun usage, et les *arbalètes de carreau*, dont la plate-forme du chat étoit garnie, ne portoient pas beaucoup plus loin que les arbalètes ordinaires; les Sarrasins, au contraire, avoient *des engins qui jetoient parmi les deux fleuves* (1), c'est-à-dire que tant ceux qui étoient sur la rive gauche du Nil, que ceux qui étoient sur la rive droite du canal d'Aschmoum ou de Thanis, portoient sur le camp des chrétiens. Ce fut bien pis quand ils commencèrent, avec ces engins, à lancer le feu grégeois. Il paroît qu'il avoit fallu un temps assez long pour le préparer, ou pour faire venir les ingénieurs en état de s'en servir, car on ne voit point que les Sarrasins en aient fait usage contre Saint-Louis avant le mois de janvier 1250. C'étoit une matière bitumineuse enflammée, qu'ils lançoient tantôt avec un pierrier, tantôt avec une arbalète à tour. Son volume étoit celui d'un petit tonneau, ou, comme dit Joinville, d'un tonneau de verjus; mais à cause de la rapidité avec laquelle il fendoit l'air, il laissoit derrière lui une traînée ou queue de flammes;

(1) Joinville, p. 44.

1250.

et comme on entendoit en même temps un effroyable sifflement : « il sembloit un dragon « qui volât par l'air, et tant jetoit grande clarté, « que l'on voyoit parmi l'host, comme s'il fût « jour (1). » On a souvent comparé l'effet du feu grégeois à celui de l'artillerie ; il n'y a cependant aucune sorte de rapport : il étoit destiné non à frapper et à transpercer, mais à allumer des incendies. Chez nous c'est le feu qui chasse le boulet ; chez les Sarrasins le feu étoit au contraire chassé par le fer : notre explosion est instantanée, et notre flamme ne doit point atteindre l'ennemi ; après l'explosion du feu grégeois on attendoit au contraire une longue combustion. On assure que l'eau n'éteignoit point le feu grégeois, parce que le bitume liquide, qui brûloit avec une activité extraordinaire, en coulant dans tous les interstices des corps, échappoit aux moyens habituels d'éteindre le feu, et décomposoit l'eau, lorsqu'elle n'étoit appliquée qu'en petite quantité. Dans le courant d'une nuit les Sarrasins le lançoient jusqu'à trois ou quatre fois seulement. S'il atteignoit les machines de guerre, toutes construites en bois, malgré toute l'activité des hommes préposés pour l'éteindre, il étoit difficile qu'il ne les consumât pas ; mais son effet sur les soldats n'étoit pas très meurtrier, quoi-

(1) Joinville, p. 44.

qu'en raison des douleurs excessives qui suivoient la brûlure, il causât une terreur extrême aux chevaliers. Un soir que Joinville étoit de garde aux machines des Français sur la rivière, les Sarrasins, dit-il, « mirent, ce qu'ils « n'avoient encore fait, le feu grégeois dans la « fonde de l'engin. Quand monseigneur Gaultier du Cureil, le bon chevalier, qui étoit « avec moi, vit ce, il nous dit ainsi : Seigneurs, « nous sommes au plus grand péril que nous « fussions oncques; car s'ils ardent nos chats « châteaux et nous y demeurons, nous sommes « perdus et ars, et si nous laissons nos défenses « que l'on nous a baillées à garder nous sommes « honnis; dont nul de ce péril ne nous peut « défendre fors que Dieu. Si vous loue et vous « conseille que toutes les fois qu'ils nous jetteront le feu, que nous nous mettions à coudes et à genoux, et prions notre Seigneur qu'il nous tire de ce péril. Sitôt comme ils jetèrent le premier coup, nous nous mîmes à coudes et à genoux, ainsi comme il nous avoit enseigné. Le premier coup qu'ils jetèrent vint entre nos deux chats châtels, et tomba dans la place devant nous, que l'host avoit fait pour boucher le fleuve. (1):

« Toutes les fois, ajoute-t-il, que notre saint roi voyoit qu'ils nous jetoient le feu grégeois,

(1) Joinville, p. 44.



1250.

« il se dressoit en son lit, et tendoit les mains  
« vers notre Seigneur, et disoit en pleurant :  
« Beau sire Dieu, gardez-moi et ma gent.  
« Deux fois les machines de guerre, ou chats  
« châteaux, que gardoit Charles comte d'An-  
« jou, frère du roi, furent incendiés en plein  
« jour, dont il étoit si hors de sens, qu'il se  
« vouloit aller férir au feu pour l'éteindre; et  
« s'il en fut courroucé, moi et mes chevaliers  
« en louâmes Dieu; car si nous eussions fait le  
« gué le soir, nous eussions été tous ars.... Cette  
« grande courtoisie fit Dieu à moi et à mes che-  
« valiers. » (1)

Le nombre de ceux qui périrent par le feu grégeois fut infiniment petit, l'embrasement des machines ne causa pas non plus un dommage bien réel, puisque ces machines étoient absolument inutiles. Il est vrai que comme on voulut cependant les reconstruire, et qu'on manquoit de bois pour cela, on mit en pièces un certain nombre de vaisseaux qui auroient pu rendre plus de services à l'armée que les chats châteaux : mais après que ceux-ci furent incendiés la seconde fois, un conseil de guerre reconnut que l'entreprise de jeter une chaussée sur le canal d'Aschmoum étoit inexécutable. Il y avoit déjà près de cinquante jours que l'armée étoit campée dans l'angle formé par les

(1) Joinville, p. 45, 46.

deux rivières; les vivres commençoient à manquer, les maladies se manifestoient dans le camp, et les croisés avoient perdu beaucoup de monde; d'autre part les eaux de l'inondation s'étoient toutes retirées, le niveau du Nil baissoit journellement, la plupart des canaux étoient à sec, quand un Bédouin vint annoncer qu'il connoissoit un gué, pour traverser le canal d'Aschmoum, à quelque demi-lieue au-dessous du camp. (1)

Le roi et ses trois frères convinrent de passer le gué, le mardi-gras, 8 de février, au point du jour, avec une partie de la cavalerie, tandis que le duc de Bourgogne, avec quelques autres grands seigneurs, garderoit le camp. Le commandement de l'avant-garde avoit été donné au grand-maître du temple, avec ses chevaliers. Robert, comte d'Artois, et Guillaume Longue-Epée, comte de Salisbury, avec les Anglais, venoient ensuite. Le gué fut trouvé difficile, et quelques chevaliers s'y noyèrent; cependant ces trois capitaines, avec environ quatorze cents chevaux, gagnèrent le bord opposé, et trois cents chevaux sarrasins, qui gardoient la rive droite du canal d'Aschmoum, s'enfuirent à leur approche. Les Mameluks surpris dans Mansourah pouvoient encore être

(1) Joinville, p. 46. — *Chron. de Saint Denys*, p. 70. — Guill. de Nangis, p. 213.

1250.

défait, et une grande victoire pouvoit rétablir les affaires des croisés, si les chevaliers français avoient voulu obéir ou à la discipline, ou à la prudence. Mais Robert, au lieu d'attendre que le reste du corps d'armée eût passé la rivière, au lieu de laisser aux templiers l'avant-garde, qui leur avoit été confiée par le roi, offensa Guillaume de Sonnac, grand-maître du Temple, et le comte de Salisbury, en les accusant de manquer de cœur; lorsqu'ils parloient de s'arrêter (1). Il poursuivit les fuyards dans Mansourah, dont les portes se trouvèrent ouvertes; ses chevaliers surprirent Fakhr Eddyn, comme il sortoit du bain pour se mettre à la tête de ses troupes, et le tuèrent avant qu'il eût revêtu son armure (2). Les templiers et les Anglais, entraînés par l'impétuosité du comte d'Artois, s'avancèrent avec lui jusqu'au milieu de la ville. Fourcault du Merle, bon chevalier, mais absolument sourd, qui tenoit par la bride le cheval du comte d'Artois, l'avoit poussé en avant, en criant à tue-tête : *ores à eux, ores à eux*, sans entendre un mot des représentations des templiers et des Anglais. (3)

Les musulmans s'étoient cependant aperçus du petit nombre de ceux qui les poursuivoient.

(1) *Matth. Paris.* p. 684.

(2) Aboulfeda, *Abrégé de l'Hist. univ.* p. 552.

(3) Joinville, p. 47.

Les Mameluks, avec leur chef Bibars Elbondukdary, avoient les premières recouvré leur présence d'esprit : des pièces de bois avoient été jetées au travers des rues de Mansourah, de manière à former des estacades pour arrêter la cavalerie; celle-ci, attaquée alors des toits des maisons, coupée d'avec le gros de l'armée, et privée de tout espoir de secours, s'étoit défendue avec vaillance, mais avoit enfin dû succomber : deux cent quatre-vingts templiers avoient perdu la vie dans Mansourah, avec trois cents chevaliers du comte de Poitiers, et un nombre d'Anglais au moins égal. Les comtes de Poitiers et de Salisbury, et Raoul sire de Coucy, furent tués au milieu de leurs guerriers; le grand-maître du Temple réussit à se sauver, après avoir perdu un œil. (1)

Pendant ce temps le roi avoit aussi passé le gué : il n'avoit plus trouvé soit avant-garde sur la rive, où elle avoit ordre de l'attendre, et il n'avoit pas tardé à être averti que son frère étoit dans un péril imminent, au milieu des rues de Mansourah; comme il se dirigeoit de ce côté, il fut attaqué par des troupes de Turcs et de Sarrasins, fort supérieures en nombre aux gens qu'il commandoit. « Là ou j'étois, dit Joinville, à pied avec mes cheva-

(1) Joinville, p. 47. — Guill. de Nangis, p. 213. — *Matth. Paris.* p. 484.

1250.

« liers, aussi blessé comme il est dit devant,  
 « vint le roi avec toute sa bataille, avec grande  
 « noise et grand bruit de trompes et de nacai-  
 « res, et il s'arrêta sur un chemin levé. Mais  
 « oncques si bel homme armé ne vis, car il  
 « paroissoit dessus toute sa gent, dès les épaules  
 « en haut; un heaume d'or en son chef, une  
 « épée d'Allemagne en sa main. Quand il fut  
 « là arrêté, ses bons chevaliers qu'il avoit en  
 « sa bataille se lancèrent contre les Turcs : et  
 « sachez que ce fut un très beau fait d'armes,  
 « car nul n'y tiroit ni d'arcs ni d'arbalètes,  
 « mais étoit le choc de masses et d'épées, des  
 « Turcs et de notre gent, qui tous étoient  
 « mêlés » (1). Cependant les plus habiles guer-  
 riers, et entre autres sire Jean de Valéri, que le  
 roi écoutoit volontiers, lui firent bientôt com-  
 prendre qu'en restant au milieu de la plaine,  
 il couroit risque d'être enveloppé comme l'a-  
 voit été son frère, et que le seul parti conve-  
 nable étoit de revenir à droite sur la rivière,  
 en face du camp occupé par le duc de Bour-  
 gogne, pour se hâter de rétablir la communi-  
 cation entre les deux parties de l'armée, qui  
 étoient sur les deux rives du canal d'As-  
 chmoum. Tour à tour on venoit lui deman-  
 der d'envoyer du secours au comte de Poi-  
 tiers, au comte de Flandre, au comte d'Artois,

(1) Joinville, p. 49.

qui tous se trouvoient pressés par les ennemis. Le roi vouloit se porter partout où l'on demandoit son aide ; mais partout il étoit arrêté, et ses escadrons qui s'étoient jetés au hasard, au travers d'une grande plaine, sans liaison les uns avec les autres, et entourés d'ennemis, couroient risque d'être tous détruits. Ce fut à grand peine qu'ils se réunirent tous, peu à peu, au bord de la rivière, mettant à profit un canal d'irrigation, sur lequel étoit un petit pont que Joinville garda avec quelques chevaliers. S'il ne s'y étoit placé de lui-même et sans ordre, les Turcs en le traversant auroient pu attaquer le roi en même temps en tête et en queue, et ils l'auroient probablement fait prisonnier dès cette journée. (1)

Lorsque la nuit sépara enfin les combattans, les Français se trouvèrent occuper le camp même où les Sarrasins avoient été logés depuis six semaines, sur la rive droite du canal ; et ils étoient maîtres de ces engins qui leur avoient causé tant de dommage. Le prévôt de l'hôpital, Henri de Ronnay, qui avoit passé des derniers de la rivière, donna au roi la nouvelle de la mort de son frère, lui disant qu'il étoit certain que le comte d'Artois étoit à présent en paradis : en même temps pour le conforter, il lui parla de la gloire de la bataille qu'il avoit gagnée,

(1) Joinville, p. 51.

1250. en forçant le passage d'une rivière et s'emparant du camp et des machines de guerre de ses ennemis. *Que Dieu soit honoré de ce qu'il nous donne*, répondit le roi; mais comme il disoit ces mots on voyoit de grosses larmes rouler le long de ses joues. (1)

La victoire en effet dont on félicitoit Louis, pouvoit à peine se distinguer d'une défaite. La plupart des princes de son armée et de ses chevaliers étoient blessés; quand ils se partagèrent la garde du camp des Sarrasins où ils avoient pris leur logement, ils s'aperçurent qu'ils étoient à peine suffisans pour le défendre. Les musulmans n'en avoient point été chassés; ils l'avoient abandonné en manœuvrant dans une autre direction, et dès le milieu de la nuit ils l'attaquèrent pour regagner leurs engins. Joinville qui avoit marché le premier pour les repousser, fut obligé d'envoyer à son tour dire au roi qu'il le secourût. « Car moi ni mes chevaliers, dit-il, n'avions pouvoir de vêtir haut pour les plaies que nous avons eues. » (2)

Pendant les deux premiers jours de carême, les Sarrasins se contentèrent d'escarmoucher autour des chrétiens. Le sultan Touran Chah, fils de Nedjm Eddyn, n'étoit pas encore arrivé en Egypte, et la mort de Fakhr Eddyn avoit

(1) Joinville, p. 53.

(2) Joinville, p. 55.

lâissé les Mameluks sans chef. Bibars Elbondukdary, qui, après lui, occupoit le poste le plus distingué dans cette milice étrangère, qui l'avoit conduite à la charge dans Mansourah, et qui probablement avoit abattu sous son cimeterre le comte d'Artois, car il étoit demeuré en possession de sa cotte d'armes, prit le commandement de l'armée, et disposa tout pour attaquer de nouveau Louis IX le 11 février (1). Les Français, trop foibles pour sortir des retranchemens qu'ils avoient élevés autour de leur camp avec des pieux et des pièces de bois, virent Bibars occupé depuis le point du jour jusqu'à midi, à distribuer tout autour d'eux les corps divers d'hommes de pied et de cheval, qui devoient leur donner l'assaut. A midi la bataille commença en effet, au bruit des nacaires ou tambours turcs. Chaque chef défendoit son quartier avec ses propres soldats, sans que les uns vinsent au secours des autres, quoique quelques uns de ces corps fussent extrêmement réduits, et que s'ils laissoient forcer leur ligne en un seul point, ils exposassent toute l'armée. Parmi les plus foibles étoient les templiers; car la plupart de ces chevaliers avoient péri à la bataille du mardi : leur grand-maître Guillaume de Sonnac, en défendant son quartier, perdit son second œil,

(1) Joinville, p. 57.



1250.

et bientôt après il fut tué. La troupe de Joinville n'étoit pas moins foible; mais elle se trouvoit en partie couverte par celle du comte Guillaume de Flandre. « Ils n'osèrent donc, « dit cet historien guerrier, venir à nous, dont « Dieu nous fit grand courtoisie; car moi ni « mes chevaliers n'avions ni haubert ni écu; « pour ce que nous étions tous blessés du jour « de la bataille de carême prenant. » (1)

Malgré leur foiblesse, les Français défendirent leurs retranchemens jusqu'à la fin de la journée. Le comte d'Anjou, qui se trouvoit le premier sur la route du Caire, étoit à pied au milieu de ses chevaliers; il fut attaqué en même temps par deux troupes de Sarrasins, l'une à pied et l'autre à cheval; il étoit accablé par le feu grégeois, et on le tenoit déjà pour déconfit, lorsque le roi accourut à son aide, et repoussa les musulmans au milieu desquels il s'élança si avant que la crinière de son cheval fut toute couverte de feu grégeois. Le comte de Poitiers fut un moment prisonnier des Sarrasins; mais il eut le bonheur d'être délivré par les bouchers, les vivandiers et les femmes de l'armée. Le sire de Brancion ne put conserver son terrain qu'à l'aide des machines de guerre du duc de Bourgogne qui tiroient au travers de la rivière. Gui de Mauvoisin, couvert de

(1) Joinville, p. 59.

feu grégeois, n'échappa qu'avec peine aux flammes. Les bataillons du comte de Flandre, des barons d'outremer que commandoit Gui d'IBelin, et de Gauthier de Châtillon, conservèrent presque toujours l'avantage sur les ennemis. Ceux-ci sonnèrent enfin la retraite, et Louis rendit grâce à Dieu au milieu de toute l'armée de l'assistance qu'il en avoit reçue, puisqu'il avoit pu défendre avec des gens à pied et presque tous blessés un camp attaqué par une redoutable cavalerie. (1)

Après ce combat les Sarrasins renoncèrent à des attaques qu'ils pouvoient regarder comme inutiles : il étoit évident qu'en affamant les chrétiens, ils les forceroient à se rendre sans leur livrer de nouveaux combats. Puisque Louis ne se sentoît pas assez fort pour marcher en avant sur le Caire, il devoit se hâter de regagner Damiète, et il y avoit déjà long-temps qu'il auroit dû prendre ce parti. Il profita du répit que lui donna Bibars, pour établir un pont de bateaux sur le canal d'Aschmoum, et se remettre ainsi en communication avec le duc de Bourgogne; mais après l'avoir fait il attendit les événemens avec une imprévoyance qui ne pouvoit amener que d'affreux malheurs, et qui semble le trait caractéristique des croisades.

(1) Joinville, p. 60. — Guill. de Nangis, p. 214.

1250.

En effet, l'armée encombrée de blessés, au milieu d'une plaine semée dans toutes les directions de cadavres d'hommes et de chevaux, et avec des eaux corrompues, ne pouvoit échapper aux maladies d'un climat brûlant, si elle s'obstinoit à demeurer sur la même place. Le neuvième jour depuis la bataille, la putrefaction ramena à la surface de l'eau tous les corps morts qui avoient été jetés dans les deux rivières sur lesquelles le camp étoit assis. Arrêtés par le pont de bateaux, ils formoient au-dessus une digue effroyable, de la largeur d'un jet de pierre. Le roi employa pendant huit jours une centaine d'ouvriers à examiner ces cadavres; ceux qui étoient circoncis étoient poussés au-dessous du pont, et livrés au cours de l'eau; les autres que l'on considéroit comme des martyrs, étoient ensevelis avec honneur. Ce travail fit le premier éclater la contagion parmi ceux qui en étoient chargés; elle fut augmentée encore par l'obstination des croisés à observer le maigre du carême. Les soldats n'avoient pour nourriture d'autres poissons que des *barbots* du Nil, qui s'étoient repus de cadavres. « Et pour ce méchef, et pour l'infirmé du pays, dit Joinville, là où il ne pleut  
« nulle fois goutte d'eau, nous vint la maladie  
« de l'host, qui étoit telle que la chair de nos  
« jambes séchoit toute, et le cuir en devenoit

« tavelé de noir et de terre, aussi comme une  
 « vieille heuse. Et à nous qui avions telle mala-  
 « die, venoit, chair pourrie aux gencives, et  
 « nul n'échappoit de cette maladie, que mourir  
 « ne lui convînt (1). Le signe de la mort étoit  
 « tel, que là, où le nez saignoit, il convenoit  
 « mourir.... Au bout de quelques jours la mala-  
 « die commença à augmenter de telle manière,  
 « qu'il venoit tant de chair morte aux gencives  
 « à notre gent, qu'il convenoit que les barbiers  
 « ôtassent cette chair morte, pour ce qu'ils  
 « pussent la viande mâcher et avaler. Grande  
 « pitié étoit d'ouïr braire les gens parmi l'host,  
 « auxquels l'on coupoit la chair morte; car ils  
 « brayoient aussi comme femmes qui travail-  
 « lent d'enfant.» (2)

Malgré les progrès de cette terrible maladie, Saint-Louis ne songeoit ni à avancer ni à reculer. Depuis le 20 décembre il étoit arrivé en face de Mansourah; depuis le 8 février il avoit passé le canal qui l'en séparoit; il laissa s'écouler tout le carême sans tenter un seul mouvement, et le jour de Pâques, 27 mars, il ne sembloit point encore songer qu'il eût d'autre devoir à remplir dans son camp, que celui d'entendre la messe et de réciter des prières. Une nouvelle calamité étoit cependant venue

(1) Joinville, p. 63.

(2) Joinville, p. 65.

1250.

se joindre aux autres; car, continue Joinville, « tantôt que la pâque fut venue, avint si grande cherté en l'host, qu'un bœuf valoit quatre-vingt livres, et un mouton trente livres, un porc trente livres, un œuf douze deniers, et un muid de vin dix livres » (1). Les Turcs, en effet, avoient, à force de bras, traîné sur terre plusieurs des galères qu'ils avoient au-dessus de Mansourah, et ils les avoient remises dans le Nil une lieue au-dessous du camp français: là elles demeuroient en embuscade, elles arrêtoient tous les bâtimens qui venoient de Damiette, s'emparoit de leurs cargaisons, et tuoit les équipages: et cependant les Français étoient si mal avertis de ce qui se faisoit autour d'eux, qu'ils avoient déjà perdu quatre-vingts bateaux, sans en savoir la cause, lorsqu'un batelet du comte de Flandre échappa aux galères turques, et vint donner l'alarme dans leur camp. (2)

Dès la fin de février, ou même, selon Makrisi, dès le 8 de ce mois, jour de la première bataille, Touran Chah, fils de Nedjm Eddyn, étoit arrivé de Syrie à Mansourah, et il avoit été reconnu pour soudan d'Égypte (3). L'armée

(1) Joinville, p. 63.

(2) Joinville, p. 63.

(3) Makrisi, p. 539. — Joinville, p. 62. — Observations de Ducange, p. 78. — Lettre de Saint-Louis, p. 385.

sous ses ordres n'avoit dès lors cessé de s'accroître, mais il persistoit à la retenir dans ses cantonnemens, assuré qu'il étoit désormais de vaincre sans combat. L'interruption des convois de vivres fit enfin comprendre au roi qu'il étoit temps de se rapprocher de Damiète. D'abord après Pâques il fit élever un barbacane ou tête de pont sur la rive droite du canal d'Aschmoum, et il commença à faire repasser sur la rive gauche les munitions et les équipages de son armée. Les Turcs qui s'aperçurent de ce mouvement, vinrent attaquer ceux qui défendoient la tête du pont. Gaultier de Châtillon, Erard de Waléry, Geoffroi de Mussambourg, se firent honneur par leur valeureuse résistance; mais ils alloient être forcés lorsque le comte d'Anjou vint à leur secours, leur fit abandonner le barbacane et les ramena au camp; toutefois en se retirant il eut l'inconcevable négligence de ne pas couper derrière lui le pont de bateaux. (1)

Au moment où Louis se déterminà à commencer son mouvement rétrogradé, il essaya d'entrer en négociation avec Touran Chah; et comme il possédoit toujours la forte ville de Damiète, que le soudan n'espéroit pas reprendre sans beaucoup de combats, de dépenses et

(1) Joinville, p. 64. — Chron. de Saint Denys, p. 70.

2250.

de temps, Louis pouvoit encore obtenir de lui des conditions très favorables. Il offrit de la rendre aux Sarrasins en échange contre Jérusalem; et comme cette dernière ville, quelque précieuse qu'elle fût pour les chrétiens, étoit ouverte et à moitié ruinée, l'offre ne fut point immédiatement rejetée; mais il n'y eût aucun moyen de s'entendre sur les sûretés à se donner réciproquement; les deux souverains sentoient que leur croyance religieuse, loin de garantir l'accomplissement de leur serment, leur fourniroit des motifs pour le violer. Les Français pour obtenir de faire leur retraite sans être molestés, offroient cependant de donner en otage le comte d'Anjou ou le comte de Poitiers; Touran Chah répondit qu'il n'accepteroit point d'autre otage que le roi lui-même, qui déjà pouvoit se regarder comme son prisonnier.

« A quoi Geoffroi de Sargines, le bon chevalier,  
 « dit qu'il aimeroit mieux que les Sarrasins les  
 « eussent tous morts et pris, que ce qu'il leur  
 « fût reproché qu'ils eussent laissé le roi en  
 « gage. » (1)

La négociation n'ayant pu réussir, Louis se flatta encore de pouvoir dérober sa retraite à la connoissance de l'ennemi : il résolut de la commencer le soir du mardi 5 avril, et il ordonna aux ingénieurs de couper les cordes qui

(1) Joinville, p. 65.

retenoient le pont de bateaux; cet ordre, selon Joinville, ne fut point exécuté, peut-être aussi que les Sarrasins qui étoient déjà maîtres d'une moitié du pont, réparèrent aussitôt le dommage que les Français avoient tenté d'y faire. D'ailleurs, jamais préparatifs de retraite n'avoient été faits avec moins d'intelligence. Le roi avoit ordonné que les malades seroient reçus sur les vaisseaux et qu'ils descendroient le fleuve; mais quoique chacun sût que les galères des Sarrasins les attendoient au passage, aucune escorte n'avoit été donnée aux malades, et leurs navires n'avoient point été préparés pour le combat. D'autre part les chevaliers qui se sentoient encore de la vigueur, n'avoient point voulu se séparer de leurs chevaux et de leurs armes; ils comptoient se rendre à Damiette, par terre, mais en suivant la rivière et sans perdre les galères de vue. Le roi avoit déclaré qu'il ne quitteroit point son peuple et qu'il iroit par terre, quoiqu'il fût malade autant qu'aucun de ses soldats; car au scorbut dont souffroient les autres il joignoit encore une dysenterie.

A l'entrée de la nuit, les malades devoient se rassembler pour s'embarquer sur le rivage où l'on avoit allumé de grands feux; mais les Sarrasins profitant de ce qu'on les avoit laissés maîtres du pont de bateaux, arrivèrent sur la



1250.

plage, lorsqu'à peine le quart des malades étoit embarqué : personne ne songea à opposer de résistance ; seulement les mariniers se hâtèrent de couper les cables qui les attachoient au rivage. « Tandis que je priois, dit Joinville, les « mariniers que nous nous en allassions, les « Sarrasins entrèrent en l'host, et je vis à la « clarté du feu qu'ils tuoient les malades sur « la rive.... Quand nous fûmes échappés de ce « péril, et que nous en allions contreval le « fleuve.... l'on crioit à nous qui voguions par « l'eau, que nous attendissions le roi, et quand « nous ne le voulions attendre, l'on traïoit à « nous des carreaux, par quoi il nous convé- « noit de rester, jusqu'à ce qu'ils nous don- « nassent congé de voguer. » (1)

Avant le point du jour, les vaisseaux français rencontrèrent les galères des Sarrasins qui les attendoient ; une moitié du lit du fleuve étoit déjà couverte par les vaisseaux qu'ils avoient pris auparavant. Les mariniers, pour les éviter, se jetèrent dans une espèce d'anse que formoit le fleuve sur la rive droite, et tous les chevaliers qui étoient encore propres au combat, en profitèrent pour s'élançer à terre et s'enfuir à toute jambe ; les malades ne songeoient pas même à résister ; un vent violent du nord s'éleva dans ce moment, et rendit vaine

(1) Joinville, p. 66.

la tentative des mariniers qui s'étoient flattés de filer le long de la rive droite ; il fallut revenir au-devant des Sarrasins, et dès-lors, on ne vit plus sur tout le lit du fleuve qu'un pillage et un massacre universel. Les Sarrasins égorgeoient tous ceux qui leur paroissoient trop malades pour se guérir sans dépense, ou trop pauvres pour se racheter ; et d'entre la multitude qui étoit rassemblée sur les vaisseaux, ils ne sauvèrent qu'un petit nombre d'hommes de marque qu'ils jugèrent en état de leur donner une bonne rançon. (1)

De son côté, le roi en descendant le long du fleuve, n'étoit arrivé que jusqu'au premier village nommé Kiarcé : là, son épuisement fut tel, que Geoffroi de Sargines et Gaultier de Châtillon, qui l'accompagnoient, furent obligés de le faire entrer dans une petite maison, où on le coucha demi-mort avec peu d'espérance qu'il pût vivre jusqu'au soir. Les Sarrasins qui, dans les ténèbres, poursuivoient les fuyards sans les distinguer, avoient été à plusieurs reprises, dans cette courte marche, sur le point de le prendre ; Geoffroi de Sargines et Gaultier de Châtillon s'étoient toujours jetés entre eux et lui ; mais cette mêlée ne pouvoit durer plus long-temps. Dans le village de Kiarcé, Philippe de Montfort reconnut l'émir avec lequel il

(1) Joinville, p. 67.

1250.

avoit traité de la trêve, et avec le consentement du roi, il alla à lui, pour demander une suspension d'armes aux conditions que les Sarrasins voudroient imposer. Il semble que les musulmans redoutoient tellement la bravoure des Francs, qu'ils saisissoient avec empressement tout moyen d'éviter un combat; en effet l'émir ôtoit déjà l'anneau de son doigt pour le donner en gage d'un armistice, lorsqu'un héraut d'armes se prit à crier : « Seigneurs « chevaliers, rendez - vous, que le roi vous « le mande, et ne faites pas occire le roi. » A ce cri tous les chevaliers s'empressèrent de déposer leurs armes; en effet toute résistance étoit absolument impossible; le massacre pouvoit durer plus long-temps, mais non la bataille, et l'émir regardant autour de lui, dit à Philippe de Montfort : « Vous voyez qu'il est inutile de « traiter de trêve avec des gens qui sont déjà « nos prisonniers. » (1)

Au reste, le massacre ne cessa point avec la soumission des Français. Les émirs étoient bien résolus à ménager le roi et les grands seigneurs de France, qu'ils avoient entre leurs mains, et dont ils pouvoient tirer un si grand parti; mais quant à toute la foule plus obscure, ils sembloient redouter de se charger de plus de prisonniers :

(1) Joinville, p. 67. — Chron. de Saint Denys, p. 70. — Guill. de Nangis, p. 215.

ils avoient fait tuer la plupart des malades , peut-être avec la crainte qu'ils ne communiquassent la contagion à leur armée : aux hommes valides , ils présentoient le choix entre l'apostasie et le martyre.

« D'un clos où ils les avoient mis , dit Joinville , ils les faisoient traire l'un après l'autre , et leur demandoient , *te veux-tu renier ?* ceux qui ne se vouloient renier , on les faisoit mettre d'une part , et couper les têtes , et ceux qui se renioient d'autre part (1). » L'enthousiasme religieux avoit conduit en Égypte toute cette multitude fanatique ; cependant il ne put se soutenir en vue d'un danger immédiat , le plus grand nombre préféra l'apostasie au martyre ; entre autres tous les mariniers de Joinville se firent musulmans.

Touran Chah voyant qu'il ne restoit plus guère entre ses mains que le roi et les seigneurs , et que la plupart étoient si malades qu'ils pourroient bien mourir avant d'avoir payé leur rançon , fut le premier à leur demander s'ils vouloient recouvrer leur liberté , et ce qu'ils donneroient pour leur délivrance. Le comte Pierre de Bretagne qui fut chargé de traiter au nom de tous , répondit que les Français étoient prêts à faire de grands sacrifices , pour sortir de cap-

(1) Joinville , p. 71.

1250.

tivité, mais qu'ils ne pouvoient abandonner aux Sarrasins aucun des châteaux du royaume de Jérusalem, parce qu'ils ne dépendoient que de l'empereur d'Allemagne; qu'ils ne pouvoient pas davantage céder les châteaux appartenant aux deux ordres de l'hôpital et du temple, parce que ceux qui les gardoient avoient fait serment de ne les rendre jamais pour obtenir la délivrance de quelque homme que ce fût au monde. Ils ne pouvoient donc offrir au sultan que de l'argent et la ville de Damiète. Les négociateurs musulmans menacèrent d'abord de faire mourir les prisonniers qu'ils avoient réservés, comme ils avoient fait mourir les autres, ou bien de les soumettre au supplice des bernicles, qui étoit une sorte de torture; cependant comme ils connoissoient eux-mêmes la vérité des allégations des captifs, ils consentirent bientôt à négocier avec le roi, d'après les bases qu'il offroit lui-même. Outre la restitution de Damiète, Touran Chah demanda un million de bezants d'or, ou cinq cent mille livres, et Louis ayant consenti dès les premiers mots, le sultan pour se montrer généreux, à son tour, réduisit sa demande d'un cinquième. Les quatre cent mille livres restantes devoient être payées, moitié au moment où le roi seroit remis en liberté, et moitié lorsqu'il seroit arrivé à Acres: les chrétiens devoient commencer par remettre Damiète

aux musulmans, après quoi ceux-ci permet-<sup>1250.</sup>troient au roi de se retirer sur ses vaisseaux, d'où il enverroit les premières deux cent mille livres, et jusqu'à ce que cette somme fût payée il laisseroit le comte de Poitiers et quelques autres en otage. Lorsque Louis enverroit de Saint-Jean-d'Acre le second paiement, les musulmans s'engageoient à lui livrer en retour les captifs faits dans le cours de la campagne, et une partie désignée des approvisionnemens de Damiette. Toutes hostilités devoient ensuite être suspendues pendant dix ans, entre les Francs et les Sarrasins, soit en Égypte, soit en Syrie.

Les Sarrasins s'étoient cependant occupés de faire soigner leurs captifs par leurs propres médecins, qui connoissant mieux que les Européens les maladies du pays, leur rendirent en peu de temps la santé. Le roi lui-même avoit été traité avec les égards que sa haute dignité, et l'importance d'un semblable captif, exigeoient d'un maître glorieux de sa victoire. Quatre galères furent destinées à recevoir Louis avec le reste des prisonniers; elles descendirent ensuite le fleuve, et arrivèrent le 28 avril, trois semaines après la déroute, à Fariskuhr, à trois lieues environ au-dessus de Damiette, lieu où le sultan avoit fait dresser ses pavillons, et où un palais temporaire, en branchages et

1250. en toile, avoit été élevé près du fleuve, pour Touran Chah et pour le roi. (1)

Bientôt ce lieu fut le théâtre d'une tragédie qui pouvoit compromettre de nouveau le traité qui venoit d'être signé, et l'existence du roi et de tous les captifs. Touran Chah, homme efféminé, cruel, vaniteux, avoit laissé percer la haine qu'il avoit conçue contre les mameluks, auxquels il devoit sa victoire; contre les anciens officiers de son père, et contre sa veuve Cheggeret Eddur qui lui avoit conservé le trône. On assura qu'il avoit dessein d'éloigner les uns de sa cour, de faire périr les autres, et de remplacer tous ses fonctionnaires qui s'étoient illustrés en Égypte, par des Syriens qu'il amenoit de Damas. Ceux qui se croyoient menacés prévînrent ses coups. Bibars Ebbondukdary, l'émir qui avoit eu le plus de part à la victoire de Mansourah, se mit à la tête d'une conjuration de mameluks Baharites; le premier mai il attaqua le sultan à Fariskuhr, sans qu'un seul bras s'armât pour sa défense; ses gardes eux-mêmes le poursuivirent comme une bête fauve, et le massacrèrent dans la rivière où il s'étoit réfugié, au pied de la galère où l'on détenoit les Français. (2)

(1) Joinville, p. 74. — Guill. de Nangis, p. 216. — Chron. de Saint Denys, p. 71.

(2) Joinville, p. 75. — Guill. de Nangis, p. 217.

Au moment de cette exécution féroce, ceux qui venoient de verser le sang de leur prince pouvoient être tentés de laver cette tache avec le sang de leurs captifs chrétiens. Plusieurs d'entre eux, en effet ; pénétrèrent tout pleins de fureur jusques auprès du roi , ou dans les galères où les captifs étoient gardés , avec leurs glaives ou leurs haches d'armes encore dégouttans de sang : mais ils s'arrêtèrent subitement, sans passer à aucun outrage. Celui même qui avoit arraché le cœur au soudan « vint au roi , « sa main toute ensanglantée , et lui dit : Que « me donneras-tu , que je t'ai occis ton ennemi « qui t'eût fait mourir s'il eût vécu ? et le roi « ne lui répondit oncques rien. Il en vint bien « trente , les épées toutes nues , et les haches « danoises aux mains ; dans notre galère , con- « tinue Joinville : je demandai à monseigneur « Baudoin d'Ibelin , qui savoit bien le sarrasi- « nois , ce que ces gens disoient ; et il me ré- « pondit qu'ils disoient qu'ils nous venoient « les têtes trancher. Il y avoit tout plein de « gens qui se confessoient à un frère de la Tri- « nité , qui étoit au comte Guillaume de Flan- « dre ; mais quant à moi ne me souvins onc- « ques de péché que j'eusse fait. Ainçois me « pensai que plus je me défendrois , ou plus « me gauchirois , et pis me vaudroit. Et lors « me seignai et m'agenouillai aux pieds de l'un



1250.

« d'eux , qui tenoit une hache danoise à char-  
 « penlier , et dis : *ainsi mourut Sainte-Agnès* ,  
 « Messire Gui d'Ibelin , connétable de Chypre ,  
 « s'agenouilla à côté de moi , et se confessa à  
 « moi , et je lui dis : *je vous absous de tel*  
 « *pouvoir comme Dieu m'a donné* . Mais quand  
 « je me levai d'illec , il ne me souvint oncques  
 « de choses qu'il m'eût dite ni racontée. » (1)

Cependant les émirs , ou chefs des soldats ,  
 qui sous le nom de la sultane Cheggeret Eddur  
 et de son fils , s'étoient emparés du gouverne-  
 ment , résolurent de maintenir le traité qu'avoit  
 conclu Touran Chah. Ils firent amener les cap-  
 tifs dans le palais , et ils proposèrent que des  
 deux parts , on confirmât la dernière conven-  
 tion par des sermens. Les émirs ne firent au-  
 cune difficulté de prêter ceux qu'on leur sug-  
 géra , par lesquels ils appeloient tous les genres  
 d'opprobre et de malédiction sur leurs têtes ,  
 s'ils n'accomplissoient pas ce qu'ils promet-  
 toient. Mais quand ce vint le tour du roi , au-  
 quel on proposa de déclarer « Que s'il ne tenoit  
 « pas les conventions , il seroit aussi honni que  
 « le chrétien qui renie Dieu et sa loi , et qui ,  
 « en dépit de Dieu , crache sur la croix et marche  
 « dessus ; » Louis protesta qu'il ne prononceroit  
 jamais ces paroles blasphématoires. Toutes les  
 menaces des émirs ne purent l'ébranler , ni

(1) Joinville , p. 75.

les supplications du patriarche de Jérusalem, que les musulmans menaçoient, et qu'ils avoient lié à un poteau, d'où il crioit au roi : « Sire, « jurez sûrement, car je prends le péché sur « l'âme de moi, du serment que vous ferez, « puisque vous le voulez bien tenir. Je ne sais, « continue Joinville, comment le serment fut « arrangé, mais les émirs se tinrent bien apaisés du serment du roi, et des autres riches hommes qui là étoient. » (1)

Le traité qui venoit d'être confirmé ne tarda pas à s'exécuter; le soudan avoit été tué le 1<sup>er</sup> mai, et le 6 du même mois Geoffroi de Sargines entra dans Damiète pour consigner cette ville aux musulmans. Il fit monter sur les galères la reine Marguerite, qui étoit toujours demeurée à Damiète avec les comtesses de Poitiers et d'Anjou; il fit embarquer aussi tout ce qu'il y avoit d'hommes valides dans cette ville. Il en ouvrit ensuite les portes aux Sarrasins, confiant à leur bonne foi tous les malades qui y étoient demeurés, et qui devoient être restitués au roi après leur guérison, aussi bien qu'une partie des munitions des Francs. Mais les émirs eux-mêmes ne pouvoient pas répondre de la soldatesque fanatique et enivrée de sa victoire qu'ils conduisoient; tous ces malades furent massacrés; leurs cadavres

(1) Joinville, p. 77.

1250.

furent entremêlés avec des bois, et les salaisons de porc que les chrétiens s'étoient expressément réservées ; la populace en fit dans la ville même un immense bûcher, auquel elle mit le feu, et qui brûla pendant trois jours. (1)

Cette mauvaise foi pouvoit donner les plus vives inquiétudes sur l'accomplissement de la partie la plus importante du traité, la mise en liberté du roi et des captifs. Il paroît qu'il y eut en effet beaucoup d'hésitation entre les émirs, qu'on fit même remonter l'espace d'une lieue sur le Nil, les galères qui portoient les captifs. *Or cuidâmes*, nous dit Joinville, *être tous perdus, et y eut mainte larme plorée.* Le parti de la bonne foi cependant, ou peut-être l'avidité de toucher l'argent de la rançon, l'emportèrent dans le conseil des émirs. Le soir ils remirent en liberté le roi, le comte d'Anjou, Geoffroi de Sargines, Philippe de Nemours, le maréchal de France Albéric Clément, le maître de la Trinité ou général des Mathurins, et Joinville. Le comte de Poitiers fut laissé en otage jusqu'à ce que le paiement des deux cent mille livres fût accompli. On y procéda le dimanche de l'Ascension ou 8 mai. Cent soixante-dix mille livres se trouvoient encore au trésor du roi, et trente mille livres furent enlevées de force par Joinville dans les coffres du trésor du temple.

(1) Joinville, p. 78.

Les barons chargés de faire le paiement avoient réussi à escamoter dix mille livres aux Sarrasins qui comptoient l'argent, mais le roi ne voulut point profiter de cette supercherie, et la fit réparer. (1)

Ce ne fut qu'après que le paiement fut accompli, que le roi se regardant comme délié de son serment, ordonna de lever l'ancre, pour aller rejoindre les vaisseaux qui étoient en pleine mer. « Lors s'émeut notre galère, dit Joinville, « et allâmes bien une grande lieue avant que « l'un ne parlât à l'autre, pour le mésaise que « nous avions du comté de Poitiers. Lors vint « monseigneur Philippe de Montfort en un gal- « lion, et cria au roi : Sire, sire, parlez à votre « frère le comte de Poitiers, qui est en cet au- « tre vaisseau. Lors s'écria le roi, allume, al- « lume (il faisoit nuit close, et il vouloit qu'on « l'éclairât, pour n'en croire que ses yeux); et « si fit-on, lors fut la joie si grande, comme « elle pût l'être plus entre nous. » (2)

En ordonnant de lever l'ancre, le roi se flattoit probablement encore de rejoindre la reine Marguerite, qui le matin étoit partie de Damiette. Celle-ci y avoit cruellement souffert durant son séjour; quelque importance qu'eût

(1) Joinville, p. 86.

(2) Joinville, p. 82. — Guill. de Nangis, p. 218. — Chron. de Saint Denys, p. 72.

1250.

cette ville à ses yeux pour racheter la liberté de son mari, elle n'auroit probablement point pu la défendre, si elle avoit été attaquée : la garnison effrayée de tant de désastres étoit sans cesse sur le point de s'enfuir, et n'auroit pas résisté aux premières attaques. Il y avoit trois jours que Marguerite avoit appris la captivité de son mari, lorsqu'elle accoucha d'un fils nommé Jean, et qu'elle surnomma Tristan ; par allusion à ces tristes circonstances. Durant son travail elle se figuroit à toute heure voir sa chambre remplie de Sarrasins, et elle y fit coucher au pied de son lit un vieux chevalier, âgé de quatre-vingts ans, pour la reconforter. Peu avant d'accoucher, elle fit sortir tout le monde de sa chambre hors le chevalier, « et « s'agenouilla devant lui, et lui requit un don, « et le chevalier le lui octroya par son serment, « et elle lui dit : Je vous demande par la foi « que vous m'avez baillée, que si les Sarrasins « prennent cette ville, que vous me coupiez « la tête avant qu'ils me prennent. Et le che- « valier répondit : Soyez certaine que je le ferai « volontiers, car je l'avois bien pensé, que je vous « occirois avant qu'ils nous eussent pris. » (1)

Mais ce ne fut qu'à Saint-Jean-d'Acre que les deux époux se rencontrèrent. La reine en sortant de Damiète avoit fait voile vers ce port,

(1) Joinville, p. 84.

où le roi lui avoit donné rendez-vous ; car tout malade qu'il étoit , il ne vouloit point retourner en Europe qu'il n'eût touché à la Terre-Sainte. Il se sépara donc en pleine mer d'avec une partie de ses barons , qui , malgré ses sollicitations , s'étoient décidés à retourner en France. Les plus illustres de ceux-ci étoient Pierre de Dreux , dit Mauclerc , auparavant comte de Bretagne , qui mourut en mer , trois semaines après avoir quitté l'Égypte , et le comte de Soissons , qui , au combat de Mansourah , disoit à Joinville en se moquant : « Sénéchal , laissons « crier cette canaille , car par la coiffe Dieu , « ainsi comme il juroit , encore en parlerons- « nous de cette journée ès chambres des da- « mes (1). » Il revint en effet en France avec plusieurs barons moins illustres , et il put y raconter parmi ses propos de galanterie , comme il l'avoit annoncé , l'issue désastreuse de cette expédition. »

(1) Joinville , p. 52.

## CHAPITRE IX.

*Séjour de Louis IX à la Terre-Sainte, après sa retraite d'Égypte. — Événemens en France durant son absence ; mort de Raymond VII, comte de Toulouse ; mort de Frédéric II ; croisade prêchée contre son fils. — Pastoureaux. Guerre civile de Flandres : — Troubles de Guyenne ; mort de Blanche ; retour du roi. — 1248-1254.*

AU moment où Saint-Louis quittoit l'Égypte, il auroit été peu prudent et peu généreux à lui de faire voile immédiatement pour la France : les captifs qu'il laissoit dans les prisons des Mameluks auroient alors perdu l'espérance d'être jamais délivrés ; bien plus, les musulmans, enorgueillis de leur victoire sur le plus puissant prince de la chrétienté, en lui voyant abandonner l'Orient sans rien faire pour sa défense, auroient pu être tentés d'exterminer ce reste des chrétiens qui habitoient encore la Terre-Sainte, et ceux-ci, qui avoient vu périr en Égypte la plupart des chevaliers de saint Jean et du temple, et un grand nombre des barons et des guerriers d'outre-mer, découragés, effrayés, confondus, n'auroient pu opposer à leurs en-

nemis une longue résistance. Il falloit que celui qui avoit stipulé en leur faveur une trêve demeurât à portée d'en surveiller l'exécution.

Louis, pour ne pas perdre ces chrétiens d'Orient qu'il étoit venu secourir, n'avoit à choisir qu'entre deux séjours, celui du royaume de Chypre, et celui du royaume de Jérusalem. Il se détermina pour le second ; soit afin de visiter au moins en partie les lieux saints, et d'accomplir ainsi un des buts de son pèlerinage, soit aussi pour ne pas se montrer captif, racheté, humilié, sans argent et sans suite, à cette même cour de Nicosie, où, peu de mois auparavant, il avoit brillé d'un si grand éclat.

Louis avoit donc eu de justes motifs pour indiquer Acre comme lieu de rendez-vous aux divers vaisseaux qui partoient avec lui de la rade de Damiète. Acre, avec un petit nombre de villes sur les côtes, appartenoit toujours, il est vrai, à l'empereur Frédéric II, qui étoit roi de Jérusalem ; mais la défiance que le pape avoit inspirée au roi et aux barons croisés, contre ce monarque, étoit bien diminuée par les secours que Frédéric s'étoit empressé de leur fournir. En même temps, parmi les Français, l'humilité et le désir de se concilier leurs voisins avoient succédé à l'arrogance insultante avec laquelle ils marchaient au combat, et qui les auroit alors portés peut-être à provoquer les impériaux.



D'ailleurs Louis avoit appris à mieux connoître le régime de la terre d'outre-mer ; il savoit désormais que ces villes de la Terre-Sainte, où chaque nation latine avoit son quartier fermé de murs, ses soldats, ses magistrats, ses juges, se gouvernoient en quelque sorte en républiques, si même, il ne seroit pas plus exact de dire qu'elles ne se gouvernoient pas du tout.

Acre, qu'on nommait aussi Saint-Jean-d'Acre ou Ptolémaïs, étoit une bonne et forte ville, de forme quadrangulaire ; deux de ses côtés étoient baignés par la mer ; les deux autres étoient fermés par un bon fossé entouré d'une double muraille flanquée de fortes tours. Cette ville, qui avoit recueilli tous les fugitifs de Jérusalem, étoit regardée comme la capitale de ce qui restoit aux chrétiens de la Terre-Sainte. Parmi ses nombreux habitans, elle en comptoit de fort riches, les uns Francs ou Latins, d'autres Grecs, Syriens, Jacobites ou Juifs, dont chacun suivoit les lois sous lesquelles avoient vécu leurs ancêtres. La seconde ville du royaume étoit Tyr, qui étoit aussi une cité riche et forte (1). Mais les campagnes de la Judée, désolées par cent cinquante ans de guerre, qu'evenimoit le fanatisme religieux, étoient abso-

(1) *Itinerarium Terræ Sanctæ, auctore Wildebrando ab Oldenberg canonico Hildesemensi anno 1217. — In Script. Byzant. Ed. Venet. fol. T. XXIII, p. 10.*

lument désertes. Les chrétiens, puis les musulmans, en avoient tour à tour massacré tous les habitans ; les seuls champs qu'on pût cultiver étoient ceux qui gisoient assez près des villes, pour que leurs laboureurs pussent s'y enfermer chaque soir ; tout le reste ne conservoit plus de traces du travail de l'homme. Quelquefois le bédouin y trouvoit encore un peu de pâture pour ses troupeaux ; plus souvent un soleil ardent réduisoit le sol en poussière ; et la longue succession des guerres sacrées sembloit avoir détruit, avec les générations humaines, jusqu'à la force végétative de la nature, dans cette Syrie et cette Palestine qui avoient long-temps paru comblées de toutes les faveurs du ciel. Grâce à cette désolation même, la défense du petit nombre de lieux forts que les Latins possédoient encore sur la côte étoit rendue facile ; car l'ennemi ne savoit comment subsister devant leurs murs ; mais, d'autre part, les armées chrétiennes n'osoient point s'aventurer au travers du désert, jusqu'à Jérusalem ; quoique cette ville dépeuplée, ruinée, et dont les murailles demeuroient abattues, ne parût point au soudan de Damas avoir assez d'importance pour qu'il voulût y hasarder une garnison qui la défendît contre les armes des Latins.

Les habitans d'Acree, et surtout l'évêque, qui étoit né à Provins, reçurent Saint-Louis, et

1250.

le petit nombre de guerriers qui l'accompagnoient, avec de grandes marques de respect et d'amour, lorsque, après une navigation de six jours, il entra dans leur port le 14 mai 1250. « Toutes les processions d'Acre, dit Joinville, « lui vinrent à l'encontre, recevoir jusques à « la mer, à moult grand joie. » (1) Quoique vaincu, il n'avoit rien perdu de la considération dont il avoit joui : ses vertus avoient brillé durant sa captivité, d'un nouvel éclat, et comme on étoit accoutumé à rapporter tous les évènements aux jugemens du ciel, la funeste catastrophe de Mansourah ne nuisoit pas même à sa réputation militaire; personne ne songeoit à faire ressortir l'absurdité de son plan de campagne, comme personne n'avoit essayé de le lui faire changer. Les gentilshommes qui arrivoient à sa suite étoient privés d'équipages et d'argent, accablés par la maladie, et couverts des haillons que durant leur captivité les Sarrasins leur avoient donné en échange de leurs habits. Le roi lui-même portoit encore « les robes que le « soudan lui avoit fait bailler et tailler, qui « étoient de samit noir, fourré de vair et de « gris, et y avoit grande foison de noyaux tout « d'or; » tandis que Joinville, « lorsque le roi « l'envoya quérir pour manger avec lui, y alla

(1) Joinville, p. 85.

« avec le corset qu'on lui avoit fait en la prison, 1250.  
« des rognures de sa couverture. » Cependant  
ces barons se retrouvoient dans une ville chrétienne, où leurs noms étoient connus, et leur procuroient un peu de crédit, où de nouveaux serviteurs s'offroient d'eux-mêmes à entrer à leur service, et où des bains, la propreté, les soins, pouvoient triompher des nouvelles maladies dont ils avoient apporté le germe. Ces maladies ne tardèrent pas à se déclarer; Joinville, l'ami, l'historien et le compagnon d'armes de Saint-Louis, raconte avec détail celle qui le retint lui-même confiné dans la maison du curé de Saint-Michel, où il s'étoit établi. « Or, « advint ainsi, dit-il, qu'une fièvre continue « me prit, par quoi j'allai au lit, et toute ma « mesnie (mes domestiques) aussi. Ne onc- « ques un jour de tout le jour, je n'eus quel- « qu'un qui me put aider ni lever, et je n'at- « tendois que la mort, par un signe qui m'étoit « derrière l'oreille; car il n'y avoit pas de jour « que l'on n'apportât bien vingt morts ou plus « au monastère derrière mon chevet; et de mon « lit, toutes les fois qu'on les apportoit, j'en- « tendois chanter *libera nos Domine*. Lors je « pleurois et rendois grâces à Dieu, et lui disois « ainsi, sire, honoré sois-tu de ce délai que tu « m'accordes, et te prie, sire, que tu m'aides

1250.

« et me délivres de cette maladie, moi et ma gent. » (1)

On ne nous apprend point quelles furent les personnes de marque que Saint-Louis perdit dans cette seconde épidémie. Au bout de quelques semaines, elle s'arrêta ; et ceux qui n'avoient pas déjà succombé se guérèrent ; alors le roi invita à un conseil, un dimanche, au milieu de juin, les princes ses frères, le comte de Flandres, et tous les seigneurs français qui se trouvoient alors à Acre, pour délibérer avec eux sur le parti qu'il convenoit de prendre. D'une part il leur exposa que ses ambassadeurs, de retour du Caire, où ils avoient été presser l'exécution du traité fait avec les Mameluks, n'en avoient ramené que quatre cents captifs. Les émirs n'avoient pas su ou pas voulu réprimer les excès de leurs soldats vainqueurs, et ils n'étoient plus en état de tenir les conditions qu'ils avoient promises ; les musulmans avoient massacré les hommes, et brûlé les marchandises qu'ils s'étoient engagés à livrer en retour contre les deux cent mille livres qui leur restoient dues. D'autre part, Louis fit voir à ses barons les lettres qu'il avoit reçues de sa mère, par lesquelles celle-ci le pressoit de revenir pour

(1) Joinville, p. 87.

mettre son royaume en état de défense, et contraindre le roi d'Angleterre à observer et renouveler la trêve. Louis, après avoir exposé à ses barons les difficultés où il se trouvoit, leur donna huit jours pour en délibérer, et leur demanda de lui apporter leur réponse le dimanche suivant. (1)

« Le dimanche d'après, continue Joinville, « nous revînmes devers le roi; et lors demanda « le roi à ses frères, et aux autres barons, et « au comte de Flandres quel conseil ils lui don-  
« neroient ou de son allée ou de sa demeurée.  
« Ils répondirent tous qu'ils avoient chargé  
« à monseigneur Guion Malvoisin, le conseil  
« qu'ils vouloient donner au roi. Le roi lui com-  
« manda qu'il dit ce qu'ils lui avoient chargé,  
« et il dit ainsi :

« Sire, vos frères et les riches hommes qui  
« ici sont, ont regardé à votre état, et ont vu  
« que vous n'avez pouvoir de demeurer en ce  
« pays, à l'honneur de vous et de votre règne :  
« que de tous les chevaliers qui vinrent en votre  
« compagnie, dont vous en amenâtes en Chy-  
« pre deux mille huit cents, il n'y en a pas en  
« cette ville cent de restant. Si vous louent-ils,  
« sire, que vous en alliez en France, et pour-

(1) Joinville, p. 88.

1250.

« chassiez gens et deniers , par quoi vous puis-  
« siez hâtivement revenir en ce pays , vous  
« venger des ennemis de Dieu qui vous ont  
« tenu en leur prison. »

Les comtes d'Anjou , de Poitiers et de Flan-  
dres appuyèrent tous la proposition de Gui de  
Mauvoisin , le seul comte de Jaffa , après s'être  
d'abord refusé à parler , pour qu'on ne l'accusât  
pas de ne songer qu'à son intérêt personnel ,  
puisque ses châteaux étoient tous sur la fron-  
tière , déclara qu'il lui sembloit « que si le roi  
« pouvoit tant faire que de tenir héberge aux  
« champs dans un an , il se feroit grand hon-  
« neur s'il demeueroit ». Tous ceux qui parlèrent  
ensuite appuyèrent l'avis de Mauvoisin , jusqu'à  
Joinville , qui embrassa celui du comte de Jaffa ,  
et qui , pressé d'expliquer comment le roi pour-  
roit tenir héberge aux champs , ou être maître  
de la campagne , répondit : « L'on dit , ne sais  
« si c'est vrai , que le roi n'a encore dépensé  
« nul de ses deniers , ni mais que des deniers  
« aux clerks. Que le roi mette ses deniers en  
« dépense , et envoie querir chevaliers en la  
« Morée et outre-mer ; et quand l'on ouïra nou-  
« velle que le roi donne bien largement , cheva-  
« liers lui viendront de toutes parts ; par quoi  
« il pourra tenir héberge dedans un an , si à  
« Dieu plaît ; et par sa demeuree seront délivrés

« les pauvres prisonniers qui ont été pris au service de Dieu et au sien ; qui jamais ne sortiront si le roi s'en va. » (1)

Deux seuls barons, Guillaume de Beaumont et le sire de Châtenay, osèrent s'exposer au mécontentement de leurs collègues, en se rangeant à l'avis du comte de Jaffa et de Joinville. Le légat, qui étoit parmi les plus empressés à retourner en France, ne leur épargna pas à cette occasion, non plus que d'autres grands seigneurs, les paroles piquantes, et même les injures grossières. Le roi prit huit jours pour répondre, puis il assembla son conseil une troisième fois.

« Seigneurs, leur dit-il, je vous remercie moult, à tous ceux qui m'avez loué mon allée en France, et si rends grâce aussi à ceux qui m'ont loué ma demeure. Mais je me suis avisé que si je demeure, je n'y vois point de péril que mon royaume se perde, car madame la reine a bien gens pour le défendre, et ai regardé aussi que les barons de ce pays disent si je m'en vais, que le royaume de Jérusalem est perdu, que nul n'y osera demeurer après moi. Si ai regardé que à nulle façon je ne laisserai le royaume de Jérusalem perdre, lequel je suis venu pour garder et pour conquérir. Si est mon conseil tel que je demeure. Si ; dis-je, à vous riches hommes qui ci êtes, et

(1) Joinville, p. 88, 89.



« à tous autres chevaliers qui voudront demeurer avec moi, que vous veniez parler à moi hardiment, et vous donnerai tant, que la coulpe ne sera pas mienne, mais votre, si vous ne voulez demeurer ». Mout en y eut, ajoute Joinville, qui ouïrent cette parole, et furent ébahis, et mout en y eut qui pleurèrent. (1)

Il y avoit de la générosité dans la résolution que prit Saint-Louis, et si elle ne produisit aucun résultat bien avantageux, elle ne fut non plus accompagnée d'aucune conséquence fatale; le roi répara ainsi, autant qu'il dépendoit de lui, les désastres que son manque de talens militaires avoit attirés sur les chrétiens d'Orient pendant la dernière campagne. Ses deux frères, les comtes de Poitiers et d'Anjou, dont le second avoit vivement excité son mécontentement pendant la traversée, par sa légèreté, son manque d'affection et son goût pour le jeu (2), ne tardèrent pas à partir pour la France, avec presque tous les grands seigneurs; ou, comme Joinville les appelle, les riches hommes qui se trouvoient à Acre. D'autre part, quoique Louis eût annoncé son intention de payer largement les aventuriers qui viendroient se ranger sous ses drapeaux, il ne trouva que fort peu de soldats: aussi jugea-t-il lui-même expédient de ne point

(1) Joinville, p. 91. — Guill. de Nangis, p. 220.

(2) Joinville, p. 85.

renouveler les hostilités avec les Sarrasins, et consacra-t-il à des soins d'administration, non à la guerre, les quatre années qu'il séjourna encore en Syrie. Les négociations avec les souverains de l'Orient réclamèrent aussi une partie de son temps; mais celles qu'il entretenit avec le Vieux de la montagne ou avec les Tartares ne furent peut-être que des jongleries de quelques imposteurs, qui abusèrent de sa crédulité (1). Des intérêts plus réels le forçoient à négocier avec ses proches voisins les Mameluks du Caire, et les Sarrasins de Damas. L'assassinat de Touran Châh avoit détaché Damas de la domination du soudan du Caire; les habitans de la première de ces villes, plutôt que de reconnoître les maîtres que les Mameluks élevoient sur le trône, pour les en précipiter bientôt après, s'étoient donnés au sultan d'Alep: la guerre étoit déclarée entre les Sarrasins d'Égypte et ceux de Syrie, et le royaume de Jérusalem, placé entre deux, et dont les campagnes étoient déjà trop désolées pour avoir rien à craindre de leurs ravages, n'avoit qu'à gagner à leur rivalité.

Les Mameluks d'Égypte et le sultan d'Alep et de Damas recherchèrent tour à tour l'alliance de Saint-Louis: ce roi envoya aux premiers, Jean de Valenciennes en ambassade; il obtint d'eux la restitution de tous les chevaliers qui

(1) Joinville, p. 99.

étoient demeurés prisonniers en Égypte, et celle des os du comte Gaultier de Brienne, qui y étoit mort à la précédente croisade ; mais il leur demandoit de plus toutes les têtes des chrétiens qu'ils avoient suspendues aux murailles du Caire, tous les enfans de chrétiens, auxquels les musulmans avoient fait renier leur foi, et la quittance des deux cent mille livres que le roi leur devoit encore sur sa rançon (1). Les révolutions journalières du palais du Caire avoient tellement affoibli les Égyptiens, qu'ils ne paroissent point éloignés de se laisser ainsi dicter des conditions par le roi, comme s'il avoit été leur vainqueur : ils demandoient seulement en retour qu'il s'alliât à eux contre le sultan d'Alep, et ils proposoient que les deux armées des chevaliers et des Mameluks se donnassent rendez-vous à Gaza, pour mettre la dernière main au traité qu'ils désiroient. Ils renoncèrent ensuite d'eux-mêmes au projet de ce rendez-vous, lorsqu'ils apprirent que l'armée du sultan d'Alep s'étoit avancée entre Gaza et l'Égypte. (2).

Il y eut d'autre part quelques escarmouches entre les Sarrasins d'Alep et les chevaliers de Louis ; mais ces hostilités n'étant point liées à des projets étendus, et n'ayant point eu de suite, ne méritent pas notre attention. Il sem-

(1) Joinville, p. 97, 98.

(2) Joinville, p. 108.

ble que le roi avoit renoncé à faire des conquêtes dans la Terre-Sainte; mais il vouloit que ses habitans chrétiens ne fussent dans leurs demeures exposés ni aux brigandages ni aux persécutions religieuses des musulmans; il consacra donc les sommes assez considérables dont il pouvoit disposer encore, à relever ou à perfectionner les fortifications des villes qui, ruinées par la guerre, ne pouvoient point exécuter à leurs frais les ouvrages dont elles avoient le plus extrême besoin. Il commença par fortifier Césarée; ensuite Jaffa, pour laquelle seule il dépensa trente mille livres; de là il passa à Sidon, où il accomplit aussi de grands travaux; et la dernière ville aux murs de laquelle il fit travailler fut Acre. En même temps qu'il consacroit à ces ouvrages les trésors qu'il avoit apportés de France, il donnoit lui-même l'exemple de l'activité, jusqu'à porter souvent la hotte pour gagner les pardons attachés à cette œuvre pie. (1)

Tandis que Louis IX prolongeoit son séjour à la Terre-Sainte, avec un nombre de chevaliers peu considérable, dont aucun n'égalait le sire de Joinville en puissance et en richesse, comme aucun ne l'égale aujourd'hui en renommée (2), les autres barons rentroient successivement

(1) Joinville, p. 108-123.

(2) Joinville, p. 105.

1259. dans leur patrie. L'histoire nous fait connoître fort peu d'événemens de la régence de Blanche pendant l'absence des croisés, soit que l'éloignement de tous les hommes les plus actifs et les plus passionnés laissât peu d'occasions de troubles, soit que l'attention publique étant uniquement dirigée sur les événemens de l'Orient, on ne crut pas qu'il valût la peine de consigner dans les chroniques ce qui se passoit en France en l'absence des maîtres.

Dans le seul Languedoc, des changemens importans étoient survenus depuis le départ du roi. Raymond VII, comte de Toulouse, qui, dans sa jeunesse, avoit résisté avec quelque gloire aux premiers croisés contre l'Albigeois, qui avoit professé sinon la tolérance envers les hérétiques, du moins le devoir d'user de quelque modération dans leurs supplices, et qui en avoit été si sévèrement puni, avoit perdu, par l'effet de ses longues calamités, l'activité de son esprit et la vigueur de son caractère. Il n'avoit que cinquante ans en 1247 quand il prit la croix avec Saint-Louis, et qu'il s'engagea à le suivre à la Terre-Sainte (1); toutefois il regarda cette résolution comme un dernier adieu qu'il disoit au monde; dès lors il ne s'occupa plus que d'objets religieux; bientôt il fut entièrement

(1) Il étoit né en 1197. — Hist. de Languedoc, L. XX, ch. 53, p. 106.

subjugué par les prêtres qui l'assiégeoient, et il ne tarda pas à donner des preuves honteuses de son asservissement. La première fut de solliciter lui-même le pape de redoubler de rigueur envers ceux de ses sujets pour lesquels il avoit imploré jusqu'alors l'indulgence de l'Eglise. « Notre fils chéri le noble comte de Toulouse, écrivait Innocent IV, nous a supplié humblement d'apporter promptement un remède opportun à la tache de dépravation hérétique qui rend son pays infâme, et qui résulte de ce qu'on a procédé avec trop de lenteur ou d'indulgence contre plusieurs hérétiques ou relaps tant vivans que morts, et de ce qu'on a négligé leur condamnation. » (1)

1250.

Cette invitation à sévir de nouveau ne fut pas suivie, il est vrai, d'autant d'atrocités qu'on auroit pu le craindre. Les papes regardoient l'hérésie comme domptée; ils n'en avoient plus peur, et ils employoient désormais l'inquisition et ses terreurs comme un moyen de créer pour eux-mêmes un revenu. Beaucoup d'indulgences, beaucoup de commutations de peines furent vendues à ceux mêmes qui avoient été condamnés par les tribunaux de la foi, et qui, avec leur argent, trouvoient grâce devant

1248.

(1) Preuves de l'Hist. de Languedoc, n° 279, p. 469.

1248.

les délégués du pontife (1). En même temps un concile assemblé à Valence ajoutoit encore aux rigueurs de l'inquisition, et enlevoit à ceux qui étoient poursuivis par devant ce tribunal redoutable le ministère des avocats dans les cas où ils avoient pu s'en servir jusqu'alors. (2)

Nous avons vu que le comte Raymond avoit eu dessein de s'embarquer en même temps que Louis IX, et qu'un vaisseau, qu'il avoit fait équiper en Bretagne pour lui être envoyé dans la Méditerranée, ayant trop tardé à arriver, il avoit été obligé de remettre son passage à l'année suivante (3). Il paroît qu'il craignit l'interprétation défavorable que le clergé pourroit donner à son retard; et de peur que ce corps redouté n'y vît un signe de tiédeur, il résolut de lui offrir un holocauste. Il fit rassembler quatre-vingts hérétiques auprès d'Agen, où il résidoit alors, et leur ayant arraché lui-même la confession de leurs erreurs, il les fit brûler vifs en sa présence (4). Il partit de là pour aller rencontrer son gendre Alphonse, comte de Poitiers, frère du roi, et sa fille Jeanne, à leur passage pour se rendre à Aigues-Mortes. Ces jeunes

(1) Histoire de Languedoc, L. XXV, c. 104, p. 459, et c. 110, p. 462.

(2) *Concilia generalia*, T. XI, p. 696-699.

(3) Hist. de Languedoc, L. XXV, c. 109, p. 461.

(4) *Guill. de Podio Laurentii*, c. 48, p. 701.

princes s'y embarquèrent pour l'Égypte le 26 août 1249, avec un convoi considérable qu'ils conduisoient au roi. Raymond VII avoit à peine pris congé d'eux, lorsqu'en se rendant en Rouergue il y fut atteint de la fièvre. Il fit son testament à Milhaud le 25 septembre, instituant Jeanne sa fille unique pour être son héritière, mais lui commettant en même temps d'acquitter un grand nombre de legs dont il chargeoit sa succession. Il mourut ensuite dans la même ville, le 27 septembre 1249, dans sa cinquante-deuxième année, après vingt-sept ans de règne sur l'une des plus grandes, des plus riches et des plus malheureuses provinces de France. Son corps, selon les ordres qu'il avoit laissés, fut enseveli à l'abbaye de Fontevrault. En lui s'éteignit la postérité masculine des comtes de Toulouse, dont le premier ancêtre, Frédélon, avoit été institué par Charles-le-Chauve, dans la souveraineté de ce grand fief, en 849, précisément quatre siècles auparavant. (1)

La reine Blanche, informée de la mort de Raymond, se hâta d'envoyer des commissaires à Toulouse pour prendre, au nom de son fils Alphonse, possession de ce comté, non en vertu du testament du dernier feudataire, dont elle

(1) *Guill. de Podio Laur.* c. 48, p. 701. — *Hist. de Languedoc*, L. XXV, c. 114, p. 465.



1249. déclara ne tenir aucun compte, mais en vertu du traité de Paris, qui, en 1229, avoit mis fin aux guerres de l'Albigeois. Ces commissaires assemblèrent, le 1<sup>er</sup> décembre, dans le château narbonnois, la noblesse et les notables de la province; ils lurent à cette assemblée la commission dont ils étoient porteurs, et ils reçurent ensuite, au nom d'Alphonse et de Jeanne, le serment des principaux habitans. (1)

1250. Nous avons vu quelle part Alphonse de Poitiers, le nouveau comte de Toulouse, prit à la croisade, et comment, vers la fin de juin, il se sépara de Saint-Louis à Saint-Jean d'Acre, pour revenir en France; ce ne fut pas avant le commencement d'octobre de 1250 qu'il arriva à Aigues-Mortes avec sa femme. Il parcourut son nouvel héritage pour recevoir successivement l'hommage de ses divers vassaux du comté de Toulouse et du marquisat de Provence; il entreprit, conjointement avec son frère, Charles comte d'Anjou, de forcer à la soumission la ville d'Avignon, qui s'étoit érigée en république, et qui, le 7 mai 1251, reconnut en effet la seigneurie par indivis, des comtes de Toulouse et de Provence. Il fit casser sous un prétexte futile le testament de Raymond VII, pour se dispenser de payer les legs

(1) Hist. de Languedoc, L. XXVI, c. 2, p. 468.

considérables que son beau-père avoit mis à la charge de ses héritiers (1); il quitta ensuite la province et vint avec sa femme établir sa résidence auprès de Paris dans le château de Vincennes, que son frère lui avoit donné. Le Languedoc cessa dès-lors d'avoir des princes qui vécussent dans sa capitale au milieu de leurs sujets; et sans être encore réuni à la couronne, il fut gouverné presque comme une province française par les sénéchaux auxquels Alphonse et Jeanne, confièrent presque tous leurs pouvoirs. (2)

Au commencement de l'année 1251, la reine Blanche reçut à Paris la nouvelle de la mort de Frédéric II; ce grand homme avoit succombé à une dyssenterie le 13 décembre précédent, à Férentino, dans la Capitanate. Il avoit déjà régné trente-un ans comme empereur, et cinquante-deux ans comme roi des Deux-Siciles; toutefois il pouvoit exercer long-temps encore une influence décisive sur la politique de l'Europe, car il n'étoit âgé que de cinquante-six ans, et il avoit conservé une vigueur qui paroissoit lui promettre une plus longue vie. La cour de France sembloit reconnoître tous les jours davantage l'injustice des persécutions dont il avoit été l'objet; et quoique le clergé

(1) Hist. de Languedoc, L. XXVI, c. 9, p. 471.

(2) Hist. de Languedoc, L. XXVI, c. 13, p. 473.

1251.

cherchât à empoisonner toutes ses démarches, et voulût rendre suspecte jusqu'à l'ambassade par laquelle Frédéric avoit félicité Louis de sa délivrance, il est probable que celui-ci, à son retour en Europe, auroit insisté auprès du pape avec plus de force encore qu'il n'avoit fait avant son départ, sur la nécessité de réconcilier à l'Eglise le premier monarque de la chrétienté. Innocent IV n'eut point l'embarras de repousser ces sollicitations. Averti de la mort de son ennemi, il écrivit de Lyon le 25 janvier 1251 au clergé des Deux-Siciles. « Que les cicux se « réjouissent, que la terre soit dans l'allégresse, « car le Seigneur, dans sa miséricorde ineffable, « a ôté du milieu de vous celui qui, pendant « si long-temps, vous a tenus dans l'affliction... « Sa mort est comme un vent qui vous apporte « une douce rosée... Aussi mes chers fils en Jé- « sus-Christ, entonnez unanimement des can- « tiques d'allégresse, et préparez-vous avec vi- « gilance par vos efforts aux prospérités de tout « genre qui vont être entassées sur vous. (1)

Le même jour Innocent IV écrivit au cardinal de Saint-George pour lui annoncer son prochain retour à Rome. Aussi long-temps qu'il s'étoit tenu sur la défensive, la ville de Lyon avoit été le séjour qui lui convenoit le

(1) *Innocentii IV. epistolæ*, Lib. VIII, ep. 1. — *Apud Raynald. Ann. Eccles. 1251*, §. 3, p. 667.

mieux. Elle étoit presque en entier bâtie dans le royaume d'Arles, appartenant à l'empire, sans toutefois reconnoître l'autorité ni de l'empereur ni d'aucun de ses feudataires; elle étoit presque au centre de la France sans être française. Innocent n'avoit que la Saône à passer pour se trouver sous la protection du roi, et cependant l'archevêque et le conseil municipal, qui commandoient seuls à Lyon, étoient absolument indépendans de ce même roi de France dont le pape vouloit pouvoir rejeter les conseils et les exhortations. Mais dès qu'Innocent apprit la mort de Frédéric, il résolut, au lieu de se défendre plus long-temps, d'attaquer lui-même et d'exterminer les partisans de la maison de Hohenstauffen, soit en Allemagne, soit en Italie, et pour cela de se replacer au milieu des Guelfes. Avant de quitter Lyon, il voulut cependant témoigner sa reconnoissance à ceux qui lui avoient donné l'hospitalité. Il accorda de grands privilèges à l'église de Saint-Just, où il avoit demeuré : il laissa une bulle adressée à la ville même de Lyon, en date du 14 février, où, après les protestations les plus chaudes d'affection et de reconnoissance, il déclaroit aux bourgeois qu'il prenoit leurs personnes, leurs familles et leurs biens sous la protection spéciale de saint Pierre et sous la sienne; phrase qui, suivant les circon-

1251.

stances, pouvoit un jour servir à l'église pour s'attribuer la souveraineté de ce qu'elle annonçoit vouloir défendre : il refusa la conférence que Blanche lui demandoit, accompagnant cependant ce refus des expressions les plus flatteuses d'estime et d'affection; il refusa également d'avoir une conférence avec Henri III, roi d'Angleterre, et il se mit en route pour Gênes. (1)

Dans le même temps il fit partir pour l'Allemagne avec un légat, Guillaume de Hollande, qu'il avoit reconnu comme roi des Romains; et qui étoit venu à Lyon pour s'engager envers lui à la plus humble obéissance.

Bientôt on put reconnoître en France dans quel but Innocent IV s'étoit pressé de retourner en Italie, lorsqu'on vit des nuées de moines de Saint-Dominique et de Saint-François, se répandre dans le royaume, aussi-bien qu'en Brabant et en Flandres, pour prêcher une nouvelle croisade contre Conrad IV, fils de Frédéric II, qui prenoit le titre de roi des Romains. Innocent IV, acharné à détruire la maison de Hohenstauffen, promettoit à ceux qui porteroient les armes contre elle des indulgences plus grandes encore qu'à ceux qui passeroient

(1) *Raynaldi Ann. Eccles.* 1251, §. 15, p. 670. — *Nicolai de Curbio Vita Innocentii IV. Script. Ital.* T. III, P. I, §. 30, p. 592.

dans le Levant ; car le pape abolissoit tous les péchés, non-seulement de celui qui se croisoit contre Conrad, mais encore de son père et de sa mère. Au moment même où les moines cherchoient à soulever la France contre le fils de Frédéric, la reine Blanche donna communication à la noblesse de son royaume d'une lettre que Louis IX lui écrivoit en date de Césarée, dans laquelle il se plaignoit de l'abandon où le laissoit la chrétienté, qui ne lui envoyoit ni argent ni soldats pour tenir tête aux musulmans. Les seigneurs français s'indignèrent de ce que le pape, au lieu de secourir le champion de la foi, qui combattoit contre les infidèles, suscitoit une guerre nouvelle de chrétiens contre chrétiens ; ils demandèrent à Blanche de faire saisir toutes les possessions de ceux qui s'engageoient dans la nouvelle croisade, déclarant que quiconque alloit servir le pape devoit être nourri par le pape et partir sans espoir de retour. Selon leurs désirs la reine rendit pour ses domaines une ordonnance qui interdisoit la croisade contre Conrad ; chacun des grands feudataires en rendit une semblable dans ses fiefs ; et aucun Français n'osa s'engager dans l'armée que les moines levoient contre l'Allemagne. (1)

Mais tandis que les gens d'église préchoient une croisade toute politique, contre

(1) *Matth. Paris.* p. 713, 714.

un prince chrétien, des hommes du peuple commencèrent, avec un sentiment d'enthousiasme et d'amour, à prêcher une autre croisade à laquelle les prêtres et les chevaliers devoient demeurer étrangers. Saint-Louis s'étoit rendu cher au peuple par le bien qu'il avoit déjà fait et par les traits de bonté qu'on racontoit de son caractère; mais son départ pour la croisade avoit ajouté infiniment à sa popularité : peu importoit que cette expédition fût désastreuse pour la France; elle n'en étoit pas moins conforme aux opinions et aux passions de la multitude. Saint-Louis, en marchant à la délivrance de la Terre-Sainte, avoit cédé au sentiment qui animoit tous ses sujets : ses compagnons d'armes, aussi ignorans que lui dans l'art militaire, ne l'avoient point accusé d'avoir perdu son armée par sa faute, tandis que tous les soldats rendoient témoignage à sa piété, à sa charité, à sa débonnaireté, à sa patience dans les revers. Les croisés qui revenoient des prisons d'Égypte, et qui avoient été rachetés par ses soins, le célébroient comme le héros de la France, et dans tous les rangs de la société on croyoit l'honneur national attaché à le retirer de l'espèce d'exil où il se trouvoit, dans une petite ville de la Terre-Sainte, à le venger de ses ennemis, à le ramener triomphant aux lieux où il avoit été vaincu.

Cependant c'étoit aussi une opinion qui commençoit à se répandre parmi le peuple, *que Dieu avoit été offensé du luxe des prélats, de l'orgueil militaire des chevaliers français; que Dieu avoit choisi les choses les plus humbles sur la terre, pour confondre les plus fortes.* Et ces maximes religieuses ajoutant à l'éloignement du peuple pour les deux premiers ordres de l'état, les enthousiastes qui se présentoient pour prêcher une nouvelle croisade demandoient qu'on en écartât le clergé qu'aveugloit son ambition ou sa haine contre la famille impériale, et la chevalerie, qui se reposoit plus sur sa bravoure que sur l'appui du Très-Haut. C'étoit aux bergers, disoit-on, à recouvrer, dans leur humilité et leur simplicité, des mains des infidèles, cette Terre-Sainte, où le salut du monde avoit été annoncé à des bergers. Un homme dont on ne dit point le nom, mais qu'on prétend hongrois d'origine, se mit à la tête du mouvement de ces habitans des campagnes, qu'on désigna par le nom de *pastouraux*. Il parloit également bien l'allemand, le latin et le français; on dit qu'il prétendoit avoir à la main une lettre de la vierge Marie, qui appelloit les bergers à la délivrance de la Terre-Sainte, et que, pour accréditer la fable qu'il débitoit, il tenoit cette main constamment fermée. Après la défaite des pastouraux, on répandit plusieurs contes



1251.

calomnieux sur leur chef; on le représenta comme un apostat, comme un homme qui avoit puisé dans les enseignemens des Arabes en Espagne la connoissance des sciences ocultes, et le pouvoir de commander aux esprits infernaux, comme un homme vendu au soudan du Caire, et qui soulevoit les paysans, pour livrer la France à ses ennemis : en même temps on confessoit la supériorité de son éloquence. Il est certain, en effet, qu'elle entraînoit ceux auxquels il s'adressoit, et que tous les bergers des provinces qu'il traversoit, laissant leurs troupeaux, méprisant les ordres de leurs parens ou de leurs maîtres, et ne prenant aucun souci de leur nourriture, se rangéoiént à sa suite, et marchoiént avec lui partout où il vouloit les conduire. Ce mouvement commença d'abord après Pâques, à l'époque même où Innocent IV quittoit Lyon pour passer en Italie. (1)

Bientôt cependant tous les ennemis de l'ordre public, les voleurs, les bannis, les esclaves fugitifs, les excommuniés, qui, dans un temps de désordre universel, formoiént une partie importante de la population, se joignirent aux pastoraux : alors ils commencèrent à porter des épées, des haches, des poignards; et les *ribauds* (c'est le nom qu'on donnoit en France

(1) *Matth. Paris. Hist. Angliæ*, p. 710.

à tous ceux qui vivoient dans le désordre) obtinrent dans les conseils de l'armée plus d'influence que les bergers. Leur haine pour les prêtres se manifestoit à l'égal de leur haine pour les infidèles : ils avoient des prédicateurs qui prêchoient sans être revêtus des ordres de l'église : dans leurs enseignemens ils s'écartoient de la foi orthodoxe, et ils s'arrogeoient l'autorité de dispenser de la discipline ecclésiastique : ils prononçoient des divorces, ils permettoient des mariages que les curés déclaroient n'être point canoniques. La rivalité entre les prêtres de l'église et les prédicateurs des pastoureaux se changea bientôt en une haine acharnée : les derniers, pour n'être point traduits devant les tribunaux de l'inquisition, ne prêchoient qu'entourés de gens armés. « Dans leurs discours, dit « Matthieu Paris, ils taxoient les deux ordres « des frères mineurs et des prédicateurs, d'être « des vagabonds et des hypocrites ; les moines « de Citeaux, de ne songer qu'à envahir des « terres, et dévorer des troupeaux ; les moines « noirs d'être gloutons et superbes ; les chanoines d'être demi-séculiers, et nourris de viandes « délicates ; les évêques et leur officialité, de « courir après l'argent, et d'être plongés dans « les délices ; la cour romaine enfin de réunir « tous les genres d'opprobre ; » et le peuple, rempli de haine et de mépris pour le clergé, écou-

1251. toit favorablement ces accusations, et y applaudissoit. (1)

Lorsque la troupe des pastourcaux entra dans Orléans, le jour de saint Barnabas, l'évêque de cette ville interdit à tous ses clercs d'assister à ses prédications; car, disoit-il, *ce sont les souricières du diable*. Quant aux laïques, ils méprisoient déjà les ordres et les menaces du prélat, et c'étoient eux qui, en dépit de son autorité, avoient ouvert la porte aux pastoureaux. L'un des enthousiastes de cette troupe avoit commencé sa prédication, lorsqu'un étudiant de l'université, excité par les exhortations des prêtres, s'approcha du prédicateur en lui criant: « tais-toi, hérétique méchant et menteur, car tu trompes ce peuple innocent, en mentant par ta gorge. » A peine avoit-il dit ces mots qu'un des ribauds qui entouroient le prédicateur le frappa d'une hache à la tête. Ce fut pour la multitude un signal qui la décida à courir sus à tous les prêtres, et à les poursuivre dans les rues et dans les maisons. Il y en eut vingt-cinq de tués ou de noyés dans la Loire, outre ceux qui furent blessés ou maltraités de diverses manières. Après cette émeute, l'évêque mit la ville d'Orléans sous l'interdit; les pastoureaux en sortirent pour continuer leur route; mais

(1) *Matth. Paris.* p. 711.

les prélats, effrayés, publièrent des excommunications contre eux, et la reine Blanche, qui avoit commencé par les favoriser, donna ordre de leur courir sus et de les détruire. Ils s'étoient partagés en diverses bandes qui parcouroient le pays dans tous les sens; les unes étoient entrées à Paris, d'autres à Bourges, d'autres à Bordeaux; mais l'homme mystérieux qui les avoit soulevés dans toute la France se trouvoit dans la capitale avec la première de ces bandes. Il prêchoit devant un nombreux auditoire, tenant toujours fermé le poing dans lequel on supposoit qu'étoit la lettre de la vierge Marie, lorsqu'un bourreau, aux ordres de la reine, se mêlant avec sa hache parmi les ribauds qui lui servoient de garde, s'approcha du prédicateur et lui abattit la tête d'un seul coup au milieu de son discours. Des chevaliers qui étoient en embuscade, chargèrent en même temps ses auditeurs à grands coups d'épée: plusieurs furent massacrés sur la place, le reste s'enfuit, et l'attroupement fut dissipé. Alors le gouvernement, les prêtres, et toutes les créatures du pouvoir prirent soin de persuader au peuple que les pastoureaux étoient tous des hérétiques excommuniés, qui avoient fait des pactes avec le diable et le soudan d'Égypte: leur mauvais succès étoit une preuve suffisante de leur crime, et les mêmes bourgeois qui leur avoient récem-

1251.

ment montré tant de déférence, commencèrent à les poursuivre comme des chiens enragés, et à les égorger partout où ils pouvoient les atteindre. (1)

1252.

Saint-Louis, que les pastoureaux avoient voulu délivrer, se trouvoit en effet en Syrie dans un état de foiblesse et d'humiliation d'où il languissoit de sortir. Sans se croire précisément lié par le traité qui l'avoit remis en liberté, et qui avoit été assez mal observé par les Mameluks, il respectoit cependant la trêve, et il continuoit de négocier avec eux. Il vivoit aussi en assez bonne intelligence avec le sultan de Damas et d'Alep. Celui-ci lui offrit même un sauf-conduit, pour qu'il pût visiter Jérusalem, et y accomplir son vœu ; mais Louis le refusa, déclarant à ses conseillers qu'il étoit venu à la Terre-Sainte pour faire la guerre aux infidèles, et non pour reconnoître leur autorité sur la cité où se trouvoit le tombeau du Sauveur (2). Quoique convaincu qu'il ne renouvelleroit point les hostilités sans attirer des fléaux inutiles sur le peuple au milieu duquel il vivoit, il ne laissoit pas que de solliciter

(1) *Matth. Paris.* p. 711, 712. — *Matth. Westmona.* p. 350. — *Guill. de Nangis, Chron. in spicil.* T. III, p. 37. — *Gesta in Duchesne, T. V,* p. 358 ; *id. version franç.* p. 221. — *Chron. de Saint Denys,* p. 72.

(2) *Joinville,* p. 116.

sans cesse de nouveaux croisés à passer en Orient : car ses sentimens , qui étoient pour la guerre, ne s'accordoient point avec ses opinions, qui étoient pour la paix. D'ailleurs c'étoit de bonne foi qu'il tomboit dans cette contradiction, et il n'hésitoit point à sacrifier son intérêt et celui de la France à ce qu'il regardoit comme l'avancement du règne de Dieu. Il savoit que Henri III, roi d'Angleterre, avoit de son côté pris la croix ; mais ce prince ne songeoit guère à exécuter son vœu , qui pour lui n'étoit qu'un prétexte pour lever de nouvelles exactions sur son peuple (1). Saint-Louis jugea cependant à propos de le solliciter ; et pour le déterminer à attaquer les musulmans avec une puissante armée, il lui offrit, comme récompense, la restitution de tout ce que Philippe-Auguste avoit conquis sur Jean , tant en Normandie qu'en Poitou. Une telle concession ne pouvoit cependant pas être faite sans l'agrément des grands du royaume ; et lorsqu'ils en furent avertis, ils témoignèrent un profond mécontentement de ce que leur roi s'étoit adressé au roi d'Angleterre avant de s'assurer du consentement du baronnage de France : les frères eux-mêmes du roi, se récrièrent sur ce qu'il mettoit ainsi en oubli les intérêts du royaume ; aussi la négociation contre

(1) *Matthæi Westmonast. Historia.* p. 350.

laquelle tous les Français paroissoient soulevés, fut bientôt abandonnée. Il nous reste seulement les lettres que Henri III adressa le 8 juin de cette année, soit à Louis IX, soit à la reine de France, pour demander que les conquêtes faites sur son père lui fussent restituées. (1)

Les frères du roi, Alphonse de Poitiers et Charles d'Anjou, depuis leur retour auprès de Blanche, lui servoient de conseillers et d'appui. Ils tenoient, comme la noblesse, à conserver la puissance de la France, et autant que le roi, à maintenir l'autorité royale; mais ils s'occupoient de leur grandeur privée plus encore que de l'un ou de l'autre objet, et pendant l'absence de Louis IX, la France ne fut occupée de presque aucun événement qui ne fût la conséquence de leur ambition. Ils avoient épousé les deux riches héritières, l'un du comte de Toulouse, l'autre du comte de Provence, et tous deux travailloient à ramener à une plus complète obéissance les états qu'ils tenoient de leurs femmes. Les villes du Midi, encouragées par l'exemple de celles d'Italie, ne s'étoient pas bornées à former des communes pour protéger leurs citoyens contre l'oppression; elles avoient proclamé le nom de liberté, elles s'étoient constituées en république, elles avoient

(1) *Matth. Paris.* p. 719. — *Raynaldi Ann. Eccles.* 1252, §. 25, p. 685. — *Rymer, Acta Pub.* T. I, p. 474.

même cherché à s'unir entre elles par une grande confédération, pour leur défense commune. Si l'on en peut croire Bouche, l'historien de Provence, une ligue semblable à la ligue lombarde avoit été conclue entre Arles, Avignon, Marseille, Nice, Narbonne, Gênes et Pise (1). Cependant ces républiques de Provence, qui n'ont duré qu'un petit nombre d'années, n'ont point eu d'historiens; leur alliance avec la république de Gênes est démentie par le silence des annales contemporaines de celle-ci; et Gênes et Pise ne pouvoient être membres d'une même ligue à une époque où ces deux villes, l'une guelfe, l'autre gibeline, étoient en guerre l'une avec l'autre. (2)

L'accord pour priver toutes ces villes de leur liberté, entre les deux frères, qui gouvernoient au nom de leurs femmes les comtés de Toulouse et de Provence, peut beaucoup moins être révoqué en doute : ils attaquèrent ensemble la république d'Avignon, qui se soumit à eux par une convention signée à Beaucaire le 7 mai 1251. Il est probable qu'Alfonse se chargea de remettre sous le joug les villes de Narbonne et de Nismes, où il abolit le consulat, qui fut ensuite

(1) Bouche, *Hist. de Provence*, T. II, L. IX, sect. III, p. 269.

(2) *Caffari Continuat.* Lib. VI, p. 518, 519. — *In Script. Ita.* T. VI.



1252.

rétabli, en 1254, par des commissaires de Saint-Louis (1). Charles d'Anjou attaqua la ville d'Arles, qui prétendoit s'être déjà gouvernée trente-sept ans en république : il en ravagea les campagnes, il pilla et brûla les bourgades qui en dépendoient, et il se préparoit à faire le siège de la ville elle-même, lorsque des députés de la bourgeoisie vinrent le trouver à Tarascon, et se soumirent à sa souveraineté, en réservant toutefois ce qu'ils nommoient vaguement leurs libertés et leurs franchises; l'accord fut signé le 30 avril 1252. (2)

Il ne restoit plus en Provence que la ville de Marseille qui continuât à défendre son indépendance, et Charles d'Anjou se préparoit à l'attaquer, lorsqu'une autre entreprise séduisit son ambition, et l'appela dans une province éloignée. Louis IX avoit prononcé entre les fils de la comtesse Marguerite de Flandre, des deux maisons d'Avesnes et de Dampierre; il avoit assigné le Hainault aux premiers, la Flandre aux seconds, et la paix rétablie par ce partage équitable avoit duré quelque temps. Guillaume, l'aîné des Dampierre, avoit suivi comme comte de Flandre Louis IX à la croisade; il

(1) Preuves de l'Histoire de Nismes, T. I, n. 59, p. 80.

(2) Quelques-uns le rapportent à l'année 1251. — Nostradamus, p. 215. — Saxy, p. 275. — Bouche, p. 269. — La Chaise, *Hist. de Saint-Louis*, L. X, c. 12, p. 110.

en étoit revenu avec les frères de ce roi ; mais peu après son retour il étoit mort des fatigues et des souffrances qu'il avoit éprouvées dans cette expédition. Cette mort excita Jean d'Avesnes à renouveler ses prétentions, non point sur le Hainault, mais sur le comté de Flandre lui-même ; il étoit beau-frère de Guillaume de Hollande, que le pape et le parti guelfe avoient fait nommer roi des Romains, et il se flattoit avec l'aide de ce prince de faire reconnoître son droit d'aînesse : d'autre part, sa mère Marguerite s'obstinoit, malgré la décision de Louis, à le traiter de bâtard ; elle ne l'avoit point mis en possession du Hainault, comme elle avoit mis l'aîné, et ensuite le second de ses fils du second lit en possession de la Flandre, et lorsqu'elle vit que les d'Avesnes se préparoient à avoir de nouveau recours aux armes contre les Dampierre, elle invoqua l'aide de Charles d'Anjou contre ses fils aînés : elle lui promit pour récompense le comté de Hainault, et elle le mit en possession de la ville de Valenciennes. Cette guerre civile en Flandre, entre les d'Avesnes et les Dampierre, où le roi des Romains, Guillaume de Hollande, combattoit comme auxiliaire des premiers, et le comte d'Anjou, comme auxiliaire des seconds, se prolongea trois ans ; il y eut beaucoup de sang répandu, beaucoup de ravages exercés dans ces riches provinces :

1252.

mais Charles d'Anjou et ses alliés n'y furent point heureux. Dans la bataille de Walcheren, livrée le 4 juillet 1253, Gui et Jean de Dampierre furent faits prisonniers par leurs deux frères Jean et Baudoin d'Avesnes, que secondoit Guillaume de Hollande. Charles d'Anjou demeura cependant à Valenciennes jusqu'après le retour en France de son frère, qui se fit une affaire de rétablir la paix, à peu près sur les bases qu'il avoit fixées la première fois. (1)

Parmi les fiefs qui relevoient de la couronne de France, aucun autre, durant l'absence du roi, ne présenta quelques événemens rapportés par les anciens historiens, si ce n'est le grand duché de Guyenne, ou d'Aquitaine; le seul qui fût demeuré aux Anglais. Henri III, roi d'Angleterre, prince foible et faux, toujours dominé par des favoris, toujours prodiguant à des étrangers les richesses de son royaume, avoit provoqué le ressentiment de ses sujets, presque à l'égal de son père Jean. Il luttoit alors avec son parlement, dont tour à tour il reconnoissoit, puis il violoit les privilèges : il promettoit à ses sujets de renvoyer ses favoris étrangers, et bientôt après il les combloit de nouvelles faveurs. Il demandoit des subven-

(1) Oudegherst. *Chron. de Flandr.* c. 115, p. 189. — *Martene, Thesaur. Anecd.* T. I, p. 1047. *Seq.* — *Matth. Paris*, p. 761.

tions au clergé, et le clergé lui répondoit en lui reprochant d'avoir violé tous ses sermens sans la permission du pape. (1)

Le gouvernement de Henri III n'étoit pas moins oppressif dans sa province de Guyenne. On en peut juger par la lettre que l'archevêque Gérald, de concert avec tout le clergé de Bordeaux, écrivit au roi d'Angleterre, le 26 février 1235.

« Au très-excellent seigneur Henri, par la  
« grâce de Dieu, roi illustre d'Angleterre, sei-  
« gneur d'Ilybernie, duc de Normandie et d'A-  
« quitaine.

« Les injustices, les affronts, les injures, les  
« oppressions, les afflictions et les angoisses que  
« nous font vos baillis, et qu'ils nous ont fait  
« spécialement depuis le temps qu'a commencé  
« votre règne, et celles que les plus puissans  
« de votre royaume permettent qu'on fasse sous  
« leurs yeux, à Dieu, aux églises, aux personnes  
« ecclésiastiques, aux chevaliers et aux dames  
« plus foibles, aux veuves, aux orphelins et  
« aux paysans, ne peuvent se rapporter à votre  
« sublimité sans douleur et amertume de cœur...  
« En effet, parmi les prêtres et les religieux, les  
« paysans, les pauvres et les pupilles, les uns  
« sont tués, les autres frappés de verges, d'au-

(1) *Rapin Thoyras. Hist. d'Angl. T. II, L. VIII, p. 469.*  
— *Matth. Westmon. p. 351.*

1252.

« tres retenus dans les prisons ; d'autres , par  
 « des menaces , par l'arrestation de leurs per-  
 « sonnes et de leurs biens , sont forcés à se  
 « racheter.... les hommes de l'église et les vôtres  
 « sont soumis à tant d'exactions indues , à tant  
 « de corvées dans des lieux éloignés , seulement  
 « pour leur arracher de l'argent , que dans les  
 « villages où il y avoit autrefois dix , quinze ou  
 « vingt serviteurs de l'église , à peine aujour-  
 « d'hui deux ou un seul peuvent se maintenir :  
 « déjà plusieurs prieurés demeurent déserts ,  
 « et l'on trouveroit à peine une paroisse dans  
 « laquelle il restât encore le tiers des habitans ,  
 « les deux autres tiers étant morts de faim et  
 « de misère , ou ayant été forcés de s'enfuir  
 « vers des terres étrangères. (1)

L'année suivante Henri III envoya en Guyenne des commissaires pour s'assurer si ces plaintes étoient fondées , et leur enquête prouva en effet que toutes les libertés du pays avoient été violées et que l'oppression étoit intolérable ; cependant , au lieu de porter remède à tant de maux , le roi sembla , dans toutes les années qui suivirent , prendre à tâche d'aggraver toujours plus la condition de ses sujets de France. Enfin le joug devint si insupportable que les Gascons , qui n'avoient pu obtenir justice par aucune

(1) *Instrumentum Ecclesie Burdegalensis*, XXXV, p. 289.  
*In Gallia christiana*, T. II. — *Appendix*.

autre voie, recoururent aux armes. Henri III, pour les réduire, fit choix de Simon de Montfort, comte de Leicester, quatrième fils de Simon, le fléau des Albigeois. « Ce chevalier, né en France, dit Guillaume de Nangis, noble et preux en armes, et moult sage homme du siècle (1), avoit épousé la sœur de Henri III. » Il n'avoit ni moins de talent militaire que son père, ni un caractère moins impitoyable. Dès l'année 1249, il arrêta Guillaume d'Albret, qu'il enferma dans une tour; il contraignit Gaston de Béarn à demander une trêve, et le reste des Gascons à se soumettre. (2)

Cependant si les Gascons avoient été opprimés avant leur tentative de rébellion, ils le furent bien davantage après avoir été domptés par Leicester. Aux fêtes de Pentecôte de 1252, l'archevêque Gérald accompagné des députés de la noblesse et de ceux des villes de Bordeaux et de la Réole, se présenta à Henri III pour lui porter de nouvelles plaintes sur l'oppression intolérable à laquelle les peuples de l'Aquitaine étoient exposés (3). Il semble que les Anglais, qui avoient eux-mêmes éprouvé les violences de Henri III, auroient dû compatir aux souffrances de ses sujets du continent;

(1) *Guill. de Nangis*, version franc. p. 248.

(2) *Matth. Westmon. Histor.* p. 344.

(3) *Matth. Paris.* p. 721

1252

mais leur aversion pour les étrangers l'emportoit encore sur leur amour de la liberté ; Simon de Montfort ne se contenta pas de confesser devant le roi les actes de violence dont les Gascons l'accusoient , il s'en glorifia , et les barons anglais prétendirent que les Gascons avoient par leur trahison mérité un traitement pire encore. (1)

De nouvelles plaintes , de nouvelles accusations furent à plusieurs reprises présentées au roi d'Angleterre en son parlement ; mais chaque fois les Anglais prirent la défense de Montfort leur compatriote , contre les accusations des Aquitains ; en sorte que Henri III se vit réduit à le renvoyer en Gascogne , pour qu'il réprimât par sa bravoure les révoltes qu'il avoit excitées par sa cruauté (2). Bientôt après Henri fit aussi passer sur le continent son fils aîné Édouard , en le nommant gouverneur de la Guyenne , sans faire aucune mention de Montfort , auquel il avoit conféré le même gouvernement. (3)

Mais il ne fit ainsi que s'attirer des reproches de son parlement. « Si le comte Simon de Leices-  
« ter, lui dirent des barons, s'est efforcé de domp-  
« ter les rebelles du roi, il ne faut ni s'en étonner

(1) *Matth. Paris.* p. 723.

(2) *Matth. Paris.* p. 728.

(3) *Matth. Westmonat. flores Hist.* p. 359.

« ni s'en affliger, surtout lorsqu'il s'agit de ces  
 « Gascons infâmes qui t'ont dépouillé de tant  
 « de manières quand tu vivois au milieu d'eux.  
 « Pour la plupart, ces Gascons sont des brigands  
 « et des voleurs de grands chemins; ils dépouil-  
 « lent les marchands et les voyageurs, et se reti-  
 « rent ensuite dans leurs montagnes inaccessi-  
 « bles. D'après ta concession même, le gouver-  
 « nement du comte devoit encore durer trois  
 « ans et demi; et il seroit injuste de le lui ôter  
 « sur des accusations aussi suspectes que les  
 « leurs. » (1)

1252.

Pour mettre un terme à ces violences, sans  
 pousser à bout l'orgueilleux Leicester, il auroit  
 convenu qu'Henri III vînt lui-même en France:  
 il le sentit, et, comme il craignoit la mer, il fit  
 demander à la reine Blanche la permission de  
 débarquer en Normandie et de traverser pacifi-  
 quement les provinces de France pour se rendre  
 en Gascogne. Blanche s'y refusa (2). Cependant  
 le danger alloit croissant : bientôt Henri III  
 apprit qu'un grand nombre de Gascons avoient  
 offert au roi de Castille de reconnoître sa sou-  
 veraineté, que Gaston de Béarn étoit à la tête  
 des mécontents, que Simon de Leicester avoit  
 cédé son gouvernement au jeune Édouard et  
 s'étoit retiré en France; que la Réole et Saint-

1253.

(1) *Matth. Paris.* p. 735.(2) *Matth. Paris.* p. 735.



Émilien étoient tombés au pouvoir de ses ennemis, et que la province entière étoit sous les armes (1); il prit alors son parti de braver la mer. Il s'embarqua à Portsmouth le 6 août, et vint prendre terre à Bordeaux peu après l'Assomption (15 août) avec une armée assez considérable. Il assiégea la Réole, qui avoit reçu une garnison castillane, puis quelques autres châteaux, et s'en étant rendu maître, il les traita avec douceur : sur quoi Matthieu Paris lui reproche d'avoir négligé ce texte des saintes Écritures, que les prêtres ont souvent présenté comme règle à la politique des rois : « Amenez-moi ceux qui n'ont point voulu que je règne sur eux, et tuez-les devant moi (2). » Après ces succès Henri III se réconcilia avec le roi de Castille, et il rappela à sa cour Simon, comte de Leicester, auquel il savoit gré d'avoir refusé la charge de grand connétable de France, qu'on assuroit lui avoir été offerte pendant sa retraite à Paris. (3)

Pendant l'absence de Saint-Louis, Blanche avoit continué à gouverner son royaume avec une autorité au moins égale à celle qu'il auroit pu y exercer lui-même. Le roi, accoutumé à la respecter et à la craindre, avoit toujours ex-

(1) *Matth. Paris.* p. 743. — *Matth. Westmon.* p. 352.

(2) *Matth. Paris.* p. 751.

(3) *Matth. Paris.* p. 756. — *Matth. Westmon.* p. 353.

primé dans tous ses actes, dans tous les diplômes qui nous sont demeurés de lui, sa déférence pour elle ; il s'appuyoit toujours, quand il avoit quelque ordre à donner, de la volonté de « sa dame et mère chérie, Blanche, illustre reine des Français (1). » Il la regardoit comme bien suffisante pour porter seule tout le poids des affaires ; et une anecdote rapportée à l'année 1252, justifie la confiance de Louis, en même temps qu'elle termine honorablement la carrière administrative de Blanche, en montrant que l'humanité pouvoit quelquefois plus sur elle que le respect pour l'autorité de l'église.

1253.

La régente fut avertie que le chapitre de Paris, à l'occasion de quelques redevances qui n'avoient pas été acquittées par les habitans de Chatenay, avoit fait arrêter tous les hommes de ce village qui lui appartenoit, et les avoit fait enfermer dans la prison que ce chapitre possédoit près du cloître de Notre-Dame. Le nombre des malheureux emprisonnés étoit si grand, l'air des cachots où on les entassoit étoit si étouffé, et la nourriture qu'on leur donnoit étoit si insuffisante que plusieurs, dès les premiers jours de leur captivité, moururent de misère ou de faim. Quand la reine eut con-

1252.

(1) Voyez entre autres *in Gallia christiana*, T. VII. — *Diplomata*, p. 104, 105, 107.

1253.

noissance de la souffrance de ces captifs elle fit demander aux chanoines de les relâcher sous caution, promettant de faire ensuite rendre justice à l'église. Le chapitre répondit « que « personne n'avoit rien à voir sur ses sujets, « et qu'il pouvoit les faire mourir si bon lui « sembloit; » et, pour soutenir ces paroles par des faits, il envoya prendre les femmes et les enfans des villageois de Chatenay; il les accumula dans ces mêmes cachots déjà insuffisans pour contenir leurs maris ou leurs pères. Ces nouvelles victimes n'y furent pas plus tôt arrivées qu'un grand nombre périrent d'étouffement ou de faim. La reine, provoquée par cette insolence, se rendit elle-même avec ses gardes à la prison du chapitre : elle ordonna d'en enfoncer les portes, quoique les chanoines menaçassent d'excommunication quiconque y toucheroit, et elle-même y porta le premier coup d'un bâton qu'elle tenoit à la main. « On vit « alors, dit La Chaise, sortir de la prison une « foule d'hommes, de femmes et d'enfans, avec « des visages défigurés, qui, se jetant à ses pieds, « la supplièrent de les prendre sous sa protection, sans quoi la grâce qu'elle leur faisoit « leur coûteroit bien cher (1). » En effet, si Blanche n'avoit pas contraint le chapitre à af-

(1) Filleau de La Chaise, *Hist. de Saint-Louis*, L. X, c. 14, p. 122, d'après quatre manuscrits entre ses mains.

franchir, moyennant une redevance, ces vassaux qu'il avoit traités avec tant de barbarie, il est probable que les chanoines les auroient bientôt punis de l'affront qu'ils recevoient à leur occasion. (1)

En général Louis n'essayoit point de diriger dès la Terre-Sainte le gouvernement de son royaume; cependant il envoya en 1253 un ordre à ses lieutenans, de chasser tous les Juifs de France, et de confisquer leurs propriétés: son seul motif étoit un propos piquant que des Sarrasins avoient adressé à des croisés. « Il faut, avoient-ils dit, que les chrétiens aiment bien peu leur seigneur, puisqu'ils permettent à ses meurtriers d'exercer leur industrie au milieu d'eux (2) ». Le désastre des Juifs transporta, au reste, le monopole du commerce de banque et de l'usure qui y étoit le plus souvent jointe, à une classe *d'usuriers transalpins que nous nommons cahorsins*, dit Matthieu Paris (3). Il paroît que les habitans de Cahors s'étoient, les premiers entre les chrétiens, adonnés au commerce de banque pour le service de la cour de Rome. Le même historien nous a conservé sous, l'an 1255, la for-

(1) Histoire du diocèse de Paris, par l'abbé Lebeuf. T. IX, p. 360-367. — Dulaure, *Hist. de Paris*, T. II, p. 18, 19.

(2) *Matth. Paris.* p. 742. — *Matth. Westmon.* p. 352.

(3) *Matth. Paris.* p. 710.

1253.

mule des obligations qu'ils faisoient souscrire à leurs créanciers (1). Dès-lors tous ceux qui, parmi les chrétiens, faisoient les métiers de changeurs, de prêteurs et de banquiers, furent désignés par les noms de cahorsins, caursins, ou corsins, et, au dire de Matthieu Paris, ils exerçoient ces métiers que poursuivoit la défaveur publique avec plus d'âpreté encore que les Juifs. (2)

Blanche avoit conservé jusqu'à sa soixante-cinquième année une santé vigoureuse; mais cette force l'abandonna tout à coup : elle étoit à Melun lorsqu'elle fut atteinte d'une maladie qu'elle jugea devoir être la dernière; elle se fit reporter à Paris, elle demanda le voile à l'abbesse de Maubuisson, elle fit entre ses mains sa profession comme religieuse de l'ordre de Citeaux, et cinq ou six jours après elle mourut, le 1<sup>er</sup> décembre 1252, selon presque tous les historiens, 1253 selon Guillaume de Nangis, dont le récit s'accorde mieux avec celui de Joinville. (3)

Louis reçut à Sidon, où il étoit revenu à la fin de l'année 1253, et où il resta jusqu'en fé-

(1) *Matth. Paris.* p. 352.

(2) *Matth. Paris* p. 753.

(3) *Matth. Paris.* p. 740. — *Matth. Westmon.* p. 351. — *Chron. de Saint-Denys*, 53. — *Guill. de Nangis, Chron. inspicil.* T. III, p. 37 — *In Duchesne*, T. V, p. 358; version franç. p. 222.

vrier 1254, occupé à relever les fortifications de cette ville (1), la nouvelle de la mort de sa mère. « Si grand deuil en mena, dit Joinville, « que de deux jours on ne put oncques parler à « lui. Après ce m'envoya quérir par un valet « de sa chambre, là où il était tout seul; et il « me vit; il étendit ses bras et me dit : Ah! sé- « néchal, j'ai perdu ma mère! — Sire, je ne « m'en émerveille pas, fis-je, que à mourir « avoit-elle; mais je m'émerveille que vous « qui êtes un sage homme, avez mené si grand « deuil; car vous savez que le sage dit, que « *mésaise que l'homme ait au cœur ne lui doit « parer au visage.* Car celui qui le fait en fait « joyeux ses ennemis et en fait triste ses amis. « — Moul de beaux services en fit faire outre- « mer, et après envoya en France un sommier « chargé de lettres de prières aux églises, pour « ce qu'elles priassent pour elle.

« Madame Marie de Vertus, moult bonne « dame, et moult sainte femme, me vint dire « que la reine (Marguerite) menoit moult grand « deuil, et me pria que j'allasse vers elle pour « la reconforter. Et quand je vins là je trouvai « qu'elle pleuroit, et je lui dis que vrai dit celui « qui dit que l'on ne doit femme croire; car « c'étoit la femme que vous plus haïssiez, et

(1) *Merin Sanuto, Secreta*, L. III, P. XII, c. 4. p. 220.

1254.

« vous en menez tel deuil : et elle me dit que  
 « ce n'étoit pas pour elle qu'elle pleuroit, mais  
 « pour le mésaise que le roi avoit du deuil  
 « qu'il menoit, et pour sa fille, qui puis fut  
 « reine de Navarre, qui étoit demeurée en la  
 « garde des hommes. » (1)

Après avoir reçu la nouvelle de la mort de sa mère, Saint-Louis songea immédiatement à son retour en Europe : les barons eux-mêmes de la Terre-Sainte sentoient qu'il seroit injuste et imprudent de le retenir plus long-temps.  
 « Sire, lui dirent-ils, vous avez fermé de murs  
 « la cité de Sidon et celle de Césarée, et le bourg  
 « de Jaffa, qui moult est grand profit à la Terre-  
 « Sainte, et la cité d'Acre avez moult en-  
 « forcé des murs et des tours que vous y avez  
 « faits. Sire, nous nous sommes regardés entre  
 « nous que nous ne voyons point que votre  
 « demeurée puisse tenir de profit au royaume  
 « de Jérusalem, pour laquelle chose nous vous  
 « louons et conseillons que aillez en Acrè à ce  
 « carême qui vient, et attiriez votre passage,  
 « par quoi vous en puissiez aller en France,  
 « après cette Pâques. » (2)

Il y auroit eu en effet de graves dangers pour l'autorité royale à laisser long-temps la France sans chef. L'un des frères du roi, le comte de

(1) Joinville, p. 126.

(2) Joinville, p. 128.

Poitiers, venoit d'être atteint d'une paralysie, qui ne l'avoit pas empêché de prendre la croix de nouveau, comme moyen de guérison, mais qui ne lui permettoit plus de donner aucune attention à l'administration du royaume; l'autre, le comte d'Anjou, étoit engagé comme auxiliaire de la comtesse Marguerite dans la guerre de Flandre. Louis avoit, il est vrai, laissé en France son fils aîné âgé de dix ans et demi; et on a conservé quelques diplômes signés par lui à cette époque, où il se trouvoit sans gardiens ni tuteur (1), mais c'étoit un danger de plus; ce jeune prince, nommé Louis, étoit justement dans l'âge où il pouvoit devenir l'instrument du premier ambitieux qui se seroit emparé de sa personne. Cependant un royaume féodal pouvoit mieux qu'un autre se passer du roi; chaque seigneur étoit maître dans sa province, et l'on s'apercevoit à peine que ces seigneurs n'avoient alors plus de supérieurs à qui ils dussent rendre compte de leur conduite. « Sur  
« le conseil des patriarches et des barons, cou-  
« tine Joinville, le roi se partit de Sayd (Sidon),  
« et vint à Assur (Tyr), là où la reine étoit, et  
« dès illec vîmes à Acre, dès l'entrée du ca-  
« rême (le mercredi des cendres étoit cette année  
« le 4 mars; Pâques le 12 avril). Tout le carême :

(1) Preuves de l'Hist. de Languedoc, T. III, n. 307, p. 506.



1254.

« le roi fit agréer des navires pour revenir en France, dont il y eut treize, tant navires que galères. Les nefes et les galères furent préparées en telle manière que le roi et la reine s'y recueillirent la veille de Saint-Marc après Pâques, et eûmes bon vent au partir. Le jour de Saint-Marc (25 avril) me dit le roi qu'à celui jour étoit né; et je lui dis que encore pouvoit-il bien dire qu'il étoit rené, quand de cette périlleuse terre il échappoit. » (1)

A la hauteur de l'île de Chypre, le vaisseau du roi toucha sur un banc de sable; tout l'équipage se crut perdu, et le roi, étendu en croix sur le tillac, devant l'autel où l'on conservoit le saint sacrement, ne se préparoit qu'à mourir. Cependant une seconde vague remit le navire à flot, et malgré l'avertissement des plongeurs, qui affirmoient que la quille étoit fort endommagée, Louis ne voulut point quitter le vaisseau : s'il passoit sur une autre galère, comme on le lui offroit, cinq cents passagers qui se trouvoient embarqués avec lui, auroient dû rester dans l'île de Chypre, et de long-temps ils n'auroient pu revenir en France (2). La confiance qu'avoit eue le roi dans la protection du ciel fut justifiée; car, malgré le choc que le vaisseau avoit reçu, il résista fort bien à un vent

(1) Joinville, p. 129.

(2) Joinville, p. 130.

impétueux qui le chassa quelque temps. Comme la terreur que ce gros vent avoit causée à l'équipage commençoit à s'apaiser, Louis fit asseoir Joinville à ses pieds : « Sénéchal, lui dit-il, « nous a bien montré notre Dieu son grand, « pouvoir, que un de ses petits vents, non pas « le maître des quatre vents, a failli noyer le « roi de France, sa femme, ses enfans, et « toute sa compagnie. Ores lui devons gré et « grâces rendre du péril dont il nous a déli- « vrés. » (1)

1254.

La flotte du roi passa devant Lampéduse, puis devant Panteleria ; cette dernière île étoit habitée par des Sarrasins, tributaires du roi de Sicile. La reine, qui désiroit vivement des fruits et des provisions fraîches pour ses enfans, engagea Louis à envoyer quelques vaisseaux légers pour en chercher : le trouble fut grand sur la flotte quand, au bout d'un et de deux jours, on ne les vit point revenir ; on ne douta point que les musulmans n'en eussent massacré les équipages ; on supposa même qu'ils pouvoient en avoir reçu l'ordre du souverain de Sicile, de la maison de Souabe. Louis commanda qu'on retournât en arrière pour les retirer de captivité ou les venger ; enfin il les rencontra sortant du port ; on n'avoit pu pendant plusieurs jours

(1) Joinville, p. 133.

1254.

arracher les Parisiens qui s'étoient trouvés parmi leur équipage, des jardins délicieux de cette île enchantée : leur sensualité avoit fait perdre à la flotte huit jours entiers de navigation. (1)

« Après ce que nous eûmes été dix semaines  
 « en la mer, continue Joinville, nous arrivâmes  
 « (le 10 juillet) à un port qui étoit à deux lieues  
 « du châtel qu'on appelloit Hières, qui étoit au  
 « comte de Provence, qui puis fut roi de Si-  
 « cile. La reine et tout le conseil s'accordèrent  
 « que le roi descendit illec, pource que la terre  
 « étoit à son frère. Le roi nous répondit qu'il  
 « ne descendroit ja de sa nef, jusques à tant  
 « qu'il viendroît à Aigues-Mortes, qui étoit sa  
 « terre. En ce point nous tint le roi, le mer-  
 « credi et le jeudi, que nous ne le pûmes onc-  
 « ques vaincre. En ces nef de Marseille il y a  
 « deux gouvernails, qui sont attachés à deux  
 « tisons si merveilleusement, que sitôt comme  
 « l'on auroit tourné un roussin, l'on peut  
 « tourner la nef à dextre ou à sénestre. Sur l'un  
 « des tisons des gouvernails se séoit le roi le  
 « vendredi, et m'appela et me dit : Sénéchal,  
 « que vous semble de cet oeuvre? et je lui dis :  
 « Sire, il seroit à bon droit qu'il vous advînt,  
 « comme il fit à madame de Bourbon, qui ne

(1) Joinville, p. 134.

« voulut descendre à ce port; ains se remît en  
 « mer pour Aigues-Mortes, et demeura puis 1254.  
 « sept semaines sur mer. Lors appela le roi son  
 « conseil, et leur dit ce que je lui avois dis; et  
 « leur demanda ce qu'ils louoient de faire, et  
 « tous lui louèrent qu'il descendît; car il ne fe-  
 « roit pas que sage, s'il mettoit son corps, sa  
 « femme et ses enfans, en aventure de mer,  
 « puisqu'il étoit dehors. Au conseil que nous  
 « lui donnâmes s'accorda le roi, dont la reine  
 « fut fort joyeuse. » (1)

De Hières le roi s'achemina par Aix en Pro-  
 vence vers Beaucaire, où il entra sur les terres  
 du royaume de France, et où Joinville prit  
 congé de lui. Il traversa ensuite le Languedoc  
 et l'Auvergne, et il arriva le 5 septembre à Vin-  
 cennes, où il attendit jusqu'au 7, pour faire,  
 avec la pompe convenable, son entrée à Paris (2).  
 Cependant l'on remarqua bientôt « qu'il portoit  
 « sur son visage une profonde tristesse, qu'il  
 « ne vouloit admettre aucune consolation; qu'il  
 « ne rioit jamais, que les instrumens de mu-  
 « sique ou les discours joyeux ne lui procu-  
 « roient aucun plaisir, que le retour dans sa  
 « patrie, la visite de son royaume, les saluta-  
 « tions respectueuses de ceux qui venoient au-

(1) Joinville, p. 137.

(2) Guill. de Nangis, 226-227. — Chron. de Saint Denys, f. 73.

« devant de lui ; les présens qu'ils lui portoient,  
« en reconnoissance de sa seigneurie, ne l'enga-  
« geoient point à relever ses yeux, toujours fixés  
« sur la terre, ou à interrompre ses soupirs ;  
« car en repassant dans son imagination sa cap-  
« tivité, il se reprochoit la confusion générale  
« dans laquelle il avoit jeté la chrétienté. » (1)

(1) *Matth. Paris.* p. 770.

FIN DU TOME SEPTIÈME.

---

---

# TABLE CHRONOLOGIQUE

ET ANALYTIQUE

DU TOME SEPTIÈME.

---

## QUATRIÈME PARTIE.

LA FRANCE DEPUIS L'AVÈNEMENT DE SAINT-LOUIS JUSQU'À CELUI  
DE PHILIPPE DE VALOIS. 1226—1328.

CHAPITRE I<sup>er</sup>. *Etat de la France et de l'Europe à l'avène-  
ment de Saint-Louis..... page* 1

L'HISTOIRE doit nous faire remarquer les changemens  
insensibles des nations..... *ibid.*

Effort de tous les ordres en France pour dissimuler  
ces changemens..... 2

Effort des historiens pour confondre les temps, au lieu  
d'en marquer les différences..... 3

Caractères des trois premières périodes que nous avons  
déjà traitées..... 4

Quatrième période. Saint-Louis et ses descendans..... 6

L'amour de Saint-Louis pour la justice créa les légistes..... 7

Les légistes travaillent à leur tour à rendre le pouvoir  
des rois absolu..... 8

Cinquième période. Un doute sur la loi de succession  
cause 130 ans de guerre avec les Anglais..... 9

Sixième période. Un doute semblable cause 100 ans  
de guerre en Italie..... 10

Septième période. Le pouvoir disputé du roi sur les  
consciences cause 84 ans de guerres religieuses..... 11

Huitième et neuvième période ; 72 ans de despotisme sous Louis XIV , 74 ans de dissolution du système.....	<i>page</i>	12
Cette division morale de l'histoire ne doit jamais être prise à la rigueur.....	<i>ibid.</i>	
1226. 8 novembre. État de la famille de Louis VIII au moment de sa mort.....		13
Portrait de Blanche ; éducation qu'elle donne à son fils.....		14
Prétentions de Blanche à la régence ; quel appui elle trouva dans le légat.....		16
Son amitié pour Thibaut de Champagne ; caractère de ce prince.....		17
Caractère de Philippe Hurepel , beau-frère de Blanche.....		20
29 novembre. Sacre de Louis IX.....		21
Prétentions des seigneurs qui vouloient s'opposer au sacre.....		22
Opposition et caractère de Pierre de Dreux , dit Mauleuc , comte de Bretagne.....		25
Son alliance avec Savary de Mauléon et Hugues X de Lusignan.....		26
Henri III d'Angleterre , chef des mécontents de France ; son caractère.....		27
1227. 20 février. Thibaut de Champagne quitte les mécontents et fait hommage à la reine.....		28
16 mars. Les mécontents déconcertés se soumettent à leur tour.....		30
Philippe Hurepel , jaloux de Thibaut , rallie les mécontents.....		31
Décembre. Les mécontents veulent enlever Louis IX à Montlhéri ; armement des Parisiens.....		32

Le pape Honorius III favorable à Henri III et aux mécontents . . . . .	page 33
Grégoire IX son successeur agit dans le même sens . . . . .	34
Blanche continue la guerre de l'Albigeois; Avignon réconcilié à l'église . . . . .	35
Concile de Narbonne; rigueurs contre les hérétiques . . . . .	36
Efforts de Raymond VII, comte de Toulouse, pour se défendre contre les évêques . . . . .	37
Le fanatisme des croisés s'assoupit sans que la tolérance renaisse . . . . .	38
Importance de l'Université de Paris; progrès des études . . . . .	40
Lutte de l'empereur Frédéric II avec l'autorité pontificale; son influence en France . . . . .	41
Acharnement des papes qui se succèdent, contre Frédéric . . . . .	43
8 septembre. Frédéric, prêt à partir pour la Terre-Sainte, tombe malade à Brindes . . . . .	44
Les Français secondent Jean de Brienne, beau-frère et rival de Frédéric . . . . .	46
1228. Juillet. Frédéric excommunié tandis qu'il recouvre le royaume de Jérusalem! . . . . .	47
1229. 17 mars. Il prend lui-même sur l'autel la couronne de Jérusalem . . . . .	48
En son absence Jean de Brienne, avec une armée française, attaque Naples, et est repoussé . . . . .	49
<b>CHAPITRE II. Régence de la reine Blanche; troubles dans le royaume; soumission du comte de Toulouse; établissement de l'inquisition en Languedoc; le comte de Bretagne, malgré l'appui de Henri III, est forcé à son tour à se soumettre à Blanche. 1228-1239.</b>	
	50



1228.	25 avril. Louis IX entre dans sa quatorzième année ; la majorité n'étoit point encore fixée. . . . .	page 50
	La décision entre les prétendants à la régence, abandonnée aux affections d'un enfant. . . . .	51
	Aucun pouvoir national n'appuie ou ne contrôle celui du roi. . . . .	53
	Les barons ne résistent point à Blanche, mais ils ne la secondent pas. . . . .	54
	Ils veulent gagner Thibaut IV par un mariage ; la reine le rattache à elle. . . . .	55
	Nouveaux soupçons sur les liaisons de Blanche avec Thibaut. . . . .	57
1229.	21 janvier. Le comte de Bretagne renonce à son hommage et défie le roi. . . . .	58
	Blanche enlève Bélemne au comte de Bretagne. . . . .	59
	Les barons ravagent la Champagne ; ils se retirent à l'approche du roi. . . . .	60
	Ils soutiennent les prétentions d'Alix, reine de Chypre, sur la Champagne. . . . .	62
	Ils sollicitent Henri III d'Angleterre de venir à leur secours. . . . .	63
	Blanche retarde son armement, en corrompant son favori. . . . .	64
	Blanche, malgré les intrigues des grands, poursuit la conquête de l'Albigeois. . . . .	65
1228.	Raymond VII a quelques succès qu'il souille par des cruautés. . . . .	66
	Les évêques amènent à Beaujeu de nouveaux croisés ; destruction méthodique des Toulousains. . . . .	67
	10 décembre. Raymond donne de pleins pouvoirs pour traiter avec la reine. . . . .	69

1229. 12 avril. Traité de Paris qui assure le Languedoc à la France.....	page	71
La fille de Raymond donnée en mariage au frère du roi .....		72
Raymond renonce à tous ses moyens de défense et à tous ses alliés.....		73
Novembre. Le concile de Toulouse établit l'inquisition en Languedoc .....		75
Instruction d'un inquisiteur sur la manière de procéder à Toulouse.....		76
Manière d'exécuter les <i>sermons publics</i> , ou <i>auto-da-fé</i> . .....		77
Instruction sur la manière d'obtenir les aveux des hérétiques.....		79
L'inquisiteur recommande que toutes les questions soient suggestives.....		81
Influence de cette procédure sur celle des tribunaux séculiers; silence sur la torture.....		82
La lecture des livres saints interdite; les médecins refusés aux hérétiques.....		84
Les supplices moins nombreux que les orthodoxes ne l'avoient espéré.....		85
1229. L'Université de Toulouse fondée en même temps que l'inquisition .....		86
Pénitence et captivité du comte de Toulouse..		87
16 juin. Réconciliation du comte de Foix à la couronne. ....		89
Le marquisat de Provence cédé par le légat à Blanche.....		90
Gouvernement des provinces conquises; le Languedoc divisé en trois sénéchaussées.....		91
Querelle des écoliers de Paris avec les bourgeois du faubourg Saint-Marceau.....		92

Cruauté des soldats de la reine; les professeurs quittent Paris . . . . .	page 93
Le pape reproche aux docteurs de Paris de mêler les sciences mondaines à la théologie. . . . .	94
Il prend la défense de l'Université et la réconcilie à Blanche. . . . .	95
1230. Blanche attaque au printemps la Bretagne, prise d'Adon et de Chantereaux. . . . .	96
3 mai. Débarquement de Henri III à Saint-Malo; les deux armées en présence. . . . .	97
Insouciance et mollesse de Henri III; il perd son temps dans les festins. . . . .	99
Septembre, Thibaut forcé de s'engager à la croisade comme expiation. . . . .	101
26 octobre, Henri III rentre en Angleterre. . . . .	102
1231. Négociations de Blanche avec les seigneurs bretons; elle rentre en Bretagne. . . . .	103
4 juillet. Trêve de Saint-Aubin du Cormier qui met fin aux guerres civiles de la régence. . . . .	104
 <b>CHAPITRE III. Administration de Blanche jusqu'à la majorité de Louis IX. — État et révolution des pays limitrophes pendant cette période. 1231-1236. . . . .</b>	
Les Français s'accoutument à la régence de Blanche, et Philippe oublie ses prétentions. . . . .	<i>ibid.</i>
1231-1236. Cessation des événemens publics; silence des historiens sur cette période. . . . .	107
La noblesse française prend plus de part que son gouvernement à la politique étrangère. . . . .	108
1230. Jean de Brienne, de retour de l'expédition de Naples, est appelé au trône de Constantinople. . . . .	109
L'évêque de Beauvais conduit des secours au pape. . . . .	111

1233. Sédition de Beauvais; la ville maltraitée par Louis IX; réclamations de l'évêque..	page 112
Démêlés de Blanche avec l'archevêque de Rouen.	114
1231. Démêlés de l'église d'Angleterre avec la cour de Rome.....	116
1232. Révolutions à la cour d'Angleterre; disgrâce de Hubert du Burgh.....	118
1233. L'évêque de Winchester remplit la cour d'Angleterre d'aventuriers français.....	120
La noblesse poussée à la recherche des aventures par l'ennui et le besoin d'argent.....	121
Les tournois toujours fréquentés, quoique interdits par l'église.....	122
1228-1238. Les nobles provençaux suivent le roi d'Aragon aux guerres de Majorque et Valence	124
Les nobles champenois suivent Thibaut en Navarre.....	125
1234. Intrigues de Thibaut; mort subite du comte de Boulogne, dont on l'accuse.....	126
Traité de Thibaut avec Blanche et avec Alix de Chypre.....	130
7 avril. Mort de D. Sanche; Thibaut lui succède en Navarre.....	131
Mort du comte de Flandres et du comte de Dreux.	132
Pierre Mauclerc se détache de l'Angleterre et fait la paix avec Blanche.....	133
1233. Blanche veut marier son fils; elle recherche Marguerite de Provence.....	134
1234. 2 janvier. Dispense accordée pour ce mariage..	135
27 mai. Mariage de Louis IX; comment Blanche l'écartoit de sa femme.....	136
Blanche fait restituer à Raymond de Toulouse le comtat Venaissin.....	137

1236.	14 janvier. Henri III d'Angleterre épouse Éléonore de Provence.....	page 138
	Il marie sa sœur à Frédéric II.....	140
	Les grands de France cherchent aussi à resserrer leur ligue par des mariages.....	141
	Oppression du peuple, privé en même temps de la liberté de conscience.....	142
	Les Albigeois, en fuyant de leur pays, répandent la réforme dans toute l'Europe.....	143
1231.	Grégoire IX découvre des hérétiques à Rome; il en fait brûler un grand nombre.....	144
1232.	Il engage le comte de Toulouse à redoubler les persécutions.....	146
1233.	La réforme éclate à Stettin; elle est arrêtée par un massacre universel.....	148
	Frédéric II punit ses rebelles comme hérétiques.....	149
	Canonisation de saint Dominique; l'inquisition confiée aux Dominicains.....	150
	Statuts de Melun rendus par Raymond VII contre les hérétiques.....	153
	La persécution se renouvelle d'année en année; nécessité d'en suivre les détails.....	155
1235.	Concile de Narbonne; sa circulaire sur la manière de procéder contre les hérétiques....	156
	Les capitouls de Narbonne veulent arrêter la persécution; ils sont excommuniés.....	158
1236.	Persécutions en Flandre; atrocités de Robert-le-Bulgare.....	159
1235.	Prédication d'une nouvelle croisade; Thibaud de Navarre prend la croix.....	160
	Massacre des juifs malgré la protection du pape; massacre des bourgeois d'Orléans.....	161

1236. 25 avril. Majorité du roi ; fable des assassins  
du Vieux-de-la-Montagne. . . . . page 163
- Confédération des grands , renouvellement de  
la trêve avec l'Angleterre. . . . . 164
- CHAPITRE IV. *Progrès de l'esprit républicain dans les villes  
de France; l'invasion des Tartares menace en même temps  
les chrétiens et les musulmans; expéditions simul-  
tanées des croisés français à Constantinople et en Syrie.*  
1237-1240. . . . . 166
1237. Saint-Louis paroît peu sur la scène jusqu'à son  
départ pour la croisade. . . . . *ibid.*
- Deux nations en présence, le *baronnage* et la  
bourgeoisie . . . . . 167
- Progrès de l'esprit d'association chez l'un et  
chez l'autre . . . . . 168
- Esprit républicain des villes libres du midi de la  
France. . . . . 169
- Frédéric II protège la liberté des villes de Pro-  
vence . . . . . 171
- Nice et Arles succombent, Avignon et Marseille  
se maintiennent libres. . . . . 172
- Les villes du Languedoc prennent aussi le titre  
de républicques. . . . . 173
- Lettres des consuls de Narbonne aux consuls  
de Nîmes sur les vexations de l'archevêque. 174
- Ils se plaignent des pièges que les inquisiteurs  
tendent à leurs citoyens. . . . . 176
- Activité des persécutions de Robert le Bulgare  
en Flandre. . . . . 178
- Frédéric II propose à Louis une conférence pour  
réprimer les usurpations du pape. . . . . 180
- La conférence assignée à Vaucouleurs n'a point  
lieu, et pourquoi. . . . . 181

	Cour plénière de Compiègne, où Louis donne le comté d'Artois à son frère Robert... page	182
	Croisades encouragées contre tous les peuples infidèles à la fois.....	184
	Grégoire IX désigne Pierre Mauclerc pour général de la croisade d'Orient.....	186
1238.	Frédéric engage les croisés à suspendre leur départ encore une année.....	187
	Baudoin II demande des secours en France, en Flandre et en Angleterre.....	188
	Jean de Béthune avec une armée de croisés traverse l'Italie; il meurt à Venise.....	190
	Le pape permet à Baudoin de prêter des sermens sans intention de les remplir.....	191
	Baudoin donne la couronne d'épines à Saint-Louis, en échange contre de l'argent.....	192
	Les reliques de Constantinople arrivent en France; fondation de la Sainte-Chapelle...	193
	Les Sarrasins demandent des secours aux chrétiens contre les Tartares mogols.....	195
	La Russie, la Hongrie, la Pologne envahies par les Mogols.....	196
	Frédéric II invoque en vain les princes chrétiens pour défendre l'Allemagne.....	198
1239.	20 mars. Grégoire IX excommunie Frédéric II. Il offre l'empire à Robert d'Artois, les barons de France le refusent.....	199
	Départ de la croisade conduite par Baudoin II; son peu de succès.....	204
	Le roi de Navarre rassemble à Lyon les croisés de Jérusalem.....	207
	Obstacles que l'empereur et le pape mettent à la croisade.....	208

1240. Anarchie de la Syrie à l'arrivée des croisés . . . . .	page 209
Déroute du duc de Bourgogne et d'Amaury de Montfort à Gaza . . . . .	210
Les croisés concluent deux traités contradictoi- res avec les sultans de Damas et du Caire . . . . .	211
26 septembre. Le roi de Navarre et les croisés français repartent pour l'Europe . . . . .	212
10 octobre. Arrivée de Richard, duc de Cornouailles, à la Terre-Sainte . . . . .	213
1241. 23 avril. Il délivre les captifs français, et quitte la Syrie . . . . .	214

CHAPITRE V. *Légitimité des croisades. — Cour plénière de Saumur. — Quelques grands feudataires se liguent avec Henri III contre Louis IX. — Les ligués sont vaincus — en Poitou, et la paix est rétablie. 1240-1242. . . . .* 215

Dans les croisades seules le vœu des peuples et de leurs chefs étoit unanime . . . . .	<i>ibid.</i>
Frédéric II et Louis IX également zélés pour les croi- sades . . . . .	16
Perversion du principe des croisades, laver ses péchés dans le sang . . . . .	217
Punir les infidèles de leurs erreurs religieuses, seroit également injuste . . . . .	218
Par les croisades la fédération chrétienne défendoit des propriétés communes . . . . .	219
Elle défendoit les sujets chrétiens, cruellement oppri- més par les musulmans . . . . .	220
Aucune association d'hommes n'a le droit de commettre chez elle le crime avec impunité . . . . .	221
Le droit du souverain sur les hommes n'est point le même que le droit des propriétaires sur les choses . . . . .	222
L'excès de la tyrannie rend impossible toute autre ré- sistance que celle de l'étranger . . . . .	223



Charité chrétienne pour des frères opprimés, l'un des motifs des croisés.....	page 225
Si vous renoncez à intervenir pour le bien, vos voisins ne renonceront pas à intervenir pour le mal.....	226
1240. Raymond VII commence à reprendre haleine ; il attaque le comte de Provence.....	227
Il assiège Arles, et est repoussé.....	228
Trencavel revient d'Aragon et soulève le Carcassès.....	229
1241. Il est contraint à se retirer. Raymond se soumet au roi et à l'église.....	230
Louis fait épouser la fille de Raymond à son frère Alphonse, comte de Poitiers.....	233
Cour plénière de Saumur pour donner l'investiture à Alphonse.....	234
Louis IX veut faire reconnoître le comte de Poitiers par ses voisins.....	237
Mécontentement des barons ; Louis IX laissé seul à Poitiers.....	238
Raymond veut se remarier pour déshériter sa fille et son gendre.....	240
Grégoire IX convoqué un concile à Rome pour déposer Frédéric II.....	242
3 mai. Les prélats français faits prisonniers par les impériaux, à la Meloria.....	243
Lettre de Louis IX à Frédéric II, pour réclamer ses prélats.....	244
21 août. Mort de Grégoire IX, vacance du Saint-Siège.....	246
Noël. Alphonse tient sa cour plénière à Poitiers.....	247
Hugues X, comte de la Marche, lui retire son hommage : ligue des barons contre le roi..	249
1242. Louis IX, Hugues X et Henri III rassemblent leurs armées.....	250

Louis IX prend plusieurs châteaux dans le bas Poitou.....	page 251
Henri III accuse Louis d'enfreindre la trêve, et lui déclare la guerre.....	253
Il veut lui disputer à Taillebourg le passage de la Charente.....	254
Découragement des Poitevins; Henri III demande un armistice.....	255
Il envoie à Louis, Richard son frère, en habit de pèlerin.....	256
Henri III profite de l'armistice obtenu par son frère pour s'enfuir à Saintes.....	257
Combat devant Saintes à l'avantage des Français.	258
Le comte de la Marche et la ville de Saintes veulent traiter séparément avec Louis.....	259
28 juillet. Henri III s'enfuit de Saintes à Blaye.	261
Le comte de la Marche se soumet au roi; Henri III se retire à Bordeaux.....	262
Fidélité d'Hertold de Mirebeau récompensée par Louis.....	264
Maladie dans l'armée du roi; sa retraite.....	265
Raymond VII abandonné par les rois d'Espagne qu'il avoit excités contre la France.....	266
28 mai. Les inquisiteurs sont massacrés à Avignonet par des Albigeois.....	268
28 août. Raymond VII à Bordeaux signe un traité avec le roi d'Angleterre.....	269
5 octobre. Le comte Foix, 20 octobre, le comte Raymond, se soumettent à Louis; paix du midi.....	270

CHAPITRE VI. *Soumission finale des grands vassaux. —*

*Ravage de la Terre-Sainte par les Kharizmiens. — Innocent IV vient chercher un refuge à Lyon; il y assemble*

*un concile. — Louis IX prend la croix. — Son frère Charles épouse l'héritière de Provence. 1242-1246 . . . . . page 272*

La guerre du comte de la Marche est la dernière lutte des grands vassaux contre le roi . . . . .	<i>ibid.</i>
Les avantages obtenus par Philippe-Auguste, perdus pendant la minorité de Louis IX . . . . .	273
Aucun des grands vassaux sous Saint-Louis n'avoit des talens supérieurs . . . . .	274
Louis n'avoit point encore développé les qualités qui le rendirent grand . . . . .	275
Il étoit trop consciencieux pour pouvoir briller dès sa première jeunesse . . . . .	276
Henri III son antagoniste n'avoit ni talens ni noblesse de caractère . . . . .	278
1243. 8 janvier. Encouragé par la maladie de Louis, il veut continuer la guerre . . . . .	279
7 avril. Il achète par des concessions, une trêve de cinq ans, du roi de France . . . . .	280
Retour de Henri III en Angleterre, et de Louis IX à Paris . . . . .	281
Hommage des comtes de Toulouse, de Foix et de la Marche . . . . .	282
Le comte de la Marche provoqué au combat judiciaire par un de ses vassaux . . . . .	284
Partialité d'Alphonse, comte de Poitou; Louis IX empêche le combat . . . . .	285
Le mariage de Raymond VII avec Marguerite de la Marche prévenu par le pape . . . . .	286
Béatrix de Savoie à Paris, puis à Londres; elle marie sa fille Sancie à Richard de Cornouailles . . . . .	287
Longue vacance du Saint-Siège; scandale qu'excitent les cardinaux . . . . .	289

24 juin. Élection de Sinibald de Fiesque; Innocent IV.....	page 290
Il demande à Saint-Louis d'enlever aux juifs le Thalmud.....	291
Jalousie entre les ordres divers du clergé; les princes n'en profitent point.....	292
Raymond de Toulouse travaille à réconcilier le pape à l'empereur.....	293
1244. Les vassaux de France et d'Angleterre forcés à opter entre les deux rois.....	294
Le roi de Navarre paroît craindre une attaque des Anglais.....	295
Guerre civile en Flandres entre les Davesnes et les Dampierre.....	296
Activité de l'inquisition en Languedoc; zèle du frère Reynier.....	298
Mars. Le château de Montségur pris d'escalade; deux cents sectaires brûlés.....	300
Baudouin II à Rome, les Kharizmiens à la Terre-Sainte; défaite des chrétiens à Gaza.....	302
Les Kharizmiens maîtres de Jérusalem en égorgent tous les habitans.....	303
Frédéric II appelle les Latins à la vengeance; il demande la paix à l'église.....	305
Innocent IV s'approche de Frédéric comme pour traiter avec lui.....	306
27 juin. Au milieu des négociations il s'enfuit à Gènes.....	307
Septembre. Les moines de Cîteaux demandent à Louis un asile pour le pape.....	308
Novembre. Innocent se réfugie de Gènes à Lyon.....	309
27 novembre. Maladie du roi; au plus fort du mal il prend la croix.....	310

	Chagrin des deux reines ; dangers attachés à une croisade . . . . .	page 312
1245.	30 avril. Naissance de Philippe-le-Hardi , rétablissement du roi . . . . .	313
	3 janvier. Convocation d'un concile à Lyon , nouvelle excommunication de Frédéric . . . . .	314
	Les prélats anglais, mécontents du pape, ne veulent pas se rendre au concile . . . . .	316
	Beaucoup d'autres prélats s'absentent, la majorité demeure aux serviles . . . . .	317
	26 juin. Ouverture du concile de Lyon. Frédéric y est accusé par le pape . . . . .	318
	16 juillet. Frédéric excommunié II par le concile . . . . .	319
	Autres travaux du concile ; il est dissous le 18 juillet . . . . .	320
	Circulaire de Pierre des Vignes, pour justifier l'empereur . . . . .	322
	Conférence du pape avec Louis IX à Cluny . . . . .	323
	Caractère des deux historiens de cette époque, Guillaume de Nangis et Matthieu Paris . . . . .	325
	L'héritière de Menon cède son comté à Louis IX . . . . .	327
	Testament du comte de Provence en faveur de Béatrix sa quatrième fille . . . . .	328
	Il veut la marier à Raymond VII de Toulouse, pour réunir tous les Provençaux . . . . .	330
	19 août. Mort du comte de Provence ; trois prétendants à la main de Béatrix . . . . .	331
	Raymond VII joué par les Provençaux et par Charles d'Anjou . . . . .	332
1246.	31 janvier. Charles épouse Béatrix ; dépit de Raymond . . . . .	334
	Ambition de Charles ; il est fait chevalier et comte d'Anjou . . . . .	335

CHAPITRE VII. *Caractère de Saint-Louis ; progrès de sa dévotion ; ses efforts pour augmenter le nombre des croisés, et pour réconcilier Frédéric II à l'église. — Ligue des seigneurs français pour résister à la puissance sacerdotale. — Fondation d'Aigues-Mortes. — Départ du roi de Paris. 1245-1248. . . . . page 337*

Saint-Louis s'étoit déterminé de lui-même à la croisade, non sur les instances du pape. . . . .	<i>ibid.</i>
Tableau de la conscience de Louis par le confesseur de sa femme, et les agiographes. . . . .	338
Sa dévotion nous fait connoître celle qu'on prêchoit à toute la France. . . . .	339
La foi de Saint-Louis dont on cherchoit la preuve dans son intolérance. . . . .	340
Ses pratiques de dévotion aux heures canonicales, et à l'adoration de la croix. . . . .	341
Ces pratiques blâmées par plusieurs ; modération du roi à supporter ces reproches. . . . .	343
Douceur de Louis avec ses domestiques et avec les pauvres. . . . .	344
Comment Louis réprimoit sa gourmandise. . . . .	345
Comment il se soumettoit à recevoir la discipline. . . . .	346
Importance pour le salut qu'il attachoit à la délivrance de la Terre-Sainte. . . . .	347
1245, Octobre. Il fait prendre la croix aux grands seigneurs, et la donne par supercherie aux courtisans. . . . .	348
1246. La prédication de la croix en Angleterre a moins de succès. Défiance de Henri III. . . . .	350
Proposition de Louis à Henri III pour une paix finale. . . . .	351
Innocent IV se réconcilie à Henri III, en le déliant des sermens qu'il avoit prêtés à son peuple. . . . .	353

Louis juge l'amitié de Frédéric II nécessaire au succès de sa croisade . . . . .	page 365
Des nobles Apuliens, excités par le pape, conspirent contre l'empereur . . . . .	366
Henri, landgrave de Thuringe, élu roi des Romains par les prêtres . . . . .	367
Louis demande à Innocent une conférence à Cluny pour le réconcilier à l'empereur . . . . .	369
Toutes ses avances sont repoussées par le pape . . . . .	360
1247. Succès des armées de Frédéric II ; mort de Henri de Thuringe . . . . .	361
Ligue des seigneurs français pour résister à la puissance sacerdotale . . . . .	362
Les mêmes seigneurs s'engagent tous dans la croisade de Saint-Louis . . . . .	363
Innocent IV fait élire Guillaume de Hollande pour roi des Romains . . . . .	364
Conrad IV se retire en Italie ; le pape veut lui ôter ainsi qu'à son père le royaume de Jérusalem . . . . .	365
Bulle du pape contre les confédérés français . . . . .	367
Il les excommunie et en même temps il cherche à les gagner individuellement . . . . .	368
Arbitrage de Louis en Flandres ; il assigne le Hainault aux Davesnes, la Flandre aux Dampierre . . . . .	369
Louis engage le comte de Toulouse et plusieurs chevaliers albigeois à prendre la croix . . . . .	371
Il fonde une ville et fait creuser un port à Aigues-Mortes . . . . .	372
Il offre des restitutions à tous ceux qui peuvent se plaindre de lui . . . . .	373
Il entre en traité avec Haccon, roi de Norwége, qui s'étoit aussi croisé . . . . .	375

Il persiste dans son vœu malgré les deux reines et l'évêque de Paris. . . . .	page 377
1248. 18 avril. Nouvelle bulle contre Frédéric II ; le pape veut tourner la croisade contre lui. . . . .	378
Le pape vend des indulgences aux hérétiques , pour en employer l'argent contre l'empereur. . . . .	379
Louis demande un serment à ses vassaux , que Joinville lui refuse . . . . .	380
12 juin. Il part de Paris pour Aigues-Mortes avec les croisés. . . . .	381
Arrivé à Cluny, il se sépare de sa mère qui reste chargée de la régence. . . . .	382

CHAPITRE VIII. *Départ de Saint-Louis et de ses barons  
pour la croisade. — Séjour de l'armée en Chypre ; dé-  
barquement en Égypte ; prise de Damiette ; fautes des  
croisés ; leurs souffrances à Mansourah ; leur captivité  
et leur délivrance. 1248-1250. . . . .*

1248. Louis IX partoit pour la croisade comme che- valier plus que comme roi. . . . .	<i>ibid.</i>
Préparatifs et départ de Joinville et des autres barons . . . . .	385
25 août — 17 septembre. Navigation de Louis , d'Aigues-Mortes à Limisso en Chypre. . . . .	387
Louis passe l'hiver à Nicosie : ses motifs pour ne pas aborder en Terre-Sainte . . . . .	389
Domination des Ayoubites en Égypte. Nedjm Eddyn , sultan du Caire et de Damas. . . . .	390
Négociations de Louis avec un khan des Tar- tars. . . . .	392
Avec l'empereur de Constantinople, le roi d'Ar- ménie , le prince d'Antioche. . . . .	393
Indiscipline des croisés en Chypre ; épidémie à laquelle plusieurs succombent. . . . .	394



	Frédéric II fournit des vivres aux croisés ; mais le pape lui refuse toute indulgence. . . . .	page 395
1249.	13 mai. Le roi s'embarque à Limisso, la tempête le repousse. . . . .	396
	4 juin. La flotte croisée arrive en vue de la côte d'Égypte . . . . .	398
	5 juin. Les croisés débarquent dans le Giseh de Damiette, et repoussent les mameluks. . . . .	400
	Fuite de Fakhr Eddyn, qui abandonne Damiette. . . . .	402
	7 juin. Les Français entrent dans Damiette ; force de cette place. . . . .	404
	Imprudence des Français, qui passent cinq mois et demi à Damiette. . . . .	405
	Pillage de Damiette, destruction de ses magasins, luxe de l'armée. . . . .	406
	7 juin — 20 novembre. Séjour des croisés à Damiette, escarmouche des Sarrasins. . . . .	408
	20 octobre. Arrivée d'Alphonse, comte de Poitiers, avec l'arrière-garde. . . . .	409
	L'armée balance entre l'attaque d'Alexandrie et celle du Caire . . . . .	410
	20 novembre. L'armée se met en marche de Damiette pour Mansourah. . . . .	411
	26 novembre. Mort de Nedjm Eddyn ; on la tient cachée aux mameluks. . . . .	412
	20 décembre. L'armée arrive devant Mansourah, et veut boucher le canal d'Aschmoum. . . . .	413
	Les Français se fortifient à l'angle entre le canal et le Nil. . . . .	414
1250.	1 <sup>er</sup> janvier. Dès cette époque, les Français, assiégés dans leur camp, auroient dû reculer. . . . .	415
	Supériorité des machines de guerre des musulmans sur celles des Français. . . . .	416

Effroi que le feu grégeois causoit aux chevaliers et à Saint-Louis.....	page 417
8 février. Un bédouin indiqué aux Français un gué dans le canal d'Aschmoum.....	420
Les musulmans surpris dans Mansourah; mort de Fakhr Eddyn.....	421
Imprudence du comte d'Artois; il est tué; dan- ger de l'armée.....	422
Le roi se replie sur le camp abandonné par les Sarrasins, et vient l'occuper.....	424
On lui annonce la mort du comte de Poitiers son frère.....	425
Les Français attaqués de nuit dans leur nouvelle position, repoussent l'assaut.....	426
11 février. Les Sarrasins les attaquent de nou- veau sans succès dans leurs retranchemens.	427
Les musulmans renoncent à leurs attaques; <i>immobilité</i> des Français.....	429
Putréfaction des cadavres autour d'eux; pois- sons dont ils se nourrissent.....	430
27 mars. Famine dans l'armée; les musulmans maîtres du cours du Nil.....	431
Louis repasse le canal d'Aschmoum; il veut négocier.....	433
5 avril. Il veut dérober sa retraite pendant la nuit; mauvaises dispositions.....	434
Les malades massacrés par les Sarrasins sur le rivage et sur les galères.....	435
Le roi avec les troupes de terre obligé de s'ar- rêter à Kiarée.....	437
6 avril. Le roi se rend prisonnier. Touran Chah traite avec lui de sa rançon.....	438
400,000 livres, et la restitution de Damiette, pro- mises pour la rançon du roi et de ses barons.	440

28 avril. Le roi guéri, et transféré à Fariskuhr, à trois lieues de Damiète.....	page 441
1 <sup>er</sup> mai. Touran Chah massacré à Fariskuhr par ses mameluks.....	442
Le roi et les barons menacés par les meurtriers de Touran Chah.....	443
Les meurtriers de Touran Chah confirment le traité de rançon; difficulté pour le serment.....	444
6 mai. Remise de Damiète aux musulmans; massacre des malades qui s'y trouvent.....	445
8 mai. Le paiement accompli; le roi remis en liberté lève l'ancre.....	446
Souffrances de Marguerite à Damiète; sa demande à un vieux chevalier.....	447
Elle fait voile pour Acre, ainsi que le roi; retour des barons en France.....	448
 CHAPITRE IX. <i>Séjour de Louis IX à la Terre-Sainte, après sa retraite d'Égypte. — Événemens en France durant son absence; mort de Raymond VII, comte de Toulouse; mort de Frédéric II; croisade prêchée contre son fils. — Pastoureaux, guerre civile de Flandre. — Troubles de Guienne; mort de Blanche; retour du roi.</i> 1248-1254.....	
Louis ne devoit point quitter le Levant sans avoir fait délivrer ses captifs.....	450
Ses motifs pour choisir le séjour de Saint-Jean d'Acre.....	451
État d'Acre, de Tyr et de la Terre-Sainte.....	452
1250. 14 mai. Arrivée de Louis à Acre; bon accueil qu'il y reçoit.....	453
Nouvelle épidémie parmi les croisés; souffrances de Joinville.....	455
Le roi met en délibération s'il séjournera plus long-temps en Terre-Sainte.....	456



- Il se détermine à demeurer au moins un an en-  
 core outre-mer. . . . . page 459
- Ses frères et les autres barons retournent en  
 France. . . . . 460
- Négociations de Louis avec les souverains de  
 l'Orient . . . . . 461
- Louis relève les fortifications des villes de la  
 Terre-Sainte . . . . . 462
1248. Affoiblissement et bigoterie de Raymond VII,  
 comte de Toulouse. . . . . 464
- Il fait brûler quatre-vingts hérétiques en sa  
 présence. . . . . 466
1249. 27 septembre. Il meurt à Milhaud en Rouergue. 477
1250. Octobre. Alphonse et Jeanne viennent prendre  
 possession de son héritage. . . . . 468
- 13 décembre. Mort de Frédéric II à Férentino ;  
 joie d'Innocent IV. . . . . 469
1251. 20 avril. Innocent IV quitte Lyon ; grâces qu'il  
 accorde à cette ville . . . . . 470
- Arrivé en Italie, il prêche une croisade contre  
 Conrad IV. . . . . 472
- Amour du peuple pour Louis IX ; fermentation  
 populaire en sa faveur. . . . . 473
- Croisade des bergers ou pastoureaux, pour aller  
 le délivrer. . . . . 475
- Hostilités entre les pastoureaux et les prêtres ;  
 désordres des premiers. . . . . 476
- Blanche ordonne de courir sus aux pastou-  
 reaux ; ils sont massacrés. . . . . 479
1252. Saint-Louis refuse un sauf-conduit pour se ren-  
 dre à Jérusalem. . . . . 480
- Il offre de restituer à Henri III les conquêtes  
 de son aïeul : ses barons s'y refusent. . . . 481

Les frères du roi se liguent pour priver de leur liberté les villes du midi . . . . .	page 483
Charles d'Anjou passe en Flandres pour soutenir les Dampierre contre les Davesnes . . . . .	484
Gouvernement oppressif de la Guyenne par Henri III . . . . .	481
Révolte des Gascons; Montfort, comte de Leicester, envoyé pour les soumettre . . . . .	488
L'oppression redouble; les Gascons veulent se donner au roi de Castille . . . . .	491
1253. Août. Henri III arrive en Gascogne, et pacifie la province . . . . .	492
1252. Administration de Blanche; elle délivre les prisonniers du chapitre de Paris . . . . .	494
Les Juifs exilés de France; les cahorsins leur succèdent comme banquiers et usuriers . . . . .	495
1252 ou 1253. 1 <sup>er</sup> décembre. Mort de Blanche . . . . .	496
1254. Février. Douleur du roi à cette nouvelle; il prépare tout pour son retour . . . . .	498
25 avril. Le roi avec treize vaisseaux met à la voile pour la France . . . . .	499
Dangers que court le roi durant sa navigation . . . . .	500
10 juillet. Arrivée du roi à Hières; il hésite à débarquer . . . . .	502
7 septembre. Entrée du roi à Paris; tristesse qu'on voit sur son visage . . . . .	503





00036569

✓



